This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

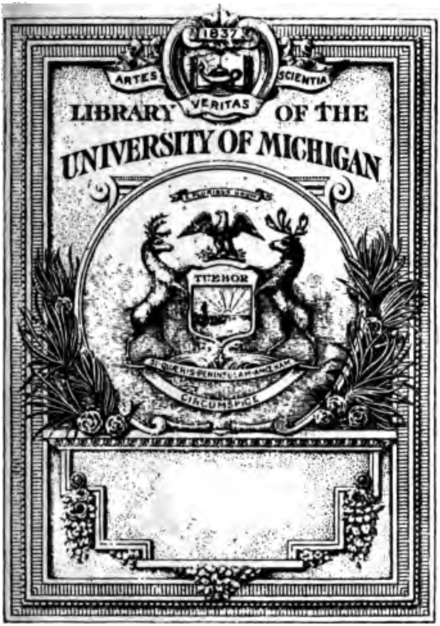
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

Vers d'Ovide sur la metempsicose f° 1188.

Deuil Les hom aussi la tete couverte et les femmes o. f° 1437.

Sur Lutilité des Citernes f° 1471

M. Laimant f° 1491

Etimologie de Trevoux f° 1498

En quoy consiste le sel et lagrement d'un ouvrage d'esprit f 1537

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1703.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et ſe vendent à Paris,

Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinairè du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1703.

EX LIB. CAR. MAR. DE LA

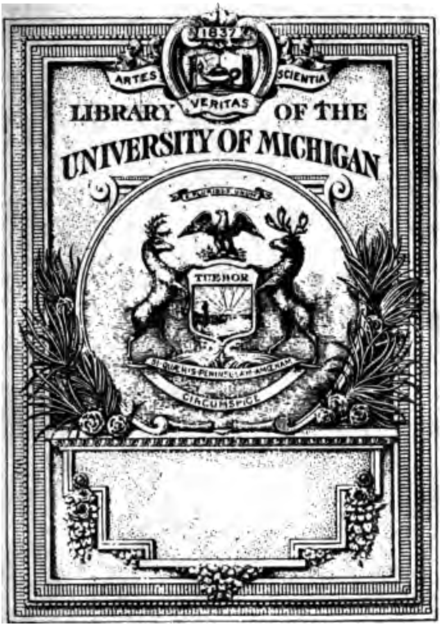
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

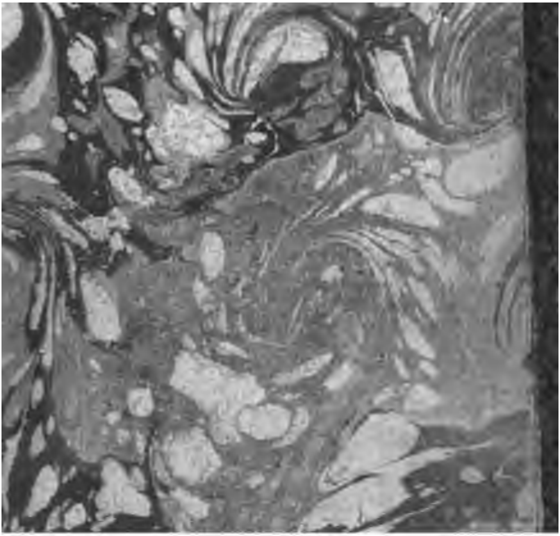

AS
161
.T8

Vers d'ovide sur la
pticose f° 1188.

Deuil Les hom auoin
tete couverte le lu fu
ō. f° 1437.

Sur Lutilité des Litter
f° 1471

De l'aimant f° 14

Etimologie de Trevou
f° 1498

En quoy consiste le sel le
lagrement d'un ouvrage
Le prix f° 1537

meure au centre du païs dans un Village qui meriteroit bien le nom de Ville pour sa grandeur. Les Sauvages qui l'habitent croïent la Metampsicose, mais non pas dans toute l'étenduë que lui donnoit Pythagore. Selon eux les ames ne passent point d'une espece à une autre. Ainsi celles des hommes vont animer des hommes & jamais des oiseaux ou d'autres bêtes. C'est par ce principe que les femmes enceintes recüeillent le dernier soûpir des mourans. Elles se persuadent que l'ame du mort doit passer dans le corps de leur fruit.

Aprés avoir navigé contre le courant de la riviere environ douze jours le Baron de la Hontan arriva sur les terres des *Gnacsitares*. Ces Sauvages ne sont pas éloignez du *Nouveau Mexique* & les Espagnols ne leur sont pas inconnus. Le Roy de ces peuples plus absolu encore que les Roys des differentes nations situées sur la *riviere morte* a de la politesse & du bon sens. Il fit voir

aux François quatre Esclaves *Mozambecs* pris en guerre par ses sujets. M. de la Hontan fut surpris de voir cette nouvelle sorte d'Amériquains qu'il n'auroit jamais pris pour des Sauvages. Ils sont vétus, ils portent la barbe touffuë & les cheveux coupez au-dessous de l'oreille. A leur air & à leur maniere de saluër on les auroit pris pour des Espagnols. Voici ce qu'on a pû apprendre de leur Païs.

Il est situé le long d'une riviere qui tire sa source d'une chaine de montagnes ou la *Riviere longue* se forme aussi par quantité de grands ruisseaux qui se rassemblent. La nation des *Mozambecs* est grande & puissante. Ces peuples habitent en de bonnes Villes murées, elles sont scituées sur un grand Lac sallé à l'embouchure de leur riviere qui coule toûjours vers le Sud. On y travaille en étoffes de laine, on y fabrique des haches de cuivre & divers autres ouvrages. Leur gouvernement est despotique sous l'empire d'un Chef qui les traite avec beaucoup de dureté. Un de ces Mo-

zambecs avoit une Medaille penduë au cou d'une espece de cuivre tirant sur le rouge. Mr. de la Hontan fit son possible pour emmener avec soy ces pauvres captifs jusqu'en la nouvelle France, mais ces malheureux ne soûpiroient qu'après leur patrie & ne furent point touchez des offres du François.

Ce fût aux *Gnaesitares* que l'Auteur borna ses découvertes. Il y planta un poteau avec les Armes du Roy ; puis il descendit la *Riviere longue* avec plus de facilité qu'il ne l'avoit montée. Son eau est dégoutante, ses rivages son affreux & le poisson qu'on y pêche sent la vase. Du reste elle est fort navigable & porteroit jusqu'à des Barques de cinquante Tonneaux.

Si Mr. de la Hontan ne s'étoit occupé en Amérique qu'à découvrir de nouvelles terres, sans doute il ne se seroit pas attiré l'indignation de la Cour comme il s'en plaint. A juger de lui par le déchainement qu'il fait paroître contre toutes les personnes qui de son tems ont été en place au Canada, excepté Mr. de

Frontenac, on peut dire qu'il est d'un esprit inquiet & peu capable de se moderer.

Les Jesuites seuls ont quelque sujet de s'en loüer. Ce n'est pas qu'il les épargne; mais comme il les plaisante selon ses prejugez, les railleries qu'il en fait tournent presque toûjours à leur loüange ou à leur justification. Voici comme il en parle. *Plusieurs personnes m'ont assuré que les Jesuites faisoient un grand commerce de Marchandises d'Europe & de Pelleteries du Canada. J'ai de la peine à le croire. Si cela est il faut qu'ils ayent des Correspondants, des Commis & des Facteurs, aussi secrets & aussi fins qu'eux, ce qui ne sçauroit être.* Ailleurs l'Auteur du voyage plaint ces bons Peres de leur bêtise à suivre les sauvages avec tant de travaux. Ils font de longues courses, dit-il, pour baptiser un miserable enfant lors qu'il est prêt à mourir. En un autre endroit il avouë que tous s'abandonnent à des debauches honteuses avec les Canadoises *hors les Jesuites.* Ces Peres lui pardonnent aisément le reste de

ses bons mots. Il leur rend assez de justice pour l'essentiel.

Le Baron de la Hontan a demeuré si long-tems avec les Canadois qu'il pourroit bien avoir pris quelques-unes de leurs inclinations. Il a fait graver le portrait d'un Ameriquain à la tête de son Livre. On y voit ce Sauvage nû, l'arc & les fleches à la main, foulant aux pieds un Code de loix, un Sceptre & une Couronne. Il y a fait ajoûter cette inscription *& leges & sceptra terit.* Ne seroit-ce point sur un si beau modele qu'il auroit apris à ne respecter nulle des Puissances ausquelles la Naissance & la Religion l'avoient soumis?

ARTICLE CX.

ROMA RACOVIANA, & Racovia Romana &c. *Rome Racoviene & Racovie Romaine, ou la parfaite conformité des Papistes & des Sociniens en plusieurs articles de leur Religion très-importans : où l'on demontre clairement que ces deux Religions n'ont qu'une ame &*

qu'une essence ; que le même esprit regne dans l'une & l'autre apostasie. Par Guillaume Jameson à Edimbourg 1702. *in* 4°. *pages* 276.

RAcovie est un petit bourg de Lithuanie où les Sociniens avoient une école, & qu'ils regardoient comme le siege de leur Religion. Ils en furent chassez par l'autorité de la Diete generale de Pologne en 1660. Cette remarque étoit necessaire pour entendre le titre du livre de Mr. Jameson, qui divertira les Catholiques. Les Protestans doivent en être confus & indignez. Rien ne fait mieux voir à quel exexcés ils portent leurs calomnies contre l'Eglise Romaine, & de quels fantômes ils amusent les peuples.

N'est-ce pas du principe qui fait le fondement de la Religion Protestante, que les Sociniens se sont servis pour établir leurs erreurs ; elles sont, pour la plufpart, les mêmes que celles des autres Eglises Pretenduës Reformées : & si les Sociniens ont poussé plus loin leurs doutes sur

les mysteres de la foy, ils ne l'ont fait qu'en suivant la methode des Protestans; qui ne les refuteront jamais qu'en empruntant des Catholiques une methode plus seure. Mais pour trouver entre l'Eglise Romaine & les Sociniens quelque conformité de doctrine, il a fallu 1°. faire tomber ce rapport sur des articles qu'un grand nombre de Protestans ne croit pas moins que les Sociniens & les Catholiques: par exemple la volonté qu'a Dieu de sauver generalement tout les hommes. 2°. il a fallu attribuer à l'Eglise Romaine des sentimens qu'elle n'a point: comme ceux-cy, qu'il suffit d'avoir une foy implicite pour tous les mysteres, que les Saints & les Anges sont mediateurs au même sens que Jesus-Christ; que ce sont des Dieux inferieurs; que le secours du saint Esprit n'est pas necessaire pour entendre l'Ecriture d'une maniere salutaire &c. 3° Il a fallu déguiser la veritable Doctrine de l'Eglise Romaine & celle de ses Theologiens. Selon l'Auteur, il n'y a point de difference entre les Sociniens & les Ca-

tholiques sur la maniere dont Dieu prévoit les futurs contingens. L'Auteur assurement ; n'a lû ni les Sociniens ni les Catholiques sur cet article. Les Sociniens avoüent sans façon que Dieu ne peut prévoir les futurs contingens que par des conjectures plus solides que les conjectures humaines, mais qui après tout n'ont pas une certitude infaillible ; Les defenseurs de la science moyenne, que l'Auteur compare aux Sociniens, sont fort éloignez d'une opinion si injurieuse à Dieu : & quoy qu'ils ne soient pas tout à fait d'accord entre eux sur le *milieu*, si j'ose parler ainsi dans lequel Dieu voit les évenemens qui dependent de nôtre liberté, ils conviennent tous que cette connoissance a en Dieu toute la certitude possible. Les uns disent que Dieu voit ces évenemens dans eux mêmes. Est-ce ne les prévoir que par conjecture ? D'autres croyent plus probable que Dieu ne voit pas ces évenemens dans eux-mêmes, puisqu'ils ne sont pas encore, mais dans leurs causes avec lesquels ils ont une con-

nexion infaillible. Il voit disent-ils dans la disposition de la volonté mise en telles & telles circonstances à quoy elle se determinera infailliblement, il voit la resolution où il est de la mettre dans ces circonstances, il voit donc la determination future de la volonté dans une cause qui a une connexion infaillible avec cette determination. Que peut-on desirer de plus pour une certitude qui éloigne toute sorte de doute?

Ce n'est pas tout, Mr. Jameson est si mal informé des Religions qu'il veut comparer, qu'il prend le sentiment de Catarin sur le peché originel, pour celui de l'Eglise Romaine; au lieu que tous les Theologiens ont soin de refuter ce sentiment de Catarin. Mais voici des rapports entre les Sociniens & les Catholiques, dont il n'y a pas moyen de se défendre. Les Catholiques, dit Mr. Jameson, assurent sans aucune preuve que S. Pierre est venu à Rome: & les Sociniens, pour se debarrasser de quelques passages de l'Ecriture qui marquent expres-

sement que JESUS-CHRIST est descendu du Ciel, ont feint qu'il y monta après son baptême. *Risum teneatis amici.* Et qui pourroit douter après cela *que le même esprit ne regne dans l'une & dans l'autre apostasie?* Les Sociniens croyent le veritable Epoux de l'Eglise JESUS-CHRIST un pur homme: Les Catholiques donnent un homme (le Pape,) pour Epoux à l'Eglise. Cette remarque est sans doute fort ingenieuse, & prouve clairement que la Religion Catholique & la Religion Socinienne *ont la même ame & la même essence.*

ARTICLE CXI.

SAMUELIS WERENFELSI Basiliensis Dissertatio de Logomachiis eruditorum, accedit diatribe de meteoris orationis. Amstelomadi apud Henr. Westenium ut & Rod. & Gerh. Wetstenios 1702. pagg. 328. in 12. C'est-à-dire *Dissertation sur les disputes des mots entre les Sçavans; avec un Appendice sur les Meteores du dis-*

cours, par M. Samuel Wérenfels de Basle.

CEt Ouvrage s'est trouvé fait insensiblement & sans dessein d'en former un livre. Ce ne sont, dit l'Auteur, que deux Theses Academiques, dont l'une fut soutenuë en 1688. & l'autre en 1692. Mr. Werenfels étant sollicité de les donner au Public, à mieux aimé les laisser en cet état, que de refondre entierement son Ouvrage pour y mettre & plus d'ordre & plus d'exactitude. Ce qui manque de ce côté là est compensé d'ailleurs par le fond des choses qui sont ingenieuses & utiles. J'excepte de l'utilité quelques endroits qui concernent la Religion, sur quoy un Auteur Protestant ne croit pas devoir garder tant de circonspection.

Du reste il s'agit icy de faire sentir combien dans toutes les sciences il y a peu de disputes qui ne soient point *disputes de mots*; combien ces disputes sont un grand mal, & quel en peut-être le remede.

Que ce soit un mal & même une

maladie, on n'en peut douter après ce que dit S. Paul selon le Texte Grec, * *ægrotans circa verborum pugnas.*

Ce terme *Logomachia* peut signifier deux choses; ou simplement une dispute, ou une dispute sur les mots. Au premiers sens, quand elle se fait uniquement en vûe d'éclaircir les choses & de parvenir à la verité; loin d'être un mal, elle est un remede au plus grand des maux, qui est l'erreur. Mais dès qu'elle degenere en animositez & en querelles, ou sans se mettre trop en peine de la verité, on ne cherche qu'à l'emporter sur son adversaire, rien n'est plus pernicieux & à la Religion, & à la République des Lettres.

En effet un des principes les plus ordinaires de ces disputes est une passion violente de dominer sur les autres en les assujetissant à nos idées. L'ambition qui porte les Conquerans à subjuguer un grand nombre de peuples, est la même qui porte les Sçavans à vouloir pour ainsi dire subjuguer un grand nombre d'es-

* 1. *Tim.* 6. ℣. 4.

prits. Ainſi ſe forment & s'aigriſſent les partis differents.

L'on s'y trouve engagé par hazard, ou par intereſt. De quelque maniere que ce ſoit, on veut ſoutenir celui qu'on a pris une fois au defaut des raiſons, on ſe ſauve ſur les injures, & même ſur les calomnies.

Si l'on ne cherchoit que la verité, éprouveroit-on contre ceux qui refuſent de la voir ; d'autres mouvemens que ceux de la compaſſion? Un homme riche a-t'il de la peine à ſouffrir que d'autres ne veuillent pas l'être ? mais par ce refus ils me mepriſent, dites-vous; voila le point. encore ſouvent cela n'eſt-il pas vrai; car ſans vous mépriſer, il ſe peut faire qu'on ne voye point vos raiſons, qu'on ſeroit bien aiſe de voir. L'un de nous deux, ajoutez-vous, eſt donc aveugle ? il ne s'enſuit pas: pour ne pas tout voir on n'eſt pas aveugle ; il n'eſt perſonne qui n'aperçoive quelque fois ce qui a échapé à un plus habile homme que lui ? Voilà ce qui peut regarder la *diſpute ſur les choſes*, revenons à cel-

le, qui eſt ſur les mots dont il s'agit principalement icy.

Le Grec exprime ce terme *mots*, par λόγος qui ſignifie en cette langue non ſeulement des paroles, mais auſſi des diſcours de rien, des fadaiſes, qui ſont ſouvent des ſujets de conteſtations *rixas de lana caprina.* croiroit-on que d'habiles gens puſſent s'occuper ſerieuſement à diſputer, *ſi le poiſſon qui engloutit Jonas étoit mâle ou femelle?* Si *Enée deſcendant en Italie y mit le pied droit avant le pied gauche?* A quoy bon ces diſputes de quelques doctes, ſi non à faire rire des gens moins ſçavans qu'eux & plus ſenſez?

Cette remarque de M. Werenfels n'eſt que trop vraye: mais il auroit pû ſe paſſer d'apporter pour exemple la conteſtation de S. Jerôme avec S. Auguſtin au ſujet du mot *cucurbita*, & les differends qu'il y a eu entre l'Egliſe d'Orient & celle d'Occident pour examiner ſi les Prêtres doivent porter une longue barbe, & les Evêques un anneau. La premiere de ces diſputes étoit ſur le vray ſens de l'Ecriture, qui mérite toû-

jours d'être recherché ; & la ſeconde étoit un point de diſcipline lequel à la verité n'eſt pas eſſentiel ; mais qui n'étoit pas auſſi une *diſpute de mots.*

Ce qu'on ajoute touchant Cardan & Scaliger eſt plus à propos & plus ingenieux. Ils diſputent avec chaleur *ſi un bouc a autant de poils qu'un chevrau* ? Eſt-ce là le veritable état de la queſtion & s'agit-il d'éclaircir un point ſi ridicule? nullement; mais de montrer lequel de Cardan & de Scaliger a le plus d'érudition. Pour guerir ces gens-là de leur maladie, ils n'ont qu'à ſe dire :

Turpe eſt difficiles habere nugas.

Un rien pour être difficile en devient-il moins riẽ, en eſt-il plus utile?

Au regard de la diſpute qui tombe préciſément ſur les mots : elle ſe fait quelquefois avec une entiere connoiſſance & tombe alors ſur des mots auſquels il s'agit de donner une juſte explication & un juſte ſens : ce qui peut être d'une grande importance, comme quand il s'agit d'expliquer un mot de l'Ecriture.

Souvent auſſi la diſpute n'a point

d'autre importance que le mot même, telles qu'en font les Grammairiens. On leur rend assez justice sur ce point, & l'on dit comme en Proverbe *Disputes de Grammairiens.* Elles n'en sont pas moins violentes: témoin celle de Frischlinus & de Crusius. Celui-cy dans la suite de la Dissertation en vint à appeller sans façon celuy-là, *fourbe*, *sophiste*, *cheval*, *bebeté*, *furieux*, *stupide*, *coucou*, *pere* de *coucous*, *porc*, *sanglier &c.* à quoy celui-cy repartit en luy rendant toutes ces jolies epithetes & lui donnant par dessus le marché celles *d'âne*, de *fripon* & de *vaurien.* Et de quoy s'agissoit-il entre ces braves? ce n'est pas d'une bagatelle, dit Crusius? Mais dequoy donc? le veut-on sçavoir au juste? Frischlinus le marque en ces mots: *quel opprobre de rapporter à la quatriéme regle de la syntaxe des verbes, ce qui appartient à la sintaxe des noms.*

Une autre bande d'Atletes non moins singulier que les Grammairiens sont certains Critiques qui ont corrigé un mot, une sillabe, une lettre sur d'anciens manuscrits? quelle

découverte? Jai trouvé qu'il falloit lire *Vergilius* au lieu de *Virgilius*, & *cærimonia* au lieu de *ceremonia*. Mais d'autres diſputent ſur la decouverte; ni les uns ni les autres ne veulent ceder, la choſe a de grandes ſuites. De toutes ces querelles les plus folles ſont de ceux qui croyent ou veulent faire croire qu'ils diſputent ſur des choſes très-eſſentielles; bien qu'au fond ils ne diſputent que de mots, & faute de bien prendre les paroles les uns des autres, Ils ſe piquent avec autant de raiſon que feroit un François qui appelleroit en düel un Perſan pour ne l'avoir pas ſalué à la maniere des Europeans, & qui aimeroit mieux regarder cela comme une inſulte que de s'inſtruire des manieres de la Perſe. Ces ſortes de combattans doivent faire autant rire que deux aveugles qui s'efforceroient de s'egorger à grand coups d'épée, & qui ſeroient toûjours fort loin l'un de l'autre.

M. Werenfels ſuppoſe que certains Theologiens, donnent dans le ridicule tels que ceux qui diſputoient, s'il falloit dire qu'il y eût en

Dieu

Dieu trois *hypostases*, comme vouloient les Grecs; ou une seulement, comme vouloient les *Latins*: parce que ceux-ci croyoient que le mot Grec *hypostase* signifioit aussi *substance*; de sorte qu'ils aimerent mieux user du mot de *Personne*. Les Grecs au contraire craignant que ce terme *personne* n'envelopât l'heresie de Sabellius, ne voulurent point les admettre : Ce qui fut une grande discussion dans un Concile pour découvrir à la fin que c'étoit une dispute de purs mots.

L'Auteur prétend qu'il s'en est élevé un grand nombre de semblables parmi les Peres, ausquels il ajoûte sur tout les Theologiens Scholastiques, comme les Nominaux, les Thomistes & les Scotistes : gens qui passent effectivement pour disputer souvent avant que de s'être bien donné le soin de s'entendre.

Les Jurisconsultes ne semblent pas même tout-à-fait exempts de ce défaut, quand ils mettent en question, si le droit est pour les animaux, *an jus in bruta cadat*. Les Me-

decins n'y paroissent gueres moins sujets; car on leur voit faire mille raisonnemens opposez pour conclure au même remède. Mais les premiers hommes du monde pour disputer des mots, sont les Philosophes, à commencer par les sectes les plus fameuses.

Y a-t'il d'autre biens que la vertu ? *Oui*, disent les Peripateticiens ; *non*, disent les Stoiciens. Expliquez le mot de *bien* ; que devient leur dispute ? Les uns & les autres s'élevent contre Epicure, parce qu'il fait consister le souverain bonheur dans la *Volupté* : s'ils entendent avec lui par *volupté* le goût delicieux de la vertu, ne seront-ils pas tous d'accord ?

Les Philosophes Scholastiques ont donné long-tems à outrance dans ce défaut pueril, dont les nouveaux Philosophes ont pretendu revenir sous les auspices de Descartes; mais lui-même en est-il bien revenu ? Il vient établir pour premiere & nouvelle maxime qu'il faut douter de tout ; il ne prétend pas dire qu'il faille douter de ce principe là,

même ; il se contrediroit dès son premier mot : il ne veut donc dire autre chose, si-non qu'il ne faut admettre aucune connoissance pour vraye qu'elle n'ait été bien examinée ; mais qui est-ce qui n'en convenoit pas avant Descartes ? C'est donc une dispute de mots qu'il établissoit par sa maxime laquelle a revolté tant d'esprits. Les Mathematiciens mêmes, les plus grands ennemis qui soient au monde des *disputes de mots*, n'y tombent-ils point sans y penser ? Eh que sont autre chose leurs questions, *si le point est une partie de la ligne ? si l'unité est ou n'est pas nombre ?*

En parlant de diverses especes de *disputes de mots*, les unes, dit-on, sont uniquement dans les mots ; les autres qu'on peut appeller *mixtes*, n'y sont pas uniquement, mais en partie : & cette *mixtion* rend le mal plus à craindre parce qu'il est plus difficile à demêler. On apporte pour exemple la dispute qu'ont eû en ce tems-ci quelques Protestans sur ce qu'ils ont appellé la moralité du Sabbath : c'est-à-dire, si la sanctifi-

cation du septiéme jour de la semaine est ou n'est pas un precepte naturel & indispensable. Il cite une autre dispute de cette nature de ἀφίεσαι & παρίεσαι ἁμαρτιῶν, qu'on ne peut rendre en une autre langue, dit-il, sans laisser échaper le nœud de la dispute.

Mr. Werenfels apporte encore une autre espece de dispute de mots. Il la fait consister dans la suite d'un differend où l'on ne s'entend point. Quoi que chaque mot pris en particulier n'ait point d'ambiguité; de sorte que la difficulté n'est que dans la maniére d'exposer une chose sur laquelle on est d'accord pour le fond. Il en donne l'exemple en la personne de Ramus, lequel pour s'être écarté de la methode d'Aristote reçûë dans l'université de Paris où il enseignoit, y causa un tumulte dont il fut à la fin la victime. Mais quelque peu importante que pût-être cette dispute elle n'étoit point de *mots*. Ramus à la verité n'enseignoit point en Philosophie d'opinion particuliere; mais il changeoit un ordre établi : cette inno-

vation faisoit craindre pour le reste. Il ne paroît pas à la verité qu'on dût tant craindre ; mais on ne guerit pas les gens de la peur.

S'il se trouve des disputes où dans le fond sous differens termes on entende la même chose ; il s'en trouve d'autres où l'on ne s'entend point du tout l'un l'autre, & quelquefois où l'on ne s'entend pas soy-même. Mr. Werenfels met dans ce dernier rang celles qu'on a euës long-tems en Philosophie sur l'Eduction de la forme.

Pour faire connoître combien la dispute des mots est un mal outré, Mr. Werenfels expose d'un air vehement comment elle est cause que certaines sectes de Protestans se haïssent à l'excés : de maniere, dit-il, que quelques-uns d'eux au lieu de nous embrasser *comme leurs freres*, aimeroient mieux s'allier avec l'Eglise Romaine. Mr. Werenfels avec toute sa politesse juge à propos de donner à cette Eglise des Epithetes à peu près telles que se donnoient les Grammairiens Crusius & Frichlinius, dont il nous a appris lui-mê-

me ce qu'il falloit penser : mais pour profiter de ses leçons plûtôt que de son exemple, nous continüerons simplement l'extrait de son livre sans d'autre reflexion.

Il suppose ici, que malgré l'aversion des Lutheriens contre les Calvinistes, il n'y a entre les uns & les autres que des disputes de mots quoy qu'ils soient d'accord, à ce qu'il dit, sur l'essentiel. Il suppose de même qu'il n'y en a point d'autre entre les Jansenistes & les Thomistes sur le *pouvoir prochain* & sur *la suffisante grace* : de sorte qu'il fait un crime aux Thomistes de parler sur ces points comme les Jesuites, pendant que selon lui ils pensent entierement comme les Jansenistes. Mais c'est d'après les Lettres Provinciales, comme il le marque lui-même, qu'il prononce ; & l'on sçait la foy que meritent ces Memoires.

Autre inconvenient de la dispute des mots, c'est, dit Mr. Werenfels, qu'elle répand le Pirrhonisme & attire le mépris du monde sur les gens de Lettres : Mais cela pouvoit s'attribuer pour le moins aussi bien

à la dispute en général, qu'à la dispute des mots en particulier ; & c'est ce que l'Auteur semble quelque fois confondre, comme quand il dit que le seul nom de Tarquin fit chasser du Consulat Tarquinius Collatinus. Si le nom fut odieux alors, c'est qu'il touchoit de bien près à la chose qu'on avoit en horreur : & ce n'étoit pas s'en prendre aux noms & aux mots seulement, que de ne vouloir souffrir personne qui eût des liaisons avec les Roys Tarquins.

Il paroît une semblable équivoque dans ce qu'il ajoûte, qu'on aime mieux souffrir certaines disgraces, comme la pauvreté & l'exil, que le mot & le nom qui les signifie ; mais c'est que le nom est encore joint alors à la reputation & à l'honneur qui ont leur realité : ainsi que nous en sommes convaincus par le sentiment naturel, malgré toutes les speculations qu'on peut faire là-dessus.

Le caractere de la *Logamachie* qui est le plus pernicieux, c'est qu'en voulant guerir ce mal on l'augmente, & d'une fausse dispute il s'en fait

une vraye querelle. Vous avertissez un homme qu'il dispute de mots: de mots, repart-il! pour qui me prend-on? Et afin de montrer qu'il a une vraye dispute, il aime mieux la faire que d'en demeurer à celle de mots où il étoit. C'est ce qui arrive souvent après un mot qui est échapé dans la chaleur: ce n'est pas ce qu'on vouloit dire; mais puisqu'on la dit, on veut le soûtenir.

La cause de tous ces inconveniens doit se rapporter ou au langage ou à la personne de ceux qui disputent. Une même expression signifie diverses choses; à peine y en a-t'il une seule qui ne soit ambigüe, parceque nous n'avons point de mots qui répondent bien precisément aux idées qu'à chacun de nous en particulier. Comment exprimerois-je la lumiere à un homme qui ne l'auroit jamais vûë? il n'en a aucune idée. Je dois être souvent aussi embarassé à exprimer ce que je pense de particulier à qui n'en a jamais eu d'idée; souvent même nous avons des idées que nous ne sçaurions bien exprimer.

L'un dit que la douceur du miel eſt agreable, l'autre le nie : c'eſt qu'ici ce terme *douceur* eſt pris de chacun des deux en un ſens particulier pour exprimer ce qu'il éprouve, & ce qu'ils eſprouvent chacun de leur côté n'eſt point la même choſe.

Mais ce malheur attaché au langage quelqu'il ſoit, les hommes l'augmentent encore par le peu de ſoin qu'ils apportent à s'exprimer auſſi nettement qu'ils le devroient. Dès que certaines gens entendent ce qu'ils diſent, ils croyent être entendus des autres. Quelquefois auſſi ils n'en ſont pas entendus, parce qu'ils ne s'entendent pas bien eux-mêmes, quoy qu'ils veulent le faire acroire pour leur honneur. Les ſcholaſtiques ont aimé mieux pour expliquer la vertu de l'aiman, dire que c'eſt une qualité occulte : & pour expliquer le rapport de l'ame avec le corps, Deſcartes a mieux aimé parler d'une glande pineale, que d'avoüer nettement qu'ils n'y pouvoit rien comprendre. Quelquefois l'obſcurité des mots qui ont

été cauſe des diſputes, a été affectée comme les fables des Grecs, les nombres de Pythagore & les Livres d'Ariſtote en peuvent fournir l'exemple.

On reproche ici à l'Egliſe Romaine d'affecter dans ſon Ecole l'obſcurité de la Philoſophie d'Ariſtote, afin de cacher ſes defauts : mais ſi Mr. Werenfels ſçait que telle eſt l'intention des Catholiques, c'eſt à luy de nous dire pourquoy donc ils ont parlé ſi clairement en tant de livres de controverſes. N'y auroit il point plus d'obſcurité & d'équivoque dans ces deux mots là ſeuls *Eſprit interieur* qui font toute la régle de la foy des Proteſtans pour diſcerner le vray ſens de l'Ecriture, que dans toute l'obſcurité qu'on pretend qu'affecte l'Egliſe Romaine ? Les diſputes de mots viennent non ſeulement de ceux qui manquent à ſe bien faire entendre, mais auſſi de ceux qui n'entendent pas bien ce qu'on dit ; ce qui peut arriver ou de bonnefoy, ou par affectation. De bonne foy ; comme il arrive aux eſprits legers qui ſautent co-

tinuellement d'une chose à une autre, ou aux gens superficiels qui sont incapables de rien aprofondir. Ce defaut vient souvent de l'éducation, où l'on nous a accoutumé à dire des mots sans y attacher de sens bien determiné. La science de bien des gens n'est qu'un simple enchaînement de mots : tirez-les de leur jagon, les voilà tout d'un coup depourvûs de science. Ils ont d'ailleurs l'avantage de l'étaler avec plus d'ostention & de facilité que ceux qui ont une vraye capacité : car dans les uns, c'est la memoire & la routine seule qui agit; dans les autres, c'est l'esprit & le jugement. Ceux-cy pour cette raison sont beaucoup moins sujets aux disputes de mots : car sçachant que les mots sont purement arbitraires, ils n'en sont nullement frappez; au lieu que les autres confondent si souvent les choses & les mots, qu'un nom seul les emeut autant que la chose; Temoin le peuple d'Angleterre qui du tems de Cronwel trouvoit le nom de Roy & de Royaume si horrible qu'en recitant

le *Pater*, ils ne vouloient pas dire, que *vôtre Royaume arrive*; mais *que la Republique arrive.* Si ce fait est bien vray, il fournit un exemple sensible & rejoüissant.

Les prejugez sont le principe le plus ordinaire qui fait affecter de n'entendre pas bien ce que disent les autres : l'envie, la jalousie, certain esprit de contradiction produisent ainsi une infinité de disputes de mots.

Pour remedier au mal de la *logomachie*, il faut en bien connoître les signes que l'on rapporte icy; comme de contredire. 1°. Ce qui est avoüé de tout le genre humain, 2°. Ce qui est si évident, que quand vous ne pourriez, pas même en douter : car il n'y a de vraye opposition de sentiment que dans les choses difficiles à sçavoir. On met encore pour signes de disputes de mots d'attribuer à un homme de bon esprit, une opinion que semblent exprimer ses paroles, mais qui au fond est contraire manifestement, à toutes ses maximes; & de contester sur les definitions & les divi-

sions ; car chacun les fait selon ses idées particulieres. Il y a plusieurs autres regles de cette nature, que Mr. Werenfels ne donne pas neanmoins pour être toûjours *infaillibles.*

Dans le chapitre suivant on indique les remedes à la *Logomachie.* Les principaux sont d'être disposez à changer la dispute qu'on a contre quelqu'un, en une dispute qui tombe uniquement sur l'opinion qu'il soutient indépendamment de sa personne. 2° de ne point faire difficulté d'avoüer que nous n'avons pas pris la pensée de nôtre Adversaire, quand il reclame contre ce que nous lui attribuons. Mais ne peut-on pas attribuer aux gens une opinion dont ils protestent qu'ils sont très éloignez ? On le peut, répond Mr. Werenfels, & on le doit même quand leur protestation est contraire à ce qu'ils soutiennent manifestement d'un autre côté : sur tout quand ils ont interêt de déguiser leurs vrais sentimens. Hors de là, il vaut mieux s'en tenir à ce qu'ils témoignent penser, que de s'exposer à leur attri-

buer ce qu'ils ne pensent pas. Mais un des meilleurs remedes contre la dispute de mots est d'en sentir le ridicule & pour la prévenir, on ne peut trop s'accoutumer soy-même, & accoûtumer ceux qui sont confiez à nos soins, 1. A ne point contredire ni disputer de gayeté de cœur. 2°. A s'exercer aux demonstrations d'Arithmetique & de Geometrie qui disposent l'esprit à ne se contenter que d'une verité palpable. 3°. A se faire une application particuliere de bien distinguer les mots des choses, & les mots les uns des autres, & enfin toutes les idées qui peuvent se confondre dans un même mot.

Tout ce traité est plein de reflexions sensées & ingenieuses, & il est écrit avec beaucoup de facilité & de vivacité. Il y a lieu de juger qu'il seroit parfait, si l'Auteur avoit voulu s'en donner plus de peine, & s'il avoit évité de pueriles digressions contre l'Eglise Romaine qui ne faisoient rien à son sujet.

Diatribe Samuelis Werenfelsi de Meteoris Orationis.

La Dissertation ajoûtée à la fin du traité precedent en forme d'Appendice est intitulée par M. Werenfels *les méteores du Discours*. Cette expression qui approche du Phœbus en est plus convenable à ce qu'on lui fait signifier, qui est ce qu'on appelle en François, une *elocution guindée*, ou le *faux sublime*.

On parle d'abord du vrai sublime dont Longin nous a fourni des idées si excellentes, & que l'on remet en abregé dans l'esprit des Lecteurs. Un exemple d'un trait sublime est le mot de ce Pirate qui disoit à Alexandre, *parce que je ravage la mer avec une barque, on m'appelle voleur; & parce que vous le faites avec une grande flote, on vous appelle Roy.*

Comme il est difficille d'attraper le vrai sublime, il est aisé de donner dans le faux sublime; ce qui arrive en trois manieres; ou quand on applique des expressions sublimes à des sujets qui ne le sont point; ou

quand l'expression ne soûtient pas un sujet sublime ; ou quand il ne se trouve de sublime, ni dans le sujet, ni dans l'expression : c'est le plus curieux des meteores, c'est-à-dire le plus impertinent.

Sur cela nôtre Auteur remarque que souvent les gens de Lettres tombent dans ce ridicule, en parlant de leurs exercices d'une maniere trop pompeuse par l'excès de bonne opinion qu'ils ont de tout ce qui les touche. Il en apporte l'exemple dans Jul. Scaliger qui donne à son fils des préceptes de Grammaire avec le même enthousiasme, qu'Amilcar animoit son fils à ne faire jamais de paix avec les Romains.

Un autre *Meteore* de ce caractere consiste à mettre dans un grand sujet beaucoup d'*obscurité* au lieu de sublime : une partie de gens trouvent grand ce qu'ils n'entendent point, ou ce qui est extraordinaire.

Des ornemens affectez peuvent faire admirer l'esprit de celui qui en use, mais ils ne font point une beauté sublime ; parce qu'au lieu de donner de grans sentimens du sujet,

ils donnent seulement quelque estime pour celui qui l'expose. On en apporte l'exemple dans cette Epigramme d'Ausone.

Infelix Dido nulli bene nupta marito
Hoc pereunte fugis, hoc fugiente peris.

Il seroit à soûhaiter que cela ne parût que dans les Poëtes, & non pas dans les Orateurs, sur tout dans les Orateurs Chrétiens. Malgré le bon goût qui regne en France, on ne laisse pas encore d'y applaudir quelquefois aux *Metéores* de certains Predicateurs.

Les vrais ornemens, poursuit Mr. Werenfels ne doivent point se faire remarquer dans un discours : on en sent l'effet, & on ne les sent pas eux-mêmes.

Au régard des periphrases recherchées, des mots ampoullez, & d'autres choses semblables que l'on indique ici ; ce sont des *Metéores* assez connus pour ne les pas observer d'avantage. Mais nous remar-

querons volontiers deux des reflexions de l'Auteur : la premiere, qu'il eſt à craindre que dans les Claſſes on n'inſpire aux jeunes gens ces fauſſes idées d'éloquence & de ſublime ; la ſeconde, que certaines Langues dans leurs expreſſions outrées diſpoſent auſſi ceux qui les parlent à être outrez dans leurs penſées. Mr. Werenfels met de ce nombre l'Italien, l'Eſpagnol, & même un peu l'Allemand. Il fait la juſtice aux François de reconnoître que depuis un tems ils ont quitté les fauſſes beautez du diſcours, & ont pris la maniére de parler naturellement. Elle approche, dit-il de l'ancienne Grece & de l'ancienne Rome, qui ont parlé par la bouche de Démoſthene & de Ciceron : Mais en faiſant ainſi juſtice aux François on leur fait le deshonneur de craindre qu'ils ne s'en tiennent pas longtems à ce bon goût, à cauſe de la legereté qui les porte ſans ceſſe au changement. On peut r'aſſurer Mr. Werenfels ſur l'avenir par le paſſé. Depuis 60. ans la Langue Françoiſe n'a point changé : elle n'avoit ja-

mais été si long-tems semblable à elle-même ; il semble donc qu'elle n'eut autrefois changé que pour se perfectionner. Mr. Werenfels témoigne souhaiter qu'elle change encore un peu, pour retrancher nos complimens qui ne sont point dans la simplicité & le naturel des expressions du siecle d'Auguste. Il pourra encore être content sur ce point ; & le goût des complimens passe assez en France, pour en ôter encore bien-tôt les expressions. De sorte qu'au lieu de finir une lettre par une formule fort longue & fort inutile comme *Vôtre tres-humble & tres-obeïssant serviteur*, nous dirons volontiers ainsi qu'il le souhaite, ou avec les Grec χαῖρε bon jour ; ou avec les Latins Vale à dieu.

ARTICLE CXII.

SALOMONIS LIBRI Tres, Proverbia, Ecclesiastes & Canticum canticorum item liber sapientiæ & Ecclesiasticus cum selectis annotationibus. Autore J. B. du Hamel Presbytero &c

Exprofessore Regio. C'est-à-dire *Les Proverbes, l'Ecclesiaste & le Cantique des Cantiques : le livre de la sagesse, & l'Ecclesiastique, avec des notes choisies. Par Mr. du Hamel Prêtre & ancien Professeur Royal.* A Rouen chez Guillaume Behourt. 1703. *in* 12. *pp.* 407.

CE livre renferme des notes choisies sur les cinq livres qu'on nomme *sapientiaux*. Ces notes sont courtes : mais l'Auteur a fait un si bon choix, qu'il a sceu y renfermer tout ce que l'on peut desirer dans un Commentaire de cette nature. Il y marque soigneusement les differences de l'Hebreu ou du Grec : il y donne une explication nette & precise des endroits les plus obscurs : il a soin d'indiquer les sentimens des Peres sur les passages les plus importans. Les courtes Prefaces qu'il a mises à la tête de chaque livre suffisent pour apprendre tout ce qu'il en faut sçavoir.

L'Auteur du Livre des Proverbes ne sçauroit être douteux : dès le commencement du livre, Salomon

declare en termes exprès, que les Proverbes sont de luy. Mais ces Proverbes ou Paraboles n'ont pas toutes été ramassées dans le même tems. Mr. du Hamel croit que celles qui sont comprises dans les 23. premiers chapitres & dans la plus grande parties du 24. sont telles qu'elles avoient été écrites par Salomon : qu'Esdras ou la sinagogue ou peut être l'un & l'autre inspirez du S. Esprit, ont choisi les autres parmi les trois mille Paraboles que l'on sçait que Salomon avoit laissées.

Les Thalmudistes attribuent à Ezechias le livre de l'Ecclesiaste : & Grotius l'attribuë à Zorobabel : mais sans fondement. L'Ecclesiaste nous assure luy même qu'il étoit fils de David, qu'il étoit Roy, & qu'il a surpassé en sagesse tous ceux qui ont été avant luy à Jerusalem. Ce qui ne peut convenir qu'à Salomon. Il est vray qu'il s'appelle Roy de Jerusalem : nom qui semble n'avoir été dans l'usage commun, que depuis la separation des dix Tribus d'avec celles de Juda & de Benjamin. Mais quel inconvenient y a t'il que Salo-

mon ſe ſoit nommé Roy de Jeruſalem, après y avoir bâti un temple au vray Dieu, & en avoir fait la Capitale de ſes Etats.

Il y a des Heretiques qui ont voulu retrancher le Cantique des Cantiques du nombre des Ecritures Canoniques. Mais ce Livre a de tout tems été reçû de l'Egliſe ; il a toûjours été dans l'ancien Canon des Juifs. Salomon qui en eſt l'Auteur a repreſenté JESUS-CHRIST ſous le nom de l'Epoux, & l'Egliſe & toutes les ames ſaintes ſous le nom de l'Epouſe.

Le Livre de la ſageſſe n'eſt point en Hebreu, comme les trois precedens, mais ſeulement en Grec. Dans le Grec il eſt intitulé *la ſageſſe de Salomon* : Salomon neanmoins n'en eſt pas l'Auteur : quoy que les ſentimens qui y ſont exprimez n[e] ſoient pas differents de ceux de Sa lomon. S. Jerôme croit que ce L vre a été composé ſous l'Empi des Macedoniens.

L'Eccleſiaſtique avoit été co poſé en Hebreu par Jeſus fils de S rach ; mais il fut depuis tradui

Grec par le petit fils de celui qui l'avoit composé. C'est sous le regne de Ptolomée Evergete qu'on croit que s'est faite cette Traduction.

C'est là une partie de ce que Mr. du *Hamel* dit des Auteurs des Livres sur lesquels il a fait des Notes. Il seroit à souhaiter pour le public, qu'il en eut fait de semblables sur tous les autres livres de l'Ecriture.

ARTICLE CXIII.

ARCANA SECULI decimi sexti Huberti Langueti, Legati dum viveret & Conciliarii Saxonici, Epistolæ secretæ ad Principem suum Augustum Sax. Ducem & S. R. I. Septem virum ex ΑΡΧΕΙΩΙ Saxonico descriptas. Primus è musæo edidit Jo. Petrus Ludovicus in Fridericianâ Prof. P. Ord. Halæ Hormunduror. 1679. Impensis Friderici Zeitleri & Georgii Musselii. C'est-à-dire, *Lettres de M. Hubert Languet de son vivant Envoyé & Conseiller du Duc de Saxe à son Prince, dans*

lesquelles sont contenus les secrets du 16. siecle. A Hall. in 4°. p.315.

CEs secrets ne piqueront pas autant la curiosité aujourd'hui qu'ils auroient fait dans le 16. siecle; & pour être demeurez jusqu'à present dans le Cabinet de Saxe, ils n'en ont été gueres, moins eventez. Il en est comme des nouvelles de ce tems, qu'on cacheroit avec soin quand elles sont encore secrettes pour n'être lûës que cens ans après nous. La publication qui s'en feroit dans la suite, & les évenemens qui se découvriroient d'eux-mêmes, leur feroient perdre leur nature, ou de secrets ou de nouvelles, & les metamorphoseroient peu à peu en histoires vieilles & communes. On trouve toûjours neanmoins quelque chose de singulier dans les Lettres d'un homme tel que Mr. Languèt, qui étoit payé par son Prince pour écrire tout ce qu'il pouvoit découvrir ou juger de la situation des affaires de son tems.

Mais aussi quand ces sortes de particularitez ne se trouvent que dans

dans des Memoires publiez longtems après l'évenement ; il est à présumer qu'elles ne sont pas fort importantes, ou il est à craindre qu'elles ne soient pas d'une verité fort exacte, bien que rapportées par des gens qui ayent eû part aux affaires. Ceux-ci sont pour le moins aussi sujets que les autres hommes à former des conjectures, des soupçons, des jugemens plus conformés à leurs interêts qu'à la realité des choses. Ainsi beaucoup de traits qu'on trouve ici favorables au Huguenotisme, & qui ne sont pas avérez d'ailleurs, n'en paroîtront pas beaucoup plus croïables à ceux qui sçavent combien M. Languet étoit engagé dans ce parti.

On ne s'en tiendra pas sur sa parole par exemple à ce qu'il rapporte, de l'Exaltation de Pie IV. sçavoir, *Que le Cardinal de Tournon & le Cardinal Gonzaque de Mantoüe avoient été dans ce Conclave sur le point d'être faits Pape ; mais que l'un & l'autre ayant & beaucoup de merite & un grand nombre de suffrages, avoient cedé au Cardinal de Medicis*

(depuis Pie IV.) *qui l'avoit emporté à force d'argent.* D'où Mr. Languet aura-t'il appris seurement une chose qu'auroient eû un si grand interêt de cacher tous ceux qui y avoient part ? *Mais*, dit-il, *quatre ans avant cette promotion j'étois à Venise, lorsque le frere du Cardinal de Medicis vint à mourir, & lui laissa huit cent mille écus. Et c'est cette somme qu'on dit avoir été employée pour obtenir la Papauté.* La précaution du mot *on dit*, auroit été aussi essentielle dans ce qu'on a raconté auparavant sans aucune restriction. Car on n'auroit nulle peine à croire que tout cela se *disoit* alors parmi les Protestans comme beaucoup d'autres contes.

Ce pourroit bien être eux aussi qui auroient dit ce que rapporte M. Languet de la mort de Paul IV. prédecesseur de Pie IV. qu'elle fut causée par le chagrin qu'il eût de ce que la femme du Duc Palliani son nevеu avoit été surprise en adultere. Il est pourtant vrai que ce Pape étoit malade long-tems auparavant d'une hydropisie mortelle, & Mr.

Languet n'en disconvient pas : mais sans cet accident, ajoûte-t'il, il semble qu'il pouvoit vivre encore quelque tems. Cet il *semble* est encore heureux pour dire une particularité agréable aux Protestans qui d'un autre côté paroît des plus incertaines.

Voilà comme on prend plaisir à voir les choses selon les idées de son parti. Nous en avons un autre exemple non moins remarquable dans la 66. Lettre du second Livre de Mr. Languet. Il y raconte le Colloque de Poissi, & il y loüe la maniere dont le Cardinal de Lorraine répondit à Beze sur la matiere de l'Eucharistie. Car selon nôtre Auteur, le Cardinal dit qu'il ne demandoit point en ce mystere une *presence locale & naturelle* du corps de JESUS-CHRIST, mais une *presence surnaturelle, divine & incomprehensible.* Cependant, ajoûte M. Languet, il fit voir *sur la fin* que *son discours n'étoit qu'un jeu & qu'un badinage, exhortant le Roy, la Reine & tous les Princes du Sang à demeurer fermes dans la Religion de leurs Ancêtres.* Le

raisonnement de Mr. Languet est singulier. Le Cardinal de Lorraine exposa le Mystere de l'Eucharistie en termes Catholiques, mais les plus propres pour ne point revolter l'imagination des Protestans; après quoy il exhorte les Princes à demeurer dans la vraye & dans l'ancienne Religion : donc *son discours étoit un jeu & un badinage*. Si Mr. Languet n'avoit pas mieux raisonné sur les affaires d'Etat, il n'auroit pas été un grand politique. Quelques lignes après il tire une consequence aussi juste & aussi raisonnable. En parlant des Evêques, qui entrérent alors en conference avec les Ministres Protestants, il dit qu'il paroissoit assez que ces Prélats ne pensoient point du tout serieusement à se réformer; parce que *dans une de leurs Assemblées ils avoient approuvé l'Ordre des Jesuites lequel jusqu'alors avoit été rejetté en France.*

Les autres traits d'histoire particuliers qui n'ont nul rapport à la Religion, ne sont pas en grand nombre. On peut remarquer parmi ceux-ci ce qui est dit dans le septié-

me Lettre du second Livre que le Maréchal de Thermes aprés avoir commandé les armées de France 25. ou 26. ans & avoir tôûjours vécu frugalement mourut neanmoins si pauvre que ses Domestiques furent obligez de faire les frais de ses funerailles.

Ce sont des circonstances de cette nature qu'on peut apprendre avec l'histoire commune de ce tems-là dans le gros Recüeil des Lettres de M. Languet. D'ailleurs il écrit en bons termes & d'un Latin assez correct. Aussi nous aprend on dans la Préface, qu'il avoit une pension non-seulement pour écrire en qualité d'Espion *operâ quasi exploratoris* ou d'Agent, tout ce qu'il pouvoit découvrir des affaires; mais encore pour l'écrire poliment à un Prince qui aimoit les belles Lettres & qui se piquoit de science. Cependant comme on le remarque dans la même Préface, M. Languet n'a pas tellemẽt asservi son style à celui des écrivains du siecle d'Auguste, qu'il ne l'ait ajusté au genie de son siecle & à l'usage des choses dont il avoit à parler.

ARTICLE CXIV.

P. D. M. VITA HUBERTI, Langueti edit. Jo. Petr. Ludovicus in Fridericiana Professor impensis A. Dusarrat. *Biblioth. Hallensis* 1700. C'est-à-dire, *La Vie de Hubert Languet*. A Hall chez Du-Sarrat 1700. in 12. pp. 161.

C'Est avec raison qu'on nous a envoyé ce petit Livre au même tems que le précédent ; puisqu'il en est une suite, ou plûtôt qu'il auroit dû être à la tête des Lettres de Mr. Languet, que l'on avoit fait imprimer un an auparavant. Nous ne sçavons pas la raison pourquoy cela ne s'est pas fait. Quoy qu'il en soit il est juste qu'à cette occasion nous disions quelques traits de la vie de M. Hubert Languet.

Il étoit François de nation né à Viteaux en Bourgogne où sa famille tient encore aujourd'hui un rang considérable. Il se fit Protestant, & conçût une estime extraor-

dinaire pour Melancton. Afin de se lier avec lui plus étroitement il vint le trouver en Allemagne. C'est dans les communications intîmes qu'il eût avec lui, qu'il apprit ce que ce grand Docteur des Protestans pensoit de la Reine d'Angleterre Elizabeth toute Protestante qu'elle fût elle-même. Comme on la loüoit extrêmement en presence de Melancton, *treve de toutes ces loüanges*, dit celui-ci, *car une femme n'est qu'une femme.*

Après s'être occupé de Litterature à Wittemberg avec Melancton pendant quelques années il fut appellé lors qu'il ne pensoit à rien moins, par Auguste Duc de Saxe pour être de son Conseil : on lui fit 200. *thaleres* de pension. Il fut 20. ans au service de ce Prince qui l'envoya en France après la mort d'Henry second pour se servir de lui comme de son Agent.

Avant ce voyage Mr. Languet avoit fait celui de Rome en 1555. & en 1556. celui de Suede, où le Roy Gustave vouloit le determiner à aller découvrir par le Septentrion

un nouveau chemin pour arriver aux Indes.

Mr. Languet fut mal dans l'esprit de l'Empereur qui crut qu'il travailloit à éloigner de lui l'esprit du Duc de Saxe, il quitta la Cour même de Saxe, étant soupçonné d'avoir été un de ceux qui conseillerent à Peucer de publier une Exposition de la doctrine de l'Euchari-stie, conformement à l'exposition de Geneve.

Il fut, dit on, d'un temperament sanguin tirant sur le bilieux : constitution la plus propre pour les sciences, puis qu'elle convient à toutes les qualitez d'un bon esprit. Si c'en est une que la hardiesse, M. Languet en a eu plus qu'aucun autre, comme on le peut juger par le fameux Ouvrage de *Vendiciæ contra Tyrannos*. L'Auteur en avoit été long-tems inconnu ; & faute de pouvoir découvrir qui avoit osé entreprendre ou executer un pareil dessein, on l'avoit attribué à diverses personnes habiles des Protestans dans le siecle passé. On ne doute plus qu'il ne soit de Mr. Hubert Languet ; & ce Livre est

mis ici dans le Catalogue qu'on fait des ouvrages de cet Auteur.

ARTICLE CXV.

MEMOIRES CONTENANT *ce qui s'est passé de plus memorable en France depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à present. Tome I.* A la Haye chez Etienne Foulque dans le Pooten 1701. *in 12. pages* 360.

IL est étonnant que parmi tant d'Auteurs du premier ordre dont la France a été feconde depuis un siecle, aucun ne nous ait donné une histoire generale de la Monarchie qu'on pût comparer aux Historiens Grecs & Romains, qu'on pût au moins opposer à l'Histoire d'Espagne de Mariana. La grande Histoire & l'abregé de Mezeray ne se sont fait lire que par la necessité où l'on étoit d'apprendre l'histoire de sa Patrie. La liberté des reflexions plus hardies qu'elles ne sont justes & solides, là rendu agréable à certains esprits: mais les connoisseurs trouvent dans cet Auteur peu d'exactitude pour les choses & encore

moins pour le ſtyle. Le Pere Jourdan a chargé les trois tomes qu'il a publiez en 1679. ſur la premiere race de nos Rois, d'une erudition ſi peu ménagée, qu'on a peine à démeſler la ſuite de l'Hiſtoire. Ce ſont d'excellents materiaux ; mais qui ne ſont pas mis en œuvre aſſez finement. Son ſtyle cependant a de la beauté. Mr. Valois a donné en latin trois Tomes in folio ſous le titre de *Geſta veterum Francorum*. C'eſt l'hiſtoire de la premiere race de nos Rois : elle eſt ſçavante ſans être trop longue, élegante ſans affectation. On imprima en 1685. le premier tome de l'Hiſtoire de France par Mr. de Cordemoy & en 1689. Le ſecond. Ce ſont deux in folio qui renferment l'hiſtoire des deux premieres races. Les trois derniers regnes de la ſeconde ſont de Mr. l'Abbé de Cordemoy fils de l'Auteur. Le pere critique, delicat, & judicieux, a éclairci fort heureuſement les tems obſcurs de la France. Son ſtyle eſt pur & noble, & s'il étoit moins diffus & un peu moins ſec, il cederoit à peu d'écrivains. Aprés tout, ſi la

même main nous avoit donné toute nôtre histoire, on attendroit plus patiemment un nouveau Tite-Live. Le Pere Daniel a donné dans l'Histoire de Clovis & de ses enfans un essay qui fait souhaitter l'histoire entiere à laquelle il travaille & qui est fort avancée. Mr. l'Abbé le Gendre Chanoine de Nôtre Dame connu par son histoire de Loüis le Grand qui parut en 1690. publia l'an 1700. en trois tomes in 12. l'histoire des deux premieres races de nos Rois dont la lecture plaît infiniment par le bon choix & le bel arrangement des faits, la clarté, la vivacité, la legereté, l'exactitude du style.

Mr. l'Abbé de saint Remy, Gentilhomme Breton & Secretaire de Mr. le Comte de Briord Ambassadeur en Hollande, a travaillé dans le même tems sur un même sujet. Sa modestie lui fait appeller *Memoires* ce qu'un lecteur de bon goût jugera être une histoire, & même une excellente histoire. Sa preface merite d'être lûë, nous en prendrons ce qu'il dit des mœurs des premiers François.

» Les François, ou Francs étoient
» un peuple de la Germanie qui
» habitoit entre le Rhin & l'Elbe,
» dans le voisinage des Sueves & des
» Allemans. On conte des fables sur
» leur origine qu'il n'est pas besoin
» de refuter ; parceque comme on
» les avance sans aucun fondement;
» il suffit de les nier sans en apporter
» d'autre raison. Ce qu'on peut di-
» re de plus vrai-semblable, est que
» ces peuples, à qui on donnoit dif-
» ferens noms, selon les païs qu'ils
» habitoient, & qu'on appelloit com-
» munement Bructeres, Chamaves,
» Saliens, Cattes, Attuariens, Fri-
» sons, Cauces, Amsivariens, s'é-
» toient liguez sous le nom de *Francs*,
» qu'ils avoient pris pour témoig-
» ner qu'ils ne vouloient point être
» soumis au joug des Romains. Le
» voisinage & la fertilité des Gaules
» leur fit prendre le dessein de s'en
» rendre maîtres ; ils soutinrent
» quelque tems ce dessein avec peu
» de succés, & furent battus par di-
» vers Empereurs qui les obligerent
» à se contenir toûjours au delà du
» Rhin.

« Les François ont été gouver- « nez d'abord par des Ducs ou Chefs « d'Armée. Faramond est le pre- « mier à qui l'on ait donné le titre « de Roy. Du moins la Cronique « de Prosper, à laquelle le commun « des Auteurs se raporte sur ce point « le qualifie ainsi. Il y a apparence « que les François se choisirent un « Roy pour l'expedition des Gaules « qu'ils méditoient depuis long- « tems, & pour prevenir les incon- « veniens qui naissoient de la multi- « tude des Chefs, & du partage des « Armées. Cette union de tous les « peuples Francs sous un seul Chef « & sous une seule Loy qu'ils établi- « rent, & à laquelle ils donnerent le « nom de *Salique*, ne contribua pas « peu aux conquêtes qu'ils firent de- « puis, & à l'établissement de leur « Empire dans les Gaules. «

Personne n'ignore que les Fran- « çois y vécurent d'abord dans les « tenebres du Paganisme, & qu'ils « changerent de Religion sous le « Regne de Clovis environ l'an 497. « ainsi qu'on le verra plus ample- « ment dans le cours de l'Histoire. Ils «

„ étoient braves, adroits, robustes: „ Ils aimoient la guerre, & tous les „ exercices qui y ont du raport. Mais „ cette bravoure avoit encore quel- „ que chose de barbare, & ressentoit „ la grossiereté des mœurs de ce „ tems-là. Neanmoins leur Monar- „ chie sous le Regne de Childebert, „ fils & successeur de Clovis, étoit „ montée à un tel degré de grandeur „ & d'éclat, que Gregoire le Grand „ qui vivoit alors, a dit dans une „ lettre qu'il adresse à ce Prince, que „ le Royaume des François est au- „ tant au dessus des autres, que la „ dignité Royale est audessus des „ conditions privées. Les armes des „ François étoient le bouclier; „ l'épée, la hache à deux tranchans „ qu'ils appelloient *Francisque*, & „ l'Angon qui étoit une espece de „ dard qu'il lançoient avec beau- „ coup d'adresse. Toutes leurs trou- „ pes consistoient en Infanterie, & „ il n'y avoit de Cavalerie, qu'au- „ tant qu'il en falloit pour entourer „ le General, & pour porter ses „ ordres. La coutume de François „ étoit de partager le butin après la „ guerre finie, & sur cela on gar-

doit une grande fidelité. Le Ge- "
neral ne disposoit de rien, & n'a- "
voit comme les autres, que ce "
que le sort lui donnoit. Clovis "
même, tout Roy qu'il étoit, n'osa "
disposer d'un vase que ses sol- "
dats avoient enlevé de l'Eglise de "
Reims, & que S. Remy luy rede- "
mandoit : de sorte qu'il ne le ren- "
dit qu'après en avoir eu le con- "
sentement de toute l'armée. "
La raison qui engageoit les Rois "
à mettre ainsi le butin en commun, "
& à ne se prevaloir point de leur "
autorité dans la distribution qui "
s'en faisoit, est que le soldat avoit "
besoin d'être conduit à la guerre "
par l'esperance de profiter de la "
dépouille des vaincus, qui étoit "
presque l'unique recompense "
qu'on lui donnoit. Les troupes "
étoient proprement des Milices "
ramassées à la haste, que le desir "
de s'enrichir, joint à l'inclination "
guerriere naturelle à la Nation, ex- "
citoit à suivre le Roy. Presque tous "
les François étoient nez soldats, & "
les frequentes guerres qu'il falut "
soutenir les avoient tellement ac- "

„ coutumez aux Armes, qu'ils sem-
„ bloient n'avoir d'autre talent que
„ celui-là.

„ Le revenu des Rois consistoit en
„ quelques impôts qui se prenoient
„ sur les Gaulois seulement, & qu'on
„ levoit en argent, ou en denrées
„ selon la volonté du Roy. Aprés
„ le partage des Terres, les Rois en
„ eurent les plus belles, du revenu
„ desquelles ils s'entretenoient eux
„ & leur maison. Il y avoit en cha-
„ cune de ces Terres une grande
„ famille d'esclaves, parmi lesquels
„ on trouvoit des Laboureurs, des
„ Vignerons, & de toute sorte d'Ou-
„ vriers, qui appartenoient au Roy,
„ & qui ne travailloient que pour
„ luy. Ces maisons qu'on appelloit
„ *fiscales*, étoient entierement des-
„ tinées pour le menage; & les Rois
„ n'y habitoient jamais. Ils avoient
„ des Palais où ils tenoient leur
„ Cour, & où ils assembloient les
„ Parlemens & les Conciles.

„ Les François ne prenoient aucu-
„ ne resolution importante que dans
„ une Assemblée qu'ils convo-
„ quoient tous les ans, le premier

jour de Mars, & qu'ils appelloient “
pour cela *le Champ de Mars*. Le “
Roy s'y trouvoit accompagné des “
Ducs & des Comtes, qui avoient “
l'administration des Armes & de la “
justice. Comme la plus considera- “
ble affaire concernoit la guerre, “
on y paroissoit tout armé, & prêt “
à executer les resolutions de l'As- “
semblée. “

Ce n'étoit qu'aux François na- “
turels qu'on donnoit ordinaire- “
ment les grands Emplois ; comme “
de gouverner les Provinces, de “
commander les Armées, & de “
rendre la Justice. Les Gaulois fai- “
soient un corps à part dans l'E- “
tat : ils payoient les tributs, “
avoient soin de cultiver les ter- “
res. Ils vecurent long-tems selon “
le droit Romain; auquel ils etoient “
si attachés aussi bien qu'à la langue, “
& aux coutmes de ces premiers, “
vainqueurs, qu'ils ne purent les “
quitter que lors qu'ils se confon- “
dirent entierement avec les Fran- “
çois, & qu'ils ne firent plus qu'un “
peuple. Il paroît même qu'ils ne “
les quitterent pas tout à fait, & “

„ que s'ils prirent quelques coutu-
„ mes des François, les François aussi
„ s'assujettirent en beaucoup de cho-
„ ses aux manieres des vaincus, & sur
„ tout à leur langue ; qui étoit un
„ jargon meslé de Latin, & de Gau-
„ lois, d'où la langue Françoise a
„ tiré son origine. Les Romains en
„ soumettant les peuples à leur Em-
„ pire les soumettoient aussi à leur
„ langue. De sorte que ceux qui
„ alloient à la guerre, & qui ser-
„ voient dans les Armées Romaines;
„ Ceux qui avoient affaire aux Gou-
„ verneurs, & aux Intendans dans
„ les Provinces ; qui plaidoient, ou
„ qui faisoient quelque Acte public,
„ étoient obligez d'apprendre la
„ langue Latine, qui étoit la seu-
„ le dont il fut permis de se servir.
„ Les Gaulois l'apprirent donc, &
„ bien-tôt elle devint la Langue do-
„ minante du païs dans toutes les
„ Gaules : mais le peuple la corrom-
„ pit, & en fit un jargon à sa mo-
„ de qui s'est poli peu à peu, & enfin
„ perfectionné de telle sorte que
„ c'est aujourd'huy la langue la plus
„ belle, & la plus estimée de toute
„ l'Europe.

« Les Anciens François ont transmis à leurs descendans l'inclination qu'ils avoient pour les Armes, qui les rendoit redoutables à tous leurs voisins. La Barbarie a *pris* fin il y a long-tems, & dès le Regne de Charlemagne les François étoient ce que les Romains avoient été. Sous les Princes suivans qui n'ont eu ni la valeur, ni la magnificence de cet Empereur, les peuples ont paru degenerer, & suivre la fortune de leurs Rois. Philippe Auguste & François premier ont aimé la guerre & les Arts : Le premier a réüssi dans la guerre, & n'a pas porté les Arts fort loin ; le second a été malheureux dans la guerre, & heureux dans l'entreprise qu'il forma de faire fleurir les sciences dans son Royaume. Enfin de nos jours nous avons vû la France heureuse dans la guerre & dans les Arts, & telle que Rome fut sous l'Empire d'Auguste. »

La Critique de l'Auteur paroît encore mieux dans la refutation de ce que le Pere le Cointe Auteur des

Annales Ecclesiastiques de France & Mr. de Cordemoy ont écrit pour justifier la Reine Brunehaud.

„ Les raisons que des Auteurs „ modernes ont eües de défendre „ cette Princesse roulent particulie- „ rement sur le silence de Gregoire „ de Tours, sur quelque Lettres „ que S. Gregoire Pape lui a écrites, „ où il loüe son zele & sa pieté ; & „ enfin sur l'esprit vindicatif de „ Clotaire II. qui avoit interêt de „ décrier cette Princesse qu'il avoit „ traitée si indignement. Ces raisons „ sont fortes à la verité, mais on „ peut répondre, 1. Que Gregoire „ de Tours étant mort environ „ vingt-ans avant la Reine Bru- „ nehaud, il n'a pû être témoin des „ plus grands crimes qu'on lui im- „ pute. 2. Que si elle avoit été aussi „ pieuse qu'on la dépeint, il n'auroit „ pas manqué de faire valoir ses ver- „ tus pour les opposer aux vices de „ Fredegonde, de qui il avoit lieu „ d'être mal content. Cependant „ nous ne voyons pas qu'il l'ait fait: „ au contraire le silence, qu'il af- „ fecte n'est-il point une marque

qu'il n'avoit rien d'avantageux "
à dire de cette Princesse, qui "
pourtant a fait du bien aux Eccle- "
siastiques, & qui par cette liberali- "
té devoit les engager à loüer son "
zele ? Il faut donc ou les accuser "
d'ingratitude, ou croire qu'ils ont "
eû d'autres raisons de ne pas van- "
ter une Reine qui détruisoit par sa "
vie licentieuse tout le bien qu'elle "
pouvoit faire d'ailleurs. Mais, "
dira-t'on, S. Gregoire Pape, dont "
le témoignage surpasse tous les au- "
tres, à écrit à cette Princesse en "
des termes qui font voir l'estime "
particuliere qu'il faisoit de sa ver- "
tu. Il est vrai; mais on peut ré- "
pondre à celà que S. Gregoire n'a "
pas sçû les plus grands desordres "
de Brunehaud, puis qu'il est mort "
plus de neuf ans avant elle. De "
plus il loüe sa charité & sa pieté, "
& l'on peut dire que cette Reine "
a toûjours paru dans ses plus "
grands excés, zelée pour l'Eglise "
& pour la Religion. Mais quoy, "
ce Pape auroit-il dissimulé tant "
d'excès? Il est difficile de le croire, "
s'il est vray qu'il en ait été instruit. "

„ Mais ne pouvoit-il pas les ignorer
„ dans un si grand éloignement d'au-
„ tant plus que les desordres de cet-
„ te Reine n'éclatterent que sous le
„ Regne de ses petits fils vers les
„ dernieres années de sa vie, lors-
„ qu'elle se crût en liberté d'agir
„ impunément. Sa Rivale étoit mor-
„ te, & S. Gregoire qui l'avoit tant
„ estimée ne vivoit plus. Mais je
„ veux que S. Gregoire ait connu
„ les desordres de Brunehaud : ne
„ pouvoit-il pas les dissimuler aussi-
„ bien que ceux de l'Empereur
„ Phocas, à qui il écrit en termes
„ fort obligeans, & en lui souhaitant
„ un Regne qui ne finisse jamais ?
„ Les Papes n'étoient pas alors si
„ puissans qu'ils sont aujourd'hui, &
„ ils étoient souvent obligez de tai-
„ re les défauts des Princes à qui ils
„ devoient eux mêmes obéir. Quel-
„ que zêlé que fut S. Gregoire, il ai-
„ ma mieux faire semblant d'igno-
„ rer les desordres de Brunehaud
„ ausquels il ne pouvoit remedier,
„ & se servir en même tems du pen-
„ chant qu'elle témoignoit à faire
„ du bien à la Religion que de l'ef-

faroucher par un zele trop severe «
& perdre le fruit de sa liberalité ; «
Telle fut, si je ne me trompe, «
la conduite de ce grand homme. «
Les Historiens qui ont écrit «
sous le Regne de Clotaire second «
avoient interêt de décrier Brune- «
haud. Il est vray : la crainte de «
déplaire à un Prince qui l'avoit «
condamnée à un infame supplice, «
pouvoit les empêcher d'en dire «
du bien. Mais cette crainte pou- «
voit-elle les porter jusqu'à la char- «
ger de tous les crimes imagina- «
bles ? Sans doute ou la bonne foy «
& la sincerité étoient alors ban- «
nies du monde, où il faut confes- «
ser que cette Reine étoit tres-cou- «
pable. Mais pourquoy taxer les «
Auteurs de ce tems-là de flatte- «
rie envers Clotaire ? Il paroît que «
ces Historiens simples & naïfs «
n'ont rien tant cherché que la ve- «
rité. La maniere dont ils ont traité «
Frédegonde en est une preuve «
convaincante. Le respect de Clo- «
taire son fils ne les a pas empêché «
de la charger de tous les crimes «
les plus détestez. Pourquoy donc «

,, ce même respect auroit-il conduit
,, leur plume en écrivant l'Histoire
,, de Brunehaud ? D'ailleurs nous
,, voyons que S. Germain Evêque
,, de Paris, qui vivoit sous le Regne
,, de Chilperic & de Sigibert, ac-
,, cuse cette Reine d'être la cause de
,, tous les malheurs qui accabloient
,, alors la France, & qu'il lui en
,, écrit en des termes tres-forts.
,, L'autorité d'un Prelat tel que ce-
,, lui là, qui vivoit au milieu de la
,, France, & qui n'ignoroit rien de
,, tout ce qui s'y passoit, peut seule
,, confirmer l'opinion de ceux qui
,, condamnent Brunehaud: sur tout
,, étant jointe au témoignage de plu-
,, sieurs Auteurs fort anciens & fort
,, approuvez. Mais que peut-on re-
,, pondre à l'autorité de Gontran
,, Roy de Bourgogne, qui en pre-
,, sence de plusieurs Evêques assura
,, que Brunehaud avoit plusieurs
,, fois attenté à sa vie, & qu'elle n'a-
,, voit que des desseins pernicieux: Il
,, ne faut pas omettre ce que l'Au-
,, teur dit de l'institution des Parle-
,, mens.

,, Il est difficile de convenir avec
Pasquier

Pasquier, que l'institution des « Parlemens du Royaume soit aussi « ancienne que la Monarchie ; & « que l'Assemblée qui se tenoit au « mois de May, où le Roy présidoit « assisté des plus grands Seigneurs « de son Etat, en soit la veritable « origine. Mr. le Vassor, qui a co- « pié en ceci Pasquier mot pour « mot, est du même sentiment que « lui : mais comme il paroît qu'il n'a « rien examiné par lui-même, son « autorité est de peu de consequen- « ce ; & nous n'y ferons aucune at- « tention.

Ce qui a trompé Pasquier, se- « lon toutes les apparences, c'est « que dans cette fameuse Assem- « blée, outre les affaires d'Etat « qu'on y traitoit fort au long, & « qui étoient proprement le sujet de « la convocation ; on y rendoit aussi « quelque-fois justice aux particu- « liers, & chacun étoit reçû à pre- « senter ses plaintes. Mais cette rai- « son n'est pas assez solide. Car le « Parlement d'Angleterre, qui est « absolument different des nôtres, « a les mêmes droits, sans pourtant «

„ qu'on le confonde avec les autres
„ Tribunaux établis pour rendre la
„ justice aux particuliers. D'ailleurs
„ les Etats du Royaume, qui ont été
„ tenus sous les Roys de la troisiéme
„ Race, & qui tiroient veritable-
„ ment leur origine de cette ancien-
„ ne Assemblée, ont subsisté avec
„ les Parlemens : & quoy que ces
„ derniers ayent été destinez de
„ tout tems pour rendre la justice
„ aux particuliers, les Etats du
„ Royaume n'ont pas laissé aussi de
„ s'attribuër ce droit en diverses
„ occasions : comme font encore au-
„ jourd'hui les Etats de Bretagne,
„ de Bourgogne, & de Languedoc.
„ Si l'on veut donner aux Parlemens
„ & aux Cours Souveraines de Fran-
„ ce une institution aussi ancienne
„ que la Monarchie, j'y consens,
„ pourveu qu'on en trouve l'origi-
„ ne dans les Tribunaux établis dès
„ ce tems-là pour rendre la justice.
„ L'autorité de ceux qu'on appel-
„ loit *Domestiques*, & qui jugeoient
„ toutes les affaires qui survenoient
„ dans les Maisons Royales & dans
„ le Palais du Prince, étoit fort sem-

blable à celle du Parlement de « Paris, lorsqu'il étoit Ambulatoire, « & qu'il suivoit la Cour. Les Pa- « trices, les Ducs & les Comtes ad- « ministroient la justice dans les « Provinces, & avoient sous eux « des Conseillers ou Assesseurs. Les « Parlemens ont succedé à l'autori- « té des Ducs en ce qui concerne « la justice. Il est donc vray-sem- « blable que l'établissement des « Parlemens vient de ces Tribu- « naux, destinez à rendre la justice, « plutôt que d'une Assemblée, dont « le but principal & presque unique « étoit de décider les affaires de l'E- « tat, & sur tout d'ordonner la paix « ou la guerre. «

En voila assez pour faire connoître l'ouvrage dont nous parlons. L'Auteur en promet la suite : c'est une promesse dont les gens de bon goût ne le quitteront pas aisément. Ce seroit un grand dommage que son nom & les titres de ses autres Tomes se trouvassent un jour dans quelque nouvelle Edition de la *Bibliothèque des Livres promis* imprimée depuis peu en Hollande.

Article CXVI.

***BIBLIOTHEQUE CHOISIE** par Jean le Clerc* 1703. *Tome* I. Chez Henry Schelte, *pages* 414. *ſans Table.*

ON preſſoit depuis long-tems M. le Clerc de reprendre le travail de la Bibliotheque univerſelle qu'il avoit quitté en 1691. Pour contenter l'avidité du public il lui donne une eſpece de Journal dans lequel il parlera indifferemment des livres anciens & nouveaux à meſure qu'ils tomberont entre ſes mains. Il publiera tous les ſix mois un petit Volume de dix-huit feuilles. Dans celui-cy, il parle de la derniere edition des Ouvrages Theologiques du Cardinal de Noris, de l'Edition que Theodore Goral, c'eſt à-dire Mr. le Clerc, vient de donner de deux petits poëtes du tems d'Auguſte Albinovanus & Corneille Severe : de *l'Apendix Auguſtiniana* ajoûtée en Flandres à l'édition de S. Auguſtin par les Peres Benedictins : des Ou-

vrages d'Erasme dont-il procure une nouvelle impression. Comme on doit parler de ces livres dans nos Memoires, nous ne nous y arestons pas.

Il parle aussi d'un Jurisconsulte Hollandois dont voici le titre : *Philippi de Leyden tractatus juridico-politici. Accedunt huic editioni auctoris vita & index legum ad quas scripsit. Recensuit & indice auxit Sebast. Petzoletus Reg. Majestatis Borussiæ Bibliothecarius.* On peut tirer de cet Auteur des lumieres pour l'Histoire d'Hollande de son tems, c'est-à-dire de la fin du quatorziéme siecle. Mr. le Clerc parle encore d'un Ouvrage Latin de Jacques Vindet Anglois sur l'état des ames après la mort, qui parut il y a 40. ans; Ouvrage chargé d'une érudition fort confuse. Les reflexions du Bibliothecaire sur ces deux livres, ni celles qu'il fait sur les Ouvrages Latins du Cardinal Bembe, ne meritent pas non plus que nous nous y arêtions. Deux autres livres dont il donne l'extrait sont dignes de l'attention du Lecteur. Nous donnerons tout

entier l'extrait de la Coſmologie ſacrée de Mr. Grew. imprimée l'an paſſé, & nous rapporterons aſſez au long ce que Mr. le Clerc dit d'un livre imprimé il y a pluſieurs années en Anglois, par le Docteur Cudvorth ſur le ſyſteme du monde intellectuel, en mélant nos reflexions aux ſiennes.

L'Ouvrage du Docteur Cudvorth eſt un in folio de 900. pages, il parut l'an 1678. L'Auteur prouve que la Philoſophie corpuſculaire conduit naturellement à reconnoître des ſubſtances ſpirituelles & un Dieu. Ce n'étoit pas ſon premier deſſein: il n'avoit entrepris ſon Ouvrage que dans la vûe de combattre ceux qui établiſſent une neceſſité inévitable pour principe de nos actions. Ce ſentiment contraire à tous les Principes de la Religion & de la Morale luy paroiſſoit une veritable ſource d'Atheiſme. En travaillant il ſe trouva engagé à combattre d'abord les erreurs dont on ſe ſert pour appuïer le dogme de la neceſſité inévitable: & il crut qu'il étoit important de faire voir que la Phyſique

la plus saine n'a point de liaison avec ce dogme.

La Philosophie qui explique les phenomenes par la figure & le mouvement des corps,& qui met des corpuscules, pour principes de l'univers, paroît favorable au dessein qu'ont les athées de nier l'existence des esprits & celle de Dieu, & de substituer à la place de la liberté une necessité mechanicque, qui fasse agir inévitablement selon l'impression qu'on reçoit. Ni Descartes, ni Epicure, ni Democrite contemporain de Socrate ne sont pas les inventeurs de cette Philosophie: c'est Moschus Phenicien qui vivoit avant la guerre de Troye, fort different de Moïse, avec qui Selden l'a confondu contre toute vrai-semblance. Tous ceux qui ont suivi sa doctrine n'en ont pas abusé. Avant Democrite les Sectateurs de cette Philosophie ont joint la creance d'une Divinité avec leurs principes. M. Cudvorth le prouve en détail autant qu'on le peut prouver. Car, comme Mr. le Clerc remarque fort judicieusement, il est difficile de s'assurer des veritables

opinions des anciens Philoſophes que nous ne connoiſſons que par quelques fragmens, ou par ce que leurs adverſaires, ont dit, ou enfin par ce que rapportent les compilateurs de l'Hiſtoire Philoſophique, qui racontent fort confuſément ce qu'ils paroiſſent n'avoir pas trop entendu.

L'origine de la Philoſophie corpuſculaire eſt venuë ſelon Cudvorth de la raiſon la plus épurée, au lieu que la Philoſophie qui admet des qualitez eſt un reſte de l'ignorante ſimplicité des premiers ſiecles. Il ne faut ni un eſprit fort ſubtil, ni une longue meditation, pour penſer que la main eſt chaude parceque le feu y produit un petit être qu'on appelle Chaleur; C'eſt imaginer les choſes le plus groſſierement qu'il ſe puiſſe. Mais voici ce que la réflexion a decouvert. On a beau examiner les corps on n'y voit point d'autres proprietez que l'étendue, la figure, la ſituation, le mouvement, le repos. Delà les Philoſophes dont nous parlons conclurent que la nature des choſes corporelles conſiderée en el-

le même n'est au tre chose que la disposition de leurs parties par rapport à la grandeur, la figure, le mouvement; & que tout ce qui arrive dans le monde corporel doit être expliqué par la difference des parties dont chaque corps sensible est composé & par la diversité des impressions qu'il fait sur les organes de nos sens.

Ces reflexions sur l'idée du corps les conduisirent bien-tôt à la connoissance des substances spirituelles. Ils ne voïoient rien dans le corps qui pût de soy-même produire le mouvement: nul corps ne remüe qu'autant qu'il est meû. Ce n'est pas dire assez: ils ne voyoient dans le corps aucune veritable puissance d'agir. Le corps n'agit que par son mouvement: il n'a pas de lui-même le mouvement: donc il n'a pas de lui-même la faculté d'agir. La substance corporelle ne peut-être que la matiere de l'univers: il faut une autre substance qui mette cette matiere en œuvre, plus on connoît la nature, plus on sent la difference du

corps & de l'ame, plus on est convaincu de la necessité d'un esprit premier auteur du mouvement des corps.

Il s'en faut beaucoup qu'ils n'ayent raisonné aussi juste sur l'origine des ames. Convaincus qu'elles n'étoient pas corporelles, & qu'ainsi elles ne pouvoient être engendrées, ils étoient reduits à les admettre ou éternelles ou crées de rien : mais ils ne pouvoient s'accommoder de l'opinion qui suppose la création temporelle des ames. Un de leurs premiers principes étoit *que rien ne se fait de rien* : l'expérience leur avoit appris qu'aucun corps ne perissoit, & que tous ceux qui paroissent se detruire en perdant leur figure en prenoient une nouvelle, & commençoient de naître par leur mort même. Ovide a exprimé ce sentiment d'une maniere fort delicate & fort juste :

Nec perit in tanto quidquam, mihi credite, mundo :
Sed variat, faciemque novat, nascique vocatur

Incipere esse aliud, quàm quod fuit ante; morique
Desinere illud idem.

Croïez-moi rien ne perit dans le monde quelque vaste qu'il soit. Ce qui semble perir ne fait que changer & prendre une nouvelle forme. On dit qu'une chose nait quand elle commence d'être ce qu'elle n'étoit pas : on dit qu'elle meurt, quand elle cesse d'être ce qu'elle étoit.

L'ame, selon ce principe, ne pouvoit être tirée du néant : elle ne pouvoit être formée des corps : elle étoit donc éternelle. La préexistence des ames & la metempsicose, ou le passage successif d'une ame par plusieurs corps, sont des erreurs; mais des erreurs très-anciennes & très-répanduës. L'Auteur reconnoît que le systême veritable de la création temporelle des ames n'a rien qui choque la raison, & qu'il est sujet à moins d'inconvenient que celui de la préexistence des ames; mais il assure que l'opinion qui tient les ames des bestes corporelles lui sem-

ble aussi favorable au libertinage que difficile à concevoir. Il entreroit plus volontiers dans le sentiment de quelques anciens Philosophes qui ont cru que l'ame des bêtes n'est qu'une *irradiation ou une espece d'écoulement de la suprême source de la vie*; ou pour parler plus clairement, une operation de Dieu qui donne aux bêtes les mouvemens qu'une ame leur donneroit.

Il croit même qu'on peut supposer dans les bêtes des ames raisonnables, qui cessent d'être quand le corps de la bête meurt. La volonté souveraine de Dieu est la regle de la durée des êtres: il les produit quand il lui plaît de s'en servir: il peut les anéantir quand ils lui sont inutiles.

On peut remarquer dans cette histoire de la Philosophie une suite de revolutions assez bizarres. Deux opinions, l'une qui explique tout par des formes & des qualitez, l'autre qui les rejette & qui pour tout expliquer n'emploïe que la figure & le mouvement des corps, se sont mutuellement disputé l'Empire des Ecoles. Moschus Phéni-

cien trouve les qualitez en possession, & met en vogue la Philosophie corpusculaire : Platon & Aristote retablissent les qualitez en honneur. Epicure leur fait préférer la *Physique* opposée : Aristote à l'aide des Arabes s'empare de toutes les Ecoles : Descartes & Gassendi l'attaquent, & leur parti prévaut de jour en jour.

Cette Bibliotheque choisie est du même goût que la Bibliotheque universelle. Le style de l'Auteur est plus coulant que pur : Son erudition plus étenduë qu'exacte : sa critique souvent judicieuse, toûjours hardie. On remarque un grand penchant à favoriser l'incredulité, un grand soin de justifier tous les Hérétiques, & fort peu d'égards pour les grands hommes que l'antiquité Chrêtienne a le plus respecté.

ARTICLE CXVII.

TABULÆ ASTRONOMICÆ Ludovici Magni juſſu & munif. &c. Autore Philippo de la Hire Regio Matheſeos Profeſſore, &c. *Tables Aſtronomiques de M. Philippe De-la-Hire Profeſſeur Royal en Mathematique, faites & imprimées par l'ordre & la liberalité de Loüis le grand, &c...* A Paris chez Jean Boudot Imprimeur du Roy & de l'Academie Royale des Sciences. *in* 4°. *pag.*102. *Tab.*80. *planc.*4.

MOnſieur de la Hire, à qui le public eſt redevable de tant d'excellens Ouvrages, avoit fait imprimer en 1686. la premiere partie de ſes Tables Aſtronomiques, dans laquelle il n'y avoit que ce qui étoit neceſſaire pour le calcul des Eclipſes de Soleil & de Lune avec la poſition des principales Etoiles fixes, qui ſont viſibles ſur nôtre horizon. Il faiſoit toûjours attendre la ſeconde partie de cét ouvrage; mais les obſervations & les cal-

culs qui étoient necessaires pour executer le dessein qu'il s'étoit proposé dans la construction de ses Tables, l'ont empêché de la donner plutôt au public. Ces observations que Mr. De-la-Hire a faites pendant seize ans entiers depuis l'impression de la premiere partie de ses Tables l'ayant mis en état de faire quelques petites corrections à ce qu'il avoit déja donné & d'expliquer quelques irregularitez qu'il avoit observées dans les mouvemens de la Lune, il a jugé à propos de faire réimprimer la premiere partie avec la seconde, qui paroît dans cette Edition. Cet Ouvrage contient tout ce qui regarde le mouvement des planetes & des methodes aisées pour en calculer les lieux de ces planetes & les Eclipses de Soleil & de Lune. La maniere de faire le calcul des Eclipses est tres simple, & elle ne demande point ce grand appareil de Tables qu'on voit ailleurs : mais elle roule presque par tout sur la resolution d'une même espece de triangle rectiligne. On ne peut pas dire qu'il veüille imposer au public en

faisant convenir ses Tables avec quelques exemples d'Eclipses passées, puis qu'il n'en propose que de celles qui doivent arriver.

Ces Tables ont été construites d'une maniere toute particuliere, car Mr. De-la-Hire dit qu'il ne s'est assujeti à aucun systeme ; qu'il a suivi seulement toutes les planetes dans un tres-grand nombre de leurs differentes positions à l'égard du Soleil & de la Terre, & que de toutes ces positions differentes il a tiré leur veritable mouvement. Cette voye lui a paru la meilleure de toutes. Ramus Professeur Royal avoit eu cette même pensée pour la construction des Tables Astronomiques. Il la proposa à Tycho-Brahé en lui rendant visite à Ausbourg en Allemagne ; mais Tycho n'approuva pas cette proposition, étant persuadé que ces mouvemens des corps celestes devoient toûjours se calculer par des cercles engagez les uns dans les autres sans se mettre en peine de reconnoître la nature des lignes, ou des orbites des planetes. Mais Mr. De-la-Hire est dans ce

ſentiment, que le mouvement d'un corps dans un liquide, ne peut s'expliquer exactement par tant de cercles les uns ſur les autres. Il dit que la plûpart des Aſtronomes accommodent ordinairement leur Syſtemes à trois ou quatre lieux obſervez pour chaque planete, comme ſi ce peu de points étoit ſuffiſant pour la determination d'une ligne courbe; il faudroit, ajoûte-t'il, ſuppoſer que les obſervations qu'ils rapportent & ſur leſquelles ſont fondez leurs ſyſtemes, fuſſent fort exactes, & c'eſt dont on peut douter avec quelque raiſon; car juſqu'à preſent, on n'avoit point d'obſervations qui fuſſent auſſi juſtes que celles dont Mr. De-la-Hire s'eſt ſervi dans la conſtruction de ſes Tables.

Il rapporte au long dans ſa Preface de quelle maniere il a fait ſes obſervations. Il dit qu'il fit placer en 1682. contre un des gros murs de l'obſervatoire Royal un grand quart de cercle dans le plan du Meridien, & qu'il fit beaucoup d'obſervations pour s'aſſurer de la veritable poſi-

tion de ce cercle dans le meridien, & même pour reconnoître si le limbe de ce cercle étoit exactement dans un plan. Il a fait une table particuliere des petites erreurs qu'il y a remarquées par observation, aprés l'avoir placé le plus justement qu'il pouvoit dans le meridien.

C'est sur le passage des Planetes par le meridien & sur leur hauteur meridienne qu'il a calculé leur veritable position, étant assuré d'ailleurs des refractions, & de l'obliquité de l'Ecliptique, & il les a toûjours comparées à l'étoile du grand chien appellée *Sirius*, & à l'Etoile de la *Lyre* qu'il voyoit à toutes les heures du jour, & même avec le Soleil à midy, connoissant exactement leur difference ascensionelle par le moyen des horloges à Pendule.

Ces horloges à Pendule dont il s'est servi étoient toûjours reglées de telle maniere qu'il pouvoit s'assurer d'une demi-seconde de tems dans ces passages; ce qui lui donnoit la position des astres à l'égard des uns des autres & de *Sirius* avec

une tres-grande justesse, puisque par ce moyen il ne peut pas se faire une erreur. Le quart du cercle Mural & les autres dont il se sert ont des Lunettes d'approche au lieu de pinnules, ce qui donne de tres-grands avantages dans toutes les observations Astronomiques. Mrs. Picart & Auzout ont été les premiers qui se sont servis en France de Lunettes attachées au quart de cercle, au lieu de pinnules.

Les deux nouvelles découvertes de l'invention des horloges à Pendule & des Lunettes d'approches au lieu de pinnules ordinaires sur les quarts de cercles & autres portions, & même sur les Micromettres Reticules, ont donné des moyens & des facilitez de faire des observations d'une justesse qui surpasse de beaucoup celles des Anciens; c'est pourquoy la pratique de l'Astronomie est tout-à-fait differente de celle qu'on trouve jusqu'apresent dans les Livres des Astronomes. Il y a prés de cinquante ans qu'on se sert des Micrometres & des pendules. Mr. De-la-Hire s'est appliqué particu-

licrement après avoir expliqué l'usage de ses Tables, à d'écrire les instrumens qui sont necessaires pour les observations & qui sont apresent en usage. Il donne pour ces observations plusieurs methodes particulieres qu'il a trouvées par un long usage dans cet exercice comme d'un reticule général qui convient à tous les diametres du Soleil & de la Lune pour les observations des Eclipses & la maniere de faire ce reticule dont les filets sont du moins aussi déliez que ceux des vers à soye, sans qu'ils soient jamais en danger de se rompre ni de changer par les accidens exterieurs de l'air.

Il rapporte aussi dans ses manieres d'observer les Astres une maniere fort commode & tres-utile pour éclairer facilement & suffisament pendant la nuit les filets qui sont au foyer des lunettes, & qui font l'office de la Pinnule oculaire. Il couvre le verre objectif de la Lunette avec une toile de soye blanche, tissuë de filets fort déliez & mediocrement serrez ; & parce moyen une chandelle un peu éloig-

née éclaire cette toile qui fait paroître sur un fond blanc les filets de la pinnule fort distinctement & n'empêche pas qu'on ne voye l'astre fort clairement.

Il y a dans cét ouvrage plusieurs Problemes tres-utiles, & quelques-uns fort curieux, qui regardent l'Astronomie. Ceux qui servent à regler les horloges à pendule sur le vrai mouvement du Soleil sont d'une grande utilité & sont fort simples, & fort commodes particulierement dans de longs voyages. Mr. De-la-Hire les avoit déja donnez au public en François, séparement avec une machine tres-simple qui montre les Eclipses de Soleil & de Lune; & comme on n'en trouvoit point d'exemplaires parceque les P. P. Jesuites qui les avoient fait imprimer pour la commodité de leurs Missionnaires, n'en avoient fait tirer que fort peu, il donne dans cét Ouvrage la construction & l'usage de cette machine qui est fort utile aux peuples de l'Orient, qui reglent leurs mois sur le mouvement de la Lune, & qui font une attention

toute particuliere aux Eclipſes.

On trouve à la fin de ce Livre quatre planches en taille douce, dans la premiere on voit la conſtruction de toutes les parties des quarts de cercle qui ſervent aux obſervations; & de qu'elle maniere il faut les diviſer & les rectifier avec les demonſtrations des operations pour ſervir de réponſes à quelques objections qui avoient été faites ſur les pinnules à Lunette par de celebres Aſtronomes.

Dans un autre on repreſente une figure qui peut ſervir toute ſeule à la correction des obſervations correſpondantes qu'on fait devant & aprés midi pour regler les horloges ſur le vrai mouvement du Soleil en trouvant l'inſtant du vrai midi.

La troiſiéme eſt la figure de la machine des Elipſes ou les trois cartons ou planches de cuivre qui la compoſent ſont repreſentées les unes ſur les autres, ce qu'on ne pouvoit pas faire autrement dans une même figure. Mr. De-la-Hire a fait appliquer quelques-unes de ces machines au mouvement d'un

Horloge ordinaire qui par le moyen d'un ſeul pignon qui s'engraine dans une grande rouë, à laquelle tient l'*Index* ou Aiguile de la Machine, fait mouvoir cét Index d'un mouvement fort lent, par lequel on connoît les jours de la Lune avec leur rapport aux jours civils, & le tems des Eclipſes qui paroiſſent auſſi ſur cette Machine.

La derniere planche eſt une figure de la Lune avec des chifres de renvoi qui font connoître les noms qui ont été donnez à quelques taches des plus conſiderables par le R. Pere Riccioli & dont on ſe ſert ordinairement dans l'Academie pour marquer le paſſage de l'ombre de la terre dans les Eclipſes de la Lune: mais il faut pour faire ces obſervations avec juſteſſe, ſe ſervir d'une Lunette de 6. pieds environ & parce moyen on a ſouvent experimenté qu'on pouvoit connoître tres-juſtement les differences de longitude des lieux, où les obſervations de ces immerſions & emerſions des taches dans l'ombre & hors de l'ombre ont été faites avec

exactitude sur des horloges bien reglées. Car si l'on fait plusieurs de ces observations pendant la même eclipse & qu'on prenne un milieu entre toutes les differences on approchera si fort du vrai qu'il sera tres-difficile qu'il y ait quelque erreur sensible.

ARTICLE CXVIII.

SUITE DE L'EXTRAIT DU Diarium Italicum.

A L'occasion des grandes Urnes que Vacca dit qui furent trouvées dans une vigne proche la porte Latine, le Pere de Monfaucon fait remarquer, que quand Vacca parle de grandes Urnes, il faut entendre des Urnes longues dans lesquelles on enfermoit les corps entiers; car celles où l'on mettoit les cendres, n'avoient pas plus d'un pied de l'argeur & de profondeur.

L'Eglise de S. Sebastien est une des plus fameuses de Rome. Elle est dans la voye Appienne à deux mille de

de la ville. C'eſt là où eſt le Cimetiere de Callixte, ſi connu par les milliers de Martyrs qui y ont été enterrez. Le Pape Innocent XII. d'heureuſe memoire, fit preſent au grand Duc de la Chaire de pierre de S. Eſtienne Pape & Martyr. Son Alteſſe Royalle, la fit porter à Florence pour la mettre dans ſon cabinet, comme une des plus rares & des plus précieuſes pieces de ſes antiquitez. Un homme de qualité de Rome s'étant engagé avec toute ſa famille dans les voyes ſouterraines de ce Cimetiere s'y perdit: C'eſt ce qui a obligé de les murer à une certaine diſtance. Un de nos François dit dans ſes Memoires, qu'il y fut égaré plus de cinq heures avec quelques perſonnes de ſa compagnie, & que s'ils n'euſſent trouvez des ouvriers qui en tiroient des corps, ils étoient en danger de perir.

Les tours qui ſont aux murs du Cirque de Caracalla donnent occaſion au P. de Monfaucon de faire remarquer qu'il n'y avoit que les gens de la premiere qualité à qui on donnoit de ces tours pour voir les courſes.

de chevaux, & qu'elles passoient aux enfans comme un heritage. Vacca raconte ce qu'il apprit un jour d'un cabaretier qui demeuroit auprès du Cirque. Un homme vint un jour lui demander du feu. La nuit suivante ce même homme revint avec trois autres en ce cabaret. Ils souperent ensemble : les trois qu'il avoit amenez ne dirent pas un mot pendant le repas, après lequel ils sortirent tous. Six jours de suite ils firent la même chose. Le cabaretier commença à se defier il les suivit dans un clair de lune, & il s'apperçut qu'ils descendoient dans des lieux souterrains auprès du Cirque. Dés le matin il en avertit les Magistrats, qui se transporterent aussi-tôt sur le lieu. Ils ne trouverent personne : ils virent seulement la terre remuée, & furent surpris qu'en six jours de tems si peu de gens eussent pû creuser une fosse si spatieuse. Au fond de la fosse ils virent les outils dont ils s'étoient servi & des fragmens des vaisseaux de terre tout nouvellement cassez. On croit qu'ils trouverent un tresor. Vacca dit que les

trois qui ne parloient pas étoient infailliblement Goths. Du tems de Vacca les Romains appelloient Goths tous ceux qui venoient à Rome des païs Septentrionaux. Le peuple est encore aujourd'hui persuadé qu'il y a des tresors immenses cachez dans Rome, & qu'il n'y a que ceux qui sont au delà des Alpes qui puissent les decouvrir ; ou parce qu'ils ont plus de commerce avec le demon que les Italiens, ou parce que leurs Ancestres qui ont caché ces tresors, leur ont laissé les marques des lieux où ils les ont enterrez. Il y a des gens d'esprit qui sont dans cette superstitieuse opinion, & qui raportent des histoires pour l'appuier.

Il y a beaucoup de restes de tombeaux dans cette voye Appienne. Ciceron en parle dans ses Tusculanes. On en decouvrit un fort extraordinaire dans un fonds de la terre du Monastere de sainte Marie la neuve sous le Pontificat d'Innocent VIII. Il étoit de marbre avec son couvercle aussi de marbre, & scellé de plomb. Dans ce tombeau

on trouva le corps d'une jeune fille d'environ 12. ou treize ans, dans un beaume d'une odeur merveilleuse. Sa coëffure étoit d'or, on voyoit des cheveux d'or au tour du front. Les joües étoient charnuës & vermeilles, les yeux & la bouche entr'ouverts. On faisoit aisément sortir la langue de la bouche, & elle se remettoit aussitôt à sa place. Les bras étoient flexibles comme ceux d'une personne vivante. Elle fut exposée quelque tems : l'air luy changea la couleur, elle devint noirâtre; mais il n'y eut point d'autre changement. Le Pape la fit enterrer dans un lieu secret.

Les bains d'Antonin Caracalla sont sur la voye Appienne; mais au dedans de la ville : ils ont été donnez aux Peres Jesuites pour leur Seminaire. Le temple de Minerve n'est pas loin de là. Dans les tables de Bellori il est representé; comme un quarré oblong avec une colonnade aux deux côtez. C'est la forme de ces temples qu'on appelloit *periptere*, ou temples ailez.

L'Eglise de Sainte Sabine est sur

le mont Aventin. C'eſt l'une des plus anciennes de Rome. Il y en a qui croyent que Conſtantin la fit bâtir. Une vieille Inſcription qui eſt au bas de l'Egliſe, porte que ç'a été un certain Pierre d'Illyrie ſous le Pontificat de Celeſtin premier. On trouve cette Inſcription avec d'autres Inſcriptions imparfaites qui ont été tirées de-là. Il eſt ſurprenant combien il ſe rencontre de fautes dans les anciennes Epitaphes des Chrétiens. Il y en a où à peine trouve-t'on un mot de bien, tant les ouvriers étoient ignorans & malhabiles. Vghellus a fait imprimer l'Epitaphe de Hugue le Cardinal dans ſon 1. t. p.86. Il y manque un vers & pluſieurs mots y ſont corrompus; elle eſt ici entiere & corrigée. Vacca raconte que du tems de Pie IV. au pied du Mont-Aventin, dans les carrieres d'où l'on tire du Tuf, on découvrit une eſpece de petite chapelle. Il n'y avoit ni porte, ni fenêtre: On y deſcendoit par le haut. Le pavé étoit d'agathe & de cornaline. Les murs étoient revêtus de

bronze doré avec des medailles habilement enchaſſées. Il y avoit des baſſins & des vaſes de cuivre pour les ſacrifices. On trouva auſſi dans le même endroit un vaſe d'albatre jaune, large de quatre palmes & demie, haut de ſix, moins épais qu'un vaſe de terre, en ſorte que quand on mettoit dedans quelque lumiere, il étoit tout tranſparent. Ce vaſe étoit plein de cendres. Le Cheval & le Lion de marbre qui ſont au Capitole furent trouvez ſous le Pontificat de Paul III. dans l'eau d'un moulin hors la porte S. Paul. C'eſt l'ouvrage de quelque habile maître.

Il y a beaucoup de raretez dans la place du Capitole. La ſtatuë equeſtre de M. Aurele n'a point été fonduë comme quelques-uns ſe ſont imaginé, elle a été faite au marteau & au ciſeau. La Colomne Milliaire qui eſt au pied du Capitole fut trouvée du tems de Vacca. Comme on creuſoit au Mont-Tarpeius on découvrit des puits dont les Romains ſe ſervoient en tems de ſiege. Pluſieurs ſont perſuadez que de la ma-

niere qu'ils sont faits, c'étoit aussi pour empêcher les tremblemens de terre. Quoy qu'en dise Nardinus il y a grand fondement de croire que les restes de bâtimens qu'on voit en descendant du Capitole vers le Marché, sont du temple de la Concorde. L'Autheur parle ici du fameux Marforio. Il donne l'étimologie de ce nom, & rapporte en quel tems cette statuë fut placée où elle est. Le temple de la Concorde dont on voit les restes assez près de l'Eglise de S. Côme, étoit un des plus vastes & des plus magnifiques Temples de l'ancienne Rome. Il avoit trois cent pieds de long, deux cent de large. Il étoit soûtenu de huit piles, & à chaque pile il y avoit une Colomne de marbre blanc d'une hauteur prodigieuse. Il restoit encore une de ces Colomnes en cet endroit. Paul V. la fit porter à la place Sainte Marie Majeure, & fit mettre dessus l'image de la Sainte Vierge en bronze. Ce temple avoit été enrichi des dépoüilles de celui de Jerusalem. Tout le dedans étoit revêtu de Tables de bronze doré. Dans le tems

des guerres chacun y portoit ce qu'il avoit de meilleur : C'est la raison pourquoy l'incendie de ce temple qui arriva sous l'Empereur Commode, causa des pertes inconcevables à plusieurs particuliers. On voit sur des Medailles de Vespasien le Portique de ce Temple. Ce sont six Colomnes d'ordre Jonique. Aulu-Gelle dit qu'il y avoit une Bibliotheque en ce temple ; & Pline fait mention de la fameuse statuë du Nil que Vespasien y avoit fait mettre, & qu'il avoit dediée à Auguste à l'occasion de l'accroissement du Nil.

L'Arc de Tite est le plus Ancien de ceux qu'on voit à Rome. Les bas reliefs en sont merveilleux. Dans l'un l'Empereur Tite est representé sur un char de triomphe, précedé de ceux qui portent les faisseaux, accompagné de gens de guerre. De l'autre côté de l'arc on voit les dépoüilles du Temple de Jerusalem portées en triomphe. On explique ici ce que c'est que la Tour Chartulaire qui étoit élevée sur l'arc même.

Dans la vallée qui est entre le Mont-Palatin & le Mont-Aventin, il reste encore des vestiges du grand Cirque qui passoit autrefois pour l'un des plus beaux edifices de Rome. Sa longueur étoit de 2187. pieds, sa largeur de 960. Du côté de la piscine publique il se terminoit en rond: du côté du Tibre, il étoit fermé par un bâtiment droit. C'étoit là qu'étoient les loges des chevaux pour la course. Il y avoit aussi un grand Canal qu'on nommoit l'Euripe, sur lequel se representoient les Combats de Vaisseaux. Trois cent mille personnes pouvoient avoir place dans ce Cirque. Au milieu du Cirque étoit un petit Temple du Soleil avec sa Statuë & celle de plusieurs autres divinitez. C'est dans le grand Cirque que furent trouvez les deux Obelisques que Sixte V. a fait poser, l'un à la place de S. Jean de Latran, l'autre à la place de Sainte Marie del populo.

Quoy que l'espace du Mont-Palatin soit petit & serré, cependant on y avoit bâti plusieurs Temples des faux Dieux. Celui d'Appollon

étoit le principal. Les Livres des Sybilles étoient conservez sous le pied d'estal de la statuë d'Apollon. Sous le portail de Sainte Marie *in Cosmedin* on voit une grande pierre ronde avec cinq trous disposez comme si on eût voulu marquer deux yeux, deux narines & la bouche. On l'appelloit *La bocca della verita*. Plusieurs se sont embarassez à chercher à quoy servoit cette pierre. Monsieur Rostgaard Danois s'apperçût qu'à la Chancellerie il y en avoit une toute semblable par où tomboient les eaux de pluye dans un égoût. C'est ainsi que sur les choses les plus triviales, on fait quelquefois de grandes conjectures.

L'opinion commune est qu'Alexandre est representé par les deux hommes qui tiennent les deux beaux chevaux qui sont dans la place de *Monte-Caballo*, & qui ont donné le nom à cette place. L'Inscription qui est au bas détruit ce sentiment. Sous l'un on lit que c'est l'ouvrage de Phidias, & sous l'autre que c'est l'ouvrage de Praxitelle. Ou ces figures ne representent point

Alexandre, où l'ouvrage n'est point de ces habiles Sculpteurs qui ont vêcu long-tems avant Alexandre. Ces deux statuës furent apportées à Rome par l'Empereur Constantin qui les fit mettre dans ses bains. Vacca prétend qu'elles étoient à Rome devant la maison de Neron, & que c'est de là que Constantin les fit transporter. Cet Auteur raconte qu'un de ses amis faisant creuser à *Monte-Caballo*, après avoir trouvé plusieurs morceaux de marbre avec leurs Chapiteaux, des restes de voutes, on apperçût un endroit qui étoit muré d'une maniere fort grossiere. Lors qu'on l'eût debouché, on vit deux caveaux pleins d'ossemens. Vacca y entra avec son ami, & ils enfoncérent jusqu'aux genoux dans la poussiere en laquelle ces corps se reduisoient, dès qu'on les touchoit.

On raconte ici une avanture assez plaisante arrivée à Michel-Ange. Le vigneron d'Horace-Muti trouva un tresor en travaillant à la vigne, & se sauva avec les Medailles d'or & les pierres précieuses qui le compo-

ſoient. Muti étant allé à ſa vigne demanda le vigneron, & inſenſiblement il arriva à l'endroit du Treſor. Il y vit des vaſes de cuivre & des chaudieres briſées. Ayant foüillé plus bas il découvrit des pieces d'or. Cela lui fit connoître que ſon vigneron l'avoit volé. Il fit avertir les Officiers de la Monnoye que ſi on leur portoit des pieces d'or ou des pierreries, ils arrêtaſſent ceux qui en ſeroient chargez. Dans ces entrefaites Michel-Ange envoya un de ſes domeſtiques changer à la Monnoye de vieilles pieces. Le valet fut mis en priſon, & dans l'interrogatoire il dit que c'étoit Michel-Ange qui l'avoit chargé de cette commiſſion. Le Juge envoya prendre Michel-Ange, qui ne fit que plaiſanter quand il fut interrogé. Des Cardinaux ayant ſçû l'affaire, s'employerent pour le faire ſortir. Muti apprit ſur ces entrefaites qu'on avoit vû ſon vigneron à Veniſe. Il y court, mais le vigneron avoit déja donné toutes ſes richeſſes à la Republique, qui l'avoit fait Citadin, & lui avoit aſſigné une

pension. Muti s'en plaignit au Senat dont il n'obtint autre chose que les frais de son voyage.

On voit ici la figure d'une Idole qui fut trouvée dans cette vigne. Elle étoit de marbre blanc, haute de 5. palmes, posée sur un pied d'estal. Elle avoit le corps d'un homme & la tête d'un lion. Elle avoit les deux pieds sur un globe, d'où il sortoit un serpent qui lui enveloppoit le corps, & lui mettoit sa tête dans la bouche. Elle avoit les deux mains sur la poitrine, & tenoit une clef de chacune. Elle avoit quatre aîles aux épaules dont les deux avoient la pointe en haut & les deux autres la pointe en bas. Au tour de l'Idole en bas étoit un cercle garni de petites lampes de terre qui avoient toutes le bec tourné vers elle. Le P. de Monfaucon croit que c'est le Dieu Mitras.

Le Monastere des Chartreux merite d'être vû. Il est bâti où étoient les bains de Diocletien. L'Eglise & le Cloître sont du dessein de Michel-Ange. La Bibliotheque Barberine est la plus nombreuse qu'il y ait à

Rome l'Auteur s'attendoit d'y trouver plus de Manuſcrits Grecs. Il en trouva beaucoup chez les Peres de S. Baſile. Le R. P. Pierre Mennitius Superieur General de cet Ordre les a fait apporter des Monaſteres de Calabre où ils ſe perdoient. Il a auſſi ramaſſé un bon nombre de Chartres Grecques que le P. de Monfaucon a copiées. Le bas relief qui eſt ſur la porte de la vigne Ludoviſia eſt curieux. L'Auteur l'a fait graver, & il croit que tout ce qui y eſt ſe doit rapporter à M. Aurele le Philoſophe.

Après une petite deſcription de la vigne Borgheſe, qui eſt ce qu'il y a de plus beau non-ſeulement dans Rome mais dans toute l'Italie, l'Auteur rapporte ce qu'il y a de curieux dans l'Egliſe des Peres Minimes de la Trinité du mont. Douze Cardinaux, pluſieurs Princes, beaucoup d'Evêques & autres perſonnes de diſtinction y ont choiſi leur ſepulture. Le celebre Muret y eſt enterré, & on voit dans ce Journal deux Epitaphes qu'on lui a faites. Ce qu'il y a de plus rare dans cette Egliſe eſt la deſcente de croix pein-

re en fresque par Daniel Volateranus, qui a mis sept ans entiers à peindre la Chapelle, & qui a exprimé en un coin de son Tableau la jalousie que les autres peintres avoient conçûë contre son ouvrage.

Le quartier de Rome où il y a de plus beaux Palais & de plus belles Maisons, est celui de Saint Laurent *in Lucina*. On l'appelle ainsi, parce qu'il a été bâti dans le Temple *Junonis Lucinæ*. D'autres croyent que c'est le nom de la Noble Matrone qui a fait bâtir cette Eglise. La premiere opinion est la plus vrai-semblable. Le Cardinal de la Rochetaillade Archevêque de Roüen a fait reparer cette Eglise. Le Palais Chiggi occupe tout un côté de la place Antonine. La Bibliotheque est belle & curieuse. On dit qu'on y garde les Memoires du Pontificat d'Alexandre VII. qui étoit de cette famille. De l'autre côté est le Palais du Cardinal Imperiali qui considere beaucoup les gens de Lettres. Vis-à-vis du palais Chiggi est celui de D. Livio Odescalchi. Son Cabinet passe pour l'un des plus rares

d'Italie. Il y a une Agathe de cinq poulces de long & de trois de large, ſur laquelle Alexandre & Olympias ſont repreſentez avec toute la beauté & toute la delicateſſe imaginable. Le P. de Monfaucon a fait graver ici une Agathe qu'il a eû long-tems entre les mains depuis ſon retour. Elle paſſe en beauté celle de D. Livio. M. Antoine & Cleopatre y ſont repreſentez à demi-corps. Les viſages parlent, tant ils ſont bien travaillez, particulierement celui de M. Antoine : les figures ont un poulce de relief. La Chartre qui eſt dans les Archives des R.R. P.P. Auguſtins decide la conteſtation des Antiquaires ſur l'origine du nom de *Monte-Citorio* : Elle eſt rapportée ici. Il n'y a point de curieux qui ne ſçache ce que c'eſt que le Pantheon, & qui n'en ait vû les deſcriptions. Les ſeize colomnes du portique qui ſont de marbre granite d'Egypte & de l'Iſle d'Elbe, ſont ſi extraordinaires pour la groſſeur, que quelques-uns ſe ſont imaginez que c'étoit pluſieurs morceaux de marbre ſi bien joint en-

semble par un ciment ou un mastic ; qu'ils paroissoient ne faire qu'un seul bloc. D'autres ont crû qu'on avoit autrefois le secret de fondre les pierres. Suetone renverse ces opinions en rapportant que ces Colomnes ont été apportées de la Thebaïde & de l'Egypte à Rome.

Du tems de Jule III. on trouva en la ruë des Cordiers dans un mur mitoyen une statuë de Pompée de 10. pieds de long posée en travers ; les pieds dans la maison de celui qui l'avoit trouvée, la tête dans l'autre maison. Chacun des voisins prétendit que la Statuë lui appartenoit. Celui qui l'avoit découverte prétendoit qu'on ne pouvoit pas la lui disputer : celui qui avoit la tête soûtenoit qu'ayant la principale partie, le reste devoit suivre. Il y eût procès intenté ; le Juge mal-habile ordonna que la Statuë seroit partagée. Le Cardinal Capo di ferro ayant appris ce jugement, en donna promptement avis au Pape, qui envoya sur le champ quinze cent écus à partager entre les deux parties, & fit present de la Statuë au Cardinal.

C'eſt de Vacca qu'on tient cette hiſtoire. Le Palais du Marquis *de Maximis* eſt tres-conſiderable. Il eſt riche en peintures & en ſtatuës. Le tableau ou le tombeau d'Ovide qui étoit dans la voye Flaminienne eſt repreſenté avec toutes les figures au naturel, eſt fort curieux. Dans le Palais *de Maximis* en 1470. on imprima pour la premiere fois le Livre de ſaint Auguſtin de la Cité de Dieu, & la Bible l'année ſuivante, à la fin de laquelle on voit les noms des Imprimeurs & l'année. Martinellus dans ſa *Roma Sacra* dit que dès l'an 1455. ſous le Pape Nicolas V. Rome admira l'invention de l'Imprimerie, que les ouvriers dont nous venons de parler y avoient apportée. Si cela eſt, ce n'eſt point Pierre Schoeffer & Jean Fuſt de Mayence qui en ſont les inventeurs. L'Auteur du Journal a vû dans le Cabinet de M. de la Thuillière à Rome une edition de Lactance faite dans le Monaſtere de Sublac en 1461. Ce qui confirme le ſentiment de Martinellus: & ce qui donne ſujet de croire qu'il y a de la flatterie

dans ce que Jean Evêque d'Aleri écrit à Paul II. que c'est sous son Pontificat qu'on a commencé d'imprimer à Rome. On laisse cette difficulté à la recherche curieuse des Sçavans.

Le P. de Monfaucon rapporte icy ce que Vacca raconte avoir été trouvé de rare quand on creusa les fondemens du Palais Farnese. Auprès de la Colomne Trajane on trouva plusieurs morceaux de sculpture qui ressembloient fort à ce qu'on voit à l'arc de triomphe de l'Empereur Constantin. Vacca qui examina ces restes reconnut qu'ils étoient de la même main que la colomne Trajane ; & il fut persuadé de ce que plusieurs ne disoient que par conjecture, que l'arc de Constantin a été construit des restes de ces quatre colonnades, qui étoient au tour de la grande colomne, à chacune desquelles il y avoit un arc. Il est constant que les bas reliefs de l'arc de Constantin representent l'histoire de Trajan. Du tems de Constantin l'art de la sculpture étoit bien dechu, & n'atteig-

noit point à la beauté de ces bas reliefs. L'inſcription de la Colomne Trajane eſt effacée en pluſieurs endroits. Le P. de Monfaucon l'a tirée entiere de l'Anonyme du 9. ſiecle. On rapporte icy les raretez qui ſont dans le Palais du Cardinal de Boüillon parmi leſquelles il y a pluſieurs inſcriptions ou Epitaphes de la famille *Cæſennia*. Le tombeau de cette famille avoit 30. pieds de long. Ce que Vacca dit des bains d'Agrippa eſt tout à fait conforme à ce que Dion & Pline en ont écrit.

Le tombeau d'Hadrien qu'on nomme aujourd'hui le Château ſaint Ange étoit le plus bel édifice qu'il y eût dans Rome ; ſi l'on en excepte le Capitole, qui paſſoit pour une des ſept merveilles du monde, comme il paroît par un manuſcript grec du 13. ſiecle, qui eſt dans la Bibliotheque de Mr. Baluze. Il y a tant de deſcriptions de l'Egliſe de S. Pierre & du Vatican que l'Auteur du Journal a cru qu'il n'en devoit rien dire. Il ſe contente de rapporter quelques ſingularitez que Vacca dit qui furent trouvées dans les fondemens

du Vatican ou aux environs. Ensuite il passe à la Bibliotheque Vaticane. Il decrit le lieu, il parle du nombre des livres soit manuscripts, soit imprimez, & ne dit qu'un mot de Belvederes: Ceux qui voudront voir des descriptions entieres de la ville de Rome pourront consulter les Auteurs dont le P. de Monfaucon donne icy la liste. Il a fait imprimer dans son Journal l'Anonyme qui a écrit des merveilles de la ville de Rome : c'est un Auteur du 13. siecle, sur lequel il a fait quelquelques notes.

Dans le voyage que l'Auteur du Journal fit à Naples, il decouvrit plusieurs raretez, soit pour les antiquitez, soit pour les livres. Il a fait graver un bas relief fort beau qui étoit autrefois dans le bourg de Saint Felix, & qui est presentement au tombeau de la famille de *Sanfelice* Le lac Lucrin est presque à sec présentement & rempli de terre. Il y a là dessus une Relation Italienne faite par des personnes qui ont vû comme la chose est arrivée. Le P. de Monfaucon l'a mise en Latin. Il

medailles Grecques. Ces Messieurs ſont connus de tous les gens de Lettres.

A la fin de ce Journal on trouve les differentes leçons que l'Auteur a recueillies de pluſieurs manuſcrits des Prologues de l'Hiſtoire de Troge Pompée, avec les ſçavantes notes que Mr. l'Abbé de Longuerüe a faites ſur ces variations. Le P. de Monfaucon promet pluſieurs autres Volumes qui contiendront les pieces non imprimées qu'il a rapportées d'Italie. Son diſcernement & la grande connoiſſance qu'il a des livres & de tout ce qui regarde l'antiquité, doit donner de l'impatience aux ſçavans pour voir ce qu'on leur promet icy.

ARTICLE CXIX.

DICTIONAIRE ROYAL François & Anglois par M. Boyer. A la Haye chez Henry Van-Bulderen 1701. *deux Tomes in* 4°.

CE Dictionnaire eſt composé de deux parties. La premiere contient

tient le François rendu en Anglois, & la seconde l'Anglois expliqué en François. Mr. Boyer a tiré le François des Dictionnaires de Richelet, de Furetiere & de Tachard, & sur tout du Dictionnaire de l'Academie Françoise. Il s'est aussi servi des remarques de Vaugelas, de celles de Menage & de Bouhours. Pour ce qui regarde l'Anglois, M. Boyer n'a pas eu de si grands secours. Les Anglois n'ont point encore fait de Dictionnaire qui soit complet. Il est vrai qu'on trouve en divers Auteurs des Materiaux pour cela, & en assez grande abondance. Mais ces Materiaux n'ont pas encore été rassemblez. L'auteur ne se vante pas d'avoir ramassez tous les termes d'une langue aussi riche qu'est la Langue Angloise. Il reconnoît que ce travail est au-dessus de ses forces. Pour pouvoir en venir about, il faudroit que plusieurs personnes se joignissent ensemble. Mr. Boyer à l'exemple de Mrs. de l'Academie Françoise, s'est borné aux termes qui entrent dans la conversation & dans l'usage ordinaire. Comme cet

Auteur est né François il n'a pas voulu se fier à ses seules lumieres sur les expressions Angloises qui étoient douteuses. Il ne leur a donné place dans son Dictionnaire, qu'aprés avoir pris sur cela l'avis de plusieurs habiles Anglois.

ARTICLE CXX.

LETTRE A MONSIEUR Bayle.

C'Est à vous, Monsieur, que je demande justice d'un Mr. Tollius. Je vous la demande comme à un Critique que les sçavans reconnoissent volontiers pour arbitre. J'ai lû depuis quelques jours un livre de cet Auteur imprimé en 1696. qui a pour titre, *Jacobi Tollii insignia itineris Italici.* Parmi quelques pieces anciennes que contient ce Livre, on trouve à la page 178. & suivantes le Testament de Theodore Studite en Grec, avec une version Latine. Mr. Tollius a eu raison de la traiter d'infidelle & de puerile. En effet le traducteur paroît avoir eû moins de soin d'expliquer le Grec que de ren-

dre son Latin inexplicable : il s'est plus appliqué à chercher des mots Latins extraordinaires qu'à s'instruire du sens des mots Grecs. Il est surprenant que l'Auteur Hollandois ait pris une version de ce style pour l'ouvrage du Pere Sirmond. Il avoüe dans son jugement sur la piece dont il s'agit, qu'il a lû plusieurs écrits de ce grand homme : Comment n'a-t'il pas senti la difference de cette Latinité obscure, affectée, d'avec le style toûjours clair, simple avec noblesse, élegant sans affectation, du Pere Sirmond ? La veritable version que ce Pere a fait du Testament de Theodore Studite fut imprimée la même année qu'a paru le Livre de Mr. Tollius dans la belle Edition des ouvrages du P. Sirmond faite à l'Imprimerie Roïalle en cinq Tomes in folio par les soins du Pere de la Baune Jesuite : mais elle avoit déja paru dans le Tome IX. des Annales de Baronius à l'année 826. nombre 50. Celle que nôtre Critique attribuë au Pere Sirmond avoit aussi paru dès l'année 1602. sous le nom de son veritable

Auteur Jean Livineius, avec quelques autres Ouvrages de Theodore Studite dans un gros in 12. imprimé à Anvers chez la veuve de Bellerus. Mr. Tollius n'a-t'il pas bonne grace de s'écrier qu'il a connu trop tard que le docte Jeſuite ne ſçavoit ni Grec ni Latin ; & que l'eſtime qu'on a pour lui n'eſt fondée que ſur la prévention ? Il eſt vrai qu'il nous permet de ne pas ſuivre ſa déciſion & même de la mépriſer. Conſeillez-lui, Monſieur, s'il vit encore, de laiſſer à d'autres cette partie de la Critique qui demande un goût delicat pour la difference des ſtyles, & de tourner ſes études du côté de la découverte ſinguliere qu'il a faite ſur les fables anciennes. Il prétend qu'elles ſont toutes autant d'Enigmes ſous leſquelles les *Adeptes* ont caché le ſecret de la pierre Philoſophale. Vous avez lû ce qu'il publia en 1687. ſous le titre *de fortuita*. S'il ſuit vôtre avis, ſes travaux ſerviront au moins à réjouïr le public.

Je me ſouviens en finiſſant cette Lettre que l'idée de Mr. Tollius

dans ses *études fortuites* étoit déja venuë dans l'esprit d'un Medecin Allemand nommé Michel Mayer & du Chancelier de Bavieres George Hervart, fameux par beaucoup d'autres opinions peu ordinaires : cependant Monsieur je ne crois pas cette découverte assez considerable pour que je sois obligé d'en restituer l'honneur à son premier inventeur.

ARTICLE CXXI.

*MONSIEUR JOBLOT PROFESSEUR en Mathematique nous a déja donné * dans les Memoires du mois d'Octobre 1702. l'explication de quelques proprietez des Miroirs. Voici plusieurs nouvelles observations qu'il y ajoute. Pour les mieux entendre, le Lecteur doit prendre la peine de relire celles qui avoient été données les premieres.*

Construction d'un nouveau miroir avec l'explication de ses proprietez.

SI sur l'une des surfaces d'une glace de verre d'un pied de lon-

* *page 267.*

gueur, & d'environ neuf pouces de hauteur, on fait faire sept pans ou sept facettes égales entre-elles, formant chacune la figure d'un quarré long, dont le plus grand côté soit de huit ou neuf pouces de hauteur & d'environ vingt lignes de largeur; & qu'on fasse étamer la glace du côté des facettes, qui doivent faire entre elles des angles trés-obtus comme de 170. ou environ; l'on aura un miroir dont voici les principales proprietez.

1°. Si on couvre de quelque corps opaque toutes les facettes de ce miroir, à la reserve de celle du milieu, on y verra sa representation de même qu'on la verroit dans un miroir ordinaire. Ce qui montre combien on se trompe ordinairement, lors qu'on croit que la largeur de nôtre representation mesurée sur la surface des miroirs plans, est égale à la largeur de nôtre visage.

2°. Si l'on regarde de prés dans la facette du milieu de ce miroir (qu'on suppose maintenant tout decouvert, & ayant sa longueur parallele à l'horison) le visage y pa-

roîtra beaucoup plus large & plus racourci qu'il ne paroît dans les miroirs ordinaires. Et même il y a une distance mediocre, laquelle étant bien observée on se croit voir dans la facette du milieu ayant quatre yeux, quoi qu'on ne remarque qu'un nez, une bouche & un menton.

3°. Mais si l'on s'éloigne de ce miroir, les images y seront vûes autant de fois qu'il y a de facettes, en conservant dans les yeux & dans toutes les autres parties du visage, une situation naturelle, ce qui n'arrive pas, lors qu'on tourne le miroir de façon que sa diagonale se trouve perpendiculaire à l'horison; car alors les yeux d'un même visage s'y voïent placez obliquement.

4°. Maintenant, si l'on donne à ce miroir une situation qui fasse que ses plus longs côtez soient à peu près perpendiculaires à l'horison, le visage y semblera alongé & retreci. Et quand on s'y regardera de près, on n'y remarquera que deux yeux, un nez & une bouche. Mais à mesu-

re qu'on s'éloignera de ce miroir ; les yeux, les nez, les bouches, & les mentons s'y verront multipliez, d'une quantité proportionnée à celle des facettes du miroir.

5°. Si on s'éloigne d'une chandelle allumée d'environ cinq ou six pieds, en regardant cette chandelle dans le miroir, & fort obliquement par rapport à sa surface, on l'y verra representée un grand nombre de fois.

Il y a quelques autres proprietez de ce miroir, qu'on n'a pas jugez à propos de rapporter ici, afin de laisser aux curieux le plaisir de les decouvrir.

Nouvelles observations sur la multiplication des images que l'on apperçoit, en regardant une bougie allumée dans des glaces de verre qui ne sont point étamées.

1°. Si on reçoit fort obliquement les rayons de la lumiere d'une bougie allumée, qui se reflechissent à la rencontre d'une glace de miroir qui n'est point étamée, on la verra jus-

qu'à cinq ou 7. fois ; & ces images changeront de situation en changeant celle de la glace ou de l'œil. Ce qui vient apparemment de diverses inégalitez d'élevations qui sont aux surfaces de cette glace, comme on l'a déja dit. *

2°. Si on met deux de ces glaces l'une sur l'autre, en sorte qu'elles se touchent, & qu'on y regarde comme on vient de le dire, une bougie allumée, les representations s'y multiplient encore plus que dans l'experience précedente.

3°. Si entre ces deux glaces, & vers les deux extremitez qui se touchent, on y insere quelque corps de trois ou quatre lignes d'épaisseur & de moins de largeur, afin qu'il couvre peu d'étenduë de ces glaces & qu'il leur fasse faire un angle fort aigu : les representations où les images de la flame de la bougie, seront plus belles, plus distinctes, plus separées, & en plus grand nombre qu'auparavant ; & la distance d'en-

* *Memoires du mois d'Octobre 1702, page 267.*

tre leurs apparences se fera voir d'autant plus grande que l'angle aigu que formeront ces glaces sera grand jusqu'à certain point.

4°. Si on employe plus de glaces dans cette experience, on verra plus de representations de la bougie allumée, ce qui doit necessairement arriver à cause du plus grand nombre des reflexions & de refractions des rayons de lumiere poussez par la flame de cette bougie, lesquels se reflechissent à la rencontre des diverses surfaces de ces glaces, & de celles de l'air qui se trouvent entre elles.

D'où il suit necessairement que plus on employera de glaces, moins les images de la bougie allumée causées par les glaces les plus éloignées de l'œil seront sensibles.

5°. Si on s'éloigne d'environ dix ou 12. pieds d'une bougie allumée en presentant à sa flamme le milieu de l'ouverture d'un angle aigu, que l'on fera faire à deux glaces de miroir, on verra environ 35. ou 40. representations assez distinctes & separées les unes des autres, en

les regardant au travers de ces glaces ; ce qui se fait en plaçant l'œil à peu de distance du sommet de l'angle aigu qu'elles forment.

Si la surface posterieure d'une glace de miroir avoit le pouvoir de reflechir la lumiere vers nos yeux, comme quelques-uns le prétendent, il y auroit là assez de parties solides du verre qui l'empêcheroient de passer outre, & s'il y en avoit là suffisamment pour causer une apparence assez sensible de l'objet il devroit y en avoir suffisamment en divers endroits de l'épaisseur de la glace, & par consequent on devroit voir d'autant plus de representations que la glace auroit plus d'épaisseur ce qui cependant ne s'observe pas ?

Deplus si c'étoit la surface posterieure de la glace qui causât la reflexion de la lumiere, qui nous fait sentir l'image la moins sensible qu'on apperçoit dans le miroir dont on parle, une glace de verre adoucie d'un côté, & polie de l'autre, étant presentée obliquement par le côté poli à la flamme d'une bougie,

elle la feroit voir plus d'une fois, puis que la lumiere ne la traverseroit pas, comme elle la traverse, lors qu'elle est polie des deux côtez ce qui n'arrive pas.

Surquoy il faut remarquer que quand nous parlons ici d'une glace de miroir adoucie, nous supposons qu'elle ne l'est qu'autant qu'on les adoucit ordinairement dans les Manufactures des glaces, pour les y polir ; autrement il y auroit quelque chose à changer dans ce qu'on vient de dire.

ARTICLE CXXII.

DISSERTATION TOUCHANT *l'ancienne demeure des Chananéens & de l'usurpation qu'ils ont faite sur les enfans de Sem. Par le R. P. Dom Pezron, ancien Abbé de la Charmoie.*

DEpuis ces premiers tems, que les Peres de l'Eglise ont par leurs écrits rendu heureux & celebres, jusqu'aux siecles où nous sommes, l'étude des Livres Saints n'a

été que trop negligée. Mais on est bien revenu de cette blâmable negligence, pour ne pas dire de ce dangereux assoupissement dans lequel on a vêcu si long-tems, & on a la consolation de voir que le goût & le respect qu'on a eu autrefois pour ces divins Livres, est comme resuscité de nos jours. Nous avons même un avantage, sur la plûpart des Anciens, qu'on sçait n'avoir été riches & feconds qu'en Allegories; si on doit appeller richesse, cette trop grande fecondité. C'est qu'on aime maintenant le premier sens des Ecritures, que nous appellons le sens Litteral; & qu'on en fait une étude toute particuliere. Je me suis assez appliqué à le rechercher, & j'avoüe que ce n'a pas été sans quelque plaisir. Bien des personnes m'ont voulu persuader, que ce seroit en faire un au public, de lui communiquer les petites lumieres, disons plûtôt les petites vûës, qu'on pourroit avoir sur certains endroits de ces Livres Sacrez, qui nous paroissent obscurs, & qui ont des difficultez quelque-

fois plus grandes qu'on ne s'imagine. En voici une que je propose d'abord, comme on la souhaité, & je commence par celle-là d'autant plus volontiers, qu'elle est tres-importante, & qu'étant éclaircie, elle servira à dénoüer beaucoup d'endroits des Livres de Moïse.

Cette difficulté tombe sur les peuples *Chananéens*, tant de fois nommez, & si j'ose ainsi dire, si souvent Anathematisez dans les Ecritures. Il faut donc sçavoir que quelques Anciens Peres, & entre-autres saint Epiphane, les ont regardez, non-seulement comme méchans & criminels devant les yeux de Dieu, car l'Ecriture les declare assez; mais encore comme injustes usurpateurs; ce qu'elle ne dit point de ces peuples. Saint Epiphane neanmoins, avec quelques autres Anciens, l'assure de telle maniere, qu'on ne sçauroit presque en douter: L'occasion qu'il a eüe d'en parler de la sorte, c'est pour défendre la verité de la loy de Moïse,

& la justice de Dieu qui en a été l'Auteur.

Ceux qui ont quelque teinture de l'ancienne Histoire, sçavent assez, que l'heresiarque *Manés* Persan d'origine, & aprés lui les *Manichéens*, sont tombez dans des erreurs pleines d'impieté. Ils admettoient deux principes de toutes choses : Ou si vous voulez deux Dieux tout differens ; l'un bon, principe du bien, & un mauvais, principe du mal : doctrine detestable & pernicieuse, que *Manés* avoit empruntée des Anciens Mages de Perse. Ces Sectateurs prétendoient que la loy de Moïse étoit mauvaise, & par consequent qu'elle avoit été dictée par le Dieu principe du mal, & non par le Dieu plein de bonté & de justice. Ils disoient parmi leurs autres preuves, qu'on ne pouvoit croire que le Dieu juste & bon eût dicté à Moïse une loy qui ordonnoit trés - expressement aux Israëlites d'envahir violemment toutes les terres des *Chananéens* qui n'avoient point fait de mal à leurs Peres, Abraham, Isaac & Jacob ; &

de les exterminer eux & leur race ſans miſericorde. C'eſt là-deſſus que ſaint Epiphane fait parler ainſi les Manichéens : *Præclarum verò legis Deum, qui & Ægyptiorum opes prædatus eſt, & Amorrhæis ac Gergeſæis, aliiſque gentibus ejectis, terram eorum Iſraëlitis attribuit. Qui hoc mandatum dedit.* Non concupiſces, *quomodo illis aliena largitus eſt?* Saint Epiphane, Hereſie 66. qui eſt celle des Manichéens, nombre 85.

Les Manichéens diſoient donc, après l'Auteur de leur Secte, qu'on ne devoit pas préſumer, que Dieu qui eſt cenſé le principe de tout bien & la ſource de l'équité & de la juſtice, eût donné aux *Iſraëlites* les terres & les poſſeſſions des *Chananéens*; & que cela ne ſe pouvoit ſans une injuſtice criante & viſible. Que dit à cela ſaint Epiphane, qui ſe fait cette objection tirée des Livres de *Manés*? Il répond tout d'abord & ſans heſiter, que celui qui objectoit cela étoit un idiot & un ignorant, s'il ne ſçavoit pas que les enfans d'Iſraël, en chaſſant par l'ordre de Dieu les *Chananéens* de

leurs terres, n'avoient fait autre chose, que de se remettre en possession, de ce qui leur appartenoit, & de ce que ces peuples leur avoient ravi par violence : *At nescit*, dit ce saint Docteur, *homo rudis & idiotes, quod Israëlitæ terram suam recuperaverint, quam illi per vim eripuerant* : ὅτι τὴν ἰδίαν γῆν ἀπείληφαν διηρπασμένην ἀπ' αὐτῶν. Une réponse qui traitte Manés d'ignorant, & qui dit avec assurance que les Israëlites, en exterminant les Chananéens usurpateurs, n'avoient fait que rentrer dans leurs propres terres, étoit sans doute suspecte & hardie, si elle n'étoit bien soûtenuë. Saint Epiphane devoit donc être sûr de ce qu'il avançoit contre ces Heretiques ; & ce n'étoit que la certitude des choses qui le faisoit parler avec tant de force & de confiance. Ce qu'il dit en répondant est un peu long, mais il merite d'être sçû : car rien n'est plus curieux & peut être plus veritable.

Ce Pere monte d'abord jusqu'aux siecles voisins du Deluge. Il nous apprend, en repondant à ces Here-

tiques, que Noé ayant été preservé de cette inondation generale avec ses trois fils *Sem*, *Cham* & *Japhet*, leur distribua & à leur posterité les diverses Provinces du monde, dont il étoit resté commé le Maître & le Souverain. Ce partage étant ainsi reglé selon l'ordre de Dieu, Noé engagea par serment ses trois enfans de vivre en paix; & de ne point envahir les uns sur les autres, les possessions qui leur étoient échuës par sort. Car ce saint pretend que cette distribution des terres se fit par sort, & qu'elle se fit auprés du lieu nommé *Neel* & puis *Rhinocolure*, c'est-à-dire, vers les confins de l'Egypte, & de la Syrie, non loing du lieu où l'on a bâti ensuite la ville de Gaze. S. Epiphane ajoûte incontinent, & cecy doit être remarqué, que Chanaan fils de Cham envieux du bien d'autruy, ne manqua pas d'envahir la Palestine: ἐπῆλθε τῇ Παλαιστινῶν γῇ, *Palæstinorum terram invasit*. Que depuis cette invasion elle fut appellée la terre de *Chanaan*, parceque cet Usurpateur s'en étoit saisi, aprés avoir abandonné sa *premiere demeu-*

re, qui n'étoit pas commode, par les trop grandes ardeurs du Soleil. Chanaan avoit donc eu, selon Saint Epiphane & selon la verité, une premiere habitation, avant que d'entrer dans la Palestine ; mais une habitation que la situation des lieux, & les grandes ardeurs du soleil rendoient trés-incommode. C'est de quoy il est bon de se souvenir : car on verra cy-aprés, quelle a été cette ancienne demeure des Chananéens.

Nous apprenons du même S. Docteur, que ce fût aprés cette usurpation, que les enfans de *Chanaan* formerent divers peuples, tels que furent les Amorrhéens, les Gergeséens, les Phereséens, les Jebuséens & autres semblables : & que même ils firent la guerre aux enfans de *Sem*, premiers & legitimes possesseurs de la Palestine : Qu'enfin aprés le cours de bien des siecles, Dieu étant las de l'injustice & des iniquitez de ces peuples usurpateurs, remit les descendans de *Sem*, qui étoient les *Israëlites*, en possession de leur propre terre, & que cela se fit par un

juste jugement & sans faire injustice à personne : τὴν ἰδίαν γῆν, *propriam terram receperunt, non modò nullâ cujusquam injuriâ, sed justo etiam Dei judicio.* Il montre que ce retablissement des descendans de Sem dans leurs anciennes possessions se fit au tems de *Jesus* fils de Navé, c'est-à-dire du grand *Josué*, que tous les anciens avant S. Jerôme ont appellé *Jesus*; lorsque *Naasson* étoit Prince ou chef de la Tribu de *Juda*. Voilà ce qu'écrit S. Epiphane en refutant les Manichéens dans l'Herésie 66. nombre 83. & 84. il redit presque la même chose, tant il en étoit persuadé, dans son *ancorat* nombre 114. & 116. après quoy il finit par ces termes : *Hos itaque à Semo prognatos cum posteri Cham per injuriam oppreßissent, eorumque possessionem usurpassent, Deus tandem vindicavit, ac Chananaos ex conceptâ jusjurandi formulâ funditùs extinxit. Ita semi progenies in proprias sedes post liminio restituitur.* On devoit tout au moins présumer, pour rendre quelque justice à S. Epiphane, que ce qu'il écrit avec tant d'assurance en

détruisant les erreurs des Manichéens pouvoit être veritable si on ne vouloit pas tout à fait le croire. Neanmoins l'on voit, non sans étonnement que plusieurs Commentateurs modernes, avec quelques Savans, ne donnent point de foy à tout ce qu'il écrit là dessus contre ces Heretiques : Et sans examiner des choses qui meritoient d'être aprofondies, ils se contentent de dire pour toute raison que l'Ecriture ne parle en nul endroit de cette usurpation des Chananéens sur les enfans de *Sem*. Mais dit-elle quelque chose de contraire à cela? Et combien y a-t'il de faits importans, arrivez dans ces premiers siecles, dont les livres saints ne disent pas un mot. Nous disent-ils, par exemple, que *Nemrod* petit fils de *Cham*, & par consequent neveu de *Chanaan* a été comme lui un usurpateur, qui a envahi par violence le païs de *Sennaar* ou de *Babylone* où il a établi une domination injuste & tyrannique : & qu'il a chassé *Assur* second fils de *Sem*, qui en étoit le premier & legitime possesseur? Nous

la Syrie, dans la Mesopotamie & dans l'Isle de Chypre. Mais ce qui est remarquable, elle avoit passé dans l'Afrique, si le sermon 105. *de tempore* est de Saint Augustin, où du moins jusques dans l'Occident. *Tradunt majores nostri*, c'est une Tradition venue de nos anciens, que quand les enfans de Noé „ diviserent la terre entre eux, le „ païs qui a depuis porté le nom des „ Chananéens, tomba en partage au „ plus ancien des fils de Noé, c'est-„ à-dire à Sem qui le posseda assez „ long-tems. Mais ces peuples Cha„ nanéens qui descendoient de ce„ lui qui avoit été maudit, venant „ à se multiplier passerent dans ces „ lieux-là, & en ayant chassé les „ enfans de Sem qui étoient leurs „ freres, envahirent leurs terres „ d'une maniere barbare & violen„ te. Et comme nous lisons que le „ bien-heureux *Abraham* étoit de „ la race de *Sem*, quand le Seigneur „ donna aux *Israëlites* qui étoient „ ses descendans, les terres des *Cha*„ *nanéens*, ils n'eurent point par là „ celles d'autrui, mais rentrerent „ dans

dans celles qu'on avoit ravi à "
leurs peres avec violence. "

L'Auteur de ce Sermon met " ensuite ces paroles : comme la " justice divine trouva les Chana- " néens doublement coupables, " parce qu'ils avoient les possessions " des autres, *& terras alienas inva-* " *serant*; & qu'après cela ils avoient " commis des crimes detestables; " elle les punit justement, en les fai- " sant exterminer ; & remit les " Israëlites dans les heritages de " leurs peres. "

Si le témoignage de ces Auteurs qui parlent nettement & à peu près comme saint Epiphane, n'étoit pas suffisant ; on pourroit encore en produire quelques autres qui attestent la même chose. Mais c'en est assez à l'égard de ceux qui ont quelque respect pour les Saints Peres, & qui ne sont point opiniâtres dans leur propre jugement.

C'est ici qu'on ne manquera pas de me dire : Si *Chanaan* & ses descendans ont été des usurpateurs, comme vous le pretendez sur l'autorité des anciens. Qu'elle a été

leur premiere & legitime possession ? En quel endroit du monde la placerez-vous ? De quelque côté que vous la mettiez, il faut qu'elle n'ait pas été beaucoup éloignée de la Palestine. Et comment a-t'elle été inconnuë à tant de Commentateurs modernes & même de sçavans qui ont cherché l'origine des peuples, & sur tout des Orientaux ?

Je ne sçaurois dire comment elle leur est demeurée inconnuë, si-non qu'on voit tous les jours bien des choses qui leur ont échapé. Et quant à celle qui est en question, je m'étonne comment elle n'est pas tombée sous leurs yeux : car elle est bien marquée dans les anciens Historiens. Ils nous donnent assez à entendre, que le premier pays qu'ont habité les *Phéniciens* a été vers la *Mer rouge*, avant que de venir s'établir en Syrie vers la mer Mediterranée, c'est-à-dire dans la Palestine. Qui ne sçait aujourd'hui que les *Pheniciens* ont été les restes, ou pour mieux dire les descendans des *Chananéens* ? Car c'est

une erreur de croire qu'ils sont issus des *Iduméens*, comme un sçavant l'a écrit depuis peu, sur des témoignages qu'il n'a pas entendus. Les *Phéniciens*, hors la difference du nom, n'étoient donc point d'autres peuples, que ceux que les Hebreux & les Orientaux ont appellé *Chananéens*, comme issus de *Chanaan* fils de Cham & petit fils de Noé. Cela passe aujourd'hui pour constant, & est bien fondé dans les Ecritures & dans les anciens monumens.

Or la premiere demeure des *Phéniciens*, (car c'est le nom que les Grecs leur donnent) à été vers les confins de l'Egypte, dans les deserts de l'Arabie, qui sont entre l'Idumée & la Mer rouge. Mais comme on ne m'en croira pas sur ma parole, ce que je ne prétends pas non plus, il faut en donner des preuves tirées des anciens Historiens, mais des preuves sans replique, puis qu'elles seront soûtenuës du propre aveu des Pheniciens. Commençons par Denis d'Alexandrie, c'est-à-dire de Charax, qu'on

appelloit auſſi Alexandrie. Il vivoit ſous l'Empire d'Auguſte, on lui donne communement le ſurnom de *Periegete* pris du titre de ſon Ouvrage. Ce fameux Geographe dans ſa deſcription de l'Univers, parlant des *Pheniciens* qui habitoient ſur les bords de la mer Mediterranée, dit qu'ils tiroient leur origine des *Erithréens*, ou de ceux qui avoient habité ſur la Mer rouge. Strabon non moins celebre Geographe, qui écrivoit ſous le regne de Tibere, s'explique plus clairement. Car voici ſes paroles : *Sunt qui dicunt Phœnices & Sidonios maris noſtri acolas*, ἀποίκους εἶναι τῶν ἐν τῷ ὠκεανῷ, *eorum eſſe colonos qui habitabant ad Oceanum : adduntque Phœnices ideo dictos, id eſt rubros ; quod mare ſit rubrum.* Strabon qui étoit tres exact, reconnoît donc que ſelon le ſentiment de quelques Anciens Auteurs, les Pheniciens, *Phœnices*, ce qui en Grec veut dire *Rouges*, étoient des colonies de ceux qui demeuroient ſur les côtes de la Mer rouge, & que c'étoit delà qu'ils avoient pris leur

nom. C'eſt ainſi qu'il parle au Livre I. de ſa Geographie, & il ſeroit aiſé de ſoûtenir ce qu'il dit par l'autorité de quelques autres écrivains.

Mais pourrois-je paſſer ſous ſilence le témoignage des anciens Perſes, je veux dire des plus ſçavans de cette nation ? Herodote n'écrit-il pas au Liv. I. de ſon Hiſtoire, *Qui inter Perſas ſunt doctiores, aſſerunt Phœnices diſſenſionum fuiße auctores*. Il parle des anciennes inimitiez qui regnoient entre les Grecs & les Perſes, & qui furent la cauſe des cruelles guerres qu'il y eut entre ces deux peuples ſi renommez dans l'antiquité. Puis en parlant des mêmes Pheniciens il marque leur origine ſelon le ſentiment des Perſes & dit : Qu'ils avoient autrefois quitté les lieux voiſins de la *Mer rouge*, pour venir s'établir ſur les côtes de la Mediterranée. *Hi enim à mari quod Rubrum vocatur*, ἀπὸ τῆς Ερυθρῆς θαλάσσης, *in hoc noſtrum, profecti ſunt*; & qu'incontinent après ils avoient commencé à s'addoner aux grandes navigations, faiſant le

commerce des Egyptiens & des Aſſyriens.

Au reſte à quoy bon tant d'autoritez & de témoignages ? n'avons-nous pas celui des Pheniciens eux-mêmes, c'eſt-à-dire des Chananéens, qui vaut mieux lui ſeul que tout ce qu'on pourroit produire ? C'eſt le même Herodote, cet Auteur ſi ancien, qui nous l'a conſervé ſur le propre aveu de ces peuples chez leſquels il avoit voyagé. Voici donc ſes paroles tirées de ſa *Polymnie* ou ſi vous voulez du Livre VII. de ſon Hiſtoire : οὗτοι οἱ Φοίνικες τὸ παλαιὸν οἴκεον (ὡς αὐτοὶ λέγουσι) ἐπὶ τῇ Ἐρυθρῇ θαλάσσῃ. ἐνθεῦτεν δὲ ὑπερβάντες τῆς Συρίης οἰκέουσι, τὸ παρὰ θάλασσαν : *Hi Phœnices, ut ipſi fatentur, antiquitus Mare Rubrum accolebant : illinc verò transgreſſi, oras Syriæ Maritimas habitant.* Et puis il ajoûte : *Is autem Syriæ tractus, & quidquid Ægypto tenùs eſt, Palaſtina vocatur.* C'eſt là un aveu, mais un aveu precis & formel, tiré de la propre bouche des Chananéens ; par lequel ils reconnoiſſent, qu'avant que de s'être

établis dans la Syrie, ou la Palestine, ils avoient entierement demeuré sur la *Mer rouge.* Après cela osera-t'on contester, comme on a fait jusqu'à present, une verité si-bien établie, & scellée, si j'ose ainsi parler, de la propre confession des Chanéens ?

Les Pheniciens, c'est-à-dire selon le langage des Hebreux, les Chananéens ont donc premierement habité sur les côtes de la Mer rouge, non loin de l'Egypte & de l'Idumée, dans les deserts de l'Arabie : & les anciens Auteurs nous donnent deux raisons pour lesquelles ils ont quitté leur ancienne & veritable demeure. La premiere est marquée par saint Epiphane dans l'Heresie 66. nombre 84. où il dit que *Chanaan* abandonna son premier heritage, par ce que les gran- " des ardeurs du Soleil en rendoient " l'habitation incommode ; & qu'il " envahit le pays de la Palestine, " qui depuis son invasion fut appellé " le *pays de Chanaan.* " Justin dans son Histoire abregée nous fournit la seconde. Car il écrit au Livre

xviii. chap.3. que les *Pheniciens*; dont les Tyriens prenoient leur origine, se voyant tourmentez par des tremblemens de terre, quitterent leur propre pays & vinrent d'abord habiter vers le Lac d'Assyrie, (il entend par là le Lac de Genezaret, qui est dans la basse Syrie, appellée quelquefois Assyrie,) & qu'ensuite ils s'établirent sur les côtes de la Mer, où ils bâtirent une Ville, à laquelle ils donnerent le nom de *Sidon* à cause de l'abondance des poissons, qu'il y avoit en cette côte. On sera bien aise de voir ici les propres termes de Justin. *Tyriorum gens condita à Phœnicibus fuit, qui terræ motu vexati* (remarqués les paroles suivantes) *relicto patriæ solo*, (ils abandonnerent donc leur propre patrie) *Assyrium stagnum primò, mox mari proximum littus incoluerunt, conditâ ibi urbe, quam à piscium ubertate sidona appellaverunt.* Cet auteur s'est trompé touchant le nom de *Sidon*: car cette ville celebre, dont Tyr n'a été qu'une Colonie, prit son nom de Sidon fils aîné de *Chanaan* & non de

l'abondance des poissons. Mais dans tout le reste il ne dit rien, qui soit éloigné de la verité.

Qui ne voit aprés tout cela, que saint Epiphane, Cassien où l'Abbé Serapion, & l'Auteur du Sermon 105. de *tempore*, avec quelques autres, ont eû raison de traiter d'usurpateurs les *Chananéens*: Et après tant de preuves & d'autoritez, comment pourra-t'on encore les laver de ce crime. On ne peut donc nier, sans une espece de temerité, que ces méchans, imitant peut-être la conduite de *Nemrod*, qui étoit comme eux de la race de *Cham*, n'ayent envahi avec violence les possessions legitimes des enfans de *Sem* qui s'étendoient jusqu'à l'Idumée & la ville de Gaze, proche Rhinocolure. Ce qui est si vrai que George syncelle, qui n'invente rien de sa tête, assure vers les commencemens de sa Chronographie, que les descendans de *Sem* firent la guerre aux *Chananéens*, pour les chasser de leurs terres, * que ceux-ci avoient usur-

* *Syncelle page* XLV.

pées contre toute juſtice. Je n'ai pas maintenant cet Auteur : ainſi je ne puis mettre ici ſes propres paroles qu'il ſemble avoir empruntées de Jules Africain. Quoy qu'il en ſoit, je me ſouviens qu'il parle de cette guerre faite aux *Chananéens*, & qu'il la marque quelques années après la diſperſion des peuples par toute la terre.

S'il m'étoit permis de m'étendre ici d'avantage, je pourrois faire voir par quelques endroits des Livres Sacrez que *Chanaan* & ſes enfans ont veritablement habité dans les deſerts de l'Arabie, entre l'Idumée & la Mer rouge ; & qu'enſuite ils ſont entrez dans cett partie de la Syrie qui a eû depuis le nom de Paleſtine. Et par là je donnerois jour à certains paſſages qui ont paru aſſez difficiles, qui ont été, & qui ſont encore une matiere de diſpute à quelques ſçavans. Je ferois connoître que la plus part des Interpretes ſe trompent quand ils cherchent ce Chananéen *Roy d'Arad*, dont il eſt parlé au Chapitre XXI. des Nombres: quand dis-je ils le cherchent au mi-

dy de la Tribu de Juda. Sur tout je prendrois plaisir à montrer les differens lieux de la Syrie où se sont établis les onze ou douze peuples venus du sang de Chanaan : & on verroit qu'ils se sont étendus depuis l'Idumée jusqu'à *Antarade* vis-à-vis de l'Isle d'Arade, & même jusqu'à la celebre ville d'*Emese* sur l'Oronte, qui a été nommée *Emath* ou *Amath*, d'un des fils du même *Chanaan*. Et sans parler de plusieurs autres choses, qui ne devroient pas être negligées, je donnerois ce me semble la raison pourquoy de douze peuples *Chananéens*, Dieu n'ordonne dans la Loy d'en exterminer que six ou sept tout au plus. Car les Commentateurs se mettent là-dessus à la gêne & à la torture. Mais comme on donne des bornes à mon discours je suis contraint de passer ici sur tous ces faits assez curieux & assez importans. On les pourra voir en quelque lieu, & sur tout dans *l'Origine des Nations*, que je donnerai quelque jour au public. En attendant, si je vois qu'il lise avec quelque agrément & quel-

que plaiſir ces difficultez qu'on propoſe ſur les Ecritures, je m'en ferai un, de lui en montrer de tems en tems, en tâchant de les éclaircir, ſelon les petites lumieres que Dieu m'aura données.

On peut répondre de l'empreſſement qu'aura le public pour tout ce qui viendra d'une main ſi habile. L'Autheur de la Diſſertation contre Marsham, qu'on a vûë dans les Memoires du mois d'Avril 1702. ſuppoſe que les Chananéens ſont venus d'ailleurs dans la terre ſainte. Le Pere Pezron met ce ſentiment dans tout ſon jour, & de plus il découvre d'où ils y étoient venus. Cette découverte fournit une réponſe qui détruit abſolument l'objection d'Aben-ezra contre l'antiquité du Pentateuque. On voit pourquoi Moïſe a dû avertir que du tems d'Abraham les Chananéens étoient déja dans la Terre-Sainte. Gen. chap. 12. *Les Impies qui ont fait tant valoir ce Paſſage comme une preuve que le Pentateuque a été écrit long-tems aprés Moïſe, devroient ſe convaincre par-là qu'une connoiſſance plus exacte de l'ancienne hiſtoire feroit diſparoître de*

la même maniere leurs autres objections. L'Autheur de la Dissertation contre Marsham peut donner à ce passage une explication differente de celle du Pere Pezron & qui n'est pas moins forte contre les Impies, il prouve que le païs dont Moïse dit que du tems d'Abraham il étoit possedé par les Chananéens étoit du tems de Moïse habité par les Philistins.

ARTICLE CXXIII.

REPONSE AUX OBSERVATIONS de Mr. Pelhestre sur les Essais de Litterature.

NOus avions prevû que les difficultez de Mr. Pelhestre inserées dans nos Memoires du mois de Fevrier, ne demeureroient pas sans replique. Celles qu'on nous a envoyées de la part de l'Auteur des *Essais de Litterature*, contiennent ce que nous allons dire.

Mr. Pelhestre pretend que Guillaume de la Tour Evêque de S. Flour ne se trouva jamais au Concile de Constance. On répond que pour

faire cette objection, il faut n'avoir jamais lû ni le *Gallia Christiana* de Messieurs de sainte Marthe, ni l'Histoire de la Maison de Boüillon faite par Justet. On n'a, dit-on, qu'à y chercher à l'année 1419. Guillaume de la Tour II. du nom Seigneur d'Oliergues &c. On y trouvera que n'étant encore qu'Archidiacre de saint Flour, il se rendit en 1415. au Concile de Constance ; & que quelque tems après la clôture du Concile, c'est-à-dire l'an 1419. Martin V. lui confera l'Evêché de Rodés en consideration des services qu'il avoit rendus à l'Eglise dans cette Auguste Assemblée.

Peut-être Monsieur Pelhestre dira-t-il, qu'il a seulement avancé qu'il n'y avoit point eû au Concile de Constance de Guillaume de la Tour qui fût alors Evêque : mais son Antagoniste prétend qu'on n'a nul fondement pour contester que Guillaume de la Tour se soit trouvé au Concile de la maniere qu'on l'avoit dit dans les Essais. Car, dit-on icy, de tous les Compilateurs

des Conciles aucun ne s'est assujetti à marquer les soubscriptions de tous ceux qui y ont assisté, il n'y a qu'au Concile de Trente où l'on trouve toutes les souscriptions. Il est vray que dans la Bibliotheque du Cardinal de Richelieu, il y avoit un ancien manuscrit, où étoient celles des Evêques ; mais on ne trouve nulle part celles des Theologiens, ou deputez non Evêques.

D'ailleurs ce n'étoit pas hazarder beaucoup, que de dire comme on a fait dans les Essais, que Guillaume avoit été l'ame du Concile de Constance ; puis qu'il eût part aux choses les plus importantes qui s'y passerent ; comme à la déposition de Pierre de Luna dit Benoît XIII. & à celle de Jean XXIII. & que ce fut à sa sollicitation que le Concile accorda un saufconduit à Jerôme de Prague. Tous ces faits étant une fois averez, la premiere objection de Mr. Pelhestre semble entierement détruite.

La seconde se soutiendra peut-être mieux. Il avoit trouvé étrange, que dans les *Essais* on eût parlé *des*

Pandectes d'Antiochus ; comme d'un Ouvrage rare, & dont on auroit conseillé avec joye la lecture aux Ecclesiastiques, s'il étoit plus connu. Mr. Pelhestre prétend qu'un Ouvrage imprimé en tant d'endroits, inseré dans la Bibliotheque des Peres, & dont il devoit y avoir neuf ou dix mille exemplaires au monde (c'est-à-dire un très-grand nombre,) ne devoit pas s'appeller un livre *rare*. On lui répond que ce livre pour avoir été imprimé en tous ces endroits, n'est pas pour céla un livre *fort commun*, ni qui *soit de commerce* & à *l'usage du monde*. Il ne faut que voir ce qu'on doit appeller un Ouvrage *rare* & *commun* ; puisque les deux partis conviennent du fonds de la chose.

3°. Mr. Pelhestre avoit aussi trouvé à dire qu'on eût parlé dans les Essais de Litterature des *Memoires de Melvil* comme d'un livre *rare* & *ancien*. On repond qu'on n'en a point parlé comme d'un livre *ancien*, mais bien comme d'un livre *rare*. On convient pourtant encore qu'il y en a eû deux editions en 1694. La dif-

ficulté ſera d'accorder cet aveu avec ce que l'on ſoutient en même tems de la *rareté du livre*.

L'Auteur des Eſſais ſoutient avec plus de raiſon qu'on a eû tort de mettre dans l'obſervation de Mr. Pelheſtre imprimée dans nos Memoires, que l'édition de 1694. ſe fit en *Flandres* : c'eſt une faute d'impreſſion. Mr. Pelheſtre avoit mis *France* dans ſon manuſcrit, au lieu de Flandres : L'Auteur des Eſſais remarque encore contre Mr. Pelheſtre que l'édition de Hollande n'eſt pas de 1695. mais de 1674.

Sur ce que Mr. Pelheſtre ajoutoit que depuis 2. ans il n'y avoit point eû d'édition de Melvil ; on replique que la derniere fut faite il y a prés de 3. ans en Hollande : mais qu'elle fut ſupprimée par ordre de Guillaume III. qui regnoit en Angleterre, à cauſe de quelques termes de la Préface qui attaquoient le parti des Preſbyteriens que ce Prince protegeoit.

L'obſervation qui regarde Loüiſe de Savoye Ducheſſe d'Angoulême, dit l'Auteur des Eſſais, eſt venuë

aprés coup, quand même elle seroit juste, j'avois fait ajoute-t'il, la même remarque dans mon édition du mois de Fevrier. Les Journalistes sont obligez de témoigner qu'ils avoient en main celle de Mr. Pelhestre au mois de Decembre dernier. Pour prouver d'ailleurs qu'au fond l'observation n'est pas juste, l'Auteur des Essais repete ce qu'il avoit mis dans la même addition de Fevrier, que le Journal de la Duchesse d'Angoulême qui s'est conservé manuscrit, étant plus rempli & plus étendu que celui qui est imprimé, il ne s'étoit pas trompé lors qu'il avoit donné le nom de manuscrit à ce Recueil: Ce n'est pas là, dira-t-on peut-être répondre precisément à ce qu'a objecté Mr. Pelhestre en improuvant l'Auteur des Essais d'avoir dit, *que c'étoit une perte pour les curieux qu'on ne donnât pas au public ces memoires.* Si l'Auteur des Essais eut voulu paroître plus instruit de sa matiere, il n'auroit pas regretté qu'on *ne donnât pas au public ces Memoires* puis qu'ils sont déja imprimez: mais *ces Me-*

moires tels qu'ils sont dans le Journal manuscrit plus étendu que celuy qui est imprimé. Il auroit même été comme essentiel à son dessein de marquer quelques traits particuliers du Journal manuscrit, qui ne se trouvent point dans l'imprimé, pour faire bien connoître la difference de l'un & de l'autre.

Au sujet de la cinquiéme observation de Mr. Pelhestre qui demande quel chiffre il faut suppléer aprés ces mots, *Opera Origenis*, *Paris* 151. On répond que le chiffre qu'il falloit suppléer est un 2. & lire 1512. & que c'est une pure faute d'impression.

Touchant le reproche qu'on semble faire encore à l'Autheur d'avoir en cet endroit copié Mr. Simon ; il repond que s'il avoit été plagiaire de Monsieur Simon, il n'auroit pas pris mal l'année de l'édition. La conséquence ne paroît pas tout à fait necessaire ; puisqu'il a dit auparavant que l'année de l'édition avoit été marquée mal par une pure *faute d'impreßion.* Ce qu'il ajoute est plus precis, qu'il n'y a qu'à lire Mr.

Simon & les Essais,afin de voir combien sur ce point ils parlent differemment.

Pour conclusion l'Auteur assure que si les autres observations de Mr. Pelhestre ne sont pas plus importantes on n'aura pas de peine à y repondre. D'ailleurs il avoüe de nouveau que ce n'est pas de lui même qu'il travaille ; mais d'aprés des Memoires dont la fidelité & *l'autenticité* lui sont si connuës , qu'il n'hesite pas à les adopter , & à s'en declarer le defenseur. Ainsi il ne pretend point user de cette foible excuse pour répondre aux objections qu'on luy fera.

C'est faire esperer qu'il satisfera à celles que Mr. Pelhestre a imprimées de nouveau dans un livre particulier dont on a parlé dans les nouvelles Litteraires à la fin du mois de Juin : aussi bien que d'un autre Ouvrage intitulé *Supplement des Essais de Litterature.* Car nous craignons d'arrêter ici trop long-tems le Lecteur sur des choses qui ne l'interessent pas assez.

ARTICLE CXXIV.

LE SORT DE LA LANGUE Françoise. A Paris chez la Veuve de Claude Barbin au Palais sur le 2. Perron de la sainte Chapelle 1703. *in* 12. *pp.* 162.

LE dessein de cet Ouvrage meritoit d'être bien executé. On desire naturellement connoître la destinée de la langue de son païs ; comme elle fait le lien de la Societé qu'on a avec les siens , elle semble faire en même tems partie de ce que l'on est soy-même. De sorte que d'en bien montrer l'origine , le progrez , & la perfection, c'est pour ainsi dire faire la genealogie de la Nation qui la parle. Car comme on dit ici d'abord , *rien ne fait mieux connoître une Nation que sa langue ; comme aussi rien ne contribue d'avantage à la beauté d'une langue que le genre de sa Nation.* Le François fut dans le commencement de la Monarchie un mélange confus, de l'Allemand que parloient les Francs,

du Gaulois que parloient les habitans de la Gaule, enfin du Latin qui s'étoit répandu dans les Gaules par les Colonies Romaines.

On dit ici que durant la premiere Race *le Langage de la France n'étoit qu'une multitude de paroles presque toûjours sans sens & sans signification.* Cela paroît un peu étrange : car parmi les Nations les plus stupides, il n'y a point de mots en usage qui ne signifient quelque chose. Aussi l'Auteur ajoûte-t-il peu de lignes après, que les *premiers Francs se mettoient peu en peine de la politesse du langage; & que c'étoit assez pour eux de se faire entendre.* Mais puisqu'ils se faisoient entendre, comment leurs paroles étoient-elles *presque toûjours sans sens & sans signification* & en quel sens faut-il prendre tout cecy?

Au lieu de nous instruire bien distinctement sur ces choses, l'Auteur nous en marque une très honorable à l'ancienne Gaule sur le témoignage de [a] saint Jerôme & de Jean de [b] Viterbe, que c'étoit la *Nation du*

[a] *Lib. contr. Vigil.* [b] *Expos. sur Berose & Manethon.*

monde la plus polie & la plus sçavante qui avoit appris les Sciences & les Arts aux Grecs. Mais que sont devenus les Ouvrages des Philosophes, des Orateurs, des Poëtes & des Historiens Gaulois dont il ne paroît plus aucun vestige? Il faut s'en prendre, repond l'Auteur, à la jalousie, & à la haine des Romains, qui par le ressentiment qu'ils avoient contre les Gaulois leurs anciens & leurs plus redoutables ennemis, reduisirent en cendres tous les Ouvrages des sçavans des Gaules, quand ils eurent mis ce païs sous leur joug. Voilà une mechanceté bien grande aux Romains. Ils pouvoient être aussi jaloux des Grecs que des Gaulois, & cependant loin de s'acharner à exterminer les Ouvrages ingenieux des Grecs, ils ont pris un grand soin d'en profiter & de les conserver.

Quoy-qu'il en soit on pretend que l'union des Gaulois avec les Francs s'étant faite pour la plûpart volontairement, la langue de ceux-là qui étoient superieurs en nombre & en science, a prevalu: ainsi le François viendra moins des *Francs* que des *Gaulois*.

Sous la ſeconde race de nos Rois, dit nôtre Auteur, la France *devenuë plus ſage entra dans ſon adoleſcence; ſon humeur boüillante ſe fixa; elle devint plus humaniſée.* Mais cette adoleſcence ne cultivoit que le Grec & le Latin, & negligeoit le François. Les gens de Lettres de ce temslà, dit on, n'avoient que *dureté dans leur ſtyle & baſſeſſe dans leurs ſentimens :* ainſi la langue Françoiſe demeura en friche parmi tant de gens qui devoient la cultiver.

Sous la troiſiéme race de nos Monarques. On vit paroître au tour du Parnaſſe François des Grammairiens, des Hiſtoriens, des Poëtes, des Orateurs; mais ils demeuroient au pied de la montagne. Sur tout cela on fait des diſcours qui conviendroient autant au goût des belles Lettres en general, ou à d'autres ſujets, qu'au ſort de la *langue Françoiſe* en particulier: de maniere qu'on pourroit entreprendre le même deſſein de nouveau & avec ſuccès, ſans concourir avec l'Auteur en quoi que ce ſoit. Le ſtyle dont ce livre eſt écrit, donne frequemment dans le metaphorique,

rique, comme en cet endroit semblable à plusieurs autres : les *pensées ne sont sensibles que par les paroles qui les manifestent : or ces enveloppes doivent être faites d'une main habile .... Il n'est pas donné à tous les hommes qui se mêlent d'écrire de coudre & de tailler ces habits spirituels.* Dans la Préface qui fait presque un tiers du livre, l'Auteur ramasse diverses reflexions sur divers sujets, comme il le juge à propos ; mais souvent entremêlez de Poësie. Il montre le talent qu'il a pour cet art par les vers de sa façon qui sont du goût des quatre, où il fait la traduction de ces mots Latins *Procul abesse prophani.*

Fuiez serpens, éloignez-vous d'icy,
Vous dont le noir poison distille de la Langue.
Pour vous en éloigner vous faut-il une harangue;
Et ne sçavez-vous pas que Dieu reside icy?

ARTICLE CXXV.

LETTRE ECRITE DE ROME à ***.

SI j'avois un peu plus de loisir que les affaires dont je suis chargé ne m'en laissent, j'aurois succombé à la tentation que j'eus le mois passé de vous envoyer une petite relation de quelques effets particuliers des tremblemens de terre que l'Italie vient de ressentir. Je vous aurois expliqué l'impression que ces tremblemens font même sur les corps, & je crois que je vous aurois fait une description qui auroit bien valu *il vero ritratto del terre moto*, que nos Italiens on fait graver sous la figure d'un gros homme qui sortant à peine d'une obscure caverne, souffle de toutes ses forces, & secoüe avec son dos une partie de la terre, sur laquelle on voit la ville de Norcia qui, comme vous sçavez, Vient encore d'être ruinée avec ses environs comme elle le fut autrefois en 1328. sous le Pontificat

de Jean XXII. par un pareil accident. Mais il faut se consoler : je ne puis pas faire à present tout ce que je souhaiterois; & quoy que je puisse bien dire à Rome, *Et nobis studium quod fuit ante manet*; Je vois qu'il faut faire comme les anciens Capitaines de Grece, attendre que je sois de retour dans ma patrie; non pas pour y raconter, comme eux, mes avantures; mais pour y écrire en repos ce que j'apprends icy. N'allez point me dire que j'ay tort d'attendre à ce tems-là : souvenez-vous qu'on à toûjours dit qu'Ulysse étoit fort sage :

Non dubia est Ithaci prudentia.

Aprés s'être bien morfondu devant Troye, il ne soupiroit qu'aprés le moment où il pourroit se trouver en repos au coin de son feu :

Optat fumum de patriis usque videre focis?

Et que croyez-vous qu'il y voulut faire, sinon repasser ce qu'il avoit

vû & satisfaire la curiosité de ses amis? Aurai-je tort d'en faire de même? Neanmoins en attendant ce tems-là je vas par avance vous faire part d'une petite decouverte que je fis le troisiéme du mois passé, & qui desabusera le public d'une erreur où l'on est depuis longtems. Ce qui m'a determiné à vous en écrire, c'est que par hazard, parcourant le premier tome du voïage d'Italie que le P. de Montfaucon vient de donner au public, j'ai vû qu'il a fait la même faute que les autres qui ont imprimé leurs voyages jusqu'à present: on avoit donné pour une chose certaine que les pierres du superbe Colizée de Rome étoient jointes ensemble, non pas avec du fer que la rouille auroit mangé, mais avec des crampons de bronze. Cette opinion contribuoit beaucoup à donner grande idée de la magnificence des anciens Romains, & elle flatoit assez les Italiens d'aujourd'hui, qui se plaisent fort à faire valoir les restes de l'ancienne grandeur de ceux qui ont habité avant eux les 7. collines.

Quand les antiquaires montrent le Colizée ils ont grand soin de faire remarquer dans les jointures un grand nombre de trous qu'ils pretendent avoir été faits par les Barbares pour en tirer le bronze, sçavoir si les Goths & les autres, qui ont tant de fois pillé Rome, se sont amusez à faire ces trous dans le tems de leurs incursions ayant tant d'autres richesses à chercher, c'est ce que je n'examine pas. Le sçavant Evêque de Vaison Joseph Marie Suarez, dans la Dissertation qu'il a fait de *foraminibus lapidum in priscis ædificiis*, rapporte plusieurs sentimens. Après les avoir expliquez, il conclut; comme j'avois fait avant de le lire, que les Romains ont probablement eû autant d'avidité pour arracher quelques morceaux de fer & de plomb, que les Barbares. Il ajoûte qu'il y a de l'apparence que plusieurs de ces trous ont encore été faits pour soutenir les bâtons des boutiques qu'on dressoit dans le Colizée, dans des tems de foires publiques. Mais il importe peu qui les ait faits : & je ne vois pas qu'il soit fort persuadé

qu'il y ait eu du bronze dans la jointure des pierres.

Vitruve dans son Livre second de l'Architecture dit qu'on doit se servir de fer & de plomb pour lier les pierres. Il auroit bien pû dire, *ou de bronze*, si l'usage en avoit été dans les ouvrages extraordinaires qu'Auguste même fit faire de son tems.

Enfin la chose n'est plus douteuse. Comme le tremblement de terre qui se fit sentir le jour de la Purification, avoit été long & violent, j'eûs la curiosité d'aller voir si les antiquitez de Rome n'en auroient point souffert. Lorsque j'y allois le lendemain vers les deux heures aprés midi, il y eût encore un nouveau tremblement de terre qui fut assez fort, mais qui dura peu. Il ne pouvoit pas venir plus à propos pour contenter ma curiosité. J'appris en chemin que deux des Arcades du côté de la partie la plus ruinée du Colizée venoient de tomber. J'y trouvay déja des gens occupez à tirer de ces nouvelles ruïnes le plomb qui tenoit les crampons de

fer qui lioient ensemble ces grosses masses de traversin. J'eûs, je vous avoüe, d'abord du plaisir de voir paroître au jour les tresors cachez de Rome, & de me voir detrompé en même tems sur deux articles. Car en passant par Verone j'avois bien voulu croire, quoy qu'avec peine, un Antiquaire qui me montrant l'ancien Amphitheatre que cette Ville a si bien rétabli, m'assuroit que toutes les pierres en étoient jointes avec le bronze comme celles du Colizée. Si les Veronois ne sont fondez que sur la reputation de l'Amphitheatre de Rome, ils sont moins riches qu'ils ne pensent. Car ne voulant pas m'en rapporter seulement à mes yeux, j'approchai, je maniai & examinai ces crampons qui étoient d'un fer si-bien conservé qu'il paroissoit sortir des mains de l'ouvrier. Si je n'étois arrivé aussi à propos, je serois obligé de croire encore, ou du moins de parler comme les autres. Car il y a quelques jours que me promenant proche l'arc de Constantin, j'allai joindre un Architecte qui faisoit l'esti-

mation de ces pierres du Colizée. Il me dit que ce qu'il y avoit à bas valoit pour le moins 4. à 500. écus & qu'on ne retabliroit pas les deux arcades tombées avec les mêmes pierres pour quinze cents écus ; ce que je croy aisément, & ce qui peut faire juger de la beauté & de la grandeur de l'Ouvrage. Il nous ajoûta que les crampons qui tenoient les pierres étoient de bronze, que le peuple les avoit enlevez. Je l'exhortai fort de n'en rien croire : je ne sçai pas s'il le fera, s'il s'étoit trouvé quelque étranger à Rome lorsque le tremblement de terre qui y arriva l'an 1231. renversa une partie du Colizée, apparemment que depuis ce tems-là on n'auroit point été dans l'erreur où l'on est encore : mais ce qui m'étonne, c'est que quand on ruina une si grande partie de ce superbe Ouvrage pour bâtir le Palais Farneze & la Chancellerie, on n'ait point songé à detromper le public. Ce silence même me paroîtroit une preuve de la verité de ce que disent les Antiquaires, si je n'avois pas vû

& examiné moy-même ce que je vous mande aujourd'huy.

ARTICLE CXXVI.

EXTRAIT D'UNE AUTRE Lettre écrite de Rome.

JE vous envoye l'Edit que le Cardinal Vicaire a publié par ordre du Pape sur la maniere d'observer le Carême : il detrompera ceux qui croyent qu'on est peu rigoureux à Rome sur l'abstinence & le jeûne. Il est defendu par cet Edit de vendre de la viande si ce n'est pour les malades : il est defendu d'en vendre d'autre que de commune & propre pour eux. On recommande fort aux Medecins de prendre bien garde aux attestations qu'ils donneront : on veut qu'on ne s'écarte du precepte qu'autant que la necessité y obligera ; qu'on fasse abstinence quelques jours, si on le peut, & qu'on jeûne même en mangeant de la chair, si c'est seulement la qualité des viandes qui est contraire à la santé. On defend toutes

ſortes de divertiſſemens publics.

Le Cardinal Vicaire commet, pour accorder les permiſſions neceſſaires, les Generaux des Dominicains, des Obſervantins, des Mineurs Conventuels, des Auguſtins, des anciens Carmes, le Maître du ſacré Palais & le General de la Compagnie de Jeſus.

ARTICLE CXXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ESPAGNE.

On a fait imprimer à Madrit un livre de Droit dont les plus habiles Juriſconſultes font une grande eſtime. Il eſt intitulé *Tractatus de ſubſtitutionibus directis &c.* L'Auteur diviſe ſon Traitté en trois parties. Il parle dans la premiere des ſubſtitutions en general, dans la ſeconde des ſubſtitutions ordinaires, & dans la troiſiéme de celles qui regardent les pupilles. Le livre n'eſt qu'un in 4° qui ne contient gueres plus de 500. pages: Cependant la matiere

des substitutions y est traitée à fond: & on y trouve l'éclaircissement de toutes les questions, qui peuvent y avoir rapport. Le Livre est imprimé à Madrit chez Jean Garcias. L'Auteur s'appelle Dom Jean Paul Ramos, Abregon. Il enseigne le droit depuis plusieurs années dans l'Université de Seville. Il y a d'abord enseigné les Instituts, puis le droit ancien; & maintenant il est le premier Professeur en Droit canon. Avant que de mettre la derniere main à son Ouvrage, il a voulu que toutes les questions qui devoient y entrer, fissent la matiere des disputes publiques de ses écoles. Les différentes difficultez qu'on luy a proposé dans ces disputes, lui ont donné occasion de corriger quelques fautes qui pouvoient lui être échappées, d'approfondir les matieres, de proposer plusieurs nouvelles questions, & d'éclaircir davantage les anciennes. Comme ce Docteur est un homme de grand sens, & qui sçait parfaitement bien prendre son parti, il decide avec beaucoup de netteté, & de solidité, les doutes

qu'il fait naître sur chaque matiere.

On a aussi imprimé à Madrit un Livre à l'usage des gens de guerre, sur *la maniere de bien camper.* Quand j'auray vu cet Ouvrage, je vous en rendray un compte plus exact.

Il y a ici un Moine Calabrois, qui pretend avoir naturellement la proprieté des animaux Amphibies, & pouvoir demeurer sous l'eau sans respirer pendant un téms considerable. Il a presenté au Roy un billet, par lequel il s'offre à en faire l'experience, & promet de demeurer au fond de l'eau deux fois vingt quatre heures, sans que pendant tout ce tems-là il revienne au dessus pour respirer. On n'a pas encore accepté son offre. En attendant nos Medecins & nos Physiciens se sont partagez, les uns soutiennent que cela est impossible : les autres disent qu'il se peut faire que la nature ait donné à cet homme la proprieté qu'il pretend avoir.

ITALIE.

On a imprimé à Palerme la vie du P. Gaſpard Paraninfo Jeſuite, premier Miſſionnaire de Sicile. Cette vie qui eſt écrite en Italien d'une maniere agreable & avec beaucoup d'eſprit a été compoſée par le P. Charles Marie Piazza autre Jeſuite. On a encore publié à Palerme un Livre de pieté intitulé *de cœleſti converſatione in terris à Religioſo viro inſtituendâ*. C'eſt l'Ouvrage poſthume d'un Jeſuite, nommé Antoine Nadal fort connu en ce Royaume par le grand nombre de livres de pieté qu'il a compoſé. Voicy une partie de ceux qui ſont venus à ma connoiſſance: *le Miniere delle Indulgenze. Il Purgatorio inondato dal ſangue del Redentore. La Spada del dolore. Il Balſamo dell'amore. Le Glorie del Sacerdotio. Il Giglio tra le ſpine. Il Paradiſo terreſtre.*

Il paroît à Milan un petit *in douze* qui contient un recueil de diverſes pieces Latines en proſe & en vers, d'un jeune Jeſuite nommé Jerôme

Arconati, que la mort a enlevé dans la fleur de son âge. Il a été generalement regreté de tous ceux qui l'ont connu. Il avoit un genie rare pour les Mathematiques : & il étoit encore plus distingué par son esprit & sa pieté que par sa naissance.

ANGLETERRE.

Le Docteur Hyde est mort. C'est une perte irreparable. Il sçavoit ce que nulle autre personne ne sçait. Son livre *de ludis Orientalibus* & l'histoire de la Religion des Perses in 4° imprimez à Oxfort en 1701. prouvent qu'il étoit allé fort loin dans la connoissance des langues & des antiquitez Orientales.

Le Docteur Drake a publié l'Histoire du dernier Parlement, & une histoire non partiale de tout ce qui s'est passé entre l'Angleterre & l'Ecosse depuis l'établissement des deux Monarchies. Vous jugerez de sa sincerité par l'aveu qu'il fait dans l'histoire du dernier Parlement, que l'Angleterre pendant la guerre precedente à dépensé soixante millions

de livres ſterlins, perdu plus de deux cent mille hommes & près de trois mille vaiſſeaux.

Vous avez veu l'Horace que Mr. Baxter a fait paroître avec des notes. Le Docteur Bent-ley en va faire imprimer un : il expliquera, dit-on des centaines de paſſages que perſonne n'a encore entendu. Nous verrons s'il s'accordera avec le Docteur Molineux ſur l'explication d'un endroit de l'Ode troiſiéme du quatriéme Livre. L'explication nouvelle du Docteur Molineux eſt dans les Tranſactions Philoſophiques des mois de Novembre & Decembre dernier.

On a imprimé un troiſiéme tome des Voïages de Guillaume Dampier. C'eſt celuy qu'il fit dans la nouvelle Hollande en 1699.

On a auſſi imprimé le troiſieme & dernier tome des lettres du Chevalier Temple, & les Memoires de Henry Guthory, Evêque de Dunkel en Ecoſſe. Ces Memoires decouvrent les plus odieux myſteres de la rebellion contre Charles premier. Guthory avoit d'abord été engagé dans

le parti ſeditieux : & il le quitta, quand il reconnut que la Religion ſervoit de pretexte à l'ambition de ceux qui vouloient perdre le Roy & renverſer l'Etat.

Guillaume King Evêque de Londondery a fait un livre *de origine mali* : c'eſt un in 8° de 242 pages : il entreprend d'expliquer pourquoy Dieu a permis qu'il y ait des maux : il raiſonne d'une maniere profonde & ſolide.

Mr. Gregory a publié en Latin la theorie de la lune de Mr. Neuton, qui du conſentement de tout le monde paſſe pour un des premiers Mathematiciens de l'Europe.

On a traduit en Anglois l'Hiſtoire du 13. ſiecle de Mr. Dupin.

HOLLANDE.

La défenſe de l'Apologie des Reformez par Mr. Vallonne n'eſt du goût de perſonne. Les propoſitions qu'avance ce Proteſtant novice, par exemple, que *Dieu à parler exactement n'aime point les hommes, & que ce n'eſt pas par amour qu'il choiſit ſes*

Elus, choquent tous ceux qui ont lû l'Ecriture sainte.

On traduit l'Histoire du symbole des Apôtres qui depuis peu a paru en Anglois : c'est un Ouvrage sçavant & judicieux. Il paroît une description exacte des Isles de l'Archipel traduite du Flamand de Dapper, *in folio* avec des figures.

On trouve à Amsterdam chez J. L. de Lorme les lettres de Mr. Jansenius Evêque d'Ipre & de quelques autres personnes à M. Jean Vergier de Hauranne Abbé de saint Cyran, avec des remarques historiques & Theologiques par François du Vivier à Cologne in 12. pages 326.

On a imprimé à Leyden chez Boutestein les Ouvrages posthumes de Mr. Huygens. C'est un in 4° latin de 460. pages : ces Ouvrages posthumes sont *Dioptrica*; *Commentarius de vitris figurandis*, *Dissertatio de corona & Pareliis*; *Tractatus de motu*, *de vi centrifuga*; *Descriptio automati planetarii*.

Mr. Saurin cet ennemi si redoutable à Mr. Jurieu est mort : il étoit Ministre à Utrecht.

FRANCE.

PARIS.

On a inventé ici un claveſſin portatif. Il ſe briſe en diverſes parties qui tiennent l'une à l'autre par des charnieres, & qui ſe replient les unes ſur les autres d'une maniere fort ſimple. Ainſi toute la machine ſe réduit au Volume d'une boëte à perruque qui ne peſe que 10. ou 12. livres.

Ce claveſſin ſi commode n'eſt pas moins harmonieux que les claveſſins de ſept pieds; d'où il faudroit conclure que la profondeur des claveſſins ne contribuë pas à leur harmonie. Pour mettre ces claveſſins qui n'ont que deux pieds de long du ton des claveſſins de ſept pieds, il a falu inventer de nouvelles cordes: celles des nouveaux claveſſins ſont de metal filé: c'eſt dans le filage & dans le melange que conſiſte le principal ſecret de ces nouveaux inſtrumens. Les ſauteraux ſont auſſi d'un metal particulier, & ne ſe renflent point dans un tems

humide, comme les Sauteraux de bois. Les nouveaux claveſſins ſe manient, ſe tranſportent ſans ſe diſcorder.

BOURDEAUX.

Le Pere Claude Prouſt Religieux Celeſtin a publié icy un livre dedié à Mr. l'Evêque de Bazas, ſous ce titre, *Inſtructions morales touchant l'obligation où ſont tous les Chrêtiens de ſanctifier les jours de Dimanche & les Fêtes.*

ROUEN.

Extrait d'une lettre du R. P. Lamy de l'Oratoire.

Nous avons toûjours été, & ſommes encore M. Pelletier & moy dans les mêmes ſentimens touchant les poids & les meſures des Hebreux; tous deux ſatisfaits de ce qu'en ont écrit deux Auteurs Anglois, dont M. Thevenot Bibliothecaire du Roy me prêta autrefois les livres. Je mis ces livres entre les mains de Mr. Pelle-

tier : & il les traduisit en François pour me faire plaisir. C'est ce qui luy a donné occasion de traiter la même matiere. Il y a long-tems que je me suis declaré en plusieurs Ouvrages que j'ay publiez. Je n'ay point changé de sentiment, convaincu que les conjectures des deux Anglois, Greaves & Comberland, c'est ainsi qu'ils se nomment, étoient trés-solides. L'amitié que je cultive avec Mr. Pelletier ne permet pas, que j'ignore ce qui fait le sujet de ses études. Je sçay qu'il a fait de grandes recherches sur les mesures non seulement des Hebreux ; mais encore des Romains & des Grecs : mais je n'ay vû de luy sur cette matiere que la traduction des deux livres Anglois, & ce qu'il a ajoûté à la fin du Traité qu'il a fait imprimer de l'Arche de Noé.

Sa grande capacité & son exactitude me fait attendre de lui des choses excellentes ; je voudrois qu'il les rendit publiques, pour pouvoir en profiter avant que d'avoir fini ce que je suis obligé de dire des poids & des mesures à l'entrée de mon Ou-

vrage du Temple. Il y a plus de 25. ans que j'y travaille ; aussi l'entreprise est grande. Cet Ouvrage est un Commentaire de tous les endroits de l'Ecriture du vieux & du Nouveau Testament, où il est parlé du Tabernacle & du Temple, de leur disposition & des ceremonies qui s'y faisoient & un éclaircissement d'une infinité de passages obscurs à tous ceux à qui le Tabernacle & le Temple ne sont pas bien connus. Pour donner des idées nettes des mesures de l'un & de l'autre, j'ai été contraint de faire un traité des mesures. J'ay aussi été obligé de chercher l'origine des Arts & de toute l'Architecture ; parce qu'il est important pour entendre ce que dit l'Ecriture de la structure du Temple de bien conoître quelle etoit la maniere de bâtir dans le tems que Salomon entrepit l'édifice. Ainsi mon Ouvrage n'est pas une simple description du Temple.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juillet 1703.

ART. CIX. *Nouveaux voyages de M. le Baron de la Hontan, dans l'Amerique Septentrionale, &c.* page 1109

ART. CX. Roma Racoviana, & Racovia Romana &c. *Rome Racoviene & Racovie Romaine, ou la parfaite conformité des Papistes & des Sociniens en plusieurs Articles de leur Religion très-importans : &c.* p. 1118

ART. CXI. Samuelis Werenfelsii Basiliensis Dissertatio de Logomachiis eruditorum, &c. C'est-à-dire, *Dissertation sur les disputes des mots entre les Sçavans &c.* p. 1123

ART. CXII. Salomonis libri tres; Proverbia, Ecclesiastes & Canticum Canticorum &c. C'est-à-dire; *Les Proverbes; l'Eclesiaste & le Cantique des Cantiques, &c. par Mr. du Hamel.* p. 1149

ART. CXIII. Arcana sæculi decimi sexti Huberti Langueti, Epis-

tolæ secretæ &c. C'est-à-dire. *Lettres de Mr. Hubert Languet &c.* page 1153.

Art. CXIV. P.D.M. Vita Huberti Langueti &c. C'est-à-dire, *La vie de Hubert Languet &c.* p. 1160

Art. CXV. *Memoire contenant ce qui s'est passé de plus memorable en France depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à present.* p. 1163

Art. CXVI. *Bibliotheque choisie par Jean le Clerc.* p. 1182

Art. CXVII. Tabulæ Astronomicæ Philippi de la Hire &c. *Tables Astronomiques de Mr. Philippe de la Hire &c.* p. 1192

Art. CXVIII. *Suite de l'Extrait du* Diarium Italicum. p. 1202

Art. CXIX. *Dictionnaire Royal François & Anglois par Mr. Boyer.* page 1226.

Art. CXX. *Lettre à M. Bayle.* p. 1228

Art. CXXI. *Construction d'un nouveau miroir avec l'explication de ses proprietez.* p. 1231

Art. CXXII. *Dissertation touchant l'Ancienne demeure des Chananéens &c.* p. 1238

Art. CXXIII. *Reponse aux Ob-*

servations de Mr. Pelbestre sur les Essais de Litterature. p.1263
ART. CXXIV. *Le sort de la Langue Françoise.* p.1271
ART. CXXV. *Lettre écrite de Rome à ***.* p.1276
ART. CXXVI. *Extrait d'une autre Lettre écrite de Rome.* p.1283
ART. CXXVII. *Nouvelles Litteraires.* p.1284
Espagne. ibid.
Italie. p.1287
Angleterre. p.1288
Hollande. p.1290
France. p.1292
Paris. ibid.
Bourdeaux. p.1293
Rouen. ibid.

Fin de la Table.

AVIS.

NOUS parlerons le mois prochain d'un Nouveau Dictionnaire, *pour la Traduction du Latin en François, qui paroîtra dans quinze jours, & qui quoique plus ample en mots Latins, en sens differens & en expressions Françoises que tous ceux que nous avons jusques-icy, ne se vendra que* 4. livres 10. sols *relié.*

A Paris, chez JEAN BOUDOT, Imprimeur ordinaire du Roy, ruë S. Jaques.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ

Tant en France que dans les Païs Etrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1703.

Ecriture sainte.

SUite des Entretiens ou traitez sur la verité & la connoissance de la sainte Ecriture. II. Traité du Canon des livres de la sainte Ecriture. Par D. Jean Martianay Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur. A Paris chez Jean Cusson & P. Witte. *Sept.* p. 1563.

Salomonis libri tres Proverbia, Ecclesiastes, & Canticum Canticorum; item liber sapientiæ & Ecclesiasticus cum selectis annotationibus. Autore J. B. du Hamel Presbytero & exprofessore Regio. A Roüen chez G. Behourt in 12. *Juill.* p. 1150.

Analyse des Proverbes & de l'Ecclesiaste de Salomon. A Paris chez André Pralard ruë S. Jacques in 12. *May* p. 829.

R. P. Fr. Ildephonsi de Padilla, Sacri Minorum Ordinis S. Francisci de Paula Iubilati &c in Habacuc Prophetam commentaria, Romæ. Typis Iosephi Vannaccii in fol. May p. 832.

SS. Peres, livres de Theologie Dogmatique & Morale.

Apparatus ad Bibliothecam Maximam Veterum Patrum & antiquorum scriptorum Ecclesiasticorum, Lugduni editam, &c. Dissertations Critiques sur les Ecrits des Peres. Par le P. le Nourry Prêtre, Moine de l'Ordre de saint Benoît de la Congregation de St. Maur. Tome premier. A Paris chez Anisson in fol. *Octobre* p. 1799. *Nov.* p. 2031. *SS. D. N. Clementis divinâ Providentiâ Papæ X I. damnatio & prohibitio quorumdam foliorum impressorum sub titulo.* Lettre.... Cas de conscience, &c. *Romæ.* May p. 912....

Epistola ejusdem SS. D. N. Papæ ad Regem Christianissimum. *May* p. 915....

Homiliæ ejusdem SS. D. N. Papæ in Natali Domini, *Mars* p. 502... In terræ *Motibus Italicis*. Avr. p. 609... *In die Paschatis* Aoust p. 1350... *In festo SS. Apost. Petri & Pauli*. Novemb. p. 1939.

Ordonnance ou Instruction Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Chartres au Clergé & au Peuple de son Diocese ; portant condamnation d'un imprimé intitulé, *Cas de conscience, &c.* A Paris chez Antoine Dezallier, in 4°. *Dec.* p. 2115.

Elementa Theologica, &c. Elemens de Theologie, où l'on examine soigneusement l'autorité & le poids de toutes les differentes especes de preuves Theologiques ; avec deux Traitez, l'un de la Foy divine, l'autre de l'autorité suprême qu'à l'Eglise de condamner, nommément tous les mauvais livres. Par Mr. d'Argentré Docteur en Theologie, de la Maison & Societé de Sorbonne, Abbé de Sainte Croix de Guingamp. A Paris chez la Veuve Thiboult, in 4°. *Fev.* p. 213. *Mars* p. 393.

Traité de la Doctrine Chrétienne & Orthodoxe. Par Mre. Louis Elie

Dupin Docteur de la Faculté de Theologie de Paris. A Paris chez André Pralard, *May* p.739.

Tractatus de Prædestinatione sanctorum, & impiorum reprobatione. A Alcala chez J. F. Garzia deux tom. in fol. *Avr.* p.562.

Veritable tradition de l'Eglise sur la prédestination & la grace. Par Mr. de Launoy. A Liege in 12. *Août* p. 1313.

Tractatus Theologicus de naturâ & Gratiâ, in materia de virtutibus, quo discrimen praxeos Philosophicæ & Theologicæ in Moralibus & Spiritualibus ex geminis principiis Evangelicis ostenditur. Editore D. Paulo Antonio Th. PP. A Hall in 4°. Decemb. p. 2153.

Tractatus Theologicus in secundam secundæ S. Thomæ de jure & justitiâ, &c. Par Mr. Holzman. A Salsbourg, in 4°. Nov. p. 1980.

Ioannis Morini Congregationis Oratorii Domini Iesu Presbyteri opera posthuma. A Paris chez Fl.& P. de Laulne in 4°. Sept. p. 1605.

Le Bon Pasteur ou l'idée, le devoir, l'esprit, & la conduite des Pasteurs par M. Obstraet Licentié

en Theologie & Professeur dans l'Archevêché de Malines traduit par M. Hermaht. A Roüen chez J. B. Besogne & se vend à Paris chez André Pralard 2. Tomes in 12. *Fev.* p.318.

Devoirs des Confesseurs dans l'administration du Sacrement de Penitence, par M. Aleget Prêtre Directeur du Seminaire de Monseigneur l'Archevêque d'Aix 2. vol. in 12. A Lyon chez E. Bachelu & se vend à Paris chez Charles Robustel *Avr.* p. 631.

De l'état Ecclesiastique, & de la capacité des Ecclesiastiques pour les Ordres & les Benefices. Par Me. Michel du Perray Avocat en Parlement. A Paris chez Pierre Emery & Michel Brunet, in 4°. *Dec.* p.2219.

Edmundi Richerii Doctoris Theologi Parisiensis libellus de Ecclesiasticâ & politicâ potestate, &c. Le livre d'Edmond Richer Docteur en Theologie de la Faculté de Paris sur la puissance Ecclesiastique & Politique, avec la demonstration du même livre par le même Auteur, nouvelle edition augmentée de la défence du

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juillet 1703.

ART. CIX. *Nouveaux voyages de M. le Baron de la Hontan, dans l'Amérique Septentrionale, &c.* page 1109

ART. CX. Roma Racoviana, & Racovia Romana &c. *Rome Racoviene & Racovie Romaine, ou la parfaite conformité des Papistes & des Sociniens en plusieurs Articles de leur Religion très-importans : &c.* p. 1118

ART. CXI. Samuelis Werenfelsi Basiliensis Dissertatio de Logomachiis eruditorum, &c. C'est-à-dire, *Dissertation sur les disputes des mots entre les Sçavans &c.* p. 1123

ART. CXII. Salomonis libri tres ; Proverbia ; Ecclesiastes & Canticum Canticorum &c. C'est-à-dire ; *Les Proverbes ; l'Ecclesiaste & le Cantique des Cantiques , &c. par Mr. du Hamel.* p. 1149

ART. CXIII. Arcana sæculi decimi sexti Huberti Langueti, Epis-

tolæ secretæ &c. C'est-à-dire. *Lettres de Mr. Hubert Languet &c.* page 1153.

Art. CXIV. P.D.M. Vita Huberti Langueti &c. C'est-à-dire, *La Vie de Hubert Languet, &c.* p. 1160

Art. CXV. *Memoires contenant ce qui s'est passé de plus memorable en France depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à present.* p. 1163

Art. CXVI. *Bibliotheque choisie par Jean le Clerc.* p. 1182

Art. CXVII. Tabulæ Astronomicæ Philippi de la Hire &c. *Tables Astronomiques de Mr. Philippe de la Hire &c.* p. 1192

Art. CXVIII. *Suite de l'Extrait du* Diarium Italicum. p. 1202

Art. CXIX. *Dictionnaire Royal François & Anglois par Mr. Boyer.* page 1226.

Art. CXX. *Lettre à M. Bayle.* p. 1228

Art. CXXI. *Construction d'un nouveau miroir avec l'explication de ses proprietez.* p. 1231

Art. CXXII. *Dissertation touchant l'Ancienne demeure des Chananéens &c.* p. 1238

Art. CXXIII. *Reponse aux Ob-*

Maximes Chrétiennes tirées de l'Ecriture Sainte & des SS. Peres, dediées à Madame la Sur-Intendante Foucquet, in 12. deux Tom. *Ianv.* p. 175.

Du respect humain. Par le Pere Langlois de la Compagnie de Jesus. A Paris chez la Veuve Besnard, in 12. *Août*, p. 1367.

Ghirlanda d'Affetti Poëtici al sacro Cuore di Ghiesu. Par le R. P. François Maria Ghirlandi, Provincial des Minimes de Toscane. A Pistoie, in 4°. *Avr.* p. 721.

R. P. Antonii Bonnet Societatis Iesu, opuscula : Tolosæ è Typographiâ Nicolai Hainault, in 4°. Decemb. p. 2137.

Sermonaires, controversistes.

Polyanthea sacra, ex universa scriptura utriusque Testamenti figuris, symbolis, testimoniis, nec non è selectis Patrum sententiis collecta; & pro concionibus efformandis adornata, labore & studio R. P. Andreæ Spaner è Societate Iesu. Augustæ vindelicorum & Dilingæ. 2. Tom. in fol. Fev. p. 341.

Actions Chrêtiennes, ou discours sur

ſur les Dimanches & les fêtes de l'année ; dediées à ſon Eminence Monſeigneur le Cardinal de Coaſlin, par P. S. D. L. V R. C. P. D. O. A Paris chez Jean Guilletat 2. tom. in 12. *Janv.* pag. 72.

Traité de la maniere d'imiter les bons Predicateurs, avec les tables pour les differens uſages qu'on peut faire des ſermons ſur tous les ſujets de la Morale Chrêtienne. Par le R. P. Vincent Houdry de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Jean Boudot, Loüis Coignard & Guill. Vandive in 12. *Fevr.* p. 289.

Homelie ou inſtruction familiere ſur les jeux innocens, & les jeux defendus. Par Mr. Lazare André Bocquillot, Prêtre licentié és Loix. A Paris chez la veuve de D. Hortemels in 12. *Avr.* p. 640.

Fr. Eliæ Aſtorini Sacr. Th. Doct. & mag. Ordinis Carmelitarum, de verâ Eccleſiâ Chriſti, libri tres. A Naples chez de Bonif in 4°. *Avril.* p. 603.

Catholicæ Religionis Veritas. La verité de la Religion Catholique prouvée par l'Ecriture, pour ſervir d'Apologie à la converſion de David

††

Huguenin, Docteur & Professeur de Theologie & Predicateur Latin parmi les Reformez. A Cologne in 12. *May* pag. 849.

Instruction Chrêtienne sur l'Eucharistie. Par le R. P. de Mouchy Chanoine regulier. A Paris chez Charles Osmont in 8°. *Août*. pag. 1340.

Addition à l'histoire du Nestorianisme; où l'on fait voir quel a été l'ancien usage de l'Eglise dans la condamnation des livres, & ce qu'elle a exigé des fidelles à cet égard. A Paris chez Nicolas le Clerc. *Sept.* pag. 1539.

Critique de l'Histoire des Flagellans, & justification de l'usage des Disciplines volontaires. Par Mr. Jean Baptiste Thiers Docteur en Theologie & Curé de Vibraye. *Iuin.* pag. 963.

Nectarii Patriarchæ Hierosolimitani, confutatio, imperii Papæ in Ecclesiam &c. A Londres chez J. Taylor in 8°. Août p. 1297.

Apologia pro Clero Ecclesiæ Batavorum Romano-Catholicæ, seu rationes ob quas Clerus censuit in locum Re-

verendiſſimi Archiepiſcopi Sebaſteni, non eſſe illico recipiendum D. Theodorum Cokkium, per Joannem Palæopiſtum Delphis, in 4° *Aouſt*, p. 1358.

An Eſſay upon Miracles. &c. Diſſertation ſur les Miracles, par G. Fleetwood, Chapelain ordinaire de S. M. A Londres, in 8°. *Nov.* p. 1997.

A Diſcourſe of Schiſm Shewing, &c. Traité du Schiſme, par Thomas Bonnet M. A. Recteur de S. Jacques de Colcheſter. A Cambridge, chez Eſtienne Jeffray, in 8°. *May*, p. 837.

Roma Racoviana, & Racovia Romana &c. Ou la parfaite conformité des Papiſtes & des Sociniens en pluſieurs articles de leur Religion, par Guillaume Jameſon. A Edimbourg 1701. in 4°. *Juillet*, p. 1118.

Georgii Henrici Goetzii de Lutheraniſmo. D. Bernardi Schediaſma Theologicũ. Dreſdæ & Lipſiæ, in 4°. Juin. p. 1015.

Exercitatio Academica de fœdere Gratiæ. Auctore Joh. Wolfgango Jagero &c. Stuttgardiæ. Apud Auguſtum Mezlerum, in 4°. May, p. 763.

Euſebii Paciani Epiſtola Irenica ad ſummos viros Theologos Lipſienſes miſſa Irenopoli, in 4°. May, p. 760.

Discours préliminaire sur la dissertation historique des Amazones, lû à l'Academie Royale des Inscriptions, le 14. Novembre 1702. Par Mr. Moreau de Mautour. *Janvier.* p. 157.

Histoire sacrée & Prophane.

Les Vies des SS. avec des discours sur les Misteres de N S. & de la Ste. Vierge, par le R. P. Fr. Giry, ancien Provincial des Minimes, nouvelle Edition. A Paris, chez François Muguet, 2. tom. in fol. *Octob.* p. 1797.

Histoire Ecclesiastique, par Mr. Fleury, Prêtre Abbé du Loc-Dieu. tom. neuviéme. A Paris, chez Pierre Emery, in 4°. *Octob.* p. 1735.

Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siécles, justifiez par les citations des Auteurs originaux, avec une Chronologie, où l'on fait un Abregé de l'Histoire Ecclesiastique, & avec des notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie, tom. 8. Par Mr. de Tillemont. A Paris,

chez Charles Robustel, in 4°. *Sept.* p. 1521.

Histoire de l'Eglise par Mr. l'Abbé de Choisi, tom. 1. A Paris, chez Jean Baptiste Coignard, in 4°. *Nov.* p. 1895.

Traité historique du Jubilé des Juifs. A Paris, chez Jean François du Bois, in 18. *Fév.* p. 244.

La vita di S. Emidio primo Vescovo d'Ascoli & Martyre. Par le P. Paul Antoine Appiani de la Compagnie de Jesus. A Rome, in 4°. *Mars* page 514.

Abregé de la Vie de Jacqnes II. Roy de la grande Bretagne &c. tiré d'un écrit Anglois du R. P. François Sanders, de la Compagnie de Jesus, Confesseur de S. M. Par le R. P. François Bretonneau de la même Compagnie, avec un Recüeil des sentimens du même Roy, sur divers sujets de piété. A Paris, de l'Imprimerie Royale, in 12. réimprimé, chez Robert Pepie, *Iuin*, page 921.

La Vie du R. P. Don Armand Jean le Bouthillier de Rancé, Abbé Réformateur du Monastere de la

Trappe, dediée au Roy. Par Mr. de Maupeou Docteur en Theologie & Curé de la Ville de Nonancourt. A Paris, chez L. d'Houry, 2. tom. in 8° ... La Vie du même Abbé de la Trappe, par Mr. l'Abbé de Marsollier, Chanoine de l'Eglise Cathedrale d'Usez, chez Jean Nully, 1. vol. in 4°. *May*. p. 767.

Histoire de la vie du R. P. Joseph le Clerc du Tremblay Capucin; Instituteur de la Congregation des Filles du Calvaire, Reformateur de l'Ordre de Fontevrauld, employé par le Roy Loüis XIII. dans les plus importantes affaires de l'Etat, nommé au Cardinalat. Par Mr. l'Abbé Richard. A Paris, chez Jacques le Févre, ruë St. Severin, in 12. 2. vol. *Janv*. p. 24.

Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions Etrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Nicolas le Clerc, in 12. *Fevr*. pag. 229. *Oct*. p. 1816.

Relation d'une Mission faite nouvellement, par Monseigneur l'Archevêque d'Ancyre à Ispaham en

Perse, pour la réunion des Armeniens à la Religion Catholique. A Paris, chez Jean Nulli, in 8°. *Févr.* page 262.

Petri Brinch Chronologia & historia Flavii Iosephi examen. A Coppenhague, *Aoust*, p. 1382.

The Schottisch Historical Librari &c. Bibliotheque Historique d'Ecosse, contenant le caractere des Ecrivains & la Liste des anciens Manuscrits, jusqu'à l'union des deux Royaumes du tems de Jacques VI. Par G. Nikolson, Archidiacre de Carlisle. A Londres par Tim. Child, in 8°. *Avr.* page 707.

Dissertatio Historica, por la patria de Pablo Orosio discipulo y amigo de las dos claras Lumbreras de la Iglesia S. Geronimo y S. Augustin. &c. Par Dom Paul Ignace de Dalmasses y Ros &c. A Barcelone, in fol. *Mars*, p. 428.

Christophori Cellarii historia universalis, breviter ac perspicuè exposita; in antiquam & medii avi ac novam divisa cum notis perpetuis. Jenæ sumptibus Jo. Bielkii, tom 3. in 12. *Févr.* p. 189.

Histoire abregée des Empires & des Royaumes du monde, avec une

Critique assez exacte d'un grand nombre d'Auteurs anciens & nouveaux. A la Fleche, in 8°. *Février*, page 286.

Historia Italiæ & Hispaniæ Genealogica, exhibens instar prodomi stemma Desiderianum ... Genealogie de la Posterité de Didier Roy des Lombards, de qui sont sortis les Rois d'Espagne & plusieurs famillesd'Espagne & d'Italie, avec leurs Armes gravées, & un Commentaire historique : l'Histoire de la Maison de Sforce, se trouve dans une Addition. Par Jacques Guillaume Imhoff. A Nuremberg, in fol. *Mars*, p. 383.

Series Dynastarum & Regum Daniæ à primo eorum Skioldo Odini Filio, ad Gormum Grandævum &c. Per Thormodum Torfæum historiographum Regium: Hafniæ ex Reg. M. Typographæo. Juin, page 945.

Suite du Florus-Danicus. Par Mr. Bering, *Ianv.* p. 75.

Tractatus de auspiciis Regum; occasione Augustissimæ & solemnis Coronationis SS. Pr. ac D. Dn. Frideric Regis Borussiorum. Conscriptus à Joan. Lud. Joesser. Halæ, in 4°. *Mars*, p. 526.

Memoires contenant ce qui s'est passé de plus memorable en France, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à present, tom. premier. A la Haye, chez Estienne Foulque, in 12. *Juillet*, p. 1165.

Histoire de Philippe Auguste. A Paris, chez Michel Brunet, 2. tom. in 12. *Févr.* p. 295.

Arcana sæculi decimi sexti &c. Lettres de Mr. Hubert Languet, de son vivant envoyé & Conseiller du Duc de Saxe, à son Prince; dans lesquels sont contenus les secrets du 16e. siécle. A Hall. in 4°. *Juillet*, p. 1153.

Lettres, Memoires & Actes concernant la guerre presente. A Basle. *Mars*, p. 417. *Octobre*, p. 1785.

Gymnasii Ticinensis historia & vindiciæ à seculo V. ad finem XIV. auctore Antonio Gatto Dertonensi, publico Iuris civilis interprete in eodem Gymnasio. Romæ, apud Petrum Oliverium. Dec. page. 2148.

Etat du Royaume de Barbarie, Tripoly, Tunis & Alger, contenant l'histoire naturelle & politique de ces pays, la maniere dont les Turcs y traitent les Esclaves, comme on

les rachete, & divers avantures curieuses, avec la Tradition de l'Eglise pour le rachapt ou le soulagement des Captifs. A Rouen, chez G. Behourt, in 12. *Sept.* p. 1590.

La vie du Prince Eugene de Savoye Maréchal de Camp General des armées de l'Empereur en Italie. A la Haye, in 12 *Octob.* p. 1752.

Francisci Maurocem Peloponnesiaci Venetiarum Principis gesta. Scriptore Joan. Gratiano Bergomensi D. Patavii 1698. Nov. p. 1949.

P. D. M. Vita Huberti Langueti. A Hall. chez du Sarrat, in 12. *Juill.* p. 1160.

Histoire du Parlement de Tournay par Mre. Mathieu Pinault President à Mortier dudit Parlement. A Valenciennes chez Gabr. Fr. Henry, in 4°. *Fevr.* p. 338.

Nouveaux Voyages de Mr. le Baron de la Hontan dans l'Amerique Septentrionale, qui contient une Relation des differens Peuples qui y habitent avec des Cartes & des Figures in 8°. 2. Tom. A la Haye, *Juill.* p. 1109.

Eloquence & Poësie.

Le bon goût de l'Eloquence Chrétienne, par B. G. J. A Lyon, in 12. *Janv.* p. 57.

De la veritable Eloquence ; ou Refutation des Paradoxes sur l'Eloquence, avancez par l'Auteur de la connoissance de soy-même. A Paris chez M. David, in 12. *Sept.* p. 1629.

Lettre d'un Juriste à l'Auteur du precedent livre. A Paris chez Quillou, in 12. Réponse à cette Lettre. A Paris chez J. Bienfait & J. Fournil, in 12. *Sept.* p. 1642.

Imago nascentis herois in Philippo Rege Hispaniæ & Burgundionum Duce adumbrata. Harangue prononcée par le P. André le Camus de la Compagnie de Jesus. A Paris, in 12. *Mars* p. 445.

Dramata, Daniel, Damocles, Abdolonymus ; acta ludis solemnibus in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis Jesu. Autore P. Gabriele Fr. le Jay ex eadem societate. Parisiis apud Joan. Mariette, in 12. Fev. p. 314.

Caroli de Aquino è Societate Jesu.

Carminum Tom. III. Romæ in 4°. Octobre, p. 1879.

Aurum, Carmen. Autore Fr. Ant. le Fevre è Soc. Iesu, item varia de variis argumentis Carmina... Parisiis apud viduam Simonis Besnard. Juin. p. 1038.

Oeuvres diverses du sieur D*** avec le Traité du Sublime ou du Merveilleux dans le Discours, traduit du Grec de Longin; nouvelle Edition, augmentée: avec les passages des Poëtes Latins imitez par l'Auteur. A Amsterdam. 2. Tom. in 12. *Sept.* p. 1532.

L. Pedonis Albinovani, Elegiæ tres, & fragmenta cum interpretatione & notis Ios. Scaligeri, & aliorum. Amstelodami apud Henricum Schelit, in 12. *Item Cornelii Severi opera Poëtica,* May, p. 818.

Penelope Tragedie. A Paris chez Jean Boudot, in 12. *Sept.* p. 1560.

Philosophie.

Brevis Meditatio Academica de spirituum actionibus in homine spiritualibus, cujus doctrinæ usus contra Bekkerum in specie, Quakers, omnesque

Fanaticos, & veteres & novos, circa finem exhibetur : concepta à M. Iof. Philippo Zippelio Catti Meliboco. Francofurti, in 12. Decemb. p.2153.

Ichnographia nova contemplationum de sole, in desolatis antiquorum Philosophorum ruderibus concepta, à Georgio Christophoro Eimmarto. Norimbergæ Endteri, Typis Ioannis Ernesti Adelburneri, in fol. Janv. p.170.

Lettres écrites à un Philosophe, sur le choix d'une hypothese propre à expliquer les effets de l'Aiman, in 12. *Fevr.* p.326.

Mathematique.

Tabulæ Astronomicæ; Ludovici Magni Iussu & munificentia editæ. Autore Philippo de la Hire Regio Matheseos Professore, &c. A Paris chez Jean Boudot, in 4°. *Iuill.* p.1192.

L'usage des Globes Celeste & Terrestre, suivant les differens systemes du monde, par Mr. Bion, in 12. chez L. d'Houry & Jean Boudot, *Avr.* p.574.

Histoire de l'Academie Royalle des Sciences année 1700. avec les

Memoires de Mathematique & Physique pour la même année, tirez des Regiltres de cette Academie. A Paris chez J. Boudot, in 4°. *Oct.* p.1703. *Nov.* p.1923.

Carte de France, dressée sur les Observations de Mrs. de l'Academie Royalle des Sciences & sur d'autres Memoires, par Guill. de l'Isle. A Paris chez l'Auteur ruë des Canettes près S.Sulpice, *Avr.* p.666.... Carte de la Nouvelle Espagne, par le même, *Avr.* p.673.

Medecine.

Nova Plantarum Americarum genera, Autore P. Carolo Plumier Ordinis Minimorum, & apud Insulas Americanas Botanico-Regio. Parisiis apud Ioan. Boudot, in 4°. Aoust, p.1343.

Iacobi Gaveti Academiæ Monspeliensis Alumni, Avenionensis Doctoris, Medici apud Camberienses Practici, nova febris idea, seu nova conjectura Physica circa febris naturam. Geneva, in 12. Mars, p.519.

L'Art de faire les Rapports en Chirurgie par Mr. D*** Prevôt

de la Compagnie des Maîtres Chirurgiens de Paris. A Paris chez, Laurent d'Houry, in 8° *May*, p 758.

L'Anticornaro, ou Remarques Critiques sur le Traité de la vie sobre de Loüis Cornaro, Venitien. A Paris chez N. de Vaux, in 12. *Avr.* p. 596.

Iurisprudence, Barreau.

Prodromus Iuris Publici Universalis, magnâ Eruditorum expectatione è diù desiderati, continentis pratensiones illustres, Imperatoris, Imperii, Regum, Principum, ac Rerum publicarum totius Europæ; majori operi præmissus Rodopoli, in 4°. Decem. p. 2135.

Ecclesiasticæ jurisdictionis vindiciæ, adversus Caroli Fevreti & aliorum Tractatus de abusu; suscepta ab Antonio Dadino Alteserra utriusque Juris Professore & Decano Universitatis Tolosanæ. A Orleans & se vend à Paris chez Nicolas Devaux, in 4°. *Fevr.* p. 270.

Pratique Civile des Officialitez ordinaires, foraines & privilegiées, & autres Cours & Jurisdictions Ec-

clesiastiques, &c. Par Me. Claude Horry Notaire Apostolique. A Paris chez A. F. Pralard le fils, in 4°. *May*, p. 796.

Traité de l'Indult du Parlement de Paris. A Paris chez J. & M. Guignard, in 12. 2. vol. Oct. p. 1789.

De jure pro-Edria seu præcedentiæ variarum quæstionum decades duæ, autore Gaspare Henrico Hornio Iurisconsulto & Antecessore Wittembergensi. Witembergæ apud Meyerum & Zimmermannum, in 4°. Avr. p. 634.

Recüeil d'Arrêts notables du Parlement de Tournay par Mre. Pinault President à Mortier audit Parlement 2. vol. in 4°. A Valenciennes, *Fev.* p. 338.

Antiquaires.

Ludovico Magno Panegyricus, Imp. Romanorum nummis contextus; à Joh. Antonio Medio-Barbo Mediolanensi Canonico Regulari. A Paris chez L. Langlois, in 4°. Oct. p. 1744.

Dissertation sur une Medaille singuliere d'Alexandre le Grand. Par Mr. de Vallemont Prêtre Docteur

en Theologie. A Paris chez J. Mariette ruë St. Jacques, in 12. Nov. p. 2024.

Aureus Constantini Augusti nummus; de Urbe, devicto ab exercitu Gallicano Maxentio, liberatâ explicatus. Roma, in 12. Nov. p. 1937.

Antonii Van-dale Dissertationes novem, antiquitatibus & Marmoribus Romanis & Gracis illustrandis inservientes. Amstelodami apud Henr. Boom, in 4°. Aoust, p. 1325. Oct. p. 1722.

Diarium Italicum sive Monumentorum veterum Bibliothecarum, Musaorum, &c. Notitia singulares in itinerario Italico collecta: additis schematibus & figuris A. R. P. Bernardo de Monfaucon Monacho Benedictino. Parisiis apud I. Anisson, in 4°. Juin p. 1023. Juill. p. 1202.

Prodromus Iconicus sculptilium Gemmarum, Basilidiani, Amulectici, atque Talismani generis: de Musao Antonii Capello Senatoris veneti. Venetiis Typis Hyeronimi Albriccii, in fol. Nov. 2017.

Ioannis Nicolai Antiquit. Professoris & Contubernii Rectoris Tubingens. Tractatus de Calcarium usu & abusu, necnon juribus illorum. Francofurti

apud Georg. Henr. Ohrlingium, in 12. Janv. p. 50.

Livres sur differens sujets.

Lettera di Giovanni Mario de Crescimbeni intorno al Dottorato in Filosofia è Theologia del Illustriss. è Reverendiss. sig. il signore Abate Nipote di N. S. Papa Clemente Undecimo, in Roma per il Rossi alla Piazza di Ceri, in 18. Decemb. p. 2122.

Discorso di Monsignore Ferdinando Nuzzi Chierico di Camera è Prefetto dell' annona, in torno alla Coltivazione è Popolazione della Campania di Roma. A Rome in 4°. Mars, p. 465.

Arcana Litteraria, Dessein d'un livre intitulé secrets de Litterature, & de trente autres, par V. E. Loëscherus in 4°. *Avr.* p. 557.

Francisci & Ioannis Hotomanorum patris ac Filii, & Clarorum Virorum ad eos Epistolæ; quibus accedit Epistolarum Miscellanearum virorum doctorum qui hoc & superiore sæculo claruere, appendix; ex Bibliotheca Iani Guilelmi Melii I. C. Amstelodami apud Georg. Gallet in 4°. Fevr. p. 199.

Lettres choisies, écrites par feu Mr. Nicole, Auteur des Essais de Morale. A Liege & se vend à Paris chez Jean Musier ruë St. Jacques, in 12. *Mars*, p. 371.

Reflexions sur divers sujets de Morale & de Politique, dediées au Roy. Par Mr. de Vernage Docteur en Theologie Chanoine de l'Eglise de St. Quentin. A Paris chez D. Dupuis, in 12. *Sept.* p. 1558.

Traité de l'amitié. A Paris chez la Veuve de Claude Barbin, in 8°. *Avr.* p. 615.

La Felicité du Mariage; ou les moyens d'y parvenir. A Paris chez Pierre Giffey, in 12. *May*, p. 813.

Curiositez de la nature & de l'art, apportées dans deux voyages des Indes. A Paris chez Jean Moreau, *May*, p. 852. *Iuin*, p. 1004.

Oratio Dominica plus centum linguis, &c. l'Oraison Dominicale traduite en plus de cent langues differentes, & imprimée avec les Caracteres propres de chaque langue, Nouvelle Edition. A Londres chez Daniel Bronn, in 4°. *Ianv.* p. 43.

Palæstra linguarum Orientalium, cu-

râ Georgii Othonis. A Francfort, *Mars* p. 444.

Traité des Langues : où l'on donne des Principes & des Regles pour juger de l'excellence de chaque langue, & en particulier de la langue Françoise. Par Mr. Frain du Tremblay, de l'Academie Royale d'Angers. A Paris chez J. de l'Espine, ruë St. Jacques à l'Image S. Paul, in 12. *Aoust*, p. 1368.

Antiquité de la Nation & de la langue des Celtes autrement appellez Gaulois. Par le R. P. Dom Paul Pezron ancien Abbé de la Charmoye. A Paris chez Jean Boudot, in 12. *Juin*, p. 983.

Le sort de la langue Françoise. A Paris chez la Veuve de Claude Barbin, au Palais, in 12. *Juillet*, p. 1271.

Bibliotheca universale Sacro-prophana del P. Coronelli, Min. Conv. ò sia gran Dizionario Istorico Geografico. A Venise, en 40. tomes, *Janvier*, p. 184.

Bibliotheque choisie. Par Jean le Clerc Tom. 1. chez Henry Schelte, *Juill.* p. 1182.

Samuelis Werenfelsi Basiliensis dissertatio de Logomachiis Eruditorum, accedit Diatribe de Meteoris orationis. Amstelodami, in 12. Juillet. p 1123.

Joannis Nicolai Diatribe de Iuramentis Hebraeorum, Graecorum Romanorum, aliorumque Populorum. Francofurti apud Io. Henr. Reberum, in 12. May, p 797.

Dictionarium Latino-Gallicum ex omnibus Latinitatis autoribus summa diligentia collectum cum variis multarum quae vulgò Synonima videntur Latinarum vocum differentiis. A Paris chez Jean Boudot, ruë St. Jacques au Soleil d'or, Sept. (Addition.)

Dictionnaire Geographique universel contenant une description exacte des Etats, Royaumes, Villes, Forteresses, Montagnes, Caps, Isles, Presqu'Isles, Lacs, Mers, Golfes, Détroits, &c. de l'Univers. A Amsterdam & à Wtrecht, in 4°. *Mars*, p. 441.

Dictionnaire General des termes propres de l'agriculture. Par le sieur Louïs Liger. A Paris chez Damien Beugnié, in 12. *Decemb*. p. 2228.

Dictionnaire de Musique conte-

nant une explication des termes Grecs, Latins, Italiens & François les plus usitez dans la Musique, à l'occasion desquels on rapporte ce qu'il y a de plus curieux, tant pour l'histoire & la Theorie, que pour la composition & pratique ancienne & moderne de la Musique Vocale, Instrumentale, Pleine, Figurée, &c. Par Mr. Sebastien de Brossard Me. de Musique de l'Eglise Cathedrale de Meaux. A Paris chez C. Ballard, in fol. *Octob.* p.1762. *Novemb.* p.2054.

Dictionnaire Royal François & Anglois, par M. Boyer. A la Haye, chez Henry Van Bulderen, 2. Tomes in 4°. *Juill.* p.1226.

Description sommaire de Versailles avec des Figures : Par Mr. Felibien. A Paris chez Antoine Chrétien, in 12. ....

Description de la nouvelle Eglise des Invalides. A Paris, in 12. *Nov.* p. 1989.

De vanitate Consiliorum liber unus autore Stanislao Lubemirski Regni Poloniæ Mareschallo. A Lipsic, in 12. Juin, p.996.

Arte de Esquadronar, y exercitios de la infanteria. A Madrid in 4°. Sept. p. 1695.

SUPPLEMENT DE L'ANNE'E *mil sept cens trois.*

Eclaircissement donné à Monseigneur l'Evêque de ... sur cette question, si c'est un point indecis que l'Eglise soit infaillible dans ses jugemens touchant le sens des écrits dogmatiques. *Iuin.* p. 1044.

Defense du systême de Marsham sur les Dynasties d'Egypte avec une réponse. *Fevr.* p. 347.

Eclaircissemens sur la maison des Trivulces Seigneurs Milanois; nommez en France de Trevoux, quand ils étoient attachez au service de nos Rois. *Août.* p. 1494.

Observations sur les Essais de Litterature dont est parlé dans les Memoires de Decembre, par Mr. Pelhæstre. *Fev.* p. 355.

Réponse à ces observations. *Iuill.* pag. 1263.

Conjecture du P. Tournemine Jesuite sur l'origine de la difference

du texte Hebreu de l'édition Samaritaine, & de la Version des Septante, dans la maniere de compter les années des Patriarches. *Mars.* p.452.

Examen de cette conjecture. *Août.* pag. 1388.

Réponse aux difficultez précedentes. *Ibid.* p. 1408.

Réponse du P. Despineul Jesuite, à Mr. Jonston sur les difficultez qu'on luy a proposez dans les Memoires de Trevoux de l'Edition de Hollande. *Avril.* p.678.

Dissertation touchant l'ancienne demeure des Chananéens, & de l'usurpation qu'ils ont faite sur les enfans de Sem, par le R. P. Dom Pezron, ancien Abbé de la Charmoye. *Iuill.* p.1238.

Eloge de Mr. Malepeyre de l'Academie de Toulouse. *Fevr.* p.344.

Lettres de Mr. Blondel, sur ce qui s'est passé dans les dernieres Assemblées publiques de l'Academie des Sciences & de celle des Inscriptions. *Ianv.* p.110. *Août.* p.1430.

Conjectures du P. de Tournemine sur l'union de l'âme & du corps. *May.* p. 864.

Suite

Suite du même ſujet. *Iuin.* p.1063.

Reflexions ſur ces conjectures *Sept.* p.1661.

Autres difficultez propoſées par Mr. de Montigni. *Octob.* p. 1840.

Réponſe du Pere de Tournemine. *Octob.* p. 1857.

Obſervations nouvelles ſur quelques puits & quelques ſources extraordinaires, & ſur quelques rivieres ſoûterraines. *Mars.* p. 489.

Deſcription d'une maniere nouvelle de trouver des Fontaines. *Avril.* p. 647.

Reflexions de M de la Montre ſur la ſolution d'une difficulté propoſée contre le ſyſteme Carteſien de la peſanteur. *Mars.* p.498.

Decouverte du même Auteur touchant l'extention de la lumiere. *Avr.* p. 715.

Differentes proprietez des miroirs, par Mr. Joblot Profeſſeur en Mathematique. *Iuillet.* p.1231.

Lettre du même ſur les experiences de l'Ayman. *Août.* p.1474.

Lettre ſur les Tremblemens de Terre arrivez en Italie. *Iuill.* p.1276.

Extrait d'une Lettre de Mr. l'E-

mery le fils sur le Livre de la generation des Vers dans le corps de l'homme, composé par Mr. Andry Medecin de la Faculté de Paris. *Novemb.* p.2072.

Explication d'une Medaille de Faustine, par le P. de Tournemine. *Fevr.* p.251.

Lettre du R. P. de Grainville Jesuite sur une Medaille de Maximin. *Mars.* p. 475.

Lettre sur la veritable pesanteur des cheveux d'Absalon. *Avril.* pag. 659.

Lettre sur une Medaille de Vitellius. *Avr.* p. 696.

Réponse à cette Lettre. *Novemb.* p. 2066.

Traduction de quelques anciennes Inscriptions trouvées en Orient. *May.* p. 876.

Conjecture de Mr. Girardon sur une tête de bronze trouvée à Paris. *Août.* pag. 1490.

Colonne Milliaire avec une inscription decouverte en Bourgogne, expliquée historiquement, par Mr. Moreau de Mautour. *Sept.* p. 1647.

Dissertation sur une Inscription

trouvée au Dioceze de Bayonne. *Oct.* p. 1824.

Reponse à quelques objections contre la dissertation precedente. *Oct.* p. 1832.

Lettre de Mr. Rigord Commissaire de la Marine, sur un Livre intitulé *Monumenta Coptica*. Octob. p. 1870.

Lettre du P. de Tournemine à Mr. l'Abbé Imperiali, sur deux Cyrus, qu'on a confondu, & sur la maniere dont est mort le Grand Cyrus *Novemb*. pag. 2046.

FIN.

Errata du mois de Juillet 1703.

PAge 1116. *ligne* 16. son, *lisez*, sont.
P. 1123. *l.* 25. des, *l.* de.
P. 1126. *l.* 6. *aprés* fois, *mettez un point.*
P. 1127. *l.* 4. λογος, *l.* λόγοι.
P. 1128. *l.* 18. un^m, *mettez ces deux Vers en deux lignes differentes.*
P. 1129. *l.* 26. singulier, *l.* singuliers.
P. 1130. *l.* 4. d'autres, *l.* d'autres gens.
ligne 27. le, *l.* ce.
P. 1134. *l.* 13. *aprés* point, *effacez le point.*
P. 1136. *l.* 15. suffisante grace, *l.* grace suffisante.
P. 1138. *l. dern. ajoûtez* à qui que ce soit.
P. 1140. *l.* 16. l'a, *l.* là.
P. 1142. *l.* 18. *aprés* quand, *ajoûtez* vous le voudriez.
P. 1140. *l.* 24. s'en, *l.* se.
P. 1148. *l. dern.* n'a point, *l.* n'a presque point.
P. 1149. *l.* 3. n'eut, *l.* n'ait.
ligne 21. a dieu, *l.* Adieu.
P. 1155. *l.* 22. a ce, *l.* en ce.
ligne 25. Gonzaque, *l.* Gonsague.
P. 1158. *l. dern.* dans le, *l.* dans la.
P. 1178. *ostez les crochets devant les lignes vingt-six, vingt-sept, vingt-huit.*
P. 1183. *l.* 11. petzoletus, *l.* petzoldus.
P. 1208. *l.* 26. Mont-Trapeius, *l.* Mont-Tarpeius.
P. 1215. *l.* 16. dont les deux, *l.* dont deux.
P. 1218. *l.* 29. joint, *l.* joints.
P. 1236. *l.* 4. grand, *l.* plus grand.
P. 1244. *l.* 16. rhinocalure, *l.* rhinocolure.
P. 1271. *l.* 23. genre, *l.* génie.
P. 1275. *l.* 18. *abesse*, l. *abeste.*
P. 1278. *l.* 16. *aprés* voyages, *mettez un point.*
P. 1289. *l.* 25. guthery, *l.* guthry.

AVERTISSEMENT.

Au mois de Septembre 1702.

Page 154. *ligne* 21. *lisez* les autres sont au nombre de 29.

P. 159. *l.* *toujours* Mars, *au lieu de* May.

& 1704. 23. 24. { 6. Mars. / 5. Avril.

Au mois de Juin 1703.

Page 941. *ligne* 4. dixiéme, *lisez* seiziéme, *l.* 5. Decembre, *lis.* Septembre.

P. 1100. *l. dern.* Lictuide, *l.* Lichude.

ADDITION

aux Nouvelles Litteraires de Paris.

ON imprime à Paris l'Histoire de l'Abbaye Royale de Saint-Denys en France *in folio*. Cet Ouvrage est divisé en VIII. Livres, & contient la Vie des Abbez que cette Abbaye a eus depuis onze cens ans, les Hommes illustres qu'elle a donnez à l'Eglise & à l'Etat, les Privileges accordez par les Souverains Pontifes & par les Evesques, les Dons des Rois, des Princes & des autres Bienfacteurs. A quoy l'on a joint par maniere de supplément une Dissertation historique touchant le lieu du martyre & de la sepulture de Saint Denys, principal Apostre des Gaules; plusieurs observations curieuses sur l'inhumation & la pompe funebre des Rois de France: avec une ample descri-

ption de cette Egliſe Royale, & de tout ce qu'elle renferme de curieux. Le tout juſtifié par des Titres autentiques, & enrichi de Plans, de Figures & d'une Carte Topographique. On prie ceux qui ont quelques Memoires à faire inſerer dans cet Ouvrage, de les adreſſer inceſſamment à M. Leonard, Libraire & Imprimeur ordinaire du Roy.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1703.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1703.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1703.

ARTICLE CXXVIII.

NECTARII PATRIARCHÆ Hierosolymitani confutatio Imperii Papæ in Ecclesiam &c. C'est à-dire *l'Empire du Pape sur l'Eglise, refuté par Nectaire Patriarche de Jerusalem*... A Londres chez J. Tayler 1702. *in* 8°. *pages* 439.

ON écrit de Londres que les Ministres Protestans triomphent & s'applaudissent de l'Ouvrage dont on vient de donner le titre. C'est

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

la traduction Latine d'un petit *in-*folio Grec de près de trois cent pages, imprimé en 1682. à Giasi en Moldavie par les soins de Dosithée Patriarche de Jerusalem. Voici comme le Livre est intitulé en Grec. Τοῦ μακαριωτάτου καὶ σοφωτάτου Πατριάρχου τῆς μεγάλης καὶ ἁγίας πόλεως Ἱερουσαλὴμ κυρίου Νεκταρίου περὶ τὰς προσκομισθείσας Θέσεις παρὰ τῶν ἐν Ἱεροσολύμοις Φρατόρων διὰ Πέτρου τοῦ αὐτῶν μαΐστορος περὶ τῆς ἀρχῆς τοῦ Πάπα Ἀντίρρησις. C'est-à-dire Refutation de la Primauté du Pape composée par le très heureux & le très-sage Nectaire Patriarche de la grande & sainte Cité de Jerusalem, contre les Theses des Peres de terre sainte & addressée à Pierre leur Maître.

Ce seul titre fait voir combien le Traducteur s'est donné de liberté. Au lieu de *Dissertation contre la Primauté du Pape*, *ou Refutation de la Primauté du Pape*, pour rendre cette Primauté plus odieuse on a mis dans le titre Latin *Confutatio imperii Papæ in Ecclesiam*, Refutation de l'Empire du Pape sur l'Eglise. Si

nous avions pû avoir de Londres toute la traduction ; nous n'aurions point manqué de la comparer avec le Texte Grec, & d'apprendre aux Lecteurs, si le Traducteur a été plus fidelle dans le corps de l'Ouvrage, que dans l'exposition du titre. Ne l'ayant pas, nous nous contentons de marquer ce qu'on nous écrit d'Angleterre touchant cette Traduction ; nous y joindrons ce que nous avons pu apprendre d'ailleurs touchant l'Auteur de la Dissertation, que nous avons entre les mains, & dont nous donnerons un extrait.

Lorsque cette Dissertation parut à Constantinople, des personnes habiles crurent qu'elle n'étoit pas de Nectaire ; mais de Dosithée même ; & que ce Prelat l'avoit fait imprimer sous le nom de Nectaire son Predecesseur, pour en assurer d'avantage le debit, & pour pouvoir plus honnêtement obliger les Evêques & les Moines de sa dependance d'en acheter. Ce soubçon paroissoit d'autant mieux fondé, qu'on sçavoit que ce Patriarche

Schiſmatique étoit extrêmement artificieux & intereſſé, & que Nectaire ſon Predeceſſeur ne paſſoit pas pour un homme qui eut eu beaucoup d'érudition. Quoy qu'il en ſoit du ſoupçon dont on vient de parler ; il s'en faut bien que ce livre ne ſoit tel qu'on voudroit le faire croire en Angleterre.

Mr. Alix qui eſt Auteur de la Traduction Latine loüe extraordinairement cet Ouvrage. On diroit à la maniere avantageuſe dont il parle de Nectaire, qu'il le veut mettre au deſſus des Gregoires & des Chryſoſtomes. Il nous aſſure qu'on ne peut rien voir de plus clair & en même tems de plus preſſant que cette Diſſertation : il ne ſçait ce qu'il y doit admirer le plus, ou la netteté & la pureté du ſtyle, ou la force & la ſolidité des raiſonnemens. Pour la netteté & la methode, on ne peut diſconvenir qu'il n'y en ait beaucoup dans cet Ouvrage. Auſſi le Patriarche Doſithée, à qui on a déja dit que quelques perſonnes l'attribuent, a-t-il beaucoup d'eſprit, & bien plus d'Erudition que n'en

ont communément les Grecs. Pour ce qui regarde la solidité & la force des raisonnemens, le Lecteur en jugera par l'extrait que nous en ferons.

Quant au style de la Traduction, il faut s'en tenir à ce qu'en dit Mr. Alix luy même. Il est bien plus croïable sur son chapitre, que sur celuy du pretendu Nectaire. Il avoüe donc de bonne foy à ce qu'on nous écrit, qu'on ne trouvera dans sa traduction ni élegance, ni tour, ni pureté de langage: on s'en consoleroit, si du-moins, il y avoit de la fidelité.

Monsieur Alix dit qu'il a entrepris sa traduction Latine par l'ordre de Monsieur l'Archevêque de Cantorbery. Ce Prelat Protestant a cru sans doute que le nom Pompeux d'un Patriarche de Jerusalem pourrroit du moins éblouïr le peuple; & c'est dans la même vûe que les Ministres d'Angleterre mêlent maintenant le nom de Nectaire dans toutes les declamations qu'ils font contre l'Eglise Catholique; comme si le suffrage d'un Patriarche Schismatique pouvoit être de

quelque poids en cette occasion.

Quand il s'agit de la presence réelle du corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, de la necessité de la confession auriculaire, de l'invocation des Saints, & de tant d'autres points de la foy qui sont rejettez par les Protestans; on leur oppose avec raison l'autorité de l'Eglise Grecque qui convient avec nous sur tous ces articles; & cet argument est sans reponse. Car enfin si tous ces dogmes ne nous avoient pas été enseignez par les Apôtres, s'ils avoient été nouvellement inventez par les Papistes, les Grecs qui en tant d'occasions ont fait paroître leur antipathie pour l'Eglise Romaine, & qui s'en sont en effet separez depuis plusieurs siecles, ne les auroient jamais receu. Mais que les Protestans pour justifier leur separation d'avec l'Eglise Catholique employent l'autorité d'un Patriarche schismatique qui s'en est separé comme eux, c'est comme si des personnes accusées d'un crime s'en défendoient en produisant le témoignage d'un de leurs complices.

Mr. Alix dit encore qu'il a traduit ce livre en Latin de peur que les Papiſtes ne trouvaſſent moyen de le ſupprimer tout à fait : car je ſçay de bonne part, ajoute-t'il, qu'ils en ont déja fait perir une infinité d'exemplaires. Mr. Alix trouvera bon qu'on ne croïe pas ſur ſa parole un fait de cette nature, & qu'il avance ſans aucune preuve. Il eſt vray que le livre eſt rare en Angleterre & en France ; quoy que peut-être il n'y ſoit pas auſſi rare que Mr. Alix ſe l'imagine : du moins il nous a été aiſé de le trouver à Paris. Mais quand il ſeroit encore plus rare : Eſt-il étonnant qu'un livre Grec imprimé à Giaſi en moldavie ne ſoit pas commun en ce païs cy ? Si c'eſt là une raiſon ſuffiſante d'accuſer les Catholiques de vouloir malicieuſement ſupprimer ce livre : il faut donc dire que les Proteſtans ont auſſi ſupprimez les livres que le Patriarche Doſithée a écrit contre eux ſur les Sacremens. Car ces livres ſont encore plus rares que la Diſſertation ſur la Primauté du Pape. Mais, il eſt temps de venir à l'Ou-

vrage même qui a été traduit par M. Alix.

Le Patriarche Dosithée qui du moins a pris soin de faire imprimer l'Ouvrage, si ce n'est pas lui qui l'a composé, a mis à la teste l'Eloge de Nectaire son Predecesseur auquel il l'attribue. Nectaire, dit-il, nâquit dans l'Isle de Crete: son pere se nommoit Georges Pelopidas : il étoit pauvre ; mais il eut grand soin de l'éducation de son fils: il luy fit apprendre la poësie de Meletius Macres. Une personne de foy qui a demeuré plusieurs années à Constantinople nous a assuré que Nectaire avoit de plus appris la sculpture dés sa jeunesse: & que c'est son habileté en cet art, qui l'avoit mis en état d'être Patriarche, & de fournir au Visir les grosses sommes qu'il exige dans ces occasions. Du moins il est constant par l'aveu même de Dosithée, que Nectaire avoit quarante cinq ans, lors qu'il commença à étudier en Logique sous le fameux Theophile Corydales. Il n'est pas ordinaire qu'un homme qui commence si tard à s'appliquer aux scien-

ces, acquerre une grande érudition : & cette reflexion peut encore servir à fortifier le soupçon dont nous avons parlé. Dosithée aprés avoir marqué la maniere dont Nectaire fut élevé au Patriarchat de Jerusalem, luy fait faire divers voïages ajoûtant qu'il ne composa la *Dissertation contre la Primauté du Pape* que dans son extrême vieillesse. Voici à quelle occasion le livre a été composé.

Les Peres de l'ordre de S. François qui ont la garde du saint Sepulchre, avoient fait soutenir à Jerusalem les Theses suivantes.

1. *C'est un point fondamental de la foy qu'il n'y a qu'une seule Eglise établie de Dieu & non plusieurs.*

2. *C'est encore un point fondamental de la foy que la vraye Eglise établie de Dieu ne peut errer dans les choses qui touchent la foy.* 3. *Hors la vraye Eglise il n'y a point de salut.*

4. *Pendant plusieurs siecles depuis Jesus-Christ & sur tout pendant les premiers siecles, la vraye Eglise établie de Jesus-Christ comprenoit les La-*

tins & les Grecs, qui s'accordoient sur les matieres de foy.

5. *L'Eglise Latine depuis que les Grecs en ont été separez est la vraye Eglise de Dieu.*

C'est uniquement pour refuter ou expliquer ces cinq propositions & les preuves dont elles étoient appuïées que la Dissertation contre la Primauté du Pape a été composée par le Patriarche de Jerusalem. Ce Prelat dit donc sur la premiere qu'il est vrai qu'il n'y a qu'une seule vraye Eglise; mais que cette Eglise qui est une, est celle là même qui est appellée dans le symbole de Nicée, *la sainte Eglise Catholique & Apostolique* : d'où il conclut qu'elle doit renfermer plusieurs Eglises particulieres, l'Eglise Romaine, celle d'Alexandrie, celle de Constantinople & les autres: & qu'ainsi l'Eglise Romaine n'est pas la seule vraïe Eglise. Mais qui ne voit que le Patriarche a voulu içi donner le change? les Peres de terre sainte n'ont point nié que l'Eglise Catholique ne renfermat plusieurs Eglises particulieres; mais ils ont soutenu que parmi les Eglises

qui sont separées de communion, il ne peut y en avoir qu'une seule qui soit la vraïe Eglise établie de Dieu ; puisqu'il est essentiel à l'Eglise d'être une, comme il luy est essentiel d'être sainte ; d'être Catholique & Apostolique. Le Patriarche a donc dissimulé ce point capital duquel dépend la décision de la controverse entre les Catholiques Romains & les Schismatiques.

Il repond encore plus brievement aux deux propositions suivantes. Il avoüe que la vraye Eglise ne peut errer en matiere de foy: & que hors la vraïe Eglise il n'y a point de salut. Mais il ajoute que par la vraïe Eglise, il ne faut point entendre seulement l'Eglise de Rome & celles qui lui sont unies ; mais encore les Eglises Pariarchales de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem, & les Eglises qui sont unies à celle-là.

Cette seule réponse du Patriarche de Jerusalem suffit pour confondre les Protestans. Car enfin ce Prelat decide nettement que l'Eglise Catholique ne peut errer dans

la foy : & que l'Eglise Catholique renferme principalement les Eglises Patriarchales. Puis donc que les Protestans ne s'accordent dans la foy avec aucunes des Eglises Patriarchales ; les voilà, même selon le pretendu Nectaire dont ils font de si grands éloges, les voilà, dis-je hors de la vraye Eglise.

Le Prelat Schismatique s'étend principalement sur la quatriéme & cinquiéme proposition. Les Peres de la Terre sainte avoient soutenu dans la quatriéme, que pendant plusieurs siecles la vraïe Eglise comprenoit les Latins & les Grecs, & que les uns & les autres s'accordoient sur les matieres de foy. Le Prelat répond que de tout temps il y a eu des disputes considerables entre l'Eglise d'Orient & celle d'Occident ; mais que ces disputes n'ont point causé de Schisme.

Pour prouver ce fait, il parcourt les douze premiers siecles depuis Jesus-Christ. Il y a eu, dit-il, contestation entre les deux Eglise, dans le premier siecle touchant les azymes ; dans le second, sur le jour

qu'il falloit celebrer la feste de Pâques ; dans le troisiéme, sur le baptême des Heretiques que plusieurs Evêques Orientaux vouloient avec S.Cyprien qu'on rebaptisat.

Il parcoure ainsi tous les siecles jusqu'au douziéme : faisant voir que quoy qu'il y ait eu pendant tout ce temps-là de grosses disputes sur les affaires Ecclesiastiques entre les deux Eglises ; elles étoient neanmoins demeurées unies sur tous les points de foy.

Le Patriarche Schismatique ajoûte faussement que dans ces disputes les Latins étoient toûjours les Auteurs des troubles : mais il n'a pas fait de reflexion qu'on pouvoit de là même, tirer un argument très-fort contre les Schismatiques. Car si malgré les querelles injustes & les troubles, dont selon luy les Latins étoient toûjours les Auteurs, l'Eglise Grecque des douze premiers siecles n'a pas cru neantmoins pouvoir faire schisme, & se separer de l'Eglise Romaine : comment les Grecs des siecles suivans ont-ils osé s'en separer ? comment les Grecs

d'apresent peuvent-ils demeurer dans le Schisme ? C'est ainsi que le pretendu Nectaire fournit aux Catholiques des armes pour le combattre.

L'examen de la cinquiéme proposition occupe encore plus le Patriarche : c'est en effet la plus importante. Les Peres de Terre sainte avoient prouvé par dix raisons, que depuis la separation des Grecs l'Eglise Romaine étoit la seule vraye Eglise, à l'execlusion de l'Eglise Grecque Schismatique. En effet puisque l'unité est essentielle à l'Eglise, il est impossible que l'Eglise d'Occident & celle d'Orient étant divisées comme elles le sont maintenant, soient l'une & l'autre, parties de la vraye Eglise, comme elles l'étoient avant le schisme. Il faut donc qu'une des deux soit maintenant hors de la vraïe Eglise. Les Grecs ne sçauroient prouver par aucun argument raisonnable que ce soit l'Eglise Romaine qui ait cessé d'être partie de la vraïe Eglise ; puisque l'Eglise Romaine garde encore la même foy dont elle faisoit

profeſſion avant la ſeparation. Reſte donc que ce ſoit l'Egliſe ſchiſmatique d'Orient qui ait ceſſé d'être partie de la vraïe Egliſe, en rompant ſans aucune raiſon l'unité, & en ſe ſeparant volontairement d'avec le ſiege de Rome, dont la primauté eſt clairement établie dans l'Evangile & avoit été de tout tems reconnuë par les Grecs mêmes. Le Patriarche tache de repondre à cette raiſon & à toutes les autres, en attaquant de toutes ſes forces la primauté du S. Siege. La brieveté d'un extrait ne permet pas de mettre icy tous les argumens qu'il employe pour cela. Il ſuffit de dire qu'ils ne ſont pas meilleurs que ceux des Proteſtans; de qui il paroît que le Patriarche Grec en a emprunté pluſieurs.

Voilà donc ce qui fait le ſujet du triomphe des Miniſtres d'Angleterre. Ils s'applaudiſſent; parce qu'un Grec ſchiſmatique a dit contre la Primauté du Pape une partie de ce que les Chefs de la Reforme avoient dit contre cette même Primauté. Mais ſi l'autorité de ce Patriarche

ſchiſmatique leur paroît d'un ſi grand poids ; quelle opinion doivent-ils avoir de leur pretenduë Reforme ; puiſque ce même Patriarche dont-ils vantent tant l'érudition & le merite, a declaré nettement que ceux qui ne ſont unis à aucune des Egliſes Patriarchales ſont hors la vraïe Egliſe, & que la vraïe Egliſe ne peut errer dans les deciſions de foy ? Diront-ils que le Patriarche de Jeruſalem ne raiſonne ſolidement & ne penſe juſte, que lors qu'il ſe joint aux Novateurs pour combatre la Primauté que Jesus-Christ a donné à S. Pierre & à ſes Succeſſeurs ; & qu'il ceſſe d'être croïable, dés qu'il ſe met en devoir d'appuïer des dogmes qui nous ont été tranſmis par une tradition conſtante depuis les Apôtres juſquà ce derniers temps ?

ARTICLE CXXIX.

VERITABLE TRADITION de l'Eglise sur la predestination & la grace par Mr. de Launoy. A Liege chez Nicolas le François proche les Carmes en Isle à la Prudence 1702. *in* 12. *pages* 142.

IL y a plusieurs années que cet Ouvrage paroît en manuscrit sous le nom de feu Mr. de Launoy : & Mr. Simon en a fait le sujet d'une de ses *Lettres choisies*, dans laquelle il en rapporte même la Preface entiere avec le premier chapitre qu'il a compris sous le nom de Preface.

Bien des gens ne laissent pas d'avoir de la peine à se persuader que ce livre, tel qu'il vient d'être imprimé, soit de Mr. de Launoy. On sçait à la verité, que ce fameux Critique avoit des sentimens contre saint Augustin tout semblables à ceux de cet Ouvrage, & qu'il avoit même écrit sur ce sujet. Mais on voit icy des choses dont il leur paroît incroïable qu'il soit l'Auteur. Par

exemple dés la 11. page on y cite les œuvres de saint Denis & la 3. Lettre de S. Clement comme étant veritablement de ces deux Saints ; au lieu que Mr. de Launois les tient manifestement supposées.

Ceux qui lui attribuent l'écrit dont nous parlons, repondent que ces contrarietez ne prouvent rien; qu'on en voit bien d'autres toutes pareilles dans ses Ouvrages ; qu'il luy étoit assez ordinaire de détruire en un endroit ce qu'il avoit établi en un autre. Sans sortir du sujet, ils en apportent un exemple tiré de ses Remarques * Latines sur la Censure de Sorbonne contre Monsieur Arnauld. Il soutient que la proposition dogmatique qu'elle condamne, est la pure doctrine de S. Augustin. Il regardoit ainsi que nous venons de dire, la Doctrine de ce Pere sur la grace comme une erreur contre la foy. Cependant quatre Remarques de Mr. de Launoy sont employées à prouver que cette proposition n'a pû être censurée.

* *Notat. in Censuram &c.*

Tant il est vray qu'il lui coûtoit peu de dire le pour & le contre. Ainsi raisonnent ceux qui le croyent Auteur *de la veritable tradition &c.*

Sur ce pied là ils ne sont point surpris de la contradiction qui se trouve entre la Preface & le corps de l'Ouvrage. Dans la Preface l'Auteur parle du sentiment de S. Augustin sur la Predestination & la grace comme d'une opinion qui n'a point encore été *authentiquement condamnée :* il en parle ailleurs comme d'une erreur tolerée : & c'est pour engager à la condamner qu'il entreprend d'écrire. Mais il ne prevoïoit pas que dans la suite de son Ouvrage il devoit dire que c'est la doctrine même de Luther, de Calvin, & de Jansenius, doctrine *authentiquement condamnée* s'il y en eut jamais. Tellement que selon Mr. de Launoy tantôt c'est une doctrine au dessus de toute Censure, tantôt une opinion tolerée, & tantôt une erreur frappée d'anatheme.

Cet égarement continuel qui regne dans tout l'Ouvrage, vient de ce que l'Auteur, faute d'entendre

ſaint Auguſtin, a confondu les vrais ſentimens de ce Pere avec la fauſſe opinion que lui ont attribué d'une part ſes pretendus Diſciples les anciens & les nouveaux Predeſtinatiens, & de l'autre les Semipelagiens ſes ennemis ; ceux là pour autoriſer leurs erreurs d'un ſi grand nom ; ceux-cy pour le rendre odieux par ces erreurs monſtrueuſes.

En effet de deux parties que comprend cet Ouvrage, L'Auteur emploïe la premiere qui eſt de cinq chapitres, à perſuader que le ſentiment de ſaint Auguſtin a été inconnu aux Peres d'avant lui, & qu'ils l'ont même refuté. Mais la plûpart des paſſages qu'il rapporte pour le faire voir, prouvent ſeulement que ſelon ces PP. les commandemens de Dieu & le ſalut, ſont poſſibles à tous les hommes, avec le ſecours de la Grace, & que ni la Grace ni la concupiſcence n'ôtent point le libre arbitre ; n'impoſant à l'homme aucune neceſſité d'agir qui ſoit inſurmontable : dogmes de foy, ſur leſquels S. Auguſtin & ſes vrais diſciples ſe ſont expliquez auſſi fortement que

les anciens Peres & dont nul Catholique n'a jamais douté.

Mr. de Launoy n'a pas sçû ou n'a pas voulu distinguer en cette matiere, avec l'Auteur des Chapitres faussement attribuez à S. Celestin, ce qui appartient à la foy, d'avec ce qui n'y appartient pas. Delà vient que tout ce qu'il dit contre saint Augustin porte à faux. Il pose pour principe que tout ce qui est nouveau dans l'Eglise doit être regardé comme une erreur. Rien n'est plus vray que cette regle prise en elle même. Mais rien n'est plus faux que l'application qu'il en fait à saint Augustin. La nouveauté en matiere de foy est une marque assurée d'erreur, on en convient; mais la doctrine de saint Augustin sur la grace, en ce qui touche la foy, étant la même que celle des Peres qui l'ont precedé, il est faux qu'elle soit nouvelle: & ce qu'il peut y avoir de nouveau dans son systême, ne regarde que des questions indifferentes, qui ne se decident point par la tradition. Ainsi la regle de Mr. de Launoy ne peut point y être appliquée.

Sur la comparaiſon qu'il fait dans cette premiere partie entre les autres P P. & S. Auguſtin, il y a pluſieurs opinions.

1. Les heretiques, qui ſe couvrent du nom de ſaint Auguſtin, traitent hardiment tous les autres Peres de Semipelagiens & ne veulent ſouffrir qu'à peine qu'on les cite, ils ne voyent pas que c'eſt donner gain de cauſe aux nouveaux Pelagiens & Semipelagiens, je veux dire aux Sociniens, aux Remonſtrans & aux Lutheriens d'aujourd'huy. Si le Semipelagianiſme a été la Doctrine de l'Egliſe pendant quatre ſiecles, on n'a pu le condamner dans le cinquiéme, il feroit à ſouhaiter que deux ou trois Theologiens Catholiques, qui ont parlé de S. Chryſoſtome & des autres Peres Grecs comme ces heretiques, euſſent fait reflexion aux conſequences de leur cenſure imprudente.

D'un autre côté Mr. de Launoy & quelques Theologiens, quoyque Catholiques pour le dogme, ſont tombez dans un autre excés par rapport au fait de S. Auguſtin. Ils ont condamné

condamné ce Pere en tout comme un Novateur sur la predestination & la grace : ils ont osé dire qu'il n'avoit pas eu le temps d'étudier la Religion : qu'il s'étoit converti assez âgé, ayant passé sa jeunesse dans les erreurs des Manichéens ou dans la frivole étude de la Rhetorique : qu'à peine converti, il s'étoit mis à écrire : que la multitude de ses livres montre évidemment qu'il les écrivoit à la hâte & sans meditation : qu'il ignoroit le Grec & l'Hebreu : que ses plus zelez defenseurs conviennent qu'il a fort mal réüssi dans ses Commentaires sur l'Ecriture : qu'on s'éleva d'abord en Affrique & dans les Gaules contre sa doctrine : qu'Hilaire Evêque d'Arles, Eucher Evêque de Lyon, Vincent de Lerins la rejetterent comme une nouveauté dangereuse : que Goteschalc, Wiclef, Calvin, Baïus, Jansenius ont puisé dans ses écrits toutes leurs erreurs souvent exprimées dans les termes dont S. Augustin s'est servi &c. C'est le sujet de la seconde partie de Mr. de Launoy, où l'histoire de ces heresies est rap-

portée avec beaucoup de confusion & d'infidelité.

Les Theologiens qu'aucune passion n'empêche de voir la verité, s'éloignent également de ces deux excés ils n'ont garde d'abandonner aux Semipelagiens toute l'antiquité Chrêtienne, & saint Chrysostome moins qu'un autre. A ce que l'on objecte contre ce saint, ils opposent les témoignages de deux Conciles Generaux le V. & le VI. du Pape Gelase, & de plusieurs Papes qui ont approuvé le Breviaire Romain. Ces deux Conciles & le Pape Gelase reçoivent les écrits de S. Chrysostome aussi bien que ceux de saint Augustin, & d'un petit nombre de Peres distinguez, comme les plus precieux monumens de la tradition, & la regle de ce qu'on doit croire : ce qui suppose qu'en matiere de foy ils ne sont nullement opposez. On lit dans le Breviaire Romain un éloge aussi vray que magnifique de la maniere dont saint Chrysostome explique l'Ecriture. On dit en particulier de ses Homelies sur saint Paul ; où son systême sur la grace est contenu, que leur

beauté rend croïable ce qui s'est dit que l'Apôtre saint Paul luy avoit apparu & les luy avoit dictées. S. Augustin luy-même a opposé aux Pelagiens l'autorité de S. Chrysostome : & saint Isidore un des plus fidelles Disciples de Saint Augustin, conseille sans aucune precaution la lecture des Ouvrages de ce saint Patriarche. C'est donc en vain que Mr. de Launoy voudroit le faire passer pour opposé à saint Augustin en ce qui regarde la foy.

Ces Theologiens éclairez & desinteressez n'excusent pas S. Chrysostome pour condamner S. Augustin. A la verité plusieurs d'entre eux pensent que le dernier a formé sur la predestination & sur la grace un systême de Theologie different de celui des Peres qui l'ont precedé, mais les uns croyent que toute la difference de ces systemes est plus dans les mots que dans les choses. D'autres Theologiens reconnoissent une difference réelle entre la Theologie de S. Chrysostome & celle de saint Augustin : mais ils croyent que toute cette difference vient d'une

question de pure Philosophie sur laquelle ils ont pensé diversement. Saint Chrysostome a crû disent-ils, que de deux biens qui se presentent à la volonté, elle peut tellement choisir l'un & l'autre que sans être determinée même moralement par aucun attrait, elle suit quelque fois l'attrait le plus puissant & quelque fois l'attrait le plus foible, toûjours maîtresse absolue de son choix. Saint Augustin selon ces Theologiens a cru au contraire que l'attrait le plus fort n'est pas *invincible*, mais qu'il est *invaincu*, c'est à-dire, qu'on peut toûjours y resister; mais qu'on n'y resiste jamais. De ces deux manieres differentes de concevoir nos déterminations libres, naissent deux systêmes differents sur la grace & la predestination. Suivant le premier, ajoutent les mêmes Theologiens, Saint Chrysostome & les autres Peres ont dû dire que nulle grace n'étoit efficace par soy-même, mais que le consentement de la volonté accordé ou refusé rendoit les unes efficaces & les autres inefficaces; & qu'ainsi le decret de la Predestination supposoit necessairement la pré-

vision de l'effet qu'auroit la grace.

S. Augustin en suivant ses principes a dû, disent-ils, raisonner autrement ; reconnoître une grace efficace par elle même qui consistât dans l'attrait victorieux qui emporte infailliblement, quoy que sans necessité Physique, le consentement de nôtre cœur. Il a dû aussi regarder la Predestination comme absoluë : puisque le Decret qui prepare aux Elus des graces efficaces est en vertu de cette efficacité la cause infaillible & de leurs merites, & de leur predestination.

Que S. Chrysostome & S. Augustin ayent ou n'ayent pas raisonné de la sorte, que ce soit ou que ce ne soit pas là l'origine de l'opposition qu'il paroît y avoir entre-eux sur des questions de Theologie ; il demeure toûjours certain que cette opposition ne touche point les questions de la foy decidées par l'Eglise, & qu'ils sont tous deux parfaitement d'accord à rejetter les heresies qu'elle a condannées soit contre la grace soit contre le libre arbitre.

On ne sçait pas pourquoy l'on

trouve dans ce même volume une lettre de Dom Armand Jean le Boutillier de Rancé autrefois Abbé de la Trappe à Mr. de Tillemont. On trouve à la fin de cette lettre un certificat du R. P. Dom Jacques à present Abbé de la Trappe, qui ne laisse aucun doute sur la verité de cette lettre. Elle contient les raisons qu'avoit eu le celebre Reformateur de la Trappe de rompre avec les Chefs du parti Janseniste ses anciens amis : ces raisons ne leur sont pas honnorables. On trouve encore dans cette lettre des faits très-curieux touchant les variations de Monsieur d'Alet, & touchant les preuves authentiques d'un parfait attachement que Monseigneur le Prince de Conti Armand de Bourbon donna en mourant pour toutes les decisions de l'Eglise, tant sur le fait que sur le droit.

ARTICLE CXXX.

ANTONII VAN-DALE Dissertationes IX. antiquitatibus, quin & marmoribus cum Romanis tum potissimum Græcis illustrandis inservientes cum figuris Æneis. Amstelodami, apud Henr. & viduam Theod. Boom. C'est-à-dire *Neuf Dissertations de Mr. Van-dale qui servent à éclaircir les Antiquitez & à expliquer des Inscriptions Grecques & Romaines avec des figures en tailles douces.* A Amsterdam chez Henry Boom & la Veuve de Theodore Boom. *in* 4°. *pp.* 804.

MOnsieur Van-Dale a tous les caracteres d'un Sçavant du premier ordre. Ce n'est point un de ces jeunes Champions qui pleins de confiance entre en lice avec de vieux Atheletes & qui croïent intimider leur adversaire par des cris & par des injures. On les laisse consumer inutilement leurs forces en de grands coups dont ils frappent

l'air. Celui-cy n'attaque personne. S'il est obligé quelquefois de prendre une opinion contraire à celle des plus grands hommes, il les traite toûjours avec consideration & avec respect. Il mêle les loüanges de ceux qu'il combat à des refutations sçavantes. Par là il se fait honneur à lui même en montrant la superiorité qu'il a souvent sur ceux qu'il reconnoît pour les plus habiles Antiquaires. Un Auteur si modeste merite d'être épargné, quand bien même il n'auroit pas toûjours raison dans la dispute.

Les neufs Dissertations qu'il nous donne icy sont remplies d'une erudition fort vaste & d'une grande connoissance de l'antiquité prophane. Il tire presque toutes ses preuves des inscriptions Grecques & Latines, soit de celles qui nous sont restées sur les marbres, soit de celles que le Bronze & les Medailles nous ont conservées. Il les explique les unes par les autres; mais dans les doutes il a recours aux Auteurs anciens. Il égale l'Autorité des livres à celle des autres monumens

antiques. Ainsi raisonnant sur de bons Principes il tire des consequences justes. Chacune de ses Dissertations merite un article à part.

Premiere Diss. des Tauroboles.

Depuis le temps de M. Aurele Antonin le Philosophe, on trouve sur les marbres antiques le nom de cette sorte de sacrifice dont on n'avoit fait aucune mention expresse sous les Empereurs precedens. En voici un exemple qui nous servira de guide dans toute la Dissertation.

IMP. CÆS. DIVI. ANTONINI. DIVI
VDIII.
PARTH. MAXIMI. FRATRI. M.
AUREL.
ANTONINO. AUG. GERMANIC.
SARMATIC.
P.M. T. XXX. IMP. VIII. COS. III.
PP. LACTORAT.
S. M. D.
JUNIA. DOMITIA. TAUROPOLIUM.
ACCEPIT. HOSTIIS. SUIS &c.

1°. On demande ce que c'est que

le Taurobole ou Tauropole. Il est vrai-semblable, dit M. Van-Dale, que les Chrêtiens ont donné lieu à cette espéce de sacrifice. Comme ils ont emprunté des Payens bien des cérémonies qu'ils ont consacrées par leur usage, aussi les Payens en avoient emprunté des Chrêtiens quelques unes qu'ils avoient perverties par l'abus qu'ils en faisoient. Ils entendoient dire que les Chrêtiens se croïent purifiez par le sang d'une victime. Pour les imiter les Payens introduisirent parmi eux une espéce de Purification qui se faisoit par le sang d'un Taureau. Voici la description de cette cérémonie telle que le Poëte * Prudence nous la tracée.

„ On dressoit un Theatre de planches percées en divers endroits: Celuy qui vouloit se faire arroser du sang de la victime se plaçoit sous le Theatre dans une fosse creusée exprès, & recevoit sur ses habits, sur la tête & dans la bouche le sang du Taureau qu'il avoit fait immoler à ses frais sur le Theatre.

* *In Martyre Romano.*

Il sortoit de là tout degoutant de «
sang & par là il croyoit ses pe- «
chez entierement expiez; Dans «
la suite il conservoit ces habits «
ensanglantez & les portoit avec «
attention, jusqu'à ce qu'ils tom- «
bassent par lambeaux. « Voilà ce que l'inscription appelle *Tauropolium accepit hostiis suis.* Il a receu le Taurople en fournissant luy même les victimes.

2°. Ces Sacrifices ne se faisoient qu'en l'honneur de Cybele. C'est-ce qu'on doit entendre par ces trois lettres de l'Inscription S. M. D. *Sacrum Matri Deorum.* M. Van-dale rassemble icy plusieurs inscriptions antiques qui rendent le sens de ces Lettres par des mots entiers. Sa methode d'expliquer les Initiales est d'en chercher la signification dans les Inscriptions & sur les Medailles & de ne donner rien à la conjecture & tout à l'autorité.

3°. On joignoit quelquefois à la Mere des Dieux *Atis* son favori comme dans l'Inscription suivante.

M. D. M. I.
ET ATTIDI. SANCTO.
- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -
TAVROBOLIO...PERCEPTO.

C'est à-dire *Magnæ Deorum Matri Idææ*. L'Auteur assure que ces sortes de sacrifices ne se font jamais faits en l'honneur d'aucune autre divinité, non pas même de Jupiter. Il combat fortement sur cela le sentiment de Charles Estienne, de Seldenus, de Grutter & de Saumaise, qui sur des passages mal entendus & sur des inscriptions defectueuses, ont crû qu'on prenoit quelquefois la Purification du Taurobole en l'honneur de Jupiter & de Diane.

4°. Mr. Van-Dale pretend que la ceremonie dont nous parlons n'étoit pas instituée pour la consecration du Souverain Pontife, comme l'a cru Baronius. Cependant Prudence dans la description du Taurobole que nous avons citée ledit en termes exprés :

Summus Sacerdos nempe sub terram Scrobe

Actâ in profundum, consecrandus mergitur.

Il falloit répondre d'une maniere plus solide à une autorité si precise. La critique que Mr. Van-Dale fait de Baronius au sujet de Julien l'Apostat paroît mieux fondée. Quoy qu'en dise ce sçavant Annaliste, il n'est pas vray que Julien aprés son Apostasie se soit fait consacrer grand Pontife par le sacrifice du Taurobole. Du moins le passage de Prudence dont Baronius se sert pour le prouver n'est pas assez convainquant.

5°. Les sacrifices d'Expiation ne se faisoient pas seulement par l'immolation d'un Taureau; On se purifioit aussi par le sang d'un Belier ou d'une Chevre. Ainsi l'on trouve souvent dans les Inscriptions le mot de *Criobolium* & d'*Ægobolium*. En voicy une qui les renferme tous deux.

TEATE
CRIOBOLIVM ET
AIGOBOLIVM MOVIT.

Ne faut-il pas lire *vovit* ou peut-

être *monuit*; comme dans plusieurs autres Inscriptions qu'on trouve dans Grutter ? Les Prêtres avoient coutume d'ordonner des expiations à de certains coupables. On le voit dans cette Inscription.

PONTIFICVM MONITV
VOTO SVSCEPTO.

6°. Quelquefois on lit sur les marbres cette expression *Tauropolium fecit ordo Lectoratensis.* Les habitans de Lectoure ont fait le Taurobole, *Tauropolium Provinciæ Narbonensis factum per &c.* Quelle difference y a-t'il entre faire & recevoir le Taurobole ? C'est que la ville de Lectoure ou la Province de Narbonne faisoit les frais du Sacrifice & que des personnes nommées pour cela en recevoient l'expiation en son nom. La Province faisoit le Taurobole & les deputez le recevoient.

Mr. Van-Dale ajoûte bien d'autres circonstances du Taurobole. Ce que nous en avons raporté suffit pour nous en donner une idée : Je

ne puis omettre ce que dit l'Auteur, c'est que de tous les écrivains du Christianisme Julius Firmicus est le premier qui parle distinctement du Sacrifice Taurobole. Les passages de Tertullien & de S. Augustin où l'on pretend que ces Peres en ont fait mention peuvent être entendus des Ceremonies faites en l'honneur de *Mithra*.

Seconde Diss. du grand Pontife Romain.

Il est bon d'être en garde contre les suites où la Dissertation de Mr. Van-Dale pourroit nous engager au sujet du grand Pontife des Romains. L'Auteur Protestant ne marque pas expressément la conséquence qui suit de ses principes ; car il ne prétend pas faire le controversiste ; mais il affecte de vouloir la laisser tirer à ses Lecteurs. C'est que les Souverains Pontifes d'aujourd'huy ne sont pas d'institution divine, qu'ils n'ont pris leur nom & leur autorité que des Souverains Pontifes du Paganisme, & qu'ainsi les Papes sont moins les Successeurs

de JESUS-CHRIST, que du grand Pontife de l'ancienne Religion de Rome. On peut s'entêter d'une idée si chimerique quand on n'a lû que les Auteurs prophanes ; mais pour peu qu'on ait fait d'attention aux parolles de JESUS-CHRIST & qu'on ait étudié les Peres, on decouvre aisément, que si nos Souverains Pontifes ont le même nom que ceux des anciens Romains, leur autorité sur toute l'Eglise leur vient de Dieu. C'est à Pierre qu'il a été donné de paître tout à la fois les Agneaux & les Brebis. Après cette précaution qu'on a cru necessaire on peut marcher sûrement à la suite de Mr. Van-Dale & rendre compte de sa Dissertation.

1°. Il examine quelle étoit la charge du Grand Pontife Romain dans sa premiere institution. Un passage de Tite-Live satisfait parfaitement à la question. *Numa Pompilius*, dit l'Historien, *choisit Marcius d'entre les Patriciens pour être grand Pontife*. C'est-à-dire sans doute pour en faire les fonctions sous luy. *Il luy attribua par écrit & luy donna par*

compte tout ce qui appartenoit aux choses saintes. C'étoit à luy d'ordonner à quels jours on feroit les Sacrifices, quelles victimes on immoleroit, dans quels temples on sacrifieroit, & dequels fonds on prendroit l'argent destiné au culte des Dieux. Voilà à peu près ou s'étendoit le pouvoir du grand Pontife.

2°. Mr. Van-Dale demande si les Empereurs Romains qui prenoient la qualité de Grands Pontifes *Pontifices Maximi*, en recevoient la consecration, en portoient les marques & en faisoient les fonctions.

Au regard de la consecration, de quelque nature qu'elle ait été, Mr. Van - Dale ne sçauroit croire qu'aucun Empereur l'ait prise non pas même Julien l'Apostat & sur tout que les Empereurs Chrêtiens s'y soient soumis. Pour les marques de la dignité Pontificale tous ceux qui depuis Auguste jusqu'à Gratien, ont gouverné l'Empire, soit qu'ils ayent été payens, soit qu'ils ayent fait profession du Christianisme, n'ont pas fait difficulté de les adop-

ter. C'étoit une eſpece d'habillement nommé *ſtola*. Auſſitôt aprés l'élection d'un Empereur on luy preſentoit la *ſtole* & le nouveau Ceſar s'en revêtoit. Les Empereurs Chrêtiens la prenoient ſans doute plûtôt comme un ſigne de l'autorité civile attachée au ſouverain Pontificat, que comme la marque qui diſtinguoit le chef d'une religion idolâtre. Quoy qu'il en ſoit on ne voit point que les Papes, que les Conciles ou que les Peres de ce temps là ayent fait ſur la *ſtole* aucun ſcrupule aux premiers Empereurs Chrêtiens ou qu'il ayent invectivé contre elle, comme contre un abus. Apparemment ils croyoient, que pour ne pas empêcher le progrés du Chriſtianiſme, on pouvoit tolerer pour quelques temps une marque apparente de Religion, qui dans le fonds pouvoit être regardée comme le ſigne d'une autorité civille. Lorſque le Paganiſme fut extrêmement affoibli dit Mr. Van-Dale, *cum jam undecumque Ethniciſmus in interitum rueret*, alors Gratien refuſa la *ſtole* & ſuivit en cela les mou-

vemens de sa conscience qui ne lui permettoit pas de prendre sans necessité le symbole, inutile alors, d'un Pontificat Prophane. Le passage de Zozime qui sert de preuve au sentiment de M. Van-Dale est tiré du l. 5. de cet Auteur. Il est trop considerable pour ne le pas traduire du Grec & pour ne le rapporter pas dans toute son étendue. *Les Romains*, dit-il, *appelloient Pontifes ceux qui tenoient le premier rang dans le College des Prêtres ils ordonnerent que les Rois à cause de l'excellence de leur dignité, seroient du nombre des Pontifes. Numa Pompilius fut le premier qui joignit cette qualité à celle de Roy. Aprés luy tous ses successeurs la prirent aussi. Octavien & tous ceux qui lui succederent dans l'Empire imiterent en cela l'exemple des Rois. Aussitôt donc qu'un Empereur étoit proclamé, on luy offroit les habits Pontificaux & le titre de grand Pontife. Tous les Predecesseurs de Constantin à l'Empire prirent volontiers les marques du Pontificat & en porterent le titre qu'on leur defera : Constantin lui-même ne le refusa pas, quoy que s'étant égaré du droit chemin, il eut embrassé la sec-*

te des Chrêtiens. Aprés lui les Empereurs Valentinien & Valens suivirent son exemple : mais lorsque les Pontifes presenterent la ltole *à Gratien , selon la coutume, il la refusa, ne jugeant pas que ce fut un habit convenable à un Chrêtien.* On en usoit ainsi dans les premiers siecles de l'Eglise, on toleroit aux fidelles tout ce qui n'avoit pas un caractere tout à fait évident d'Idolatrie.

Les Empereurs exerçoient aussi les fonctions du Souverain Pontife, dont ils portoient le nom & l'habit, non pas toûjours par eux-mêmes ; mais par un Vicegerent. Capitolin raconte de Marc-Antonin comme une chose extraordinaire qu'il faisoit les Sacrifices par lui-même, *nec ullum sacrificium per vicarium fecit nisi cum æger fuit.* Pour les Empereurs Chrêtiens on doit dire avec Baronius, qu'ils s'abstenoient de toutes les fonctions de la sacrificature. Mr. Van-Dale prétend que parmi les fidelles d'alors ils exerçoient la même étenduë de Jurisdiction que les Papes exercent aujourd'huy dans l'Eglise, qu'ils presidoient aux

choses saintes, qu'ils regloient les fêtes & les lieux d'assemblée, qu'ils répondoient aux doutes qui naissoient sur la Religion; qu'ils presidoient aux Conciles; enfin que les Evêques de Rome ne sont que les usurpateurs d'une autorité qui d'abord n'appartenoit qu'aux Empereurs. Comme il dit tout cela sans en apporter de preuves, il voudra bien qu'on ne regarde cet endroit de sa Dissertation que comme une declamation frivole.

3°. Mr. Van-Dale examine ce que c'étoit parmi les Romains que le Vicaire du grand Pontife & quels noms on lui donnoit. En voici trois qu'on trouve dans les livres & sur les marbres. *Sacrificulus primus. Rex sacrificulus* & *Rex sacrorum.* Ces deux derniers noms furent abolis après la mort de Jules Cesar, du moins on n'en trouve aucun vestige depuis Auguste. C'étoit des Atheniens que les Romains avoient emprunté le nom de *Roy des choses saintes.* Nôtre Auteur le prouve fort au long & fait des excursions sur les terres de la Grece qui l'écartent bien loin de son titre & de son sujet.

On donnera les Mois suivants la suite des Dissertations de Mr. Van-Dale.

ARTICLE CXXXI.

INSTRUCTIONS CHRETIENNES sur l'Eucharistie &c. A Paris chez Charles Osmont ruë S. Jacques au coin de la ruë de la Parcheminerie à l'écu de France 1702. *pp.* 477. *in* 8°.

LE Pere de Mouchy Chanoine Regulier & Prieur de l'Abbaye de S. Cheron est l'Auteur de ces instructions. Il les a divisées en deux parties. La premiere contient les preuves des veritez que la foy nous enseigne touchant l'Eucharistie. La seconde explique toutes les figures de ce mystere, que l'Auteur croit avoir trouvées dans l'ancien Testament. Depuis la creation du monde jusqu'à la destruction du Temple. Presque tous les évenemens marquez dans l'Ecriture sainte deviennent entre les mains du P. de Mouchi des predictions allegoriques du sacrement adorable de

l'Autel. Bien des Lecteurs loüeront le zele de l'Auteur, mais ils souhaiteront peut-être en le loüant qu'il y eût mis des bornes. Nous ne sommes plus dans le temps où les plus beaux esprits du Christianisme, pleins des idées d'Origene, mettoient leur habileté à tout allegoriser dans l'Ecriture. Il est vray, & l'Apôtre S. Paul nous l'apprend, que l'histoire du peuple Juif est une prophetie continuelle de JESUS-CHRIST & de son Eglise. C'est mal entendre l'ancien Testament que de n'y pas decouvrir le Messie à chaque page: mais ce n'est pas toûjours sous des allegories qu'il y est caché. Il faut du moins avoüer que toutes les allegories de l'Ecriture ne se rapportent pas au seul mystere de l'Eucharistie : aussi un grand nombre de celles que l'on trouve dans le livre dont nous parlons ont-elles un tour peu naturel. Il n'en est pas ainsi des preuves qui remplissent la premiere partie ; elles sont arrangées avec ordre & proposées avec beaucoup de netteté & de force. On est sur tout frappé des remarques de

l'Auteur ſur le miracle des pains multipliez. JESUS-CHRIST le fit peu de jours avant de promettre ſolemnellement dans les termes qu'on lit en Saint Jean chap. 6. qu'il donneroit ſa chair à manger & ſon ſang à boire. Ce miracle & celui qui le precede, ſemblent avoir été faits dans la vûë de lever toutes les difficultez que forment les incredules ſur les merveilles de l'Euchariſtie; Jeſus-C. marcha ſur les eaux qu'il rendit ſolides, il y fit marcher ſaint Pierre : il multiplia les pains en ſorte que cinq pains ſuffirent pour raſſaſier cinq mille hommes & pour remplir de reſtes douze corbeilles, ce qui ne peut arriver ſans pluſieurs reproductions du même pain. Peut-on croire ce miracle, & douter de la preſence réelle à cauſe qu'elle renferme *une conteſtation de prodiges*? Cette belle expreſſion eſt du Docteur Brunet dans la Preface de ſon Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre.

Article CXXXII.

NOVA PLANTARUM Americanarum Genera, Autore P. Carolo Plumier Ordinis Minimorum in Provincia Franciæ & & apud Insulas Americanas Botanico Regio. Parisiis apud Joan. Boudot. C'est-à-dire *Description de quelques nouvelles Plantes d'Amerique par le P. Plumier Minime de la Province de France, Botaniste Royal aux Isles.* A Paris chez Jean Boudot, *in* 4°. *pp.* 52.

ON doit presumer que le P. Plumier Minime a fait d'effigner juste & qu'il a décrit exactement les nouvelles plantes d'Amerique dont il vient de donner la description. On connoît son habileté sur ces matieres. Le seul titre de Botaniste du Roy aux Isles de l'Amerique est un éloge de l'Auteur. Il seroit à souhaiter qu'il eut travaillé à l'utilité du Public; comme il a rempli sa curiosité. Les quarante planches dont ce Pere a orné son livre font plaisir

à voir. Les Descriptions Latines qu'il a fait de chaque plante sont rapportantes aux figures. C'est de quoy contenter les curieux & de quoy nous faire admirer à tous l'Auteur de la nature dans la diversité de ses Ouvrages. Si le Pere Plumier avoit ajoûté à ses descriptions l'usage qu'on peut faire de ces plantes & les secours qu'on en peut tirer pour la medecine, en joignant l'utile à l'agreable, il auroit atteint le point de perfection qu'on cherche dans ces sortes d'Ouvrages.

Presque toutes les Plantes Americaines ont perdu le nom qu'elles ont dans leur terre natale pour en prendre d'Europeans. On a sur tout emprunté ceux des plus fameux Medecins depuis Hypocrate jusqu'à Mr. Fagon.

Le nom de *Borbonia* qu'on a donné à une Plante du Nouveau monde la releve sur toutes les autres. Voici la description qu'en fait l'Auteur. Par-là on pourra juger de tout l'Ouvrage.

La *Borbonia*, dit-il, est une espece de Plante dont la fleur en forme de

Campanelle n'est que d'une feuille decoupée. De son umbilic sort un pistille qui se grossit en un fruit assez semblable à du gland. Le dedans du fruit est divisé en deux Lobes. La partie inferieure de la fleur devient un Calice en maniere de chapeau dans lequel le fruit est inseré.

A l'occasion de la *Borbonia*. Le P. Plumier ne peut s'empêcher de rappeller la memoire de Gaston de France Oncle du Roy. Ce Prince, dit-il, aima la Botanique. A Paris & à Blois il avoit des jardins où il faisoit cultiver les Plantes les plus rares du nouveau monde. Il les faisoit peindre par Nicolas Robert fort habile dans ces sortes d'Ouvrages. Autrefois on honoroit les Heros de la Grece & de Rome en donnant leurs noms à des constellations. Aujourd'huy le P. Plumier honore les plantes de l'Amerique, en leur donnant le nom de nos Heros.

ARTICLE CXXXIII.

DAVIDIS CHYTRÆI oratio de studio Theologiæ, exercitiis veræ pietatis & virtutibus potius quam contentionibus & rixis &c. *Discours de David Chytrée sur la veritable Theologie, où l'on prouve qu'on y avance plus par les exercices de pieté que par les disputes avec des observations de Constantin Schuts Ministre de la principale Eglise de Dantzic, & une Dissertation sur l'orthodoxie de Judas l'Iscariote.* A Lypsic chez la veuve de Jean Henichius 1701. *in 4°. pp.* 100.

LUther dès le commencement de sa pretenduë reforme, se plaignit en termes très-forts de l'extrême corruption que le nouvel Evangile avoit introduit dans les mœurs. * Nous voulons, disoit-il, *nous affranchir des loix de Dieu, après nous être affranchis des loix du Pape.* Depuis le temps de Luther les desordres des pretendus Reformez & les plaintes

* *Tome 1. Edition premiere d'Iene.*

inutiles des Ministres n'ont pas cessé : comme on le peut voir dans le livre dont nous parlons. Quelques Luthériens de nos jours ont voulu affecter une pieté particuliere, former des Communautez semblables à celles des Catholiques, en pratiquer quelques exercices : mais la foy est le fondement de la pieté, qui sans la foy ne peut jamais être solide. La pieté mal établie de ces devots Lutheriens a bien tôt degenerée en illusions, qui ont eclaté, & fait donner à ces Reformateurs de la pretenduë Reforme le nom de *Piétistes*; & qui leur ont attiré de rudes persecutions. Mr. Schuts, qui paroît être dans les Interests de cette secte persecutée, a fait réimprimer le discours de Chytrée conformement à l'édition de Vittemberg de 1571. il y a joint ses notes. Le but du texte & du commentaire est d'insinuer la tolerance, d'exciter à la pratique des exercices de pieté, & de Decrier la Theologie contentieuse.

La Dissertation sur l'orthodoxie de Judas l'Iscariote a le même but. L'Auteur a pris un tour fort ingenieux

pour faire sentir aux Predicateurs Lutheriens, le tort qu'ils ont de parler continuellement de la justification par la seule foy & de garder un profond silence sur la necessité de pratiquer la vertu. Judas, leur dit-il, a assurement eu & conservé la foy : son orthodoxie n'est pas douteuse : le Fils de Dieu & les Apôtres ne luy ont fait aucun reproche sur sa doctrine. Cependant on n'oseroit dire que Judas après avoir trahi JESUS-CHRIST, ait été juste & agreable à Dieu. La foy ne suffit donc pas pour être juste, & ce n'est pas la seule infidelité qui nous rend ennemis de Dieu. L'Auteur pousse vivement cet argument. Mais ne voit-il pas que l'erreur grossiere qu'il reproche à ses freres les Lutheriens a été le principal dogme de Luther, & le plus puissant pretexte de sa separation d'avec l'Eglise Romaine? Aprés cela doit-il regarder Luther comme un Prophete envoyé de Dieu pour rétablir l'Eglise ; & ne doit-il pas le condamner comme l'Auteur d'une erreur qu'il juge lui même si dangereuse.

Mr. Schuts traitte fort mal Demetrius Patriarche d'Alexandrie qui condamna le premier Origene son Diocesain, & S. Epiphane ennemis declaré des Origenistes. A l'égard du Patriarche Demetrius, l'Eglise doit beaucoup à son zele, & si d'autres Evêques par une indulgence à contre temps n'avoient pris la protection d'Origene, il auroit étouffé dans sa naissance une heresie qui a troublé l'Eglise pendant plusieurs siecles. Pour S. Epiphane, Mr. Schuts l'accuse d'ignorance. Ceux qui ont étudié ses Ouvrages y trouvent une érudition fort vaste. Les Pietistes ont autant de penchant pour Origene que Mr. Schuts en a pour les Pietistes. Voilà la veritable cause de son chagrin contre Demetrius & S. Epiphane.

Article CXXXIV.

HOMILIA SANCTISSIMI De N. Clementis XI. Pontificis Maximi, habita in Dominicâ Resurrectionis Christi Domini inter missarum solemnia in Basili-

câ Principis Apostorum anno 1703.

TRemuit terra Christo moriente, tremuit iterum Christo resurgente, dispari sanè tempore luctûs & gaudii, pari tamen æternæ sapientiæ consilio, pari divinæ Clementiæ Beneficio. Fecit siquidem, moriente Domino, in hominum mentibus trementis terræ vox, quod Christi prædicatio non fecerat. Cujus scilicet illi inter mortales agentis contempsere miracula, nutante solo, cùm expiraret in cruce, confessi sunt filium Dei. Facit itidem hodie in custodibus sepulchri militibus concussæ terræ fragor, quod Angeli è cœlo descendentis fulgor non fecerat; quippe quos cœlestis illa lux, ab incredulitatis somno minimè revocavit, terrestris trepidationis excitat rumor, impiosque Ministros Dominicæ Passionis testes jubet esse Resurrectionis. Adeò verum est, VENERABILES FRATRES, DILECTI FILII, luce ipsâ solis clariorem esse *lucem sagittarum Domini & fulgurantis ejus hastæ splendorem*;

ut idem ille, qui inter prospera mundi propitio solis lumine illustratus, Domino dixerat, *auditu auris audivi te*; splendidiori fulgurum luce inter adversa percussus, exclamaverit, *nunc autem oculus meus videt te.* Vidimus & nos, Dilectissimi, inter terræ tremores, vidimus Dominum, oculis nostris vidimus, in luce sagittarum vidimus, vidimus excitantem procellas & effundentem iras, *vidimus de Sion rugientem*, & dantem de *Jerusalem vocem suam*; ac sicuti de Angelo ad Christi tumulum Sedente Evangelica narrat victoria, *vidimus aspectum ejus, sicut fulgur.* Vidimus paupertatem nostram in virga indignationis ejus; oculos quippe nostros, quos clauserat culpa, apperuit pœna non quidem inflicta, sed ostensa. Neque enim unquam aliàs speciosiorem misericordiam Dei, quam in tempore tribulationis, quasi nubem pluviæ in tempore siccitatis agnovimus. Dedit si quidem Dominus timorem suum in cordibus nostris, ut non ab eò recederemus, adeò ut cum Regio propheta fateri

compellamur, *illuxerunt corruscationes suæ orbi terræ dum commota est, & contremuit terra.* Quemadmodum scilicet olim, cum Deus Moïsi legem ediceret; *etenim cæli distillaverunt à facie Dei Sinaï, à facie Dei Israël*, sic iterum terram novissimè concutere visus est Dominus; ut peccatores ad legis, quam violaverant, semitas misericorditer revocaret. Reliquum nunc est, ut grandia quæ nobis contulit dona, divina dignatio, jugiter custodire satagamus. Curemus itaque, ut quæ nova facta sunt, non redeant ad vetustatem. Non omittat opus suum, qui manum misit ad aratrum; ad hoc attendat quod fecit, ad id respiciat quod reliquit. Revolutus est lapsis ab ostio monumenti, cum trepido tumultu dehiscens terra nutaret; ut mulieres ingressæ sepulchrum, quod prius clausum fuerat, verè Christum surrexisse probarent; ut nos è sepulchro egressi, quo prius clausi fuimus, verè cum Christo surrexisse probemur; sit igitur perpetua resurrectio nostra, sicut perpetua fuit resurrectio Christi. Ostendit

hîc in exemplo, quod nobis promisit in proemio. Nemo in id recidat unde ſurrexit; nemo ad ſuperna vocatus, ad ima deflectat; nemo ad antiqui hominis ſpolia quæ depoſuit, revertatur. Quæramus cœleſtia, terrena deſpiciamus. Ibi deſiderium noſtrum figamus, ubi quod offertur æternum eſt: ita ut cœptam in Chriſto priorem reſurrectionem imitantes, ad aliam incorruptibilem glorificandæ carnis reſurrectionem feliciter, adjuvante Domino perducamur.

ARTICLE CXXXV.

TRADUCTION DE L'HOMELIE de Nôtre S. Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour de Paſques pendant la grand Meſſe dans l'Egliſe de S. Pierre.

LA terre trembla à la mort de JESUS-CHRIST, elle trembla auſſi à ſa Reſurrection : mais ces deux tremblemens quoy qu'arrivez en des temps bien differens ſans doute, l'un de pleurs, l'autre de joye, n'ont

pourtant qu'une même fin dans les desseins de la sagesse éternelle, & sont tous deux également l'effet de de la divine misericorde. En effet la voix de la terre ébranlée à la mort de Jesus-Christ fit dans l'esprit des hommes ce que sa predication n'avoit pû faire : car voyant la terre trembler dans le moment qu'il expiroit sur la Croix, ils reconnurent pour Fils de Dieu, celui dont ils avoient méprisé les miracles pendant sa vie. Le bruit du tremblement de la terre fait de même aujourd'hui sur les soldats qui gardent le sepulchre, ce que l'éclat d'un Ange descendu du Ciel n'avoit pu faire ; car il ouvre les yeux à ceux qu'une lumiere celeste n'avoit pû faire revenir du sommeil de l'incredulité, & oblige les Ministres impies de la passion de J. C. de devenir les témoins de sa Resurrection. Tant il est vray, Mes Venerables Freres, et chers Fils, que *la lumiere des fléches du Seigneur*, que *l'éclat de sa lance*, surpasse la lumiere même du Soleil. Aussi le même Prophete, qui joüissant, au milieu des prosperi-

tez du monde, de la douce lumiere du Soleil, avoit dit au Seigneur, *je vous ai entendu de mes oreilles*; frappé ensuite dans son adversité par la lumiere plus brillante encore de ses foudres, s'écria, *mais maintenant*, Seigneur, *je vous vois de mes yeux.*

Nous l'avons vû aussi, MES TRES-CHERS FILS, au milieu des tremblemens de terre, nous l'avons vû de nos yeux, nous avons vû ce Seigneur à la lueur de ses flêches, exciter des tempêtes, repandre sa colere, rugir du haut de Sion, faire entendre sa voix de Jerusalem: & comme l'Evangile nous le dit de l'Ange qui étoit assis sur le sepulchre, nous avons vû ses regards semblables aux éclairs. La verge de son indignation nous a fait connoître nôtre misere, & les coups dont il s'est contenté de nous menacer nous ont dessillé les yeux que le peché nous avoit fermez. En effet nous n'avons jamais mieux ressenti que dans ces temps d'affliction, la misericorde de Dieu qui s'est repanduë sur nous, comme une pluïe abondante dans le temps de la se-

chereſſe. Car le Seigneur a imprimé ſa crainte dans nos cœurs, afin que nous ne l'abandonnions pas: de ſorte que nous ſommes obligez d'avoüer avec le Prophete Royal, *que ſa lumiere a éclairé la terre pendant qu'elle étoit ébranlée & qu'elle trembloit.* Comme autrefois, lorſque Dieu donna la loy à Moïſe, *les Cieux ſemblerent ſe diſſoudre en la preſence du Dieu de Sinaï, en la preſence du Dieu d'Iſraël*; ainſi nous avons vû tout recemment le Seigneur ébranler la terre, pour ramener par ſa bonté les pecheurs dans la voye de ſes commandemens qu'ils avoient violez. Ce qui nous reſte maintenant à faire, c'eſt de menager avec ſoin les dons de la divine miſericorde. Donnons-nous donc de garde après nous être renouvellés, de retourner à nos anciennes habitudes: que celuy qui a mis la main à la charuë, n'abandonne point ſon Ouvrage; qu'il faſſe attention à ce qu'il a déja fait, & qu'il conſidere ce qui luy reſte encore à faire.

La pierre fut ôtée de l'entrée du

sepulchre au moment que la terre entrouverte trembloit: Les femmes étant entrées dans un Tombeau qui étoit apparemment fermé, c'étoit une preuve que Jesus-C. étoit veritablement ressuscité ; & nous étant sortis du Tombeau où nous étions auparavant enfermez, c'est aussi une preuve que nous sommes veritablement ressuscitez avec Jesus Christ. Que nôtre resurrection soit donc durable comme celle de Jesus-Christ l'a été. Il nous a montré en lui ce qu'il nous a promis pour recompense. Que personne ne retombe dans l'état, d'où il est sorti; appellez aux plaisirs du Ciel, ne nous arrêtons pas à ceux d'icy-bas; que personne ne reprenne les depoüilles du vieil homme qu'il a quittées; cherchons les choses du Ciel, méprisons celles de la terre; fixons nos desirs là où l'on ne nous promet rien que d'éternel; afin qu'après avoir imité la Resurrection de Jesus-Christ sur la terre nous puissions, avec le secours du Seigneur, parvenir à la resurrection glorieuse & éternelle de la chair.

ARTICLE CXXXVI.

APOLOGIA PRO CLERO Ecclesiæ Batavorum Romano-Catholicæ, seu Rationes ob quas Clerus censuit in locum Rmi Archiepiscopi Sebasteni non esse illicò recipiendum D. Theodorum Cokkium per Joannem Palæopistum. Delphis, apud Henricum Van-Rhyn. 1702. C'est à dire, *Apologie pour le Clergé de l'Eglise Catholique Romaine de Hollande, ou Raisons pour lesquelles le Clergé a cru qu'il ne devoit pas sitôt recevoir Mr. Theodore Cokk en la place de Mr. l'Archevêque de Sebaste, par Jean Paleopiste.* A Delf chez Henry Van-Rhyn 1702. *in* 4°. *pp.* 79.

PErsonne n'ignore les divisions qui sont entre les Catholiques de Hollande, & les troubles que quelques Ecclesiastiques attachez aux nouveaux sentimens sur la Grace y ont excitez à l'occasion de Mr. Pierre Codde Archevêque de Sebaste. Ce Prelat dont le titre est seulement *in partibus* & qui n'a de juris-

diction en Hollande qu'en qualité de Vicaire Apostolique, fut deferé & cité à Rome sous le Pontificat d'Innocent XII. d'heureuse memoire. On luy reprochoit entre autres choses d'avoir appuié de son autorité les personnes qui enseignoient ouvertement une doctrine condamnée par l'Eglise. Innocent XII. mourut avant qu'on eût pu terminer l'affaire: elle n'a été jugée que par le Pape qui gouverne aujourd'hui l'Eglise. Sa Sainteté suspendit donc l'an passé par un Bref exprès tous les pouvoirs donnez au Vicaire Apostolique; & établit un Provicaire en sa place en attendant qu'il y soit pourvû autrement.

Tandis que Mr. Codde & ceux de son parti ont esperé gaigner leur procés à Rome, ils n'ont fait aucune difficulté de se soumettre au jugement du Pape. Mr. Codde s'étant lui même transporté à Rome pour y répondre aux accusations qu'on lui intentoit, cependant ces Messieurs ont changé de langage, dès qu'ils ont appris la revocation du Vicaire Apostolique. Depuis ce

temps-là ils ont imprimé plus de quarante Ecrits differens en Latin & en Flamand; où ils font assez connoître qu'ils sont resolus de ne point avoir égard au jugement porté par le S. Pere. Le plus supportable de ces Ecrits est celui dont on donne icy l'extrait.

L'Auteur a crû devoir se deguiser sous le nom de Jean Paleopiste, c'est-à dire de Jean de la foy ancienne. Il n'est pas aisé de dire ce que cet Ecrivain à voulu marquer par ce nouveau nom. Est-ce qu'il pretendroit que la foy dont l'Eglise Catholique fait aujourd'hui profession, est nouvelle & differente de la foy de l'ancienne Eglise? Quoy qu'il en soit, l'Auteur qui dans le corps de son écrit assure qu'il ne sçait pas les causes pour lesquelles Mr. de Sebaste a été interdit, ne laisse pas de declarer à la teste de son livre que le jugement que le Pape a porté contre ce Prelat, est injuste & contraire à la verité. Mais il espere que la verité ne demeurera pas toûjours captive, & que l'iniquité ne triomphera pas long-temps. C'est pour

exprimer ce sentiment, qu'immediatement après le titre du livre il a mis ce passage de S. Augustin: *Occultari potest ad tempus veritas, vinci non potest; florere potest ad tempus iniquitas, permanere non potest.* L'Ecrit est intitulé *Apologie pour le Clergé de l'Eglise Catholique Romaine de Hollande.* Pour parler exactement, il falloit dire *Apologie pour une partie du Clergé*; puisqu'il est certain qu'il n'y a qu'une partie du Clergé qui soit pour Mr. de Sebaste: & que tous ceux du Clergé Seculier & Regulier, qui ne sont pas attachez aux nouveaux sentimens, lui sont très-opposez.

L'Auteur commence par reconnoître que l'Eglise ne peut errer dans la foy. Mais il ajoûte qu'il se peut faire, que dans l'Eglise on opprime des Innocens, qu'on excommunie des gens de bien, & que des personnes qui ne sont pas coupables ni dans la foy, ni dans les mœurs soient condamnez par des Juges Ecclesiastiques. D'où il conclut que quand la suspension de Mr. de Sebaste seroit averée ce ne seroit pas une

preuve qu'il fut coupable ; & que cela n'empécheroit pas qu'on ne pût le regarder comme un Evêque digne des premiers siecles. Il exhorte ensuite les Fidelles à examiner le cours du procez intenté à ce Vicaire Apostolique, & à juger si c'est lui qui est coupable, ou si ce sont ses Accusateurs qui sont convaincus de calomnie. C'est ainsi que ces Messieurs si zelez en apparence pour la severité de la discipline Ecclesiastique, soumettent le jugement du Chef de l'Eglise à la revision & au jugement de chaque particulier.

L'Auteur entreprend encore de prouver que le Bref du Pape contre Mr. de Sebaste est subreptice. Il en apporte neuf raisons qui peuvent se reduire aux trois suivantes.

1. Par ce Bref Mr. de Sebaste qui est innocent seroit opprimé, & ceux qui lui sont attachez seroient exposez au mépris des Catholiques & aux insultes des Heretiques.

2. Le Bref donne gain de cause aux adversaires & aux accusateurs de Mr. de Sebaste, qui sont gens sans capacité & sans merite.

5. Ce Bref établit en la place de Mr. de Sebaste, Mr. Cock qui est un homme de Morale relachée & haï par ceux du Clergé qui sont pour Mr. de Sebaste.

Le Bref étant subreptice pour les causes qu'on vient de dire, continue nôtre Aûteur, on n'a pas dû le recevoir. Il n'est pas aisé de concevoir icy, quels sont les principes de l'Auteur. Il sçait que Mr. de Sebaste n'est point Evêque titulaire de Hollande, & qu'il n'y avoit de jurisdiction que celle que luy donnoit la qualité de Vicaire Apostolique, qui est une pure commission que le S. Pere peut revoquer quand il lui plaît ; de la même maniere que les Evêques peuvent, quand ils le jugent convenable, revoquer l'autorité & les pouvoirs donnez à leurs grands Vicaires. On ne doit pas croire aisement qu'un Pape aussi équitable & aussi éclairé qu'est celui qui est assis aujourd'hui sur la Chaire de S. Pierre, ait sans de bonnes raisons suspendu Mr. de Sebaste & donné ses pouvoirs à un autre. Mais quand cela seroit ; dès-là que

Mr. de Sebaste n'est qu'un simple Vicaire Apostolique, & que le Pape a fait sçavoir qu'il lui avoit ôté tous les pouvoirs; est-il aucun Docteur Catholique qui puisse s'imaginer qu'après cela ce Prelat ait encore quelque jurisdiction?

Mais poursuit nôtre Auteur, le Pape peut-il sans le consentement du Clergé de Hollande ôter le Vicaire Apostolique qu'il leur avoit donné? C'est comme si on demandoit, si un Evêque peut sans le consentement de son Clergé ôter les pouvoirs à un Ecclesiastique qu'il avoit choisi pour son Vicaire general.

Le Clergé de Hollande, ajoûte l'Apologiste, est en droit de se choisir son Evêque: & si on le pousse on doit craindre qu'il ne se mette tout à fait en liberté. Les Elections étoient autrefois en usage & elles subsistent encore dans plusieurs Eglises d'Allemagne. Ces menaces que les partisans de Mr. de Sebaste commencent à mettre en execution, ne conviennent gueres à des Missionnaires Apostoliques. Mais à quel

propos parler ici des Elections? Mr. de Sebaste n'est point Evêque Titulaire de Hollande : c'est un simple Vicaire Apostolique. Or il est incontestable que le choix des Vicaires Apostoliques ne peut dependre que du Pape ; comme le choix des Vicaires Generaux de chaque Diocese depend uniquement de l'Evêque & non du Clergé, si ce n'est pendant la vacance du Siege.

L'Apologiste s'en prend ensuite à Mr. de Cock que le Pape a nommé Provicaire au lieu de Mr. de Sebaste. Il lui reproche sa naissance, & il pretend qu'il n'a pas assez de merite, ni assez de conduite pour l'employ qu'on lui a confié. Mr. de Vyk Archiprêtre de Delflond, est encore trés-maltraité dans l'Apologie : où l'on decide que le Peuple de Hollande peut sans scrupule s'attacher à ceux du Clergé qui ont pris le parti du Vicaire Apostolique, contre l'autorité du S.Siege.

Les amis de Mr. de Sebaste ont eu recours aux Etats de Hollande & de West-Frise & leur ont fait donner un Edit en sa faveur : comme il

des Magistrats Heretiques pouvoient rendre à un Vicaire Apostolique la jurisdiction spirituelle, qui luy a été ôtée par le Pape, au jugement duquel il s'étoit lui même soumis. Enfin l'Apologiste finit par des Notes, sur un petit écrit de M. Cock.

Depuis ce temps-là on a sçû que les Magistrats de Hollande & de West-Frise qui avoient fait défense à M. Cock d'exercer les fonctions de Provicaire, s'étoient un peu relasché en sa faveur. Le S. Pere a aussi confirmé par un nouveau Bref adressé à tous les Catholiques de Hollande, ce qu'il avoit fait contre Mr. de Sebaste : en sorte qu'on ne peut plus dire que son premier Bref est supposé ou subreptice. Mais les partisans de Mr. de Sebaste se sont addressé une seconde fois aux Etats, & ont excité une nouvelle tempête contre Mr. Cock, & contre ceux qui ont reçû avec respect les ordres du S. Siege. Il est étrange que des Prêtres Catholiques ayent pû ainsi se resoudre à se pourvoir pardevant des Magistrats Heretiques, contre celuy que le saint Siege leur donne pour

pour Pasteur & contre ceux qui ont obeï aux ordres du S.Pere, dans une occasion où tous les Catholiques du monde reconnoissent qu'il y faut obeïr.

ARTICLE CXXXVII.

DU RESPECT HUMAIN, *par le P. Langlois de la Compagnie de Jesus.* A Paris chez la veuve Benard 1703. in 12. pages 164.

LE respect humain est un obstacle très ordinaire à la vertu, & sur tout dans les jeunes gens & dans les personnes qui n'ont pas de force d'esprit. C'est pour lever cet obstacle que le P. Langlois a entrepris ce Traitté, qu'il divise en quatre parties. Il fait voir 1. Qu'il est faux que la vertu attire le mépris des hommes. 2. Que quand elle l'attireroit, ce n'est que le mépris de quelques Libertins auquel on doit être insensible. 3. Que quand on seroit un peu sensible à leur mépris, l'esclavage auquel il faudroit s'assujetir pour s'en defendre est insup-

portable. 4. Que quand cet esclavage ne seroit pas insupportable il devroit nous faire horreur. On n'est gueres tenté d'agir par respect humain, quand on est bien penetré de ces quatre veritez, que l'Auteur établit avec beaucoup de solidité, & de force.

ARTICLE CXXXVIII.

TRAITE' DES LANGUES où l'ondonne des Principes & des Regles pour juger de l'excellence de chaque Langue & en particulier de la Langue Françoise. Par Mr. Frain du Tremblay de l'Academie Royale d'Angers. A Paris chez Jean Baptiste de l'Epine ruë S. Jacques à l'Image Saint Paul, *in* 12. 1703. *pages* 278.

L'Auteur nous donne à entendre qu'il a pris part *à la dispute laquelle s'éleva il y a quelques années entre les Sçavans sur le merite des Anciens & des Modernes.* Il s'imagina alors que la préférence qu'on donnoit à ceux-là sur ceux-cy venoit

de la préférence qu'on donnoit au Grec & au Latin, ſur le François. C'eſt ce qui le détermina à écrire. Il fit l'Ouvrage dont il s'agit & il le lût à l'Academie d'Angers pour montrer que les Langues n'ont rien qui doive les faire préferer les unes aux autres. Il y fait diverſes reflexions ſenſées & ingenieuſes, & pluſieurs autres, qu'on ne trouvera peut-être ni aſſez juſtes ni aſſez exposées. L'Extrait de ſon livre pourra faire appercevoir quelque choſe des unes & des autres.

En voulant expliquer ce que c'eſt qu'une langue, il rejette hautement la définition qu'en apporte l'Academie Françoiſe dans ſon Dictionnaire; *ſauf pourtant*, dit-il, *le reſpect qui eſt dû à cet illuſtre corps.* Il ne s'accommode pas mieux de celle de Mr. de Furetiere qui definit une langue : *la ſuite des paroles dont quelques peuples ſont convenus pour ſe faire entendre les uns aux autres.* Enfin il apporte cette autre definition : *une ſuite ou amas de certains ſons articulez propres à s'unir enſemble dont ſe ſert un peuple pour ſignifier les cho-*

ses & pour se communiquer ses pensées.

Dans la comparaison de ces deux definitions, il vient d'abord à l'esprit, que Mr. Frain auroit pu s'épargner le travail d'inventer la seconde, la premiere paroissant & plus courte & moins embarrassé : mais elle lui a paru fausse à cause du mot *convenus*. Il pretend qu'il n'est rien de moins vray que cette *convention*. S'il suppose que Mr. de Furetiere a entendu par ce mot une convention formelle, telle qu'il s'en fait dans un Conseil ou une assemblée tenuë exprès pour deliberer sur quelque chose ; il est hors de doute qu'une telle convention seroit imaginaire : aussi Mr. de Furetiere ne l'a t'il pas entendu ainsi. Mais si par *convention* on entend un consentement tacite & neanmoins très-réel, qu'ont donné les peuples pour exprimer certaines choses par certains termes ; il n'est pas aisé de voir par quel endroit la definition de Mr. de Furetiere seroit défectueuse.

L'Auteur semble vouloir le montrer dans la suite en prouvant que les Langues ne sont pas d'institu-

tion humaine, & que *c'est à Dieu même qu'il en faut rapporter l'origine.* Il est évident que l'homme étant redevable à Dieu de toutes ses facultez, il luy est redevable aussi de celle avec laquelle il peut s'énoncer par l'usage de la langue ou autrement. Mais supposé cette faculté naturelle qui est attachée à la nature de l'homme, pourquoy Adam ne s'en seroit-il pas servi pour appliquer des noms à toutes les actions & à tous les objets de la vie? noms que sa femme & ses enfans auront appris de lui comme un nourriçon les apprend de sa nourrice. En ce cas les langues ne seront-elles pas veritablement d'institution humaine? Mr. du Tremblay ne le sçauroit croire. Il suppose *que si des hommes étoient sortis tout d'un coup de la terre comme des champignons, ou tombez des nuës; comme des grenoüiles dans un âge parfait sans parole*, ils ne pousseroient que des cris comme les animaux & non pas des sons articulez. sans nous arrêter à examiner si ces gens-là ne viendroient pas enfin à bout de s'entendre comme deux

étrangers qui parlent deux langues toutes differentes viennent à s'en faire une commune ; il suffit de dire que les hommes sont sortis d'Adam ; comme nous le sçavons, & ne sont point tombez du ciel ; *comme des grenoüilles ni sortis de la terre comme des champignons.*

L'Ouvrage de Mr. du Tremblay est si plein de reflexions qu'insensiblement il nous en feroit faire beaucoup à nous mêmes si nous ne nous renfermions dans nos bornes ordinaires. Revenons à la suite de son livre.

Après la langue que parla Adam, dit nôte Auteur, il s'en fit un grand nombre d'autres à la Tour de Babel de maniere que ceux dont Dieu voulut changer la langue, formerent des mots tout nouveaux en articulant leur voix autrement qu'ils n'avoient coutume. Cependant beaucoup de Peres & d'interpretes croyent que l'ancienne langue se conserva dans la famille d'Heber lequel n'avoit point conspiré comme les autres hommes au temeraire dessein d'élever une tour jusqu'au ciel pour immortaliser leur nom.

Du mélange de ces langues & des peuples qui l'ont parlé, aussi bien que de l'inconstance naturelle de l'homme, & des nouvelles choses qu'ils ont eu à exprimer, sont venues imperceptiblement toutes les autres langues ; sans qu'il soit possible de marquer precisément quand chacune d'elles a commencé à se former ou à perir.

La perfection d'une langue dépend de la perfection & de l'étendue des connoissances, de ceux qui la parlent:car s'ils ont beaucoup d'idées justes vives, & relevées, ils parleront avec exactitude,avec énergie, avec sublimité,& exprimeront nettement, fortement, & noblement tout ce qu'ils sçavent. L'Auteur conclut de là que comme Adam a eû des connoissances très-parfaites & très-étenduës, sa langue a été aussi la seule parfaite. Car, dit-il, *il y auroit de la temerité d'assurer d'aucune langue que ce soit hors de la premiere*, qu'elle soit arrivée à sa perfection.

Touchant la distinction des langues, Mr. du Tremblay aporte pour regle qu'une langue est essentielle-

ment differente d'une autre, quand les peuples qui parlent ces deux langues ne s'entendent point naturellement parler. Par là, ajoûte t'il, la langue Françoise differe essentiellement de la langue Italienne. Ne pourroit-on pas ajoûter selon ces principes qu'elle ne differe pas moins de la Provençale ; car quand on parle cette derniere dans sa pureté un homme qui ne sçait que le François ne l'entend pas assurement plus que l'Italien.

Mr. du Tremblay suppose donc que le rapport & l'alliance que les langues ont entre elles, ne fait rien à ce qui leur est *essentiel* ; & selon luy l'allemand ne differe pas plus *essentiellement* du François d'Aujourd'huy qu'en differe le François qu'on parloit il y a cinq ou six cens ans. Il n'y a qu'à convenir nettement de ce qu'on doit appeller par rapport aux langues *essentiel* ou non *essentiel*.

Mais comme au milieu de tout cela son but principal est de montrer que toutes les langues ont un égal merite ; on ne sçait pas pour-

quoy il parle en cet endroit de la maniere dont *la politesse de nôtre langue s'est produite* sur le debris de celle qu'on parloit en France il y a cinq ou six cens ans. En effet si les langues ont un égal merite, il faut leur donner aussi une égale politesse? Quoy qu'il en soit, feu Mr. Menage disoit qu'il n'y avoit point aujourd'hui de lãgue vivante dans l'Europe, qui eût plus de six cens ans d'Antiquité. M. du Tremblay pretend que M. Menage auroit parlé plus juste, s'il eut dit *qu'aucune des langues vivantes d'aujourd'huy n'étoit il y a six cens ans.*

Sur le principe de l'égalité des langues qui ne sont qu'un amas de sons indifferens à signifier toutes sortes de choses, Mr. du Tremblay paroît fort indigné contre ceux qui ont soûtenu que les Inscriptions publiques ne se pouvoient bien faire qu'en Latin. De sorte qu'en raisonnant consequemment, il pourroit trouver qu'une Inscription publique se feroit très bien en *Bas-Breton*; car cette langue a dequoy exprimer ce qu'on veut faire entendre dans les Inscriptions aussi bien

que le François. Mais enfin le Latin à l'avantage aujourd'huy & de ne point changer & d'être entendu des étrangers : ce qui ſert beaucoup à atteindre le but qu'on ſe propoſe dans les Inſcriptions , ſçavoir de repandre fort loin la memoire des faits illuſtres, & dans l'avenir & parmi les Nations differentes.

Ce qu'il dit pour montrer que toutes les langues ſont également ſuſceptibles de clarté, de pureté, de netteté, d'abondance & d'energie paroît vrai, pour peu qu'on faſſe reflexion ſur l'experience. L'Auteur met ici de la diſtinction entre la *clarté* & la *netteté* du diſcours. Il n'y definit point la clarté ; Touchant la *netteté* c'eſt, dit-il, une perfection qu'on cherche pour la clarté. Je ne ſçai ſi l'on cherche moins la *clarté* pour la *netteté* : car puiſque celle-ci, ſelon nôtre Autheur, conſiſte à placer les phraſes & les mots juſtement où ils doivent être placez *pour faire leur fonction*, il ſemble que cette *fonction* ſoit également eſſentielle à la clarté.

Dans le chapitre de l'abondance

des langues, on remarque qu'il peut y avoir autant de mots dans une langue que dans une autre, & qu'il ne faut que les y mettre pour les y trouver : cette verité saute aux yeux. C'est pourquoi nôtre Auteur s'étonne qu'on soit si delicat sur la *fabrique* des mots, & blâme fort ceux qui ont reproché à Mr. Menage de s'être vanté d'avoir travaillé à la *fabrique* du mot *Prosateur*. Il falloit, dit il, *recevoir ce mot ou en faire un meilleur*. Mais à qui s'en prendre de ce qu'il n'a pas été reçû ? au public ; Il a tort sans doute, & ce qu'il y a de pis, c'est qu'il pourra bien ne se pas corriger sur l'avis salutaire qu'on lui donne ici. Il est donc loüable à un particulier de tâcher, comme le veut M. du Tremblay, a enrichir sa langue en inventant des mots qui lui manquent. Mais si l'usage ne les admet pas, il faut pourtant prendre patience & ne pas se vanter d'avoir fait un mot qui n'a point passé.

Au sujet de l'*énergie* M.du Tremblay soûtient qu'elle est tellement égale dans toutes les langues, que

quand une traduction ne rend point toute la beauté de l'original, c'est la faute ou de bien entendre la langue qu'on traduit ou de bien posseder celle dans laquelle on écrit. Cela paroît d'abord un grand fond de dissertation, mais quelques pages après l'Auteur leve la difficulté principale qui vient à l'esprit sur ce point, en avoüant que chaque langue à certains termes que l'on ne peut rendre en d'autres langues que par des circonlocutions, & il en apporte pour exemple la traduction Latine des Provinciales, qui n'a en certains endroits *ni la force, ni la beauté de l'original, quoi qu'elle soit de bonne main.* Il est vrai qu'il n'y a guére de meilleure main pour coudre ensemble des Phrases où ceux qui ont le goût du Latin, ne trouvent pas d'ailleurs un stile bien formé. Quelques-uns même ont crû voir échaper des solecismes à cette *bonne main*, comme dans la page 19. de l'edition in 8°. où l'on a mis *expulsissem* pour *expulissem*, & dans la Préface, *districti* pour *districtos qui vero tales, aliis districti studiis*

ab hac labore alienos *noveram*.

M. du Tremblay propose ensuite comme une question Problématique si l'Energie des langues est une perfection ou un vice. Il avoüe que le Probleme est nouveau ; & pour le rendre plausible il suppose que l'Energie est presque toujours opposée à la clarté. Il est aisé d'avoüer dans cette supposition que l'Energie est un vice. Mais si elle renferme, comme elle doit, un grands sens dans un petit nombre de mots qui neanmoins se fasse entendre à ceux qui en sont capables ; la question sera bien-tôt resoluë, & toute Energie veritable sera toûjours une perfection dans le discours.

L'Auteur prétend montrer dans les chap. 17. 18. & 19. que toutes les langues sont également susceptibles de nombre, d'harmonie, de sublime, de divers genres de composition. Au sujet de la Poësie, il avance des maximes qu'il fait bien de soumettre à l'examen des gens habiles ? Car tout le monde ne souscrira peut-être pas à ce qu'il pense,

que nos vers auroient plus de grandeur & de majesté, s'ils n'étoient point rimez ; & que les rimes sont une des principales causes, pourquoi les poëmes Epiques ne réüssissent pas dans nôtre langue. Le reproche qu'il fait à la rime des vers François ne tombe pas moins sur la mesure des vers Grecs ou Latins ; parce qu'il est persuadé que cette gêne de vers diminuë la force du discours, & qu'elle introduit, ce qu'il nomme des *Chevilles*, dans les vers d'Horace ou de Virgile.

Cependant l'experience universelle fait sentir que la gêne du vers fait faire à l'esprit un heureux effort, qui l'évertuë & l'éleve au-dessus de lui-même : outre que des pensées énoncées en vers, c'est-à-dire par un discours mesuré qui a l'agrément de l'harmonie, & de la symmetrie, fait sur l'esprit une impression tout autrement sensible, qu'elle ne feroit sans cela. Mais c'est ce qu'on ne persuadera pas à ceux qui n'en ont point le goût : comme on ne persuadera personne des beautez de l'Architecture ou des

charmes de la Musique, si après y avoir fait attention, il n'y apperçoit encore rien ni de beau ni de touchant.

Dans les derniers chapitres M. du Tremblay se jette dans le fort de la dispute assoupie depuis long-tems entre M. Perrault & M. Despreaux; Mr. du Tremblay se declare hautement pour celui-là, & soûtient que Mr. Despreaux dans cette dispute *a plus fait connoître qu'il étoit faché, que non pas qu'il eût de bonnes raisons.*

Il y a dans cet endroit & dans le chapitre suivant touchant les causes qui ont produit une estime excessive du Grec & du Latin diverses reflexions judicieuses. Pour la maniere dont l'ouvrage est écrit, elle pourroit quelquefois arrêter; comme en quelques unes des expressions que nous avons soulignées. mais puisque l'Auteur pretend qu'on a droit de faire des mots nouveaux: Il ne faut pas s'étonner qu'il en fasse quelquefois lui-même ou du moins qu'il les arrange à sa mode.

Article CXXXIX.

PETRI BRINCH Chronologiæ & Historiæ Flavii Josephi examen, &c. *Examen de l'Histoire & de la Chronologie de Josephe par Pierre Brinch Inspecteur du College de Medecine.* A Coppenhague aux depens de Jean Juste Crythropile 1701. *page* 40.

LA reputation des écrivains celebres à ses revolutions aussi-bien que la fortune des Princes. La destinée de Josephe entre autres est assez bizarre. Il avoit écrit en Hebreu l'histoire de la Guerre des Juifs contre les Romains. Cet ouvrage à peri, & Josephe est demeuré fort inconnu à sa propre nation, jusqu'à ce qu'un imposteur ait pris son nom pour écrire en Hebreu la même histoire mêlée de beaucoup de fables. C'est celle que nous avons aujourd'hui sous le nom de Josephe filsdeGorion. L'imposteur ne sçavoit pas le nom du pere du veritable Josephe qui avoit écrit en Grec la mê-

me histoire en faveur des Romains vainqueurs de sa nation. Il y avoit joint les vingt livres des *Antiquitez Juifves* écrits dans la même langue, pour donner au peuple victorieux plus d'idée des vaincus. Cependant il ne paroît pas que les Romains idolatres ayent fait grand cas de son travail : ils méprisoient trop les Juifs pour s'embarasser de leurs Antiquitez.

Les Chrétiens à qui Josephe ne songeoit point, & pour qui seurement il n'écrivoit pas, lûrent avec avidité ses ouvrages : ils y trouvoient l'histoire de l'ancienne Eglise écrite avec beaucoup d'élegance & de force. Tertullien, Origene, Eusebe en ont fait de grands éloges : Saint Jerôme & Cassiodore l'appellent un second Tite-Live : Isidore de Peluse le loüe sur tout de son amour pour la verité : Suidas, Sozomene, Evagre, Photius, dont le discernement est si juste, en ont parlé avec la même estime.

Dans le seiziéme siecle le goût pour Josephe se renouvella avec l'amour des sciences : Joseph Scali-

ger en fit son Auteur favori. Selon ce fameux critique on doit le croire plus que les autres historiens Grecs & Latins, non seulement en ce qui regarde sa nation, mais encore en tout le reste. Il y a un peu d'exageration dans cet eloge. La passion de Scaliger pour Josephe excita contre cet Auteur le chagrin de quelques sçavans Catholiques. En ce tems-là on aimoit à contredire les Heretiques sur toutes choses. Le docte Salien entre autres a fort mal-traité Josephe dans ses Annales.

Il s'éleva une dispute sur l'année de la naissance de nôtre Seigneur. Ceux qui vouloient soûtenir l'opinion commune abandonnée aujourd'hui de tous les sçavans, excepté peut-être un seul, & méprisée même à Rome où l'on est plus en garde contre la nouveauté : Ces defenseurs d'un faux sentiment, ne pouvant répondre aux passages de Josephe sur le tems de la mort d'Herode, s'appliquerent à décrier cet Autheur & réüssirent assez mal.

Voici un nouvel adversaire qui du fond du Nord vient attaquer

l'historien Juif. A la verité ses reproches ne sont pas nouveaux, & il a beaucoup profité de la lecture de Salien. C'est au reste un adversaire assez commode. Car il proteste à la fin de son ouvrage *qu'il n'a eu aucune intention de faire passer Josephe pour un fourbe, qui ait voulu tromper : qu'il le reconnoît pour un Auteur exact, eloquent, poli : qu'il le blâme seulement d'avoir eu trop de confiance dans les historiens de sa nation differens des Auteurs sacrez, & dans les historiens étrangers : de s'être écarté quelquefois de la verité pour donner plus d'éclat à sa Nation.* On ne voit pas comment ce reproche s'accorde avec la protestation que fait Mr. Brinch de n'accuser point Josephe d'avoir voulu tromper de dessein formé.

Nous croïons qu'un homme sans prevention, aprés avoir lû Josephe & ses censeurs, conservera pour cet Auteur beaucoup d'estime. Il avoüera 1°. que l'historien Juif n'est pas heureux en etimologies. 2°. qu'il n'est pas impossible qu'il fût peu versé dans la langue Hebraï-

que, qui de ſon tems étoit une langue ſçavante parmi les Juifs mêmes. 3°. qu'il a expliqué l'Ecriture ſelon ſes prêjugez. La religion alors étoit fort affoiblie parmi les Juifs, ſur tout dans les plus conſiderables de cette nation tel qu'étoit Joſephe. De là l'affectation qu'il marque dans ſes ouvrages à ſupprimer les miracles ou à les rapporter à des cauſes naturelles: de là certaines applications de l'Ecriture trop libres & trop hardies. 4°. On doit convenir que ſur la Chronologie & ſur certains faits rapportez par l'Ecriture, il a des ſentimens particuliers: mais cela doit-il ſurprendre? quelle diverſité d'opinions ſur ces matieres entre les plus fameux interpretes Chrétiens? 5°. Il ajoûte à l'Hiſtoire Sainte des circonſtances priſes de quelques Auteurs Helleniſtes dont l'autorité eſt fort ſuſpecte. 6°. Il paroît qu'il a regardé le livre de Judith comme un ouvrage allegorique, plûtôt que comme une hiſtoire veritable. Grotius de nos jours a été dans la même erreur.

Joſephe a ſuivi, dans ce qu'il a

écrit d'Herode, l'hiſtoire de ce Prince compoſée par Nicolas de Damas ſon ſecretairé, qui apparemment n'avoit pas cru devoir entrer dans un détail exact des cruautez de ſon heros. On a tort de reprocher à Joſeph comme un grand crime d'avoir omis après cet Auteur le maſſacre des Innocens. La mort d'un petit nombre d'enfans de baſſe naiſſance, n'eſt pas un évenement fort remarquable dans la vie d'un tyran; Joſephe a pû l'omettre ſans l'avoir fait à deſſein. Enfin, pour ſe former une idée juſte de cet Auteur, il faut avoüer qu'il eſt un des plus agreables & des plus utiles hiſtoriens que l'antiquité ait fait paſſer juſqu'à nous. Que ſes écrits peuvent beaucoup contribuer à l'éclairciſſement de l'Ecriture Sainte, quand on s'en ſert avec toutes les precautions d'une ſage Critique; qu'il eſt un témoin ſûr non-ſeulement des faits qui ſe ſont paſſez de ſon tems & ſous ſes yeux, & des mœurs de ſa nation, mais encore des ſentimens qu'on avoit alors ſur les difficultez de l'Hiſtoire Sainte

On ne peut [illegible]

[illegible]

impossibles.

Article CXXII.

EXAMEN DE LA CON[JECTURE] *du R. P. de Tournemine touchant la différence du texte Hébreu de la [illegible] sion Samaritaine & de la [illegible] [illegible] dans le calcul des [illegible] [illegible] Patriarches.*

Quand le public ne seroit [illegible] [illegible] favorablement pré[illegible] [illegible] tout ce qui part [illegible] [illegible] de Tournemine, [illegible]

tion qu'il vient de donner du
II. de la Geneſe le feroit écou-
vec plaiſir des Sçavans qui ſe
nt de Chronologie & d'He-
: puiſque par cette explication
roît vouloir reconcilier deux
l partis oppoſez. Les Defen-
du texte Hebreu ont peine à
ıdre dire qu'il ait été alteré &
ompu , d'un autre côté leurs
rſaires n'ont pas moins de pei-
s'accommoder d'une Chro-
gie qui fait évanoüir ce qu'il
ſelon eux de plus beau &
lus certain dans l'antiquité
hane & à rejetter , le témoi-
e d'une verſion dont ils reſ-
nt extrêmement l'autorité. Le
de Tournemine entre dans
eines des uns & des autres ; &
oſe une conjecture qui avec l'a-
ıent de la nouveauté & de l'eſ-
qui y brille, a l'avantage de con-
r à chacun des deux partis ce
ne pouvoit conſentir , de cé-
Cet avantage eſt ſi conſidera-
qu'on ne peut s'empêcher de
aiter qu'il ſoit ſolide : & c'eſt
rtie afin de m'en aſſurer, ai

On ne peut apprendre mieux ces choſes que dans Joſephe. Si les ſçavans paroiſſent ſouhaiter qu'on examine en détail les reproches de ſes Cenſeurs, on le fera dans une Diſſertation particuliere : Mais les obſervations generales qu'on vient de faire, ſuffiſent pour empêcher qu'on ne ſoupçonne les Antiquitez Judaïques, l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs ; les réponſes à Apion, le diſcours ſur le martyre des Machabées, & la vie de Joſephe écrite par lui-même d'être les ouvrages d'un impoſteur.

Article CXXXX.

EXAMEN DE LA CONJECTURE du R. P. de Tournemine touchant la difference du texte Hebreu de l'édition Samaritaine & de la verſion des Septante dans le calcul des années des anciens Patriarches.

QUand le public ne ſeroit pas auſſi favorablement prevenu qu'il eſt pour tout ce qui part de la plume du R.P. de Tournemine, l'ex-

plication qu'il vient de donner du chap. II. de la Genese le feroit écouter avec plaisir des Sçavans qui se mélent de Chronologie & d'Hebreu : puisque par cette explication il paroît vouloir reconcilier deux grand partis opposez. Les Defenseurs du texte Hebreu ont peine à entendre dire qu'il ait été alteré & corrompu, d'un autre côté leurs adversaires n'ont pas moins de peine à s'accommoder d'une Chronologie qui fait évanoüir ce qu'il y a selon eux de plus beau & de plus certain dans l'antiquité prophane & à rejetter, le témoignage d'une version dont ils respectent extrêmement l'autorité. Le Pere de Tournemine entre dans les peines des uns & des autres ; & propose une conjecture qui avec l'agrement de la nouveauté & de l'esprit qui y brille, a l'avantage de conserver à chacun des deux partis ce qu'il ne pouvoit consentir, de céder. Cet avantage est si considerable qu'on ne peut s'empêcher de souhaiter qu'il soit solide : & c'est en partie afin de m'en assurer, au-

tant que pour satisfaire aux intentions de ce Sçavant & modeste Auteur, qui invite lui même à proposer les difficultez qu'on auroit contre son systême, que je luy proposay les miennes, en l'assurant que personne n'aura plus de joye que moy de les voir resoluës dans le premier journal.

Le P. de Tournemine croit qu'il faut ajoûter à l'âge que le texte Hebreu donne à chacun des Patriarches qui ont vêcu depuis Sem au temps de la naissance de leurs premiers enfans, qu'il faut, dis-je, ajoûter cent ans, qui est l'âge que le même texte donne à Sem, lors de la naissance d'Arphaxad, en sorte que le nombre d'années qu'on donne à chacun de ces Patriarches lors qu'il eut son premier enfant, n'est point son âge precis; mais les années qu'il avoit par dessus les cent ans qu'on donne à Sem; il appuïe cette conjecture sur trois raisons. La premiere est que cette addition de cent ans peut s'accorder avec le sens du texte Hebreu; *tous les jours*, dit-il, *après avoir exprimé un nombre rond*

comme

comme cent ou mille, on ne le repete plus; ainsi *après avoir dit que quelqu'un nâquit en mil six cent* on dit *sans repeter le nombre de mille, qu'en six cent dix il fit telle chose, qu'il mourut en six cent cinquante &c.* Il est vrai ces manieres abregées de parler sont d'usage dans le langage ordinaire : mais elle sont bien differentes du cas dont il s'agit, quand j'ay dit qu'une personne est née en mil six cent, je n'ay plus que faire en racontant l'histoire de sa vie de repeter le nombre de mille ; parceque personne ne peut douter qu'il ne le faille sousentendre : le temps qui est successif & qui coule toûjours, avance aussi toûjours & ne retrograde jamais ; par la même raison, je puis me dispenser de repeter le nombre de six cent sans craindre qu'on ne m'entende point. Et après avoir dit d'une personne qu'elle est née en mille six cent, je puis dire tout d'un coup qu'en quarante six elle fit telle chose, en cinquante telle autre, ainsi du reste : parce qu'il ne peut tomber dans l'esprit de personne que de mille six cent

on revienne en mille cinq cen
ainsi l'Auditeur toûjours attentif
ces deux nombres qui sont nece
sairement supposez, comprend pr
cisement ce qu'on veut luy dir
mais comme il n'y a nulle nece
sité de sousentendre le nombre
cent dans l'âge des Patriarche
& que ce n'est point une cons
quence que pas un d'eux ait eu l
enfans qu'on leur donne avant ce
ans parceque Sem ne les a eu q
cet âge: il n'est point du tout nat
rel de sousentendre ce nombre j'
joute encore que cette maniere
parler abregée n'a aucun exemp
dans l'Ecriture & je ne crois pas q
le Pere de Tournemine puisse mo
trer un seul Hebraïsme semblabl
que s'il ne s'en trouve point da
l'Ecriture, je ne pense pas qu'il s'
trouve gueres non plus dans les a
ciens Auteurs: & quoyque j'aye r
marqué beaucoup d'abbreviatio
de nombres supposez & souse
tendus dans les Ecrits des ancie
Grecs & Latins; je ne me souvie
pas d'en avoir jamais vû de parei
à celle dont il s'agit, & elle es
extraordinaire qu'il n'y a nulle

parence que l'Auteur sacré se soit imaginé qu'on la suppleroit : encore s'il étoit dit d'Arphaxad qui est le premier après Sem, que lors qu'il eut son fils Salé il étoit de trente cinq ans plus âgé que n'étoit son pere Sem lorsqu'il nâquit, on pourroit peut être croire que cela seroit dit une fois pour tous les autres; & que l'âge qu'on leur donne dans le temps de la naissance de leur premier fils, n'est que le surplus de cent ans qu'avoit Sem, mais il n'y a rien de cela & le texte portant *Sem avoit cent ans lorsqu'il engendra Arphaxad, deux ans après le deluge, & après avoir engendré Arphaxad, il vécut cinq cent ans & engendra des filles; Arphaxad vécut trente cinq ans & engendra Salé.* On aura peine à croire que cela veut dire qu'Arphaxad aïant vêcu trente cinq ans plus que n'avoit son Pere Sem lorsqu'il vint au monde, c'est-à dire cent trente cinq ans, il engendra Salé.

Mais voici un plus grand inconvenient, auquel il ne paroît pas que nôtre sçavant Jesuite ait fait attention; le texte porte que *Tharé ayant*

vécu ſoixante dix ans engendra Abram, Nachor & Aran, c'eſt-à-dire ſelon l'explication du P. de Tournemine qu'il avoit cent ſoixante dix ans ; je lui demande preſentement ce qu'il penſe de la celebre queſtion qui partage les ſçavans touchant l'année de la naiſſance d'Abraham dont les uns veulent qu'il ſoit l'aîné de trois enfans de Tharé, né par conſequent à la ſoixante dixiéme année de ſon pere, comme le dit l'Ecriture, les autres pretendent que c'eſt Aran qui étoit l'aîné & qui nâquit cette année ſoixante dixiéme, & qu'Abraham ne vint au monde qu'à la cent trentiéme année de ſon Pere ; ces deux ſentimens ont chacun leurs raiſons : tous les Sçavans prennent parti pour l'un des deux ; mais ni l'un ni l'autre ne s'accommode avec le ſyſteme du P. de Tournemine, & il y a dans les deux des faits conſtans qui détruiſent ſa conjecture comme on va voir ; ſi le P. de Tournemine pretend qu'Abraham ſoit l'aîné des enfans de Tharé ; il ſera né ſelon ſon ſyſteme, la cent ſoixante dixiéme année de ſon Pere : or cela

repugne à l'Ecriture, qui dit d'un côte que Tharé mourut à Haran âgé de deux cent cinq ans, & de l'autre qu'Abraham avoit soixante quinze ans lors que son pere mourut & qu'il quitta Haran par ordre de Dieu : car selon le systeme du Pere de Tournemine Abraham n'auroit du avoir que trente cinq ans ; si ce pere veut qu'il ne soit pas l'aîné des enfans de Tharé, il aura encore plus de peine à concilier son opinion avec l'Ecriture, qui lui donne soixante quinze ans quand son pere mourut âgé de deux cent cinq ans : en un mot il n'y a que deux sentimens sur le temps de la naissance d'Abraham, les uns la mettent à la soixante dixiéme, les autres à la cent trentiéme année de son pere ; les uns & les autres, comme j'ay dit, ont leurs raisons : je croy pour moy que le sentiment des derniers est plus probable: mais au moins faut'il opter l'un des deux: le P. de Tournemine dont le systeme ne s'accorde ni avec l'un ni avec l'autre de ces sentimens, doit au public une nouvelle maniere de concilier le temps de

la naissance de ce Patriarche & avec l'Ecriture & avec l'explication qu'il vient de donner. Je ne m'arrêteray point à prevenir quelques réponses qu'on pourroit peut-être me faire : elles me paroissent si peu solides & si aisées à refuter que je ne les attend pas d'un aussi habile homme que le P. de Tournemine.

La seconde raison dont ce sçavant Jesuite appuïe sa conjecture c'est qu'elle s'accorde avec le *Manuscrit Samaritain dont l'antiquité est certaine, & qu'on ne peut selon lui soupçonner d'alteration.* Pour ce qu'il dit de l'antiquité du texte Samaritain, comme je ne suis point de ces personnes tout-à-fait prevenuës pour le Rabinage j'en conviens avec lui : mais la conclusion qu'il en tire ne me paroît pas aussi certaine, & à dire le vrai le texte Hebreu, l'edition Samaritaine & la version des Septante sont si differents dans le calcul des années des Patriarches, qui ont vêcu devant & après le deluge, que je ne crois pas qu'on doive faire grand fond sur cette pretenduë conformité. Constamment

le texte Hebreu eſt different & de la lettre de l'autre texte & de la verſion, & ce n'eſt qu'en lui faiſant violence qu'on peut les mettre d'accord ; j'ai montré que c'eſt veritablement lui faire violence que d'y ſuppoſer. l'addition dont il s'agit. Ainſi pour juger du fond de la queſtion il faut revenir à ſçavoir, ſi l'on doit preferer le texte Hebreu au Samaritain & à la verſion des Septante ; ſi j'avois à faire à ces ſçavans qui croïent que les Juifs ont corrompu en pluſieurs endroits le texte Hebreu, & qui adorent la verſion des Septante, je raiſonnerois avec eux d'une autre maniere ; mais le P. de Tournemine ne me paroît pas de ce nombre : il ſe contente de dire qu'il eſt alteré dans les endroits où il eſt different & du Samaritain & des Septante, *ſuppoſant toûjours que la conformité qui ſe trouve entre deux de ces monumens eſt une preuve de l'alteration du troiſiéme :* Peut-être que ce *toûjours* n'accommoderoit pas tout le monde, & que cette regle pourroit ſouffrir des exceptions, mais ſans en diſputer

d'avantage, est-il bien vrai que le texte Samaritain & la version des Septante s'accordent dans le calcul des années des Patriarches qui ont vêcu après le deluge, & que l'un & l'autre s'accorde avec le texte Hebreu, en y supposant l'addition? Le P. de Tournemine repondra qu'il a avoüé lui-même, *qu'il y a des differences, mais qu'elles ne sont pas considerables & n'ont aucune proportion avec celle que produit l'addition de cent ans à chaque Patriarche & qui fait le sujet de cette Dissertation.* Mais d'autres au contraire trouvent tant de varietez, & si considerables dans le calcul de ces trois exemplaires, qu'ils ne croyent pas qu'on puisse tirer grand avantage de la comparaison qu'on en feroit; après tout ils ne s'accordent point entierement à ajoûter les cent ans à chaque Patriarche : car le texte Samaritain ne donne que soixante dix-neuf ans à Nachor quand il eut Tharé : Or les Septante au moins selon l'edition Sixtine lui en donnent cent soixante dix-neuf; il est vrai que Jule Africain & Eusebe n'ont

lû dans leurs exemplaires que soixante dix-neuf ans, comme il y a dans l'edition de Bale & de Wechel: mais sans parler de l'avantage de l'edition Romaine le P. de Tournemine ne peut se dispenser pour lui de la preferer à l'autre, puis qu'elle se trouve conforme au texte Hebreu, supposé sa pretention sur l'addition de cent années à chaque Patriarche : car je ne crois pas qu'il puisse repondre que le texte Samaritain n'ajoûtant point les cent ans à l'âge de Nachor, & ce texte non plus que les Septante ne les ajoûtant point aussi à Tharé il ne faut point supposer cette addition dans le texte Hebreu à l'âge de ces deux Patriarches : je ne crois pas non plus qu'il veüille ici appliquer la regle qu'il a posée de suivre la leçon qui se trouve conforme dans deux de ces exemplaires : ce n'en est point ici le cas : il n'a établi cette regle que pour les varietez qui ne *sont pas considerables & n'ont aucune proportion avec celle que produit l'addition de cent ans à chaque Patriarche* ; en effet ayant une fois établi que le

nombre d'années que le texte Hebreu donne à chaque Patriarche dans le tems de la naissance de son premier fils, n'est que l'excedant des cent ans qu'avoit Sem lors que son fils Arphaxad nâquit, ce principe une fois posé a les mêmes suites pour tous les Patriarches qui se trouvent dans la même suite, & dont on dit la même chose : il n'y a pas plus de raison de l'appliquer à Arphaxad à Cainan, si l'on veut à Salé, à Heber, à Phaleg, à Reu, à Sarug, qu'à Nachor & à Tharé : ou bien il y auroit dans le texte une ambiguité & une obscurité bien plus difficile à developper que n'est l'addition ou le supplement de cent ans.

Le P. de Tournemine ajoute une chose que je ne dois pas omettre, c'est lors qu'il rend raison pourquoi il ne suit pas la Chronologie des Septante dans le calcul des années des Patriarches qui ont vécu avant le Deluge, comme il la suit pour ceux qui ont vécu après : c'est, dit-il, qu'elle ne s'accorde pas avec le texte Hebreu ni avec le Samaritain, & qu'il y a apparence que la version

des Septantes est alterée en cet endroit ; mais nous avons fait voir qu'il y a des differences considerables entre le texte Hebreu & le Samaritain & la version des Septante sur les années des Patrianches qui on vécu après le Deluge, & le P. de Tournemine convient que les deux Textes ont aussi des varietez dans les années de Jared, Mathusala, & Lamech. 2. je demande à ce Pere quelle raison auroit eû les Septante ou leurs premiers Copistes de faire cette alteration : il répond que ces Interpretes ou leurs Copistes *voyant que les Patriarches d'après le Deluge auparavant que d'avoir des enfans avoient vécu cent ans plus qu'il n'est marqué dans le texte Hebreu, ils auront crû qu'il falloit bien que les Patriarches, qui ont precedé le Deluge eussent aussi vécu plus qu'il n'est marqué dans le même texte.* Ces gens-là sans doute n'entendoient point du tout la langue Hebraïque, car ils auroient vû que dans le chap. 5. de la Genese selon le texte Hebreu on ne peut suppléer l'addition qu'on peut supposer selon la lettre du

texte au chap.11. ainsi il faut donc que le P. de Tournemine avoüe que cette alteration aura été faite par des Copistes qui n'auront lû ni pû lire les chap. 5. & 11. du texte Hebreu de la Genese, & qui auront corrigé la version des Septante au chap. 5. sur ce que porte cette même version au chap. 11. si cela est il faudra encore que ce Pere nous dise comment ils auront pû s'imaginer qu'Adam aura eu Seth à deux cent trente ans plûtôt qu'à cent trente, que Seth aura eu Enos à deux cent cinq plûtôt qu'à cent cinq, qu'Enos aura eû Kainan à cent quatre-vingt dix, plûtôt qu'à quatre vingt-dix, que Kainan aura eû Malaléel à cent soixante dix, plûtôt qu'à soixante dix, que Malaléel aura eu Jared à cent soixante cinq plûtôt qu'à soixante cinq: parce qu'Arphaxad a eû son fils à cent trente cinq ans, que Salé a eû Heber à cent trente, qu'Heber a eû Phaleg à cent trente quatre, que Phaleg a eû Reu à cent trente ou approchant, que Reu a eû Sarug à cent trente-deux, que Sarug a eû Nachor à cent trente:

quelle connexion y a-t'il à tout cela & quelle conséquence de l'un à l'autre : mais quand on passeroit cette raison au P. de Tournemine, il seroit fort embarassé de dire selon son systeme, pourquoi la version Grecque qui augmente de cent ans l'âge des Patriarches lors de la naissance de leur premier enfant, n'a pas donné à Jared deux cent soixante-deux ans au lieu de cent soixante deux, lors qu'il eût Enoch, de même qu'elle donne deux cens trente ans au lieu de cent trente à Adam lors qu'il eut Seth, pourquoy elle n'augmente pas non plus d'un centenaire l'âge de Mathusala, de Lamech & de Noé, dans le temps que leur premier enfant vint au monde : & quand il aura satisfait à tout cela, il faudra encore qu'il rende raison pourquoi la version Grecque qui ajoute un centenaire à l'âge de la plus part des Patriarches au tems de la naissance de leur premier enfant, en retranche un au contraire au nombre d'années qu'elle leur donne depuis la naissance de ce premier enfant ; il faudroit donc nous

donner quelque conjecture sur cela; mais dés qu'on est reduit à conjecturer sur toute cette matiere, il se trouvera des gens qui aimeront pour le moins autant s'en tenir à la raison qu'apporte S. Augustin de la difference du calcul des Septante & du texte Hebreu : quand avec une grande antiquité elle n'auroit pas le poids que lui donne le nom de Saint Augustin, * il est certain qu'elle est ingenieuse & qu'elle a je ne sçai quoi qui satisfait l'esprit, & qui ne lui laisse à desirer autre chose sinon que ce fut plus qu'une conjecture.

Enfin la troisiéme raison du P. de Tournemine est que cette addition est necessaire pour donner à la Chronologie la juste étenduë qu'exigent les monumens de l'histoire ancienne les moins suspects, comme il ne s'explique sur aucun de ces monumens en particulier, je ne puis entrer sur cela dans aucun détail. On voit bien qu'il veut apparemment parler des anciennes hi-

* *Liv. 5. de la cité de Dieu, chap. 13.*

ſtoires des Roys Chaldéens ou Babyloniens, des Chinois & ſur tout des Egyptiens & de leurs Dynaſties. En attendant qu'il nous rapporte quelqu'un de ces monumens les moins ſuſpects, qui demandent une étenduë de Chronologie qu'on ne trouve point ſans l'addition dont il s'agit, j'ai deux choſes à dire en general. La premiere que je connois des ſçavans du premier ordre qui prétendent pouvoir demontrer que les Egyptiens inſignes fourbes & hardis menteurs n'ont eû aucune connoiſſance veritable & certaine de l'antiquité : que pour faire valoir leurs monſtres & leur ſottiſes hieroglyphiques, c'étoit à qui mentiroit plus hardiment parmi eux: qu'il n'y a rien qui s'accorde dans tout ce que ces Mythologiſtes ont debité aux anciens Grecs, leſquels étoient fort credules, comme le ſont pour l'ordinaire les grands menteurs, qui ſe perſuadent même que leurs propres menſonges ſont des veritez, quand ils les ont pluſieurs fois racontez : qu'il n'y a pas plus de réel & d'hiſtorique dans Se-

soltris, Sesosis ou Sesonchosis que dans Osiris, Isis, Orus, Tot, Mercure, Trismegiste & l'Hercule Egyptien : enfin qui ne croïent de l'ancienne Egypte avant la conquête des Perses que ce que nous en apprennent les Livres Sacrez, & qui releguent tout le reste raporté par les Grecs aussi-bien que les Heros Menés, Busiris, Sesostris & ceux qui combatirent les peuples de l'Isle Atlantide, qui releguent, dis-je tout cela dans l'Empire des fables avec leurs pretenduës observations Astronomiques. Pour moy j'avoüe que quand je lis un Marsham, les œuvres du P. Pezron, de Mr. Bianchini, du P. Bonjour, j'ai peine à sacrifier les conjectures ingenieuses de ces sçavans Chronologistes, qui ont arrangé & debroüillé avec un grand travail & une érudition profonde ces tems obscurs : je joints à ces Ouvrages la jolie Dissertation du P. de Tournemine sur l'epoque de Sesostris, que je ne lis jamais sans vouloir du mal à ces Critiques fâcheux qui renversent tout d'un coup tant de conjectures si sçavan-

ces & si pleines d'esprit ; mais avec tout cela je ne laisse pas de craindre les systemes en matiere d'histoire & de faits ; & je crains encore plus qu'un la Peirere nous vienne dire, ou qu'il faut absolument donner congé à tous les Annalistes Chaldéens, Egyptiens, &c. ou qu'il faut sur leurs témoignages reconnoître ses Préadamites.

La seconde chose que j'ajoûte & avec laquelle je finis, c'est que j'espere pouvoir concilier *ces monumens les moins suspects* avec la Chronologie Hebraïque sans le secours de l'addition du P. de Tournemine. C'est à ce sçavant Jesuite à les produire : après quoy on tâchera de faire voir, ou qu'il ne peut lui-même les mettre au rang des monumens les moins suspects, ou qu'ils ne demandent point cette étenduë de Chronologie que produit l'addition de cent ans à l'âge des Patriarches.

ARTICLE CXXXXI.

REPONSE DU P. DE TOURNEMINE à la Dissertation precedente.

JE ne ſçai pas, Monſieur, pourquoy vous vous cachez en m'attaquant d'une maniere ſi polie & ſi honnête. J'ai beaucoup d'envie de vous connoître, & le public n'en aura pas moins. Vôtre réfutation de mon opinion ne doit m'inſpirer aucune aigreur, elle doit vous attirer l'eſtime de tous les Lecteurs. Vous refutez non ſeulement en habile écrivain ; mais encore en honnête homme. J'ai lû avec plaiſir vos objections, & je l'avouë, vôtre méthode claire & arrangée, vos manieres inſinuantes m'auroient peut-être dégoûté de ma conjecture, ſi les grands ſuffrages dont ma Diſſertation a eu le bonheur d'être appuyée, ne me retenoient dans mon premier ſentiment ; il ſuffiroit de vous nommer M. l'Abbé Bignon, autant arbitre des belles Lettres, qu'il en eſt le protecteur. Je nommerai encore le

P. Dom Pezron, & le P. Martine
ofesseur de l'Ecriture Sainte dans
College de Louïs le Grand. Les
ivans, à qui le soin qu'il a de se
cher a permis de le connoître, re-
rdent ce Pere comme un critique
licat & seur. Cependant je conte
egret parmi mes adversaires un
mme tel que vous, & je vais faire
is mes efforts pour vous convain-
e.

Vous avez senti l'utilité de ma
njecture, vous en combattez la
idité; mais avoüez, Mr. qu'il
ut que vos objections soient bien
rtes pour faire abandonner une dé-
uverte si utile. Je concilie deux
ands partis divisez depuis long-
mps; je conserve au Texte He-
eu son integrité, & aux versions
nsacrées par l'usage de l'Eglise
nte leur autorité; je donne aux
avans, qui étudient, l'Histoire uni-
rselle trop resserrée par le calcul
ebreu, le temps dont ils ont be-
n pour placer des faits certains
'il faudroit supprimer. Enfin dans
autres opinions on ne peut ren-
e aucune raison des differences

ſurprenantes qui ſe trouvent entre le Texte Hebreu, l'Edition Samaritaine, & la Verſion des Septante, dans l'endroit dont nous diſputons: au lieu que je croy en avoir donné une raiſon fort naturelle.

Ces avantages de mon opinion ſont un grand prejugé en ſa faveur. Vous voudriez qu'on s'en tint à ce que S. Auguſtin a dit de ces differences, livre 15. de la Cité de Dieu, ch. 13. Vous ne rapportez pas le paſſage entier, & vous avez fait prudemment. Après l'avoir lû on ne conviendroit pas aiſément que cette réponſe de Saint Auguſtin à la difficulté propoſée, a *je ne ſçai quoy qui ſatisfait l'eſprit, & qui ne lui laiſſe à déſirer autre choſe, ſinon que ce fût plus qu'une conjecture.*

Saint Auguſtin établit d'abord comme un principe que les Juifs n'ont pû corrompre le Texte Hebreu, ni les Septante l'alterer en le traduiſant. A l'égard des années de Mathuſalem, à qui la plûpart des manuſcrits Grecs donnoient cent ſoixante ſept ans avant la naiſſance de Lamech, le faiſant vivre huit cent

deux ans depuis cette naissance, ensorte qu'il auroit survécu au déluge quatorze années ; Saint Augustin prouve fort bien que c'est une faute de copiste ; mais pour l'addition des cent ans il en juge autrement ; *Une erreur qui paroît si constante, ne vient point, dit-il, du hazard ; elle vient d'un dessein formé. Videtur habere quandam error ipse constantiam ; non casum redolet sed industriam.* Jusques-là Saint Augustin satisfait l'esprit ; mais de bonne foy, êtes-vous content de ce qu'il ajoûte ? Il avoit nié qu'une erreur si constante fût une faute de copiste, il avoit nié que les Septante interpretes eussent alteré le Texte ; il a pourtant recours à une alteration. Selon lui l'Auteur de cette alteration a crû que les années du tems des Patriarches étoient si courtes que dix de ces années ne faisoient qu'une des nôtres ; l'addition de cent ans n'est faite que pour répondre à une objection qui renversoit absolument le systême de ce corrupteur de la Version Grecque. Selon le calcul Hebreu expliqué dans son opinion, les Patriarches auroient été peres à

ſix & ſept ans ; il falloit donc leur donner cent ans de plus,qui faiſoient dix des nôtres pour qu'ils n'euſſent été peres qu'à ſeize ou dix-ſept ans. Voilà le ſyſtême de Saint Auguſtin. Il a bien vû les difficultez de ſa découverte ſur les cauſes de cette addition, ni les Septante, ni les copiſtes ſelon lui n'en ſont point les auteurs : il l'a dit formellement. Qui donc en eſt l'auteur ? pourquoy retranche-t'il vingt années du nombre de celles qu'avoit Mathuſalem ſelon le Texte Hebreu, quand il devint pere ? Ce retranchement étoit inutile à ſon ſyſtême.Saint Auguſtin repond d'abord, qu'il l'a fait pour mieux cacher ſon jeu. Enſuite il dit que c'eſt une faute de copiſte : enfin peu ſatisfait de ſes conjectures, dont vous paroiſſez ſi content, il conclut qu'il eſt plus ſur de s'en tenir au Texte original. Voilà tout ce que contient le chap. 13. du 15.livre de la Cité de Dieu, auquel vous feriez d'avis que l'on s'en tint ſur la matiere que nous traitons.

Arêtons nous, j'y conſens, à la concluſion de Saint Auguſtin. Déci-

dons la question par le Texte original de l'édition la plus ancienne. C'est, vous le sçavez bien ? l'édition Samaritaine, dont le caractere est celui-là même dont Moyse s'est servi, la conformité de cette édition la plus ancienne avec la plus ancienne Version, n'est-elle pas une preuve suffisante de la verité que je deffens ?

J'ai déclaré que je recevois l'addition de cent ans au tems qu'ont vécu les Patriarches avant d'être peres, telle qu'elle se trouve dans le Pentateuque Samaritain & dans la Version Grecque des Septente au chap. 11. de la Genese ; parceque 1°. le Texte Hebreu pouvoit avoir le même sens que le Samaritain, & le Grec dans le chap. 11. & qu'il ne pouvoit l'avoir dans le chap. 5. parceque 2°. la conformité du Samaritain & du Grec, selon une regle reçûë de tous les Critiques, prouvoit que ni l'un ni l'autre n'étoit corrompu. 3°. Parce que cette addition qui se trouve au chap. 11. s'accordoit avec les monumens de l'histoire ancienne les plus certains. Je rejette au contraire

l'addition qui se trouve dans la seule Version des Septante au chapit. 5. parce qu'on n'en a pas besoin, parcequ'elle n'est pas dans l'édition Samaritaine ; parcequ'on n'a pû la sousentendre dans l'Hebreu au ch. 5. comme elle a pû être sousentenduë au chap. 11. Vous examinez ces trois raisons l'une après l'autre il faut vous suivre.

Réponse à la premiere objection.

J'avois supposé que dans le Texte Hebreu ces paroles, *Arphaxad avoit trente cinq ans quand il devint pere de Salé,* qui suivent immediatement celle-cy, *Sem avoit cent ans quand il devint pere d'Arphaxad deux ans après le déluge.* J'avois, dis-je, supposé, que ces paroles pouvoient signifier, qu'Arphaxad, quand Salé nâquit, avoit trente cinq ans plus que Sem n'avoit à la naissance d'Arphaxad ; & qu'ainsi il avoit cent trente cinq ans quand il devint pere ; & qu'il falloit de la même maniere sousentendre dans le Texte Hebreux cent ans au calcul des années, que Salé, Heber,

Heber, Phaleg , Reu & Sarug ont vécu avant la naiſſance du fils dont l'Ecriture parle.

J'autoriſois cette omiſſion de cent ans que l'Auteur de la Geneſe n'a plus repetez après les avoir exprimez une fois, par des façons de parler ſemblables. Tous les jours aprés avoir dit qu'un homme eſt né en mil ſix cens , nous diſons qu'en ſix cens trente il gagna une victoire , qu'en ſix cens cinquante il mourut, &c. Rien n'eſt plus ordinaire que d'omettre un nombre rond quand on l'a exprimé.

Le cas eſt different, dites-vous, l'expreſſion que j'attribue à l'Auteur de la Geneſſe eſt plus obſcure que la façon de parler que j'ai apportée pour exemple. Vous mépriſez de marquer dans l'Ecriture un Hebraïſme ſemblable, je n'ai pas dit , & je n'ai pas dû dire que ce fût un Hebraïſme. Je n'ai que faire non plus de chercher d'autres exemples pour l'excuſer : au contraire , il faut , pour vérifier ma conjecture , que cette expreſſion ſoit obſcure , & ſi obſcure , qu'on ait été dans une eſpece de ne-

ceſſité de faire une addition au Texte Sacré pour l'éclaircir. Sans cette neceſſité on n'auroit ôſé y faire aucune addition, & cependant cette addition eſt très-ancienne & faite au moins dés le temps de Salomon, puiſqu'elle ſe trouve dans le Pentateuque Samaritain. C'eſt ſous Roboam fils de Salomon que les Samaritains ſe ſeparerent des Juifs. Ils n'altererent pas les livres Sacrez; je l'ai prouvé par un argument qui ne ſouffre point de replique, ſi l'on avoit fait alors quelque changement dans le Pentateuque, Jeroboam y eût-il laiſſé les paſſages qui marquoient la ſuperiorité de la maiſon de Juda? Je le repete, il faut pour mon ſyſtéme que l'expreſſion que je ſuppoſe dans le Texte Hebreu ſoit très obſcure: Vous travaillez pour moi en prouvant qu'elle eſt extraordinaire & difficile à entendre. Il n'eſt pas impoſſible que Moïſe s'en ſoit ſervi: il eſt probable qu'il s'en eſt ſervi, cela me ſuffit. Je dis qu'il eſt probable que Moïſe avoit ſouſentendu les cent ans que l'Edition Samaritaine & la Verſion des Septante ont exprimé. Leur difference d'avec le Tex-

te Hebreu, leur rapport entre eux à l'égard du chapitre onziéme de la Genese, le Rapport du Samaritain & de l'Hebreu à l'égard du chap. 5. toute cette bizarre diversité s'explique naturellement dans ma supposition, & devient inexplicable quand on rejette ma supposition. C'est là, si j'en crois des *Sçavans du premier ordre*, plus qu'une conjecture.

Les termes dont Moïse s'étoit servi, n'exprimoient pas clairement ce qu'il avoit voulu dire; la Tradition en avoit conservé le veritable sens. On l'expliqua par l'addition de cent années à six Patriarches dans les exemplaires qui étoient à l'usage du peuple. Voilà l'origine du Pentateuque Samaritain. Les Auteurs de la Version qu'on appelle des Septante crurent devoir inserer la même addition dans leur Version qui devint ainsi conforme au Samaritain. Depuis quelques copistes crurent qu'il falloit ajoûter cent ans dans le Chapitre 5. comme on les avoit ajoûtez au chap. 11. Mais comme ils étoient gênez par le temps du Deluge, pour ne pas faire vivre quelque autre Pa-

triarche que Noé au delà de ce tems, ils retrancherent du nombre des années que les Patriarches avoient vecû depuisqu'ils étoient devenus peres, les cent ans qu'ils avoient mal à propos ajoûtez au nombre des années qu'ils avoient vécu avant d'être peres. Cette faute peu-à-peu se repandit dans tous les manuscrits. Voilà, dans mon opinion, l'histoire de la difference du Texte Hebreu, de l'édition Samaritaine, & de la Version Grecque. Si l'on en imagine une plus vraye semblable, j'abandonnerai ma conjecture. Vous n'avez ozé le tenter, je doute que personne y reüssisse.

Je répondrai en deux mots à vôtre instance sur les années de Tharé. Je n'ai jamais prétendu qu'on ajoûtât cent ans à l'âge où ce Patriarche est devenu pere. Je ne veux pas non plus qu'on fasse aucune addition à l'âge de Nachor. J'ay dit en termes formels dans ma Dissertation, que Nachor n'avoit que soixante dix neuf ans quand Tharé nâquit, je suis en celà le Samaritain & le Grec. Pour Tharé, je n'ai eu garde de lui

donner cent ans contre l'autorité de l'Hebreu, du Grec, du Samaritain, qui s'accordent à ne lui donner que soixante dix ans à la naissance de l'aîné de ses enfans. Il avoit cent trente ans à la naissance d'Abraham. Vous vous recrierez qu'en supposant qu'il n'y a rien de sousentendu dans le Texte Hebreu lorsqu'il parle de Nachor & de Tharé, il est encore plus difficile de concevoir qu'on ait sousentendu cent ans aux six Patriarches precedens. Je vous ai déjà répondu que l'obscurité du Texte Hebreu en cet endroit n'est pas contraire à mon systême, qui roule sur la necessité où l'on a été d'éclaircir ce Texte.

Réponse à la seconde objection.

Cette objection, si je ne me trompe, se reduit à dire que le Samaritain & le Grec sont differens en plusieurs choses. Que j'ai donc tort d'alleguer leur conformité comme une preuve de mon sentiment. J'ai avoüé, & vous le marquez dans vôtre Dissertation, qu'il y a des diffe-

rences; mais qui n'ont aucune proportion avec l'addition de cent ans, & qui paroissent des fautes de copistes, comme Saint Augustin lui-même l'assure du Texte Hebreu & du Grec. Ces differences n'empêchent pas que le Grec & le Samaritain ne conviennent sur l'article dont nous disputons.

J'ai déjà répondu à ce qui regarde Tharé & Nachor. Les manuscrits dont Jules Africain & Eusebe se sont servis, sont preferables à l'édition Sixtine: & je ne devine pas sur quoy vous avancez que le Texte Hebreu & l'édition Sixtine sont conforme sur l'âge de Nachor. Selon le Texte Hebreu il avoit vingt-neuf enfans, selon l'édition Sixtine, il en avoit cent soixante dix-neuf à la naissance de Tharé. Cette alteration des manuscrits sur lesquels on a fait l'édition Sixtine confirme ce que j'ai dit de la hardiesse des copistes à mettre cent ans de plus dans les endroits où les Auteurs de la Version des Septante ne les avoient pas mis; parce qu'ils n'avoient pas appris de la Tradition qu'il fallût les y met-

tre, & qu'ils n'étoient pas dans les exemplaires communs semblables à l'édition Samaritaine.

Je vous accorderay sans peine que ces copistes étoient aussi ignorans que temeraires, & qu'ils ne sçavoient pas l'Hebreu. Après cela ne me demandez pas raison de leurs fautes, ils ont voulu corriger le chapitre 5. sur l'onziéme: de là vient qu'ils n'ont rien ajoûté à quelques-uns des Patriarches, & qu'ils ont retranché d'un côté ce qu'ils ajoûtoient de l'autre, de peur que leur calcul n'allât au delà du déluge. Voilà, ce me semble ce que vos propres remarques font connoître. Encore un coup, ce n'est point à moi à rendre raison des fautes des copistes. Que ce soit à dessein ou sans dessein qu'ils les ont faites, la regle de Salmeron & des plus excellens Critiques subsiste. Entre trois anciens monumens, la conformité de deux fait justement soubçonner le troisiéme d'être corrompu.

Réponse à la troisiéme objection.

Je vous loüe de n'avoir pas nommé *ces Sçavans du premier ordre qui releguent Sesostris avec Osiris dans le païs des fables, & qui traitent de mensonges tout ce que les Egyptiens nous ont appris de leur propre Histoire.* Vous verriez bien-tôt déchoir ces Sçavans *du premier ordre* ou vous les placez, s'ils étoient connus pour Auteurs d'une opinion si extraordinaire. Ne parlons point d'Osiris; nous en parlerons une autre fois. Peut-on regarder Sesostris comme un Heros fabuleux? *Herodote, Auteur dont le plus rigide des Critiques ne conteste pas l'autorité, assure avoir vû les colomnes érigées par ce Conquerant, pour être le monument de ses victoires. Joignez à Herodote tant d'Historiens qui parlent de Sesostris: l'existence de Clovis n'est gueres mieux établie, que celle du Heros Egyptien. *Vos Sçavans du premier ordre* releguent-ils aussi Clovis dans le païs des fables? N'enviez pas au public *les démonstrations de ces pre-*

* l. 2.

tendus Sçavans sur la fausseté de tout ce qu'on croit de l'ancienne Egypte? Hors ce que l'Ecriture en rapporte. Ces demonstrations seront curieuses: elles sont surement d'une espece inconnuë, jusques ici. En attendant qu'elles paroissent; je croiray ce que les regles de la meilleure critique m'ont apris des Antiquitez Egyptiennes, qui s'accordent parfaitement avec l'Ecriture Sainte; & qui sert à l'expliquer. Vous avez vû dans *la Dissertation contre Marsham* les rapports de Sesostris avec le Pharaon qui commença à persecuter les Israelites. Cela seul suffit pour garentir ce Heros de la menace qu'on lui fait de l'exiler dans le païs des fables.

Ne craignez pas qu'un autre *la Peyrere nous vienne dire qu'il faut absolument donner congé à tous ces Annalistes Chaldéens, Egyptiens, &c. ou qu'il faut recevoir ses Préadamites.* Le livre *des Préadamites*, que vous paroissez n'avoir pas vû, puisque vous redoutez un autre La Peyrere, est un pitoyable ouvrage. Son titre seul a fait du bruit. Dès qu'on l'a lû il est tombé. Un Auteur qui veut prou-

ver par Saint Paul qu'Adam n'est pas le premier homme, & qu'il veut nous faire recevoir comme certain ce que les Egyptiens ont feint du regne du Soleil & de celui de la canicule, n'est pas un Auteur fort dangereux. Si quelque autre La Peyrere venoit nous faire ce raisonnement : *Vous croyez les Historiens qui sont exacts & judicieux, croyez les donc tous, même les plus fabuleux ;* ou cet autre. *Il y a des Historiens fabuleux ; il faut donc n'en croire aucun ;* ou *les meilleurs Historiens ont fait des fautes, on doit donc se défier de tous les Historiens & ne rien croire.* Un Auteur qui raisonneroit ainsi feroit peu d'impression sur les esprits ; il ne seroit pas à craindre.

Vous êtes timide, Mr. ce n'est pas seulement un autre la Peyrere que vous redoutez, *vous craignez tous les systêmes en matiere de fait & d'Histoire.* Apparemment c'est le nom qui vous effraye. La chose n'a rien de terrible. Auriez-vous peur d'un arrangement methodique de faits importans verifiez avec soin, dont la disposition forme un corps regulier

d'hiſtoire. Voilà ce qu'on appelle un *ſyſteme hiſtorique* ; peut-on ſe diſpenſer d'en faire ? tout ouvrage de Chronologie eſt eſſentiellement un ſyſteme de cette eſpece : un arrangement de faits ſelon le tems où ils ſont arrivez. Voudriez-vous qu'on laiſsât l'hiſtoire dans la confuſion dont les faiſeurs de ſyſtemes l'ont tirée ? Quelle gloire n'a point acquis Scaliger pour avoir entrepris ce grand ouvrage, & le P. Petau pour l'avoir preſque achevé ? Vous parlez de Marsham, des Peres Pezron & Bonjour, de M. Bianchini : Vous pouvriez parler de Salian, de Tirin, d'Uſſerius, de Langius, de Lydiat, du Pere Labbe, du P. Hardouin, de cent autres moins conſiderables. Chaque Chronologue a fait ſon ſyſteme. Vous ferez un jour le vôtre, & vous êtes tres-capable d'en faire un bon. Ce n'eſt pas ſeulement depuis Scaliger qu'on a fait des ſyſtemes hiſtoriques : Jules Africain & Euſebe avoient fait chacun le leur. Le premier étoit plus étendu : Syncelle nous l'a conſervé. Les PP. Riccioli & Pezron

l'ont suivi : L'autre étoit plus resserré : c'est celui de tous les anciens Chroniqueurs. Que voudriez-vous qu'on fît ? s'il n'est pas permis de faire un systeme, sera t'il permis de copier celui qu'un autre a fait ? Absoudrez-vous Calvisius en condamnant Scaliger ! Défendrez-vous absolument qu'on écrive sur la Chronologie ? Vôtre défense seroit mal observée : Nôtre siecle plus éclairé que les précedens a encore plus de goût qu'eux pour les Etudes solides & curieuses. On aime aujourd'hui les systemes d'histoire autant que les systemes de Philosophie. C'est à ce goût qu'on devra la perfection où les Sciences sont prêtes d'arriver. Ne pensez pas neanmoins que j'approuve tous les systemes ; il en est de temeraires. Le bon-homme Hervart, malgré sa dignité de Chancelier de Baviere, s'est fait siffler dans le siecle passé avec sa Chronologie nouvelle. Vecchietti & la Peyre ont eû le même sort On peut en histoire, comme en Philosophie, réüssir ou ne pas réüssir dans un systeme : mais il y a des regles pour discerner

les systemes faux des systemes veritables : il y en a pour distinguer les systemes vrays de ceux qui ne sont que vrai-semblables. Un systeme est bon en Philosophie quand les experiences sur lesquelles il est fondé sont certaines, & quand les principes qu'on tire de la comparaison de ces experiences sont liez entre eux, & font un corps de doctrine uniforme. Un syl[illegible] en histoire est bon quand le[illegible] faits qui le composent sont constans & appuyez sur des témoignages non suspects ; & quand leur arrangement fait sentir le rapport de ces faits entre-eux & avec les autres histoires les plus approuvées.

Vous me direz encore que je n'entre en aucun détail ; je veux prevenir ce proche & vous produire deux monumens de l'histoire encienne que vous aurez de la peine à concilier avec le calcul des Juifs modernes.

Alexandre prit Babylone l'an trois cent trente-un avant l'Ere Chrétienne : il y trouva des observations Astronomiques de mil neuf-

toutes ces difficultez, alors je renoncerai de bon cœur à ma conjecture. Je suis tres-sincerement & avec beaucoup d'estime.

ARTICLE CXXXXII.

LETTRE DE M. BLONDEL à un de ses amis, par laquelle il l'informe de ce qui s'est passé dans les dernieres assemblées publiques des Academies Royalles des Inscriptions & des Sciences.

VOici Monsieur le tribut ordinaire que vous exigez de moy. J'ai recüeilli ce que je vas vous dire avec toute l'exactitude dont ma memoire est capable, & toute l'attention que j'ai coûtume de prêter aux sçavantes Dissertations qui se lisent dans l'une & dans l'autre Academie.

L'Assemblée publique de l'Academie Royalle des Inscriptions se tint le Mardi 17. Avril.

Mr. Boutar y lût une Ode latine adressée à Monseigneur le Dauphin, où il fait la description de Meudon.

Mr. Vaillant le pere, lût ensuite une Dissertation sur une Medaille de Juba le jeune & de la jeune Cleopatre, qui est tres-singuliere. Ce Prince y est representé d'un côté portant le Diademe avec le titre de Roy ; & au revers est la tête de Cleopatre son epouse, avec le titre de Reine. Si les Medailles des Reines sont tres-rares par elles mêmes, celle-ci l'est encore d'avantage, par cette singularité. Mr. Vaillant l'a trouvée à Rome & la mise dans le cabinet du Roy. Il croit que cette Medaille a été frappée pour marquer l'union & l'amour mutuel de ce Roy & de la Reine son epouse, plûtôt que par aucun motif d'ambition.

Mr. Vaillant rapporta l'histoire de Juba, & il conclut que les grands Princes n'avoient pas de moyens plus sûrs que les Medailles, pour rendre leur nom immortel ; & que c'étoit avec beaucoup de sagesse que le Roy avoit établi une Academie, pour consacrer à l'immortalité par ces sortes de monumens la memoire de son glorieux Regne,

& celle des Rois ses predecesseurs. Mr. Couture lût une Dissertation sur les Funerailes & les Apotheoses des Anciens Romains. Il dit que plusieurs Auteurs en avoient traitté ; mais que tout ce qu'ils en avoient écrit étoit tellement surchargé d'une erudition étrangere au sujet, qu'ils avoient fait des volumes monstrueux : qu'ainsi pour instruire le Lecteur sans le rebuter, il avoit recüeilli en peu de mots tout ce qui s'observoit dans ces ceremonies.

Funerailles.

1°. Le plus proche parent embrassoit le mourant pour recevoir son dernier soupir, & observoit comme un point de Religion de lui fermer les yeux, & de les lui rouvrir sur le bucher.

2°. On lavoit soigneusement le corps du mort dans l'eau tiede.

3°. On le parfumoit & on le gardoit sept jours. Martial fait allusion à cette ceremonie dans une Epigrame, où se plaignant d'avoir été bien parfumé & mal regalé, il

it qu'on l'avoit traité comme un mort.

Qui non canat & ungitur, Fabulle,
Hic verè mihi mortuus videtur.

4°. On faisoit publier la mort du défunt, & le jour de ses Obseques.

5°. Les enfans ou les plus proches parens du mort vétus de düeil portoient le corps sur le bucher, quand on le devoit brûler. Car cette ceremonie ne se pratiquoit pas à l'égard de tout le monde. On ne brûloit point le corps des enfans au-dessous de 7. ans. Il y avoit même quelques familles à Rome qui n'observoient point cet usage. Sylla fut le premier de la famille Cornelia, qui fut brulé sur un bucher.

Les Romains portoient le düeil en cette sorte. Les hommes étoient vétus de noir ayant la tête couverte, les femmes étoient vêtuës de blanc, & avoient la tête découverte.

6. Les Romains habilloient le mort selon sa qualité. Les Consulaires étoient vétus de leur robe de Consul; ceux qui avoient reçû les

honneurs du Triomphe portoient la tunique de Jupiter ; ceux qui n'avoient point de marques de distinction étoient vêtus de la simple toge. Le lit sur lequel on portoit le mort étoit couvert de pourpre, ou d'un linceul blanc. Tout le convoy étoit précedé d'un joüeur de flutte, qui joüoit des airs lugubres & plaintifs, comme pour donner le ton aux gemissemens des pleureuses qu'on appelloit *Præficæ*.

7°. Au défaut des parens les affranchis portoient le corps du mort; mais par distinction celui de Paul Emile fut porté par les Lieutenans, & celui de Sylla par les Senateurs & les Vestales. Pour les pauvres ils étoient emportez la nuit dans une bierre commune, par des gens qu'on nommoit *Vespillones* ou *Sandapilarii*.

8°. On portoit devant le corps du mort les images de ses Ancestres & tous les ornemens qu'il avoit reçûs pendant sa vie. Aux funerailles de Tibere on porta les images de tous les Jules depuis Enée. A la pompe funebre de Junia sœur de

Brutus & femme de Cassius, on porta les portraits de plus de vingt familles des plus illustres de l'Empire ; & comme parle Tacite, on y remarqua d'autant plus Cassius & Brutus, qu'on n'y vit point leurs images. Outre ces marques de distinction on multiplioit quelquefois les lits, comme pour faire entendre qu'il étoit mort un grand nombre de Citoyens en la seule personne du defunt. Aux funerailles de Sylla, on multiplia les lits jusqu'à 6000. & on en porta 600. à celles de Marcellus. Quant le mort étoit de la premiere qualité, le convoy s'arrêtoit dans la place publique, où l'un des proches du défunt montoit dans la Tribune aux Harangues & faisoit son Oraison funebre. Ce fut Valerius Publicola qui le premier introduisit cette coûtume aux funerailles de son collegue Brutus. En Grece ce fut Pericles qui étant retourné à Athenes après avoir subjugué ceux de Samos, fit l'Oraison funebre de ceux qui étoient morts dans cette guerre.

9. Lorsqu'on étoit arrivé au bu-

cher qui étoit environné de Cyprés, on mettoit dans la bouche du mort une piece de monnoye pour payer le passage dans la barque de Caron : puis on plaçoit les lits sur le haut du bucher.

10°. Celui qui touchoit de plus près au mort mettoit le feu au bucher en tournant la tête en arriere, pour marquer que c'étoit à regret qu'il lui rendoit ce triste office. On jettoit en même tems dans le feu quantité d'odeurs & de parfums, quelquefois des Ours, des chiens, des Oiseaux, ce qu'on appelloit *Munera* ; & l'on y faisoit souvent entretuer des Gladiateurs.

11°. Le 9e. jour après la mort, la mere ou les sœurs, ou quelque autre à leur defaut recüeilloient les cendres & les mettoient dans une Urne, versant beaucoup de larmes qu'on recüeilloit aussi. On dressoit au même lieu quelques monumens pour memoire que l'on appelloit *Cippus*. Le Prêtre faisoit ensuite quelque prieres, à quoi le peuple répondoit en gemissant, *Vale, Vale, æternum Vale*. Puis le Prêtre faisoit

ine triple aspersion & renvoïoit les assistans. Avant Auguste on se servoit pour les aspersions d'une branche de Laurier, & depuis lui d'une branche d'Olivier. Enfin l'on plaçoit l'Urne dans un tombeau. Les tombeaux étoient ou publics ou particuliers. Il y avoit deux sortes de lieux pour les tombeaux publics, le Mont-Esquilin, & le champ de Mars. Les tombeaux particuliers étoient dans les jardins, dans les champs, & auprès des grands chemins. C'est delà que l'Epitaphe commençoit par ces mots *Siste Viator*, qu'on a employez depuis dans toutes les autres Epitaphes.

Apoteoses.

Mr. Couture dit que l'origine de ces consecrations & en même temps de l'idolatrie, vint premierement de la reconnoissance des vivans pour les bienfaits des morts. Un fils erigeoit une statuë à son pere, il portoit de la veneration à cette image; c'étoit pour passer bien-tôt à l'adoration. Des Citoïens sauvez par un grand homme dont la memoire

étoit immortelle parmi eux, ne pouvoient se voir dans auçun danger sans penser aussitôt à leur ancien liberateur, & se mettre à l'invoquer, & à implorer son secours, selon que la crainte & la tristesse leur suggeroit; & s'ils venoient à sortir de peril, ils ne manquoient pas d'attribuer ce bonheur à sa protection & de l'en remercier solennellement. Il n'en falloit pas d'avantage au peuple, pour regarder ce grand homme comme un Dieu, & lui decerner les honneurs divins.

Ce que les uns se sont attiré par leurs bienfaits, les autres se le sont fait rendre par leur puissance. Romulus après sa mort fut mis au rang des Dieux & nommé Quirinus. Jules Cesar fut deïfié par l'autorité des Triumvirs: & sur ce qu'il parut dans le même temps une comete, il fut tenu pour un Dieu d'un consentement universel. Ainsi le Fondateur de Rome & le destructeur de sa liberté furent également mis au nombre des Dieux. Auguste fut consacré avec des dépenses immenses. l'Empereur Claude le fut aussi.

Deux

Deux celebres Historiens Dion Cassius & Herodien ont parlé fort au long des ceremonies qui se pratiquoient à la Consecration des Empereurs Romains, & Mr. Couture dit qu'il ne croïoit pas pouvoir mieux faire, que de donner une traduction de ce que ces deux Auteurs nous en ont laissé.

Dion parle de la consecration de Pertinax par Severe. Il dit qu'après de magnifiques obseques, on éleva dans la place publique une espece d'échafaut peint en marbre, sur lequel on plaça un lit doré où étoit une figure de cire representant l'Empereur au naturel, vêtuë d'une robe de pourpre brochée d'or. Il y avoit tout auprès un jeune homme faisant l'Office de chasser les mouches, comme si l'Empereur eût été vivant. On fit ensuite un grand convoy, où l'on porta les images des anciens Romains qui s'étoient distinguez par leurs belles actions. Parmi ceux qui portoient ces images, on avoit mis des chœurs de Musiciens qui chantoient des airs funebres. On porta aussi les figures

& les noms des Villes & des Nations soumises à l'Empire Romain ; après cela marchoient les Magistrats & les Officiers du Palais en deuil, puis ceux qui portoient les statues des sciences & des arts ; enfin un gros de gens à pied & à cheval, après lequel on portoit un Autel doré, enrichi d'yvoire & de pierreries. Tout cela étant passé, Severe fit l'Oraison funebre, puis le lit fut levé par les Pontifes en charge & les Pontifes designez, & porté par les Chevaliers au champ de Mars, où étoit le dernier bucher élevé en forme triangulaire, au haut duquel on avoit placé le char doré de Pertinax. On y mit le lit avec la representation. Ensuite l'Empereur s'étant placé sur un trône, & tout le monde étant rangé, une troupe de gens armez firent plusieurs fois le tour du bûcher ; & le feu y ayant été mis, il partit en même temps une Aigle qui passoit pour l'ame de l'Empereur, s'envôlant au ciel. Aux Consecrations des Imperatrices, c'étoit un Paon ; mais à celle de Faustine, ce fut une Aigle ;

parce qu'elle avoit apporté l'Empire pour dot à son mari.

Herodien raconte la maniere dont se fit la Consecration de Severe par Caracalla & Geta ses fils. Il dit qu'on plaça dans le vestibule du Palais Imperial une image du feu Prince, formée en cire, couchée sur un lit superbement orné. Les Senateurs étoient à la gauche vêtus de robbes noires, & les Dames étoient à la droite vêtuës de blanc. Pendant 6. jours les Medecins venoient & s'approchoient du lit comme si le Prince y eut été malade; & chaque jour ils disoient que tout alloit de mal en pis. Enfin le septiéme ils prononcerent qu'il étoit mort. Aussitôt les plus distinguez de la jeunesse Romaine chargerent le lit sur leurs épaules, & le porterent à la grande place. Là on se reposa, & une troupe de jeunes garçons & des jeunes filles, chanterent des airs funebres. Ensuite le corps fut porté jusqu'au champ de Mars, où l'on avoit dressé un bucher en quarré superbement orné par dehors, creux par dedans, & rempli

de matieres combustibles. Au dessus du premier étage on en avoit élevé un second plus petit de pareille structure ; au dessus de celui là un autre encore plus petit, & ainsi jusqu'au dernier. On plaça le lit sur le second étage, & alors chacun y jetta quantité de parfums. Après cela les Chevaliers firent une cavalcade qui fut suivie d'un tournois de chars dorez conduits par des personnes revêtuës de pourpre, qui portoient les images des grands Capitaines Romains. Enfin le Successeur mit le feu au bucher, & du haut du tabernacle le plus élevé partit une Aigle, ce qui termina la ceremonie.

Mr. Couture finit par cette reflexion sur les Apoteoses : que si selon le langage d'un Philosophe la crainte avoit fait les premiers Dieux ; la reconnoissance avoit fait les seconds, & la flaterie les derniers.

Mr. Boivin termina la Seance par la lecture d'une Dissertation, où il montra l'inutilité de la Periode Julienne dans la Chronologie. Il dit qu'il avoit à combattre l'autorité de deux grands hommes, Joseph Sca-

liger & le P. Petau, dont le premier avoit comme rompu la glace en matiere de Chronologie, & l'autre sembloit y avoir mis la derniere main : mais qu'il étoit permis de n'être pas de leur sentiment, où ils s'étoient trompez, & qu'on ne pouvoit leur faire plus d'honneur que de corriger leurs fautes. Il trouve qu'il est plus utile pour la Chronologie de datter par les années de devant nôtre Seigneur & les années d'après, que de compter par les années de la Periode Julienne. Le P. Petau même n'a pas nié qu'on ne pût se servir de cette methode ; ce n'est donc pas un paradoxe que de la proposer.

Elle a les deux qualitez necessaires pour datter tous les faits historiques. La premiere est qu'elle est fondée sur une Epoque universelle & uniforme, qui peut renfermer tous les tems des plus anciennes Chronologies, soit veritables ou fabuleuses. La seconde est qu'elle caracterise les années de maniere qu'on ne peut pas les confondre ; puisque le nombre Ordinal par le-

quel on compte les années de devant & d'après Nôtre Seigneur est une marque suffisante de distinction. La methode de datter par la Periode Julienne peche contre la premiere de ces deux qualitez ; parce qu'elle ne peut monter assez haut pour comprendre toute la Chronologie même la plus autentique. Cette periode est un espace imaginaire de 7980. ans formé de la Periode de Victorius, qui étoit de 532. ans multipliée par l'Indiction qui est de 15. ans. Et comme la Periode Pascale est le produit du cicle Solaire qui est de 28. ans, par le cicle Lunaire ou nombre d'Or qui est de 19. ans ; il s'ensuit que les trois racines de la Periode Julienne sont l'Indiction, le sicle Solaire, & le nombre d'Or : trois caracteres dont on se sert dans la Daterie Romaine, & que la Periode Julienne accomplie ramene tous trois à l'unité, en sorte que c'est une espece de *grand an*. On voit par là que l'invention de cette periode n'est pas d'une grande industrie, & qu'il est aisé d'en former de pareilles.

Elle est nommée Julienne, non pas qu'elle ait été inventée par Jules Scaliger, comme quelques uns l'ont avancé sans y prendre garde; car c'est Joseph Scaliger qui en est l'Inventeur : mais parcequ'elle est composée dans Juliens de 365. jours 6. heures. Joseph Scaliger s'est servi d'années Juliennes, parce qu'étant Calviniste, il ne voulut pas recevoir la reformation du Calendrier faite par Gregoire XIII. en 1582. ce qui fait déjà grand tort à son systéme : car sur ce pied les années de sa periode ne quadreront pas exactement avec toutes les années civiles. Ajoûtez à cela qu'elle est incertaine en caracterisant les années ; puisqu'elle s'accorde aussi-bien avec l'Ere vulgaire, qui s'est trouvé fausse, qu'avec la veritable : & par là l'une de ses plus grandes utilitez s'évanouït.

Mais le défaut le plus essentiel, & & qui rend cette periode inutile pour la Chronologie, c'est qu'elle est trop courte. Elle ne remonte que 4713. ans avant N. S. & selon l'opinion des plus fameux Chronologis-

tes dont Mr. Boivin rapporte une liste fort ample, on compte au moins 5000. ans avant J. C. & même jusqu'après de 7000. comme le Roi Alphonse. Tout ce qu'on peut opposer au raisonnement de Mr. Boivin; c'est qu'il est aisé de faire plusieurs periodes Juliennes, jusqu'à ce que le nombre en soit suffisant pour répondre à l'antiquité de la Chronologie. Mais bien loin de diminuer par là les embarras; c'est les multiplier.

Une pareille methode en fait de Chronologie, est un monstre qui ne peut apporter que de la confusion dans la connoissance des temps. Pourquoy tous ces cercles de periodes proleptiques? ne suffit-il pas du cercle annuel? Combien en faudroit-il pour remonter jusqu'aux antiquitez Egyptiennes & Caldéennes; Qui nous oblige de nous attacher au sicle solaire, au nombre d'or, & à l'indiction? C'est que ce sont des contremarques; & qu'en est-il besoin dans la Chronologie? Ces précautions ne sont bonnes tout au plus que dans la Daterie Romaine, pour rendre plus difficile la falsification

des actes. Dans la Chronologie ce sont des marques très-équivoques : ces trois caracteres y apportent de la confusion ; s'y pouvant trouver les mêmes plusieurs fois. En comptant par les années d'avant N. S. le nombre de chaque année n'est-il pas un caractere assez expressif de la singularité ? La premiere ne peut jamais être la seconde, & ainsi des autres.

Mr. Boivin refuta ensuite quelques objections de Scaliger : qu'une année sans caracterisme est un enfant exposé sans aucune marque pour le reconnoître, un étranger sans passeport ; & quelques autres raisons semblables, qui ne meritent pas d'être refutées. Tout ce qu'on peut dire de plus solide ; c'est que pour concilier toutes les Chronologies, il faut se servir de la periode Julienne, au défaut de l'Epoque de la création du monde, qu'il est impossible d'établir au juste. Mais il n'est pas besoin de recourir pour celà à la periode Julienne. Si les Auteurs placent differemment l'Epoque de la création du monde, il faut en prendre une, d'où

l'on puisse remonter jusqu'avant le monde même pour tout accorder. C'est ce qu'on fait en dattant par les années d'avant J.C. On les peut faire remonter au delà même des chroniques des Chinois, des Egyptiens & des Chaldéens. Cette unité d'Epoque sera le centre de toutes les dattes, d'où l'on pourra compter tant qu'on voudra devant & après, & sans confusion. Cette methode est vraiment chronologique, elle n'est point circulaire, elle n'est point Astrologique, ni embarassée de contremarques, qui ne font que multiplier les dattes où il n'en faut qu'une. Elle doit donc être suivie preferablement à celle de Scaliger qui est embarassante, & qui n'est de nulle utilité.

M. l'Abbé de Caumartin qui est maintenant President de l'Academie ne parla qu'à la fin de la séance, & reprit en un seul discours les points essentiels des dissertations qu'on venoit de lire.

ACADEMIE DES SCIENCES.

L'Assemblée publique de l'Aca-

demie Royale des ſciences ſe tint le mercredi 18. d'Avril.

M. Caſſini le fils y lût pour M. ſon pere l'obſervation du dernier equinoxe comparée à deux anciennes. L'une a été faite il y a 47. ans par le même M. Caſſini à Boulogne en 1656. avec ſon grand Gnomon, dont la perpendiculaire a 1000 pouces du pied de Paris. Cette obſervation a été inſerée dans l'Aſtronomie du P. Riccioli. L'autre obſervation qui eſt la plus ancienne que nous ayons, fut faite il y a 1848. ans par Hipparque la 32. année de la 3. Periode de Calippus.

Hipparque ſe ſervit d'un Armille ou cerceau de bronze placé dans le plan Equinoxial; obſervant quand l'ombre de la partie du cerceau, qui étoit oppoſée au ſoleil, tomboit de maniere ſur la ſurface concave de l'autre partie, qu'elle fût également éloignée des deux bords, & qu'une ligne tracée ſur le milieu de la bande partageât cette ombre en deux parties égales. Cette obſervation fut faite dans le Portique d'Alexandrie par l'ordre de Ptolomée Evergetes

ſous la conduitte d'Eratoſthene ſon Bibliothequaire. Après quatre années de 365. jours Hipparque ayant obſervé de nouveau l'Equinoxe, trouva qu'il retardoit à peu près d'un jour; d'où il conjectura que les Equinoxes retardoient tous les ans d'un quart de jour. M. Caſſini n'a remarqué que 12. ſecondes de difference entre ces obſervations & les ſiennes; & il aſſure que c'eſt la plus grande juſteſſe où elle puiſſent arriver; puiſqu'elles s'accordent avec celles d'Hipparque à une cinquiéme de minute d'heure près.

Selon l'obſervation de M. Caſſini l'Equinoxe eſt arrivée cette année le 21. de Mars à huit heures 23. minutes du matin; & il trouve par ſon calcul que cet Equinoxe répond ſi parfaitement à celui qui fut obſervé par Hipparque, qu'il eſt arrivé cette année le même jour du mois & le même jour de la ſemaine; d'où il conclud que l'eſpace de 1848. ans, qui s'eſt écoulé depuis l'obſervation d'Hipparque, doit être regardée comme une periode Chronologique.

Il fit remarquer ensuite que l'année Julienne de 365. jours six heures excedant de quelque chose l'année Tropique, causoit une variation si considerable par la succession des temps, que l'Equinoxe anticipoit de 14. jours en 1848. & par consequent d'un jour en 132. ans & de 10. minutes 54. secondes 32. tierces par an; de sorte qu'en retranchant cet excés, l'année sera de 365. jours 5. heures 49. minutes 5. sect. 28. tierces. Cette anticipation des Equinoxes qui arrivent en se servant des années Juliennes, prouve la necessité de la réformation du Calendrier faite par Gregoire XIII. en 1582. selon laquelle la plus grande variation que puisse causer la distribution des bissextes ne peut monter qu'à deux jours; à quoy l'on remedie facilement en supprimant les bissextes des centiémes années pendant trois siecles de suite : ce qui rétablit toutes choses en leur premier état toutes les 400. années.

L'Equinoxe a été aussi observé à Rome par Mr Maraldi de l'Academie R. des Sciences qui travaille par

l'ordre du Pape a une nouvelle reformation du Calendrier ; & il se trouve en comparant les observations ensemble, que l'Equinoxe a été observée à Rome 23. min. plus tard qu'à Paris.

M. Cassini attribue cette difference aux instrumens & aux refractions. En fait d'Astronomie les plus grands instrumens sont les meilleurs, parceque l'erreur est d'autant plus petite. C'est pourquoi le Pape n'épargnant rien pour rendre la correction du Calendrier la plus exacte qu'il sera possible, a fait fabriquer un Gnomon beaucoup plus grand que celuy qui fut fait au temps de Gregoire XIII. Et à cette occasion on a frappé une medaille au revers de laquelle est representé ce Gnomon avec cette inscription. *Gnomone Astronomico ad usum calendarii constructo* 1702. Ainsi l'on doit beaucoup esperer de l'exactitude de cette correction, qui se fait par les soins de Mr. Bianchini Prelat d'un grand merite, & qui a une grande connoissance dans l'Astronomie.

On a besoin de cette reformation,

& le Roi l'a fait demander plusieurs fois au Pape par feu Mr. le Prince de Monaco son Ambassadeur, pour rétablir au juste le temps de Pâques, qui retarde si considerablement, qu'il est arrivé cette année une semaine trop tard. L'année prochaine le dérangement en sera plus considerable, sans le remede qu'on attend de la reformation à laquelle on travaille.

M. Homberg lût ensuite une Dissertation. C'est l'Analise du souffre commun la plus exacte qu'on ait encore faite : en voici le précis: La matiere grasse & inflammable, qu'on entend par le mot de souffre, est tellement embarassée dans une matiere terreuse, que c'est la moindre partie du mineral qui porte ce nom. Il y a dans les matieres minerales certaines substances qu'on appelle improprement souffres, seulement parcequ'elle en ont la couleur, ce qui fait qu'on n'a ordinairement qu'une idée confuse du vrai souffre. On n'en peut avoir de distincte que par de fidelles Analises.

Aussi M. Homberg a-t-il entrepris

celle de toutes les matieres sulphureuses. Il a dejà donné à l'Academie l'Analise des huiles & celle-cy du souffre commun. Il y distingue trois matieres differentes ; de la terre, du sel, & une substance grasse inflammable. La premiere est si abondante que les deux autres font à peine le quart du souffre commun. Une seule operation ne suffit pas pour les separer. Dans le feu clos, elles montent toutes trois en même temps, & forment ce qu'on appelle *fleurs de souffre.* Dans le feu couvert elles se dissipent toutes trois : il se fait seulement une separation de la partie grasse d'avec la saline ; & celle-cy s'unissant à l'humidité de l'air devient une liqueur, qu'on appelle *Esprit de souffre.* Cette partie saline est un acide semblable à celui du vitriol. Selon la maniere ordinaire d'operer, on ne tire que très-peu de cet acide du souffre : mais M. Homberg en donna une nouvelle qui fournit deux onces d'esprit par livre de fleurs de souffre.

Il se sert d'un grand balon sans col, dont l'ouverture est de 8. ou

10. pouces, qu'il ſuſpend au deſſus d'un pot de terre qui a 5. ou 6. pouces d'ouverture, dans lequel il fait fondre 10. ou 12. livres de fleurs de ſouffre. Quand il a mis le feu à ce ſouffre fondu, la fumée roule dans le balon, & il en dégoute de l'eſprit acide, mais en aſſez grande abondance, pour fournir 10. ou 12. onces d'eſprit en 24. heures.

Cette operation eſt celle de la cloche corrigée en deux points importans. 1º. En ce qu'à la cloche du Jardinier dont ſe ſervent les Chimiſtes, il ſubſtituë un gros balon, qui a peu d'ouverture, & beaucoup de capacité ; au lieu que la cloche n'ayant que très-peu de capacité & beaucoup d'ouverture, laiſſe diſſiper la plus grande partie des vapeurs, & par conſequent ne donne que très-peu d'eſprit. 2. En ce qu'il prend beaucoup de ſouffre, & qu'il le fait fondre auparavant ; au lieu que les Chimiſtes n'en mettent que très-peu à la fois, & qui n'eſt point fondu : ce qui rend leur operation fort longue, & de peu de ſuccés ; car faute de ces précautions le

ſouffre ne s'entretient point allumé, & ne donne preſque rien. Malgré tout ce ſoin, il ſe diſſipe encore beaucoup d'eſprit, comme on le reconnoît par l'odeur qui ſe répand tout au tour. Cet acide eſt entierement dépouillé de l'huile inflammable, & ſe peut convertir en ſel volatile, inſipide, de même que l'eſprit de vitriol.

Ce n'eſt pas aſſez d'avoir ſeparé l'acide, il faut donner un moyen pour conſerver la partie huileuſe qui conſtituë le ſouffre. Voici comme Mr. Homberg en vient à bout. Il prend une once de fleurs de ſouffre qu'il met dans ſix onces d'huile diſtillée d'anis ou de fenoüil; & ayant mis le tout en digeſtion pendant 24. heures, il le diſtille par la cornuë. L'huile ſe charge de toute la maſſe, & comme elle eſt le diſſolvant de la partie inflammable, elle donne une diſſolution ou teinture de ſouffre, & laiſſe au fond de la cornuë une tête morte d'environ 6. gros d'une couleur très-noire; qui ne s'enflamme ni ne diminuë, ni perd ſa couleur au feu ordinaire, mais ſe chan-

verre noir au feu du soleil. Ce
autre chose que la partie ter-
& le sel du souffre mêlé ensem-
ui font plus de trois quarts de
npossition du souffre.
our ce qui est de la teinture que
a tirée, M. Homberg la fait
ler dans une cucurbite, pour en
er le dissolvant ; & il lui reste
uille épaisse qui se coagule en
gomme rouge. C'est la certai-
ent le vrai souffre auquel un peu
ile d'anis sert de vehicule ; car
t que le souffre principe, aussi-
que le sel principe, soient en-
ez dans quelque autre matiere.
te la subtilité des operations ne
ient qu'à n'en laisser que très-
Mr. Homberg n'assure pour-
pas qu'il soit absolument im-
ble de débarasser entierement
principes. Cette gomme a une
r agréable & balsamique, ayant
u la puanteur du souffre dans la
lution, en se separant de l'a-
Cette matiere sulphureuse dis-
e dans l'esprit de vin peut être
ort bon remede pour les mala-
causées par la repletion des ma-

tieres salines. Car les souffres servent de frein aux sels, comme reciproquement les sels en servent aux souffres.

Toute la volatilité du souffre consiste dans sa partie inflammable : les autres ne peuvent plus être enlevées par le feu. La terre est le réceptacle du sel : quand on en a separé le sel, il reste une terre chargée de metal. On a déja dit que l'acide du souffre est tout à fait semblable à celui du vitriol. La preuve qu'en donne Mr. Homberg, c'est que tout ce qui se fait par l'un, se fait aussi par l'autre. On recompose du vitriol factice avec l'acide du souffre, si l'on soule du sel de tartre avec l'acide du souffre, & qu'on fasse la même chose avec celui du vitriol, il se formera de part & d'autre des Cristaux entierement égaux & semblables. Mr. Homberg établit la raison de cette uniformité.

Il dit que l'on tire le souffre & le vitriol d'une même pierre minérale, qui contient de la terre, du sel acide, de l'huile & du metal. Le sel

acide se peut joindre à toutes les autres matieres. En s'unissant à la matiere huileuse, il fait le souffre commun ; étant detrempé par l'humidité, il dissout le metal & forme le vitriol, qui est different selon qu'il est chargé ou de cuivre ou de fer. Le reste du sel acide dissout enfin la terre & compose l'alun. Ainsi le souffre, le vitriol, & l'alun ne different que par les matieres dissoutes, qui sont simplement terreuses dans l'alun ; terreuses & metalliques, dans le vitriol ; terreuses & huileuses dans le souffre. Mr. Homberg ajoûta que ces trois minéraux ne se trouvoient pas toûjours ensemble, & qu'ils naissoient assez souvent dans des mines separées. Ce qu'il faut attribuer non pas à la diversité de l'acide, mais au défaut des matieres dont chacune constituë l'un de ces mineraux ; parce que ne s'en trouvant qu'une dans la mine, l'acide en s'y unissant, n'a pû former qu'un espece de mineral.

Mr. Amontons expliqua la construction du nouveau Termometre reduit à une mesure fixe & certaine,

par lequel on puisse transmettre à la posterité les experiences que l'on fait avec cette sorte d'instrument. Car les Termometres ordinaires ne sont point suffisans pour cela, ne pouvant donner aucune connoissance des veritables degrez de chaleur. Les premiers ont été graduez à l'aventure sur le plus grand chaud, ou le plus grand froid qu'on avoit remarqué. Tout ce qu'ils peuvent apprendre, c'est qu'il aura fait une année plus chaud de 7. ou 8. degrez que la precedente; mais comme on ne sçait point ce que valent ces degrez, cela ne sçauroit faire connoître quelle peut avoir été cette chaleur.

Qui diroit à quelqu'un que la longueur d'une pendule est égale à celle d'un certain bâton qu'on lui montreroit, ne l'instruiroit pas beaucoup; mais si on lui ajoûtoit que ce bâton a trois pieds huit lignes & demi, on ne lui laisseroit plus rien à desirer. Il en est de même des Termometres ordinaires par rapport à celui de Mr. Amontons. Les differences n'en sont jamais égales;

parce que les degrez de ces Termometres ne sont point comparez à quelque degré de chaleur connu : au lieu que celui qu'il a proposé, est reglé sur le degré de chaleur qu'à l'eau boüillante, qui est une mesure connuë de tout le monde, & outre cela certaine & immuable ; puisque c'est le plus grand degré de chaleur que l'eau puisse acquerir,

Comme l'air reçoit promptement l'action de chaleur ; dont la differente étenduë augmente ou diminuë les forces de ses ressorts, Mr. Amontons a choisi ce liquide dans la construction de son Termometre. Il a pris un tube de verre, ouvert par le haut, recourbé par le bas, & se terminant en une boule. L'entrée du tube & une partie de sa longueur contiennent du mercure ; la boule contient de l'air ; qui soûtient le poids du mercure, & de l'Atmosphere tout ensemble. La chaleur augmentant les ressorts de l'air, fait monter le mercure ; & au contraire le froid, ou la diminution de la chaleur le laisse descendre : en sorte que le dernier degré de la dimi-

nution feroit, lorfque l'air ne foûtiendroit plus aucun poids du Mercure. Le plus grand poids que l'eau boüillante peut faire foûtenir à l'air, eft de 73. pouces de Mercure, y comprenant le poids de l'Atmofphere qu'on regarde comme 28. & quand l'eau fe gêle, il en foutient encore 52.

Une remarque tres-confiderable qu'à fait Mr. Amontons, & qui femble d'abord un paradoxe, c'eft qu'un même degré de chaleur peut augmenter de plus en plus la force de l'air en augmentant de plus en plus le poids dont il eft chargé; enforte qu'une tres-petite partie d'air peut acquerir une force toûjours plus grande par un tres-petit degré de chaleur, fi l'air eft chargé de plus en plus. Un exemple éclaircira tout. On prend deux de ces Termometres dont les boules foient d'inégale groffeur, & on les charge de Mercure à la même hauteur; on les plonge dans l'eau boüillante: alors on eft furpris de voir que dans celui qui a la plus petite boule, & qui contient par confequent le moins

moins d'air, le mercure monte plus haut que dans l'autre. Voici la solution du paradoxe.

Puis que le Mercure est égal dans les deux Termometres, l'air qui est dans la petite boule étant en moindre quantité est plus chargé que celui qui est dans la grosse boule ; & par consequent ses ressorts sont plus comprimez. Lors donc que la chaleur de l'eau boüillante vient à les relever au dernier degré où elle puisse le faire ; il faut de necessité qu'ils parcourent plus d'espace en se relevant que les ressorts de l'air de la grosse boule, qui avant l'effet de l'eau boüillante étoient déja à demi-relevez. Par consequent le Mercure doit monter plus haut dans le Termometre qui a la plus petite boule.

On peut faire les Termometres de differente hauteur, en fixant differemment la hauteur du Mercure. Mr. Amontons s'est determiné à celle d'un tube de 4. pieds, qui est une hauteur commode. Car s'il en avoit d'avantage, il seroit trop sujet à se casser ; & s'il en avoit moins, les

differences ne feroient pas aſſez ſen-ſibles. La groſſeur du tube eſt la 288e. partie de celle de la boule qui a trois pouces de diametre. Et comme l'air qu'elle contient, ſoutient le Mercure & l'Atmoſphere, dont le poids varie continuellement; le Termometre eſt accompagné d'un Barometre, par le moyen duquel on peut connoître cette varieté, pour y avoir égard dans le calcul des degrez de chaleur par rapport à celle de l'eau boüillante.

Comme tout le monde n'a pas beſoin de cette ſorte de Termometre, celui-là peut ſervir d'étalon pour regler les autres à eſprit de vin. Mr. Amontons en montra quelques-uns qu'il avoit reglez ſur le ſien. Il y a marqué double progreſſion, l'une en montant qui indique les degrez de chaleur, l'autre en deſcendant qui indique les degrez du froid. On a obſervé avec ces nouveaux Termometres, que dans ces païs-cy le plus grand chaud eſt au plus grand froid comme 6. à 5. c'eſt à-dire, que la diminution de la chaleur ne va qu'à un ſixiéme. Une

pareille observation dans les differents climats donneroit un juste rapport de leur temperature.

Il sembleroit après tout cela qu'il faut casser les anciens Termometres. Mais Mr. Amontons a sçû les rendre utiles, & donne une maniere pour les rectifier sur les nouveaux. Il faut mettre un ancien Termometre en experience avec un nouveau pendant une heure ou deux, & marquer dans chacun le degré où s'est trouvé l'esprit de vin; puis quelques jours après observer le changement qui s'est fait dans tous les deux, & prendre dans l'ancien, l'intervalle qui s'est trouvé entre les deux observations, pour le diviser en autant de parties que celui qui s'est trouvé dans le nouveau. En poursuivant cette division sur l'ancien, on aura un Termometre rectifié dont les degrez auront pour fondement celui de la chaleur de l'eau boüillante.

Mr. de la Hire parla le dernier. Il lût une dissertation sur l'eau des pluyes, des fontaines, & des cisternes. Il rapporta d'abord deux opi-

nions touchant l'origine des eaux sur les rochers. Les uns disent qu'elles proviennent des pluyes & des fontes de neges, qui tombant aux environs penetrent la terre jusqu'au tuf où à l'argile, & se ramassent en assez grande quantité pour fournir incessamment à la source qu'elles ont une fois formée. D'autres attribuent l'origine des fontaines aux Vapeurs qui montant dans les cavitez des rochers, comme dans le chapiteau d'un Alambic, s'y condensent en eau, qui se fait jour ensuite par quelque endroit.

La premiere de ces deux opinions est la plus vrai-semblable & la plus suivie. Feu Mr. Mariotte semble l'avoir prouvée dans son Traitté du mouvement des eaux. Il a observé qu'il tombe 19. à 20. pouces d'eau de pluye sur la terre dans une année moyenne : ce qui se confirme par les observations qu'on en fait continuellement à l'Observatoire. En calculant sur ce pied la quantité qu'il en tombe sur toute la face des terres où sont les differentes sources de la riviere de Seine ; il en tom-

be 8. fois plus qu'elle n'en fournit chaque année.

Mr. de la Hire a voulu voir par experience si l'eau de pluye penetre la terre, comme le prétend Mr. Mariotte, en assez grande quantité pour faire sourdre des fontaines. Dans ce dessein il mit dans un endroit de la terrasse basse de l'Observatoire à 8. pieds avant dans la terre, un bassin de plomb de quatre pieds de surface, garni d'un tuyau de 12. pieds de longueur, pour porter l'eau qui devoit couler, dans un vaisseau destiné à la recevoir. Decrainte que l'ouverture du tuyau ne vinst à se boucher, il y mit des cailloux, puis il recouvrit toute la terre. D'un autre côté il mit une cuvette de plomb de 74. pouces de surface à 8. pouces de profondeur en terre. Il en conduisit le tuïau dans une caisse remplie de la même terre que celle où il avoit mis la cuvette, & il n'y laissa point croître d'herbes. Les deux experiences ne produisirent rien moins que ce qu'il en attendoit. L'année suivante il enfonça sa cu-

vette à 6. pouces de profondeu
dans un lieu à l'abri du soleil & di
vent, & voulant voir s'il auroit di
moins de l'eau dans sa caisse pour y
nourrir quelques herbes, il y e
planta; mais quand il ne pleuvoi
point, la terre se dessechoit & le
plantes mouroient.

Cela lui fit naître l'envie d'exa
miner la dissipation de l'eau dan
les plantes. Il mit dans une fiole d
l'eau au poids d'une livre 5. gro
48. grains, & y trempa deux feüil
les de figuier; puis il exposa la fiol
au soleil, ayant bouché avec du pa
pier, ce que les feüilles de figuie
laissoient d'ouverture: en moins d
trois heures il se trouva une dimi
nution de 2. gros; d'où l'on voi
combien la dissipation d'eau qu
font les plantes est considerable; &
qu'elle doit être par consequent re
parée par l'humidité de la terre &
les nuits humides.

Mr. de la Hire remarque que l
pluye ne peut jamais penetrer l
terre à plus de 9. pieds, except
dans les lieux sablonneux & pie
reux; comme au rocher de la saint

Baume, où l'eau des pluyes & des neges fonduës penetrent à 67. toises dans le roc, & forment une Cisterne qui croît & diminuë, selon que les fontes des neges sont plus ou moins abondantes. La même chose arrive par la même raison à plusieurs fontaines qui sont au milieu des terres*, qu'on croit pour cela sujettes au flux & reflux.

Dans les experiences de Mr. de la Hire l'eau n'a point coulé, quoy qu'il soit attentif depuis plusieurs années : ce qui joint à quelques autres reflexions ne le confirme point dans le sentiment de Mr. Mariotte. Il remarque qu'aux deux portes de Paris nous avons la source de Rongis qui fournit assez reglement 50. pouces d'eau. Ce n'est assurement qu'une production de quelque Alembic ; car il ne se trouve point là de rochers : mais il n'y a guéres plus d'apparence que ce soit l'effet des pluïes, vû que l'espace de terre n'y est pas suffisant pour en ramasser une assez grande quantité ; outre qu'il est cultivé par tout. Mr.

de la Hire a donc penſé à un autre ſyſteme.

Il eſt viſible qu'il s'éleve continuellement des rivieres & de la mer une grande quantité de vapeurs. Il en paſſe beaucoup à travers de la terre par des conduits particuliers, où trouvant des matieres propres à les condenſer, elles ſe reſolvent en eau & font enſuite ſourdre des fontaines, de même que les pluïes dans le Syſteme de Mr. Mariotte ; mais avec cette difference qu'elles ſont infiniment plus fecondes que les pluïes, parce qu'elles ne ſouffrent point d'interruption. Cette conjecture eſt appuyée d'une experience qu'à fait Mr. de la Hire. Ayant mis dans un caveau de l'Obſervatoire un Vaſe de verre avec un morceau de linge trempé dans une diſſolution de ſel de tartre qui eſt tres-propre à fixer les vapeurs, il trouva quelque tems après une quantité conſiderable de liqueur qui provenoit de l'humidité de l'air condenſée par le ſel de tartre, & qui couloit du linge dans le vaiſſeau. Dans le tems qu'il ſuivoit ſon experience,

quelqu'un est entré dans le caveau, qui a tout cassé, en sorte qu'il en est demeuré là.

Après ce recit Mr. de la Hire parla des Cisternes & de leur utilité. L'eau des Cisternes est une eau de pluïe qui se conserve long-tems sans se corrompre, après avoir passé par le sable, où elle se depoüille d'une odeur de terre, qui la rendroit désagreable. Mr. de la Hire assûre que c'est la meilleure eau dont on puisse user, pourveu qu'on y apporte certaines precautions. Il veut qu'on rejette l'eau des orages à cause des exhalaisons de la terre dont elle est chargée; & celle des neges fonduës: non point à cause des sels que quelques-uns prétendent qui sont dans la nege, mais parce qu'elle fait un trop long sejour sur les toits où elle se corrompt & se joint à quantité d'ordures.

Il ne voudroit point non plus qu'on reçût la premiere eau qui ne devroit servir qu'à emporter des toits la poussiere qui s'y éleve, & les saletez qu'y font les oiseaux. Il y auroit encore une precaution à

prendre que M. de la Hire à remarquée par hazard. Un jour versant dans des bouteilles l'eau de pluye qui étoit tombée dans la cuvette où il fait ses observations, il s'apperçût que cette eau sentoit la fumée. Il en chercha la raison, & il trouva que cette pluye avoit été amenée par le vent de Nord, & qu'ainsi elle avoit passé par-dessus toutes les cheminées de Paris qui est au Nord de l'Observatoire. Pour s'en assûrer, il a observé les pluyes qui sont venuës du vent de Midi, & il n'a rien trouvé de semblable; parce qu'au Midi de l'Observatoire, il n'y a que des campagnes. Cela montre qu'il est de consequence d'observer si la pluïe qu'on recueille ne vient point du côté d'où l'on pourroit juger qu'elle se seroit mêlée avec des exhalaisons pernicieuses, afin de la rejetter.

Mr. de la Hire releva beaucoup l'utilité & la commodité des Cisternes & fit un calcul exprès, pour montrer que dans une maison où pourroient habiter 25. personnes, une Cisterne qui ne tiendroit pas

plus de place qu'un reservoir mediocre comme en ont plusieurs particuliers ; fourniroit à chaque personne 8. pintes d'eau par jour ; ce qui est plus que suffisant. Il ajoûta que c'étoit quelquefois une necessité d'en avoir, comme dans les lieux où les eaux sont mauvaises, ou bien ont quelque défaut considerable. A Montmartre par exemple, il y a une fontaine dont l'eau paroît bonne, qui rend pourtant ameres les herbes qu'on y fait cuire : ce qui ne provient pas des herbes, puisqu'étant cuites avec d'autre eau, elles n'ont pas ce mauvais goût.

Ce discours termina la seance. Mr. l'Abbé de Louvois qui est maintenant President de l'Academie, après la lecture de chaque Dissertation en faisoit un précis fort exact, qui soulageoit extrémement l'attention des Auditeurs ; & dont j'ai bien fait mon profit. Mr. Lemery le pere devoit donner ses observations sur l'Antimoine, si le tems de la seance le lui eût permis. Je suis, &c.

ARTICLE CXXXXIII.

LETTRE DE Mr. JOBLOT *Professeur en Mathematique dans l'Academie Royale de Peinture & Sculpture à Paris, à Mr. de Pujet à Lyon.*

MONSIEUR,

Il est temps que je me donne l'honneur de vous remercier du petit livre que vous m'avez envoyé, qui a pour titre, *Lettres écrites à un Philosophe sur le choix d'une Hypothese propres à expliquer les effets de l'Aiman*; & de vous dire ce que je pense sur ce qu'il contient. Vous m'en priez de trop bonne grace, pour refuser si peu de chose à une personne que j'honore & que j'estime infiniment, & même à qui je suis redevable d'un grand nombre de choses nouvelles que j'ai trouvées sur l'Aiman, en essayant de répondre aux sçavantes objections que vous m'avez proposées sur cette matiere.

Si vous eussiez eu la bonté de m'avertir du dessein que vous aviez de faire imprimer les 24. objections que je vous ay envoyées contre l'hypothese de Mr. Descartes, je vous en aurois adressées à Lyon plusieurs autres toutes nouvelles que la lecture de vos réponses m'a fourni l'occasion de faire. J'eusse même essayé de rendre ces objections plus intelligibles qu'elles ne sont, en les accompagnant des figures & des explications necessaires pour les mieux faire comprendre. Ce qui m'a paru d'autant plus necessaire que tout intelligent Mr. que vous êtes dans cette matiere, il me semble que vous n'avez pas toûjours pris exactement le sens de mes expressions.

Je vous avouë que je ne me serois pas avisé de faire imprimer des choses aussi imparfaites que le sont celles-là. Mais puisque cela est fait & que vos trois lettres contiennent des faits qui ne paroissent pas rapportez fidellement, des consequences mal tirées, & des objections qui me regardent; je me trouve comme forcé d'y répondre. Et pour le faire, je

donne à present l'extrait de l'essay de la nouvelle Hypothese que je vous envoyay il y a quelques années, en vous priant d'y faire les remarques & les objections que vous jugeriez à propos. De sorte qu'après y avoir travaillé autant de tems que vous l'avez jugé necessaire pour les mettre en lumiere, vous les avez aussi fait imprimer. Mais comme ces objections supposent la connoissance des principes dont vous les pretendez déduire, & que vous n'avez pas jugé à propos de les faire imprimer dans vos lettres, j'ay cru y devoir suppléer, pour rendre intelligibles vos objections & mes réponses; que je vous prie d'agréer d'aussi bon cœur que je vous les presente maintenant, & que je continueray de vous presenter dans les Memoires suivans. Je suis avec toute la reconnoissance que je vous dois &c.

ARTICLE CXXXXIV.

EXTRAIT D'UNE NOUVELLE Hypothese sur l'Aiman, par M. Joblot.

POUR faire comprendre toutes les proprietez connuës de l'Aimant, & pour expliquer d'une maniere très-simple, ce qui faisoit autrefois l'admiration des plus celebres Philosophes, j'ai besoin de faire quelques suppositions qui pourront être facilement accordées.

(*Figure*. 1.) Nous demandons premierement qu'on s'imagine qu'il y a dans la terre interieure une grande quantité de pores à peu prés paralèlles entre eux, & à peu près paralelles à son axe, & qu'une partie de ces pores est tellement interompuë dans sa longueur, qu'une portion de la matiere qui les parcourt est contrainte de les abandonner pour continuer son mouvement dans ceux où elle trouve moins de resistance.

2. Que ces pores contiennent des

paralelles de matiere branchuë, qui comme de très-petits poils sont attachez par un bout aux parties solides des pores de la terre.

3. Qu'une matiere à peu près globuleuse se meut dans ses pores, allant de l'Hemisphere Austral de la terre, au Boreal & couchant les poils ou les parties branchuës en ce sens là.

4. Que cette matiere globuleuse sortant de tout l'hemisphere boreal de la terre, rencontre une matiere mêlée parmi l'air grossier, qui s'opposant à son mouvement direct, l'oblige à retourner dans la terre exterieure & par dessus sa surface suivant les plans des divers Meridiens, pour rentrer dans la terre interieure, par tout l'hemisphere austral.

Et d'autant que l'Aiman peut être consideré comme faisant partie de la terre, & que d'ailleurs on observe beaucoup de proprietez qui conviennent à cette pierre & à la terre, nous sommes obligez de supposer dans l'Aiman de semblables dispositions que celles que nous venons de supposer dans la terre inte-

rieure ; avec cette difference que les parties ſenſibles des bons Aimans étant plus continuës, plus ſerrées, plus dures & plus ſolides que celles de la terre, cette pierre doit auſſi avoir un plus grand nombre de pores paralelles entr'eux, & par conſequent contenir une plus grande quantité de matieres magnetiques à proportion de ſa maſſe.

Nous ſuppoſons enfin que ce n'eſt pas l'air groſſier qui pouſſe les Aimans, ni les fers aimantez pour les faire aprocher, ou pour les faire éloigner les uns des autres ; mais une matiere plus ſubtile qui reſiſte au paſſage de la matiere magnetique, & qui paſſe par les pores de tous les corps, excepté par ceux de l'aiman, du fer & de l'acier.

Du fer & de l'acier.

Le fer eſt un metal dont les pores formez par l'approche de ſes fibres, ſont à peu prés ſemblables à ceux de l'Aiman ; c'eſt-à-dire, qu'ils ſont garnis des particules les plus déliées

de ce metal : desorte qu'on peut dire que le fer bien purifié est disposé à devenir un Aiman presque parfait.

Par les fibres du fer, nous entendons celles de ses parties qui s'allongent en le forgeant, & qui s'ajustent de telle maniere les unes auprès des autres, qu'elles forment entre elles des pores ou conduits propres à donner un libre passage à la matiere magnetique.

Or comme les fibres du fer ne sont pas si unies qu'il ne reste autour d'elles un grand nombre de parcelles metalliques, en forme de poils ou de petites branches, il s'ensuit que les pores longs formez par l'approche des fibres du fer, sont parsemez de ces poils.

L'acier n'est autre chose qu'un fer purifié, c'est-à dire, un fer dont les parties sont dégagées de plusieurs matieres heterogenes, ensorte qu'après cela le grain en est plus fin, plus regulier, & plus serré ; desorte qu'il doit être plus pesant en égal volume plus dur & plus cassant que le fer.

De ce que nous venons de dire, il s'enſuit que les pores de l'acier ſont en plus grand nombre que ceux du fer, dans des volumes égaux: Que ſes particules metalliques en forme de petites branches ou de petits poils, ſont plus fines ou plus déliées, & en quelque façon plus roides que celles des bons Aimans.

Ce que nous nommons le grain d'acier, n'eſt autre choſe que les extremitez des fibres qui paroiſſent aprés qu'il a été caſſé.

L'acier étant ainſi que nous venons de le decrire, on en peut conclure qu'il ne lui manque rien autre choſe pour devenir en quelque façon, un Aiman parfait, ſi ce n'eſt qu'il paſſe continuelement dans ſes pores une matiere ſemblable à celle qui paſſe dans ceux des bons Aimans: Que cette matiere circule du dedans au dehors de ces corps, & que toutes les particules metalliques en forme de poils, ou de petites branches, qui ſont comme plantées dans leurs pores demeurent toûjours panchées d'un même côté.

On ne doutera nullement du rap-

port qu'il y a entre les parties de l'acier, & celles qui composent l'Aiman, si l'on considere 1. que cette pierre peut se convertir en un fer très-pur & très-fin.

2. Qu'elle se roüille à l'humidité, à peu près de la même maniere que le fer.

3. Que les fers scituez d'une certaine façon sur la terre, deviennent à la longue des Aimans parfaits.

4. Que l'Aiman, le fer & l'acier perdent au feu la vertu magnetique, c'est-à-dire, celle qu'ils avoient de lever du fer, de se diriger au nord, &c.

5. Que les lames d'acier trempées communiquent la vertu qu'elles ont reçuë de l'aiman, à d'autres lames d'acier.

6. Enfin on fait peu d'experiences avec l'aiman qu'on ne puisse faire avec de l'acier bien aimanté.

Comment deux Aimans s'approchent.

(*Fig. II.*) Deux aimans libres qui se regardent en cette sorte, s'ap-

prochent; à cause que la matiere magnetique ne pouvant passer de la face boreale du premier dans l'australe du second sans chasser d'entre eux une matiere subtile qui occupoit cette espace, cette matiere subtile ainsi chassée passe derriere les aimans: & ne les pouvant penetrer, elle fait effort sur leurs surfaces les plus éloignées, & par là les oblige à s'approcher mutuellement l'un de l'autre.

Comment s'éloignent deux Aimans qui se presentent les poles boreaux.

(*Fig.* 3.) Deux Aimans libres qui se presentent les poles boreaux s'éloignent l'un de l'autre, à cause que la matiere magnetique qui va des faces australes de ces aimans aux boreales, ne peut passer en ce sens-là, des pores de l'un dans ceux de l'autre; l'obliquité des poils qui sont dans les pores de l'un des aimans étant contraire à la détermination du mouvement de la matiere magnetique qui se meut dans les pores de l'autre. D'où il suit que l'effort re-

ciproque de cette matiere, contre les faces boreales de ces aimans, suffit pour les écarter.

Si l'on objecte que la matiere subtile qui est chassée d'entre les poles boreaux, faisant impression sur les faces australes des deux aimans, bien loin de les écarter l'un de l'autre, doit les approcher.

On repondra que si les parties de la matiere subtile, que nous avons supposé ne pouvoir passer par les pores des aimans : font quelque impression sur leurs hemisphers australes, la matiere magnetique qui les détermine à faire ces impressions en fait encore de plus fortes sur les boreales qui sont plus proches de son action.

Comment on change les pores de certains Aimans.

(*Fig.4.*) De l'experience precedente on en peut conclurre, que si l'on presente le pole boreal d'un aiman vigoureux, au boreal d'un aiman mediocre, la matiere magnetique qui sort du premier étant en plus

grande quantité, & se mouvant plus vîte que celle du second, elle l'obligera à rebrousser chemin, en renversant les poils qui sont dans les pores de ce foible aiman. Ces poils restant dans cette situation nouvelle & opposée à celle qu'ils avoient auparavant, le pole boreal du foible aiman deviendra l'austral, comme l'experience le montre.

L'experience nous apprend qu'il y a des aimans dont les pores sont garnis de poils si roides & si bien affermis qu'il est difficile d'en changer les poles.

Elle nous fait aussi connoître qu'il s'en trouvent d'autres qui ne changent de pole que durant le temps qu'on leur presente l'aiman qui sert à faire ce changement, à cause que les poils qui se trouvent dans les pores de ces aimans étant propres à faire ressort, ils reprennent très-vîte leur premiere situation.

Enfin elle nous montre encore qu'il y a de si foibles aimans, qu'ils conservent toûjours ce changement de poles; ce qui vient sans doute du peu de ressort des petits poils

qui sont dans les pores ou conduit magnetiques.

La difficulté qu'on trouve à rencontrer des aimans qui changent d(poles, en la presence d'un plus vigoureux, & qui les reprennent aussi tels qu'ils les avoient dès-qu'on l'er éloigne, m'a fait penser au moyen d'en faire un artificiel qui eût de semblables proprietez.

(*Fig.* 5.) Pour y parvenir j'ai pris un quarré d'acier de la qualité de ceux dont se servent les Coutelliers pour faire de bons rasoirs. Je l'ai détrempé, non seulement pour le faire long de six à sept pouces, large & épais de 6. à 7. lignes; mais aussi pour rendre un peu plus souples les petites particules metalliques qui sont dans ses pores. Et aprés avoir aimanté ce quarré d'acier suivant sa longueur, en le traînant plusieurs fois d'un bout à l'autre sur l'un des poles d'un bon aiman, je l'ai posé de plat sur le milieu de la convexité d'un très-petit miroir ardent. Et j'ai observé premierement, qu'en presentant d'un peu loin le pole boreal d'une lame d'acier de 16. pouces de longueur

gueur fortement aimantée au boreal du quarré d'acier ; il en fut chassé par la même raison que deux aimans se chassent reciproquement l'un l'autre, lorsqu'ils sont libres, & qu'ils se regardent de même.

(*Fig.* 6.) Secondement en approchant de plus prés le pole boreal de la même lame, de l'extremité boreal du quarré d'acier, bien loin d'en être chassé plus vigoureusement qu'auparavant, il en fut attiré. La raison de cela vient de ce que la lame d'acier étant plus fortement aimantée que le quarré de même matiere, elle lui fait changer son pole boreal en austral.

(*Fig.* 7.) 3°. Mais ce changement ne dure pas, car dès-qu'on éloigne la lame, les poles du quarré d'acier reprennent les mêmes noms qu'ils avoient auparavant : ce qu'on peut facilement prouver avec la même lame, ou avec une aiguille de boussole aimantée ; dont la raison est que les particules metalliques en forme de poils, qui avoient été couchées d'un sens contraire à leur premiere situation, se remettent comme

d'elles-mêmes dans le premier état ; par la proprieté qu'elles ont de faire le ressort.

(*Fig*. 8.) La pointe boreale d'une petite lame de couteau aimantée chassera toûjours le bout boreal du quarré d'acier, à toutes les distances qui seront proportionnées à la force de la matiere magnetique, qui se meut dans cette lame : à cause que le peu de matiere magnetique qui en sort, n'a pas assez de force pour renverser d'un sens contraire, les particules metalliques en forme de poils qui sont dans les pores longs du quarré d'acier, ni pour faire rebrousser chemin à la matiere magnetique qui s'y meut d'A vers B.

Enfin comme un aiman vigoureux ne changera jamais ses poles en la presence d'un autre aiman de même force:de même aussi un quarré d'acier trempé, ou une lime d'une bonne étoffe & d'une longueur proportionnée à celle de la lame, ne changera pas les siens en la presence de cette lame. La raison en est évidente, & pour la comprendre il suffit de penser que les particules

metalliques en forme de petits poils qui ſont couchez d'un certain ſens dans les pores de ces corps, ont une roideur proportionnée à l'effort de la matiere magnetique qui parcourt ces mêmes pores.

Comment deux aimans s'éloignent en ſe regardant par les poles auſtraux.

(*Fig.* 9.) Deux bons aimans ſe regardant ou ſe touchant par les poles auſtraux, doivent neceſſairement s'éloigner l'un de l'autre, à cauſe que la matiere magnetique qui ſort par les faces boreales faiſant effort pour rentrer par les auſtrales & trouvant ſon paſſage retreſſi, elle eſt contrainte d'agir obliquement ſur les parties ſolides de ces pierres & de les écarter l'une de l'autre, lorſqu'elles ſont libres.

Si l'on objecte que les aimans qui ſe regardent ainſi par les poles auſtraux, étant fort près l'un de l'autre, la matiere magnetique ne pouvant rentrer par les faces auſtrales ils n'en ſeront pas chaſſez.

Nous repondrons qu'on ne peut pas ſi bien adreſſer les faces auſtrales de ces aimans, qu'il ne reſte entre

elles, quoique ſe touchant, plus d'eſpace qu'il n'en faut à la matiere magnetique pour s'y introduire.

On peut même aſſurer que moins il y aura de diſtance entre les faces auſtrales de ces aimans, plus la matiere magnetique en s'y inſinuant aura de force pour les écarter. Car cette matiere peut être comparée à l'air ou à l'eau qui paſſant d'un lieu large par un étroit y accelerent leur mouvement.

Ajoûtez à cela que l'effort continuel que fait l'air ſubtil ſur la matiere magnetique qui environne l'aiman, la repouſſe inceſſamment vers ces corps, & l'oblige ainſi d'y rentrer par les pores ou conduits qui ſont en chaque Hemiſphere auſtral.

ARTICLE CXXXXV.

CONJECTURE DE M. GIRARDON ſur une tête de Bronze trouvée á Paris.

PErſonne ne pouvoit mieux juger que M. Girardon de la beauté & de la correction de la tête Antique

Aoust 1703. p. 1490.

Fig. 4.

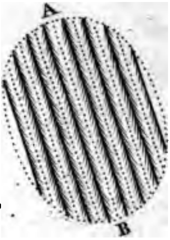

Fig. 3.

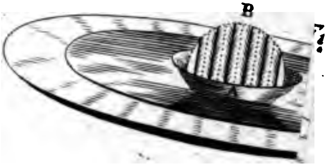

dont nous donnons icy la figure. On connoît l'habileté de ce grand Maître. Les monumens dont il a orné la France ne periront jamais & son nom durera autant que ses Ouvrages. Comme il joint l'érudition & la connoissance de lantiquité au plus grand merite dans sa profession, il ne s'est pas contenté de faire graver la statuë que nous vous representons, il a voulu encore nous en donner l'explication.

Cette tête de femme en bronze fut trouvée en la maison de Mr. Berrier proche de S. Eustache. On la decouvrit dans une tour ruinée à deux toises de terre, au lieu où étoit une ancienne enceinte de Paris. La tête, un peu plus grosse que le naturel, est d'une habile main. On en avoit ôté les yeux peut être à cause qu'ils étoient d'argent, tels qu'on les trouve assez ordinairement dans les anciennes figures. Les Connoisseurs qu'on appella pour dire leur sentiment sur cette decouverte, jugerent que c'étoit Isis. Autrefois, disoient-ils, on l'honnoroit à Paris comme la Déesse tutelaire de la ville & c'est

pour cela que le Sculpteur lui a mis une tour sur la tête. Ils ajoûtoient qu'on avoit erigé un temple à Isis proche de Paris, & que cette ville avoit pris de là son nom *Parisii*, comme qui diroit παρὰ Ἴσιδος auprés du temple d'Isis.

La conjecture sembla legere à Mr. Girardon. 1°. Le mot *Parisii* étoit plutôt le nom du peuple d'une petite Province dont *Lutece* étoit la capitale, que le nom de la ville qu'on nomme aujourd'huy Paris. Ainsi l'étimologie de παρὰ Ἴσιδος parut frivolle. 2°. La tour que cette femme a sur la tête n'est point la marque d'Isis; mais de Cybele. Il est vray qu'au sentiment de quelques Auteurs, Isis étoit chez les Egyptiens la même que Cybele chez les Romains; mais la sculpture n'en a jamais confondu les symboles. Isis est toûjours representée avec la fleur du Lotus & Cybele avec des Tours sur la tête. Ainsi l'on pourroit dire avec plus de raison que le buste en question represente plutôt Cybele que la Déesse Isis.

Mr. Girardon croit avec plus d'ap-

parence que par cette figure on a voulu representer la Déesse Lutece. On sçait qu'il étoit ordinaire aux Anciens de diviniser les villes & de leur dresser des statuës. Ciceron dit dans sa seconde Oraison contre Verres que ceux d'Himera en Sicile avoient fait faire une belle statuë de leur ville sous la figure d'une femme. *Erant signa ex ære compluta, in his Himera in muliebrem formam habitumque formata, ex oppidi nomine & fluminis.* On trouve communement sur les medailles d'Antioche, de Smirne & de Laodicée, ces villes sous la figure des femmes ayant des tours sur leurs têtes. Il est donc vray semblable que la statuë trouvée à Paris represente Lutece, & qu'on l'avoit posée dans les murailles de la ville dont on l'a tirée. Le frequent usage de representer les villes sous la figure de femmes avec des tours sur la tête, determine Mr. Girardon à suivre ce sentiment plutôt qu'un autre.

Il seroit à souhaiter que les curieux qui conservent dans leurs ca-

binets des monumens de ſculpture & de peinture vouluſſent bien nous en communiquer la liſte. Tant de richeſſes antiques & modernes qui ſont à Paris, ne demeureroient pas enſevelies dans l'oubly & ne ſeroient pas ignorées des étrangers.

ARTICLE CXXXXVI.

ECLAIRCISSEMENS SUR la maiſon des Trivulces Seigneurs Milanois, nommez en France de Trevoux, quand ils étoient attachés au ſervice de nos Rois.

A L'occaſion de ces Memoires qui s'impriment à Trevoux ville principale de la Souveraineté de Dombes, quelques perſonnes de la Cour ont deſiré d'apprendre, qui étoit un Cardinal de Trevoux, dont il eſt parlé en la Relation du ſacre & couronnement d'Eleonor d'Autriche ſœur de l'Empereur Charles-Quint, & ſeconde femme du Roy François I. On lit en cette relation: *Environ les onze heures ſe trouverent par devers elle Meßieurs les Reveren-*

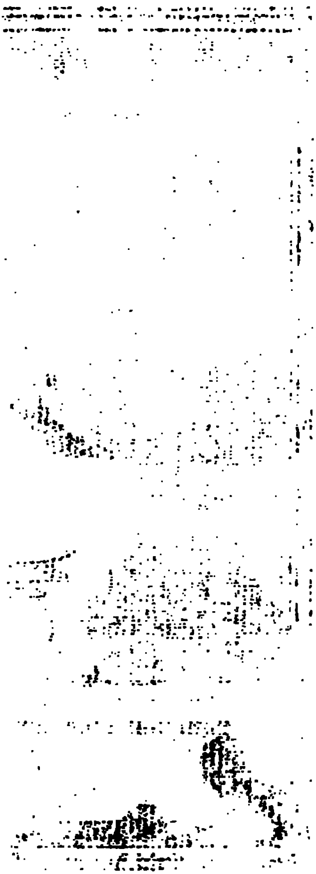

dißimes Cardinaux de Grandmont, & de Trevoux..... Puis la Reyne fut menée par Mesdits Sieurs les Cardinaux de Grandmont & de Trevoux revêtus de leur grandes chappes.

On demande si c'est de la ville de Trevoux du païs de Dombes, que ce Cardinal eut tiré son nom. Pour avoir des éclaircissemens sur cela, on a jugé à propos de s'addresser au P. Menestrier, comme ce Pere travaille depuis plus de trente ans à l'histoire de la ville de Lyon, qui a beaucoup de rapport avec l'Histoire des Provinces voisines; on a cru que personne n'en pouvoit être mieux instruit que luy. Voici sa réponse.

Le Cardinal de Trevoux dont il est parlé en cette ceremonie, étoit Augustin Trivulce frere de Pompone Trivulce Lieutenant de Roy au Gouvernement de Lyon; tous deux d'une famille illustre de la ville de Milan qui a donné six Cardinaux à l'Eglise & plusieurs autres grands Prelats, aussi bien que plusieurs grands Capitaines & Gene-

raux d'armées attachez aux interêts de la France, depuis le Roy Louïs XII. qui procura auprès du Pape Alexandre VI. le Chapeau à Antoine Trivulce.

Ceux de cette Maiſon ayant appris qu'il y avoit en France à quatre lieuës de Lyon ſur les bords de la Sône, une ville qui ſe nommoit Trevoux, affecterent de s'en dire originaires à la maniere de pluſieurs autres familles Italiennes, qui ont cherché leur origine dans les païs étrangers, pour ſe rendre plus conſiderables en ſe flatant d'avoir de grands établiſſemens en Allemagne, en France, en Flandre & quelques unes même en Pologne.

L'Abbé Ughelli en ſon Italie ſacrée a dit, que les Trivulces étoient originaires du païs des Heduois, qui ſont Bourguignons Autunois. *Ab Heduis Gallis ejus repetuntur primordia ab oppido Trivultio, quod dicitur adhuc extare.* C'eſt Trevoux, qui n'eſt pas dans le païs des Heduois, comme a dit l'Abbé Ughelli ; mais au païs des Seguſiens, anciens cliens des Heduois ; ainſi que Jules Ceſar là

remarqué en ses Commentaires historiques. Aussi un Poëte qui presenta au Roy François I. des vers sur les conquêtes de Jean Jacques Trivulce, Marechal de France, cousin du Cardinal Augustin, dit :

A Gallis Heduis Trivultia manat origo,
Quos Cæsar fidos Julius esse probat.

Il est certain d'ailleurs que les armoiries de cette Maison qui sont pallée d'or & de synople, sont armoiries parlantes : les trois paux d'or étant trois chemins : & ceux qui sont de sinople ou verts marquant la campagne, au milieu de laquelle sont les chemins. Le nom de la ville de Trevoux a aussi la même origine, il signifie trois chemins, *Trivortium* ; c'est-à-dire *Tresvia* ou *Trivium*. Car comme on a nommé deux chemins, ou un ruisseau divisé en deux canaux, *Divortium* ; expression que l'on a depuis appliquée aux separations des mariages : *Trivortium* signifie aussi un chemin divisé en trois, qu'on appelle autrement *Trivium*, & qui

dans la Bresse, dans le Païs de Dombes, & dans le Lionnois se nomme par le peuple un *Treivou*, ou *Treyvo*.

L'occasion de ce nom donné à la ville de Trevoux à été, parce qu'en ce lieu l'un des grands chemins qu'Agrippa gendre d'Auguste fit faire dans les Gaules pour conduire les armées, & qu'on nomma pour cela voyes militaires, se divisoit en trois. Strabon qui a décrit ces grands chemins, dont la ville de Lyon étoit le centre, nous en represente un qui tiroit vers le Rhin pour aller en Allemagne. Ce grand chemin, dont on voit encore à une lieuë de Lyon des vestiges de plus de cent trente toises d'étenduë, se divisoit en trois à l'endroit où Trevoux fut bâti: L'un alloit sur les bords de la Sône à Bezançon, où l'on en voit de grands vestiges: un autre qui passoit par la Bresse, menoit à Geneve & à Basle: un troisiéme passoit par le païs de Dombes, & alloit vers les Suisses. Voilà ce qui fit donner à Trevoux le nom de *Trivortium*.

Ce qui peut encore contribuer à ce nom de Trevoux donné à la fa-

mille des Trivulces ; c'est que trois Seigneurs de cette famille furent successivement Senechaux & Gouverneurs de la ville de Lyon. Jean Jacques Trivulce Marechal de France, Theodore Trivulce Marquis de Cauria aussi Marechal de France, & Pompone Trivulce que nos Lyonnois nommoient de Trevoux, parce que le nom de Trevoux leur étoit plus familier que celui de Trivulce nom étranger. Cela ne deplaisoit pas à ces Seigneurs qui voyoient que la ville de Trevoux dont on leur appliquoit le nom appartenoit à des Princes du Sang de France, Seigneurs non-seulement du païs de Dombes, mais encore du Forêts, du Beaujolois & du Bourbonnois, aussi bien que du Dauphiné d'Auvergne ; ce qui pouvoit flatter ces Seigneurs Milanois qui se disoient originaires de la ville de Trevoux, & sembloit leur donner quelque alliance avec ces Princes.

Le premier de ces Seigneurs qui fut Gouverneur de Lyon & le plus celebre des trois, fut Jean Jacques

Trivulce Marechal de France, dont nous avons une Medaille curieuse autant pour sa forme que pour son revers. Ce revers contient une belle inscription, par laquelle on corrige les erreurs de quelques uns de nos historiens qui ont mal marqué le tems auquel le Seigneur Jean Jacques fut fait Marechal de France, ce que cette Medaille marque en l'année 1499. Cette Medaille, qui n'a point encore paru dans aucun recüeil des Medailles Modernes, est d'une forme quarrée assez extraordinaire, haute d'environ deux pouces. On y voit d'un côté la tête du Marechal en profil tournée à droite, à cheveux coupez arrondis selon l'usage de ce tems-là. La tête est couronnée de Laurier avec cette Legende, *Joannes Jacobus Trivultius Marchio Vigeva, Francia Marescalus.*

Au canton droit de la Medaille sont les Armoiries des Trivulces ci-dessus blasonnez, au canton Senestre d'en haut, un cercle rayonnant au milieu duquel est une Croix. Octave Boldoin Evêque de

Theano, a dit que c'étoit une concession du Pape Alexandre V. qui avoit pour Armoiries un Soleil qu'il donna à Jean Jacques Trivulce avec le fief du Château de Saint Michel, quand il envoya ce Seigneur Nonce à René d'Anjou Roy de Naples. *Cæterum tessera per antiqua Trivultiorum ex Vacerris aureis totidemque prasinis, diademata & constituta in sede honoris, quam nobilissima tessera circum eunt, est Mediolanensium Trivultiorum. In ea spectatur sol Alexandri V. Pontificis maximi gentilitia Icon quam dono accepit ab eodem unà cum castro S. Michaelis. Jacobus Trivultius ad Renatum Andegavensem Neapolitanum Regem nuntius.*

Cependant comme le Soleil des Armoiries d'Alexandre V. est environné d'étoiles, & qu'il n'y a point de croix au milieu, je croy que la figure du Canton Senestre de la Medaille est toute autre chose que ce Soleil; d'autant plus que je l'ai remarquée en quelqu'autre Armoiries de quelques familles de Milan & de Lombardie, & que j'ai vû à Naples dans l'Eglise des grands

Augustins une Chapelle des Caraccioli dont toutes les murailles sont peintes de cette même Devise. Je crois donc que c'est la devise d'une espece de Chevalerie établie dans la ville de Pavie de 23. Gentilhommes selon le nombre des anciens Rois de Lombardie qui avoient regné en cette ville. Ces Cavaliers prirent le nom de Chevaliers du Soleil, & élisoient de deux en deux mois un Conservateur à qui ils obeïssoient comme à leur Chef. Ils s'assembloient les Lundis & les Jeudis pour divers exercices propres des Cavaliers, ayant un maître d'Armes, un maître de Musique & des maîtres de divers Instrumens.

L'Inscription du revers de cette Medaille explique les plus belles actions du Marechal Jean Jacques, qui prit la ville d'Alexandie, defit l'Armée de Loüis Sforce Duc de Milan qu'il chassa de cet Etat; & y étant revenu avec de nouvelles troupes, il le batit à Novare & le fit prisonnier.

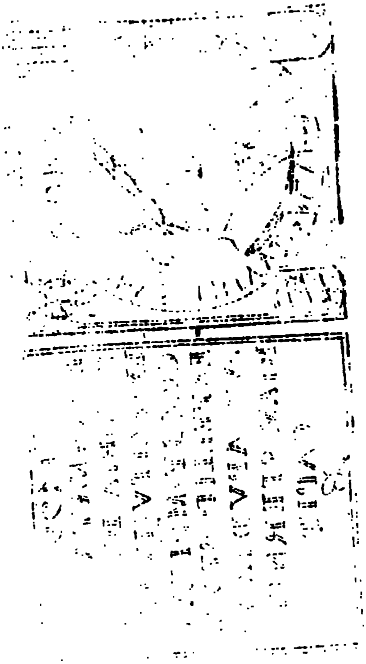

& Gouverneur de Lyon, à la place de
Marechal de France à la place de

Anni · 1703 · pag · 1509

1499
EXPVGNATA ALE
XANDRIA : DELETO
EXERCITV : LVDOVI
CVM · S F · ML·I DVC
EXPELLIT · REVER
SVM · APVD NOVÁ
RIAM STERNIT
CAPIT

1499
EXPVGNATA ALE-
XANDRIA DELETO
EXERCITV LVDOVI
CVM SF. MLI DVC.
EXPELLIT REVER
SVM APVD NOVA
RIAM STERNIT

Les Armoiries du Canton droit d'en bas, sont celles du Duché de Milan dont le Marechal de Trivulce eut le gouvernement, & celles du Canton senestre sont du Marquisat de Vigeve son fief principal dont il portoit le nom.

J'ai trouvé dans les Actes Capitulaires de Mrs. les Comtes de Lyon liv. 24. que le Marquis de Vigeve Gouverneur demanda au Chapitre en 1515. de l'argent pour achever les murailles de la Ville commencées, pour la fermer entre le Rône & la Sône depuis le Boulevard St. Clair jusqu'au Boulevard S. Jean.

Jean Jacques Trivulce eut un neveu nommé Theodore Comte de Cauria, qui fut après lui Senéchal & Gouverneur de Lyon, & depuis Marechal de France à la place de

Jacques de Chabanes Maréchal de la Paliſſe. Ce Theodore fut commis au Gouvernement de Milan & de Genes & mourut à Lyon ſans lignée en 1531.

Un de ſes parens, Pompone Trivulce, fut aprés lui Lieutenant de Roy au Gouvernement de Lyon. Dolet fit des vers Latins pour les Imprimeurs de Lyon, qui ſelon leur coûtume élevoient tous les ans le premier jour de May un grand arbre à la porte des Gouverneurs avec des vers & d'autres compoſitions en diverſes langues & en diverſes eſpeces de Caracteres. Voici les vers de Dolet.

Ad Pomponium Trivulſium.
Lugduni Rectorem
Typographi Lugdunenſes.

Fuerit Tityro ille Deus, ei qui permiſit.
Quæ vellet agreſti calamo ludere & agnos
Boves que ducere, liberè per florentes
Campos, eris nobis Deus qui permittis
Solita frui nos lætitia & libertate
Ob id viridem pinum tibi conſecratam

Accipe vultu atque animo quo tibi consecrata est.

J'ai trouvé dans un ancien protocole d'un Notaire de Lyon un Acte passé en 1532. où sont nommez plusieurs de cette famille. Pomponne Trivulce sous la qualité de Gouverneur, le Cardinal Augustin son frere, leur Pere Jean Trivulce, leur ayeul Dom Paul Camille Trivulce Chevalier de l'Ordre de S. Michel, & leur aïeul Dame Barbe Sthanga *Illustrissimus Dominus Pomponius Gubernator & Regius locum tenens Lugduni filius quondam Joannis Trivultii, Augustinus Cardinalis frater Pomponii,* C'est celui qui est nommé Cardinal de Trevoux dans le Ceremonial de France, *Illustrissima Domina Barbara Sthanga, relicta Illustrissimi D. Pauli Camilli Trivultii ordinis Francorum Regis militis, mater Comitis Joannis Trivultii.*

Ce Cardinal Augustin nommé le Cardinal de Trevoux fut protecteur des affaires de France en Cour de Rome; sa promotion au Cardinalat a quelque chose de singulier. Le Pape Leon X. qui l'éleva à cette dignité en donna le même jour avis

au Marechal Jean Jacques Trivulce qui l'avoit sollicité de donner la pourpre à ce parent, dont ce Pape fait un bel Eloge, & dit qu'il y a une ancienne liaison entre les deux familles.

Cum animo repeteremus quantâ curâ quantoque studio nobiscum semper egeris, ut Augustinum Trivultium propinquum tuum in Cardinalium ordinem legere atque asciscere vellemus cum tuis precibus, tum ipsius allecti virtutibus, religione, optimis præstantissimisque moribus, demum etiam vestræ familiæ cum nostrâ consuetudine, officiorumque prope omnium conjunctione suadente, hodie de fratrum meorum S. R. E. Cardinalium consensu Augustinum Trivultium Cardinalem nominavi atque in amplissimum ejus ordinis Collegium cooptavi.

Ce Cardinal de Trevoux eut un petit neveu nommé Theodore fils du Prince Theodore Trivulce & de la Marquise Catherine de Gonzague. Ce Seigneur ayant epousé la fille ainée du Prince de Monaco à la sollicitation du Roy d'Espagne dont il commandoit la Cavalerie, alla commander en Hongrie les ar-

mées de l'Empereur ; mais son Epouse étant morte il se degoûta du monde & ayant embrassé l'état Clerical, il alla à Rome où il fut pourvû d'un des premiers offices. Enfin le Pape Urbain VIII. le fit Cardinal & l'employa en plusieurs negociations importantes.

Ce Cardinal pour conserver la memoire de deux Cardinaux de son nom, des cinq qui l'avoient precedé en cette dignité, leur fit dresser un monument avec cette Inscription.

Magnis Patruelibus
Jo. Ant. ab Alexandro VI.
August. à Leone X.
Cardd. Amplissimis
Theodorus
Card. Trivultius.
MDCLIV.

C'est ainsi que ces Trivulces se firent honneur de porter le nom de Trevoux qu'ils ne deshonorerent pas, ayant tous été fort Illustres & attachez aux interêts de la France à la reserve de ce dernier, qui suivant la fortune du Milanois son païs s'attacha au service des Rois d'Espagne & de la Maison d'Autriche.

Ce Cardinal Theodore portoit

pour Armoiries un écu coupé de trois, parti de 2. ou d'onze quartiers. Les trois superieurs du chef étoient des Devises ou des Armoiries de devotion. La 1. une tête à trois visages couronnée à l'antique dont on a fait quelquefois le symbole de la Trinité des personnes en unité d'essence, & que je croy que les Trivulces n'ajoûterent à leurs Armoiries que pour faire allusion à leur nom de Trivulces *Trevolti* trois visages. *Tres vultus*, le second quartier étoit l'image de N. Dame de Reggio dans le Modenois, à laquelle on a grande devotion en toute la Lombardie : on la represente adorant le fils JESUS sur la Crêche avec ces mots, *Virgo quem genuit adoravit*. Le troisiéme étoit la devise du Cercle à rayons avec la Croix que j'ai ci-devant expliqué. Tous les autres quartiers étoient de diverses Alliances de la famille. Au milieu de l'Ecusson sous le quartier de Nôtre-Dame de Reggio étoit un grand quarré, où étoit l'Ecu de la Maison de Trivulce Couronné d'une Couronne à pointe à l'antique.

ARTICLE CXXXXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES D'ITALIE.

EXTRAIT DE QUELQUES lettres d'Italie.

LE P. Tommasi imprime une Dissertation sur l'origine des Messes privées qui sera curieuse & digne de son Auteur.

On m'a montré depuis peu un medaillon Grec de l'Empereur Commode, avec un revers que je n'ay encore vû nulle part. On y voit un Esculape & une Diane, celle-ci à droit, & celui-là à gauche. A l'entour on lit ce mot Grec ΠΕΡΓΑΜΕΝΟΝ, & au dessous cet autre mot, où si vous voulez ces lettres initiales ΠΙΣΤΡΙΣ.

Mr. Seraphin Biscardi a fait imprimer à Naples un petit in 4°. de 158. pages sous ce titre, *Epistola pro Augusto Hispaniarum Monarcha Philippo quinto.* Le livre est dédié au Roi d'Espagne; & l'Auteur y établit le droit de Sa Majesté Catholique à la succession de toute la Monar-

chie d'Espagne, & y refute avec beaucoup de solidité tout ce que les Allemans ont écrit au contraire.

On a imprimé à Rome chez Komarek la Retraite Spirituelle pour un jour de chaque mois, composée en François par le P. Croiset Jesuite, & traduite en Italien par un Prêtre de l'Oratoire. Cette traduction est dédiée au Cardinal Imperiali, & fort estimée de ceux qui aiment la pureté du langage dans les livres de pieté. C'est un in 8°. de 413. pages.

Il a été parlé dans les Memoires précedens de l'inscription suivante trouvée à Adria.

Q. TITIO SERTORIA
NO Q. TITIUS SEVE
RUS FILIUS QUI EI
COL. NAUMA DEDIT
SÑ. CCCC AD ROSAS ET
ESCAS DUCENDAS EI
OMNIBUS ANNIS.

M. l'Evêque d'Adria avoit jugé qu'à la fin de la troisiéme ligne il falloit lire E T & non pas E I, parceque ce pronom E I en cet endroit

ne

ne paroît faire aucun sens : mais ce Prelat nous fait avertir qu'après avoir bien examiné l'inscription il juge qu'il est certain qu'il y a E I. On ne sçait si au commencement de la quatriéme ligne il faut lire COL. ou C O I. Entre les diverses explications que ce même Prelat avoit données à ces deux lettres M A de la quatriéme ligne, il prefere celles-ci *Municipii Adriensis.* Ainsi dans Grutter on voit M R, pour signifier *Municipii Ravennatensis*:& MM. pour signifier *Municipii Mediolanensis.*

EXTRAIT D'UNE LETTRE *de M. François Serra, l'un des Consulteurs de la Congregation du Calendrier, à M. Bianchini Secretaire de la même Congregation : du seize Avril* 1703.

J'avois cru qu'étant fort occupé d'aillleurs, & qu'ayant renvoyé depuis fort long-temps à M. Quartaroni les papiers qu'on m'avoit mis entre les mains, je ne serois plus employé dans l'affaire du Calendrier. La premiere fois que la Congregation s'assembla, tous, sans excepter

personne, furent d'avis qu'on examineroit les difficultez proposées contre le Calendrier Gregorien, & que si on les jugeoit importantes, & que la Congregation ne pût y répondre, on consulteroit les Astronomes & les Mathematiciens étrangers : mais qu'on ne donneroit point atteinte à ce Calendrier, puisqu'il ne paroissoit personne qui voulût se charger d'en prouver les défauts. Cet avis étoit conforme aux intentions du St. Pere. Sa Sainteté ayant déclaré dès le commencement, qu'il prétendoit seulement que la Congregation examinât les difficultez proposées contre le Calendrier, & non pas qu'elle reformât le Calendrier, ou qu'elle en fit un nouveau. On écrivit sur cela en France à Mr. Cassini pour le prier d'envoyer à Rome ses difficultez. On eut soin après les avoir reçuës de les communiquer à tous ceux qui étoient de la Congregation.

Quand Monseigneur l'Eminentissime Prefect de la Congregation a voulû sçavoir l'avis de ceux qui y assistoient, le nombre de ceux qui *disoient qu'il* ne falloit rien innover

a toûjours été deux fois plus grand que celui des autres. Même depuis qu'on a examiné les difficultez de M. Cassini, presque les deux tiers ont jugé qu'il ne falloit rien changer, & ceux qui ont été d'un sentiment contraire étoient plus opposez entr'eux, qu'ils ne l'étoient au Calendrier; les uns vouloient qu'on établit une periode de 1000. les autres une de 2000. quelques-uns de 11000. Ils ne s'accordoient qu'en un point, qui étoit d'ôter du Calendrier le nom du Pape, pour y mettre celui de Jule Cesar ou de quelque autre Prince: & c'est aux frais de la Chambre Apostolique que l'on veut faire cet affront au S. Siege.

Dans les Congregations, qui se sont souvent tenuës contre l'intention de sa Sainteté, on n'a pensé qu'a renouveller les questions embarassantes de la Pâque, & on s'est efforcé de détruire ce qui avoit été reglé dans la reformation du Calendrier; sans qu'on ait proposé un meilleur systême qui fût appuyé sur de bonnes raisons Astronomiques. Pour moy qui suis fort inferieur aux

autres, j'avoüe cependant que je ne puis approuver ce qu'on a fait; je crois que plusieurs de ceux qui avoient examiné la suite de cette affaire seront de mon sentiment. Ainsi je ne puis permettre qu'on mette mon nom à la tête d'un ouvrage que je juge ne devoir produire que des troubles & du scandale; & je ne crois pas en conscience pouvoir approuver aucune des choses qui y sont contenuës. Mon sentiment comme celui de plusieurs autres personnes de la Congregation, est qu'on ne doit rien innover. Je suis, &c.

D'ECOSSE.

On a imprimé depuis peu à Edimbourg les Lettres du Chevalier A. Balfur, contenant une relation de ses voyages. L'Auteur qui est homme d'esprit, ne s'arrête pas seulement à décrire les païs par où il a passé, il examine aussi les phenomenes les plus extraordinaires qu'il y a remarqué.

Le Sieur Preston Professeur dans l'Université de Saint André, a fait imprimer depuis peu une Histoire *universelle* depuis la création du

monde, jusqu'à la naissance d'Abraham. Cet Ecrivain qui passe en Ecosse pour un excellent Critique, y traite d'une maniere fort methodique plusieurs points d'histoire qui n'ont pas été jusqu'apresent assez éclaircis.

Le Chevalier R. Sibbald, qui a déja donné au public une espece d'histoire naturelle d'Ecosse, travaille actuellement à l'augmenter considerablement.

Les Ministres Episcopaux de ce païs avoient composé quelques Traitez contre les Presbiteriens. Ils s'étoient même flattez de les pouvoir imprimer ; mais le Conseil gagné par le parti dominant, en a fait saisir tous les exemplaires, qui étoient déja, à ce qu'on assure, sous la presse. Ce n'est plus le seul Puritanisme qui domine ici. Le Bourignonisme s'est élevé sur les ruïnes du parti Episcopal; & plusieurs Theologiens se déclarent tous les jours pour les nouvelles opinions de *cette illuminée, la Bourignon.*

Les Sçavans d'Angleterre sont dépuis un an ou deux, plus occupez à regler les affaires d'Etat, qu'à avan-

cer les ſciences. Il y paroît tous les jours une infinité de petits écrits ſur les interêts des Princes de l'Europe, & moins de livres de ſcience qu'à l'ordinaire.

DES PAYS BAS ESPAGNOLS.

Il paroît à Anvers un Tome d'Elegies Latines de la compoſition du P. Guillaume Vander-Hagen Jeſuite. Le titre de l'ouvrage eſt, *Amor divinus adumbratus. in D. N. Jeſu Chriſto. Elegiarum libri 4*. Comme les vers élegiaques ſont fort propres à exprimer la tendreſſe du cœur, les Poëtes prophanes les ont ſouvent employez à décrire leurs paſſions, & les ont ſouillés de beaucoup d'ordure. Le P. Vander-Hagen pour purger en quelque maniere l'Elegie, a entrepis de mettre toute la vie de J.C. en cette ſorte de vers. Pour cela par une licence permiſe à un Poete, il repreſente le Sauveur ſous la figure de l'amour divin. Ainſi dans ſon premier livre il repreſente l'amour divin fait homme, ou l'amour enfant. Dans le ſecond, il repreſente le même amour faiſant des miracles. Dans le troiſiéme, l'amour

souffrant ; & dans le dernier ; l'amour triomphant. L'expression de ces vers est pure, la versification aisée, & le tour ingenieux.

L'Université de Louvain vient de censurer d'une maniere assez forte une these sur la grace, qui favorisoit d'une maniere scandaleuse la Doctrine condamnée par les constitutions des Papes, reçuë de toute l'Eglise.

DE HOLLANDE.

Le grand miroir de Mr. Hartsoëker est presque achevé. La mort de M. Grævius a fait penser au Recueil des Lettres de M. Bigot ; mais on y voit quelques difficultez. La Satyre que M. Burmanne successeur du fameux Grævius vient de publier contre Mr. Le Clerc, est un Dialogue très-piquant. On reproche à ce second Auteur, qu'il est un des plus hardis Pirates qu'on ait encore vû sur les mers de la Republique des Lettres.

DE FRANCE.

Il paroît une Lettre Pastorale de *Monseigneur* l'Evêque de Nismes

aux Fidelles de ſon Dioceſe, touchant les deſordres que les Fanatiques y ont fait. Cette Lettre eſt digne du zêle & de l'éloquence de ce grand Prelat.

Il a paru une Lettre Critique ſur l'éloquence, & ſur la Poëſie imprimée à Paris chez Jacques Colombat au Pelican ruë S. Jacques.

On a ſçû que cette Lettre étoit de Mr. l'Abbé de Viliers. C'eſt une eſpece d'Allegorie, ſous laquelle il a renfermé divers preceptes qu'il donne à un jeune homme qui a bien du goût pour les Lettres. Ces preceptes ſont trés-beaux, & peuvent ſervir à tous ceux qui font profeſſion de parler & d'écrire. La Lettre eſt en vers. Quoyqu'elle ne paroiſſe écrite qu'en badinant, & que l'Auteur veuille qu'on ne la regarde que comme un jeu d'eſprit; On y reconnoît neanmoins le feu, la politeſſe, & l'agrément qui regne dans ſes autres ouvrages.

Des Ravines ont découvert depuis long-temps une certaine terre dont les Potiers des environs de Limoge ſe ſervent pour vernir leurs *pots de terre*, au lieu du plomb

dont on ſe ſert à Paris. M. de Rhede qui tient preſentement à ferme la terre de M. le Duc de la Feuillade à 10. lieuës ou environ de Limoge, ayant appris que cette terre avoit ces proprietez, a fait foüir à la Feuillade, même avec beaucoup de dépenſe il y a environ 3. ou 4. mois. On a découvert de groſſes veines de mine de plomb cette année: & trouvé l'arbre de la mine, M. de Rhede en a fait fondre & faire un ſaumon de plomb peſant cinquante livres, qu'il a envoyé depuis peu à la Cour. Ce plomb a été éprouvé de toutes ſortes de manieres, ſçavoir à la Monnoye, pour connoître la quantité d'argent qu'il y a ordinairement, & au moulin des Vitriers pour voir s'il s'étend bien. Ce plomb s'eſt trouvé bien conditionné. On a auſſi trouvé aux environs de ce lieu des mines d'Antimoine.

Il y a lieu de croire, qu'il y a auſſi des mines de cuivre dans la Champagne dans les lieux où on trouve des pierres de tonnerre, qui ne ſont que des marcaſſites de ce metal.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Août 1703.

ART. CXXVIII. NEctarii Patriarchæ Hierosolymitani confutatio Imperii Papæ in Ecclesiam &c. C'est-à-dire. *L'Empire du Pape sur l'Eglise, refuté par Nectaire, &c.* page 1297

ART. CXXIX. *Veritable tradition de l'Eglise sur la predestination & la grace par Mr. de Launoy.* pag. 1313

ART. CXXX. Antonii Van-Dale Dissertationes IX. de Antiquitatibus, &c. C'est-à-dire, *Neuf Dissertations de Mr. Van-Dale qui servent à éclaircir les Antiquitez &c.* page 1325.

ART. CXXXI. *Instructions Chrêtiennes sur l'Eucharistie &c.* p. 1340

ART. CXXXII. Nova Plantarum Americanarum Genera, Autore P. Car. Plumier, &c. C'est-à-dire, *Description de quelques Nouvelles plantes d'Amerique, par le P. Plumier &c.* pag. 1343

ART. CXXXIII. Davidis Chytræi Oratio de studio Theologiæ &c. C'est-à-dire, *Discours de David Chytrée sur la veritable Theologie &c.* pag.1346
ART. CXXXIV. Homilia S. D. Clementis XI. p.1349
ART. CXXXV. *Traduction de l'Homelie de* N. S. *Pere le Pape Clement XI.* p. 1353
ART. CXXXVI. Apologia pro Clero Ecclesiæ Batavorum Romano-Catholicæ, &c. C'est-à-dire, *Apologie pour le Clergé de l'Eglise Catholique Romaine de Hollande &c.* page 1358.
ART. CXXXVII. *Du respect humain par le P. Langlois.* p. 1367
ART. CXXXVIII. *Traité des Langues par Mr. Frain du Tremblay &c.* page 1368.
ART. CXXXIX. Petri Binch Chronologiæ & Historiæ Flavii Josephi examen &c. C'est-à-dire, *Examen de l'histoire & de la Chronologie de Joseph par Pierre Brinch &c.* p.1382
ART. CXXXX. *Examen de la conjecture du* R. P. *de Tournemine touchant la difference du Texte Hebreu &c.* pag. 1388

TABLE.

ART. CXXXXI. *Reponse du P. de Tournemine à la Dissertation precedente.* p. 1408

ART. CXXXXII. *Lettre à M. Blondel à un de ses amis.* p. 1430

ART. CXXXXIII. *Lettre de Mr. Joblot Professeur en Mathematique.* p. 1474

ART. CXXXXIV. *Extrait d'une nouvelle hypothese sur l'Aiman, par Mr. Joblot.* p. 1477

ART. CXXXXV. *Conjecture de Mr. Girardon sur une tête de Bronze trouvée à Paris.* p 1490

ART. CXXXXVI. *Eclaircissemens sur la Maison des Trivulces, Seigneurs Milalanois, nommez en France de Trevoux.* p. 1494

ART. CXXXXVII. *Nouvelles Litteraires.* p. 1509

D'Italie. ibid.

Extrait de quelques lettres d'Italie. ib.

Extrait d'une lettre de Mr. François Serra p. 1511

D'Ecosse. p. 1514

Des Pays-Bas Espagnols. p. 1516

De Hollande. p. 1517

De France. ibid.

Fin de la Table.

Errata pour le mois d'Aoust 1703.

PAge 1312. *ligne penult.* ce, *lisez* ces.

Page 1341. *ligne* 22. conteſtation, *lisez*, conſtellation.

Page 1352. *l.* 19. lapſis, *liſ.* lapis.

P. 1357. *l.* 25. limité, *liſ.* imité.

P. 1365. *l.* 19. Delflond, *liſ.* Delflande.

P. 1373. *lig.* 2. qui l'ont parlé, *liſ.* qui les ont parlées.

P. 1374. *lig.* ajoûte-t-il, *liſ.* dit il.

P. 1385. *lig.* 28. aprés avoüera, ajoûtez, pourtant.

P. 1387. *lig.* 16. aprés avoüer, *ajoûtez*, qu'il n'eſt pas infaillible, mais.

P. 1390. *lig.* 6. propoſay, *liſ.* propoſeray.

P. 1404. dans la citation au bas de la page, Livre 5. *liſ.* Livre 15.

P. 1415. *lig.* 20. mépriſes, *liſ.* me preſſes.

P. 1420. *lig.* 19. enfans, *liſ.* ans.

P. 2424. *lig.* 11. qu'il, *liſ.* qui.

P. 1431. *lig.* 22. on l'avoit, *liſ.* on la voit.

P. 1434. *lig.* 16. par les, *liſ.* par ſes.

P. 1445. *lig.* 7. dans, *liſ.* d'ans.

P. 1450. *lig.* 20. arrivée, *liſ.* arrivé.

P. 1452. *lig.* 5. obſervée, *liſ.* obſervé.

P. 1469. *lig.* 21. aſſûrément qu'une production, *liſ.* aſſûrément pas une production.

P. 1478. *lig.* 1. paralelles, *liſ.* parcelles.

là-même, *lig.* 6. le meut, *liſ.* ſe meut.

P. 1479. *lig.* 9. matieres magnetiques, *liſez*, matiere magnetique.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1703.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1703.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1703.

ARTICLE CXLVIII.

***MEMOIRES POUR SERVIR** à l'histoire Ecclesiastique des six premiers siecles, justifiez par les citations des Auteurs Originaux, avec une Chronologie où l'on fait un abregé de l'Histoire Ecclesiastique, & avec des notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la Chronologie. Tome 8. par Mr. le Nain de Tillemont.* A Paris chez Charles Robustel ruë S. Jacques au Palmier 1702. *in 4°. pages* 848.

SEPT tomes de Memoires de feu Mr. de Tillemont qui ont paru avant celui-cy ont fait connoître au public la methode de cet Autheur.

Il n'a pas eu deſſein d'écrire une Hiſtoire Eccleſiaſtique des ſix premiers ſiecles, mais d'en amaſſer les materiaux, ce qu'il a fait avec aſſez d'exactitude & peu d'agrément. Il laiſſe ordinairement les difficultez indeciſes.

Le tome dont nous allons parler contient la vie de S. Athanaſe & des autres Saints morts depuis l'an 378. juſqu'en 394. l'hiſtoire des Priſcillaniſtes & celle des Maſſaliens.

La vie de S. Athanaſe eſt pleine de grands evenemens & de beaux exemples. Il eſt cependant inutile d'entrer ici dans un long détail. Ce qui regarde S. Athanaſe n'eſt ignoré de perſonne. Quatre livres entre autres l'ont fait connoître preſqu'à tout le monde, ſa vie écrite par Mr. Hermant d'un ſtyle tres-diffus: L'hiſtoire de l'Arianiſme par Mr. Mainbourg qui releve ſçavamment les fautes de Mr. Hermant, & dont l'ouvrage ſe fait toûjours lire avec un nouveau plaiſir; la Critique des actes de S. Athanaſe par les Jeſuites *de Flandre* dans le premier tome du

mois de May; enfin l'edition que les Benedictins ont faite des ouvrages de ce Pere.

Ainsi sans nous arrêter aux circonstances assez connuës, nous donnerons l'extrait d'une partie de ce que M. Tillemont dit sur les faits douteux & contestez.

I. Rufin, Socrate & Sozomene content que S. Alexandre predecesseur de S. Athanase approuva un baptême que S. Athanase encore enfant avoit fait en se joüant. Nôtre Critique rejette cette fable où tout repugne à la verité & à l'histoire. On ne conçoit pas que S. Alexandre ait pû approuver un baptême conferé en badinant, & S. Athanase ne pouvoit être enfant sous le Pontificat de son Predecesseur. Le sçavant Pere Papebrok qui a voulu défendre Rufin ne la pû faire qu'en changeant presque toutes les circonstances de sa narration.

II. Les Benedictins dans leur Edition tome premier pages 794. n. f. ont corrigé sur l'autorité de quatre Manuscrits un endroit où

S. Athanase dit [a], *J'écrirai ce que j'ai connu de S. Antoine que j'ai souvent visité, & ce que j'ai appris de celui qui lui a long tems porté de l'eau.* Les Benedictins veulent qu'on lise [b], *ce que j'ai appris de lui à qui j'ai long- long-tems porté de l'eau.* Mr. de Tillemont remarqué judicieusement que la premiere maniere de lire commune à tous les exemplaires, hors ces quatre, est plus naturelle; & que celle des Benedictins a quelque chose de choquant. Si S. Athanase avoit demeuré long-tems avec S. Antoine, étoit-il necessaire, pour se donner plus d'autorité, de dire qu'il l'avoit souvent visité? D'ailleurs S. Athanase auroit-il oublié dans la vie de S. Antoine de marquer le tems qu'il avoit été disciple de cet admirable solitaire? Ces

[a] καὶ ἃ μαθεῖν ἠδυνήθην παρὰ τοῦ ἀκολουθήσαντος αὐτῷ χρόνον οὐκ ὀλίγον καὶ ἐπιχέοντος.

[b] καὶ ἃ μαθεῖν ἠδυνήθην παρ' αὐτοῦ, ἀκολουθήσας αὐτῷ χρόνον οὐκ ὀλίγον καὶ ἐπιχέων.

differentes leçons sont souvent des fautes de Copistes, & les vieilles editions ne sont pas toûjours les moins exactes.

III. Mr. Valois a voulu justifier Eusébe de Cesarée de l'Apostasie que S. Potamon & d'autres Confesseurs lui reprocherent au Conciliabule de Tyr. L'Auteur des Memoires oppose aux conjectures de Mr. Valois d'autres conjectures plus justes & plus solides. Comment peut-on disputer sur cétte Apostasie quand l'accusation des Saints Confesseurs est constante.

IV. Les Sçavans sont fort partagez sur le veritable Auteur du Symbole qui porte le nom de Saint Athanase : presque tous conviennent qu'il n'est pas de ce Saint. Le Pere Quesnel l'attribuë à Vigile de Tapse. Mr. Antelmi croit qu'il est de Vincent de Lerins; on refute icy les raisons de Mr. Antelmi ; mais la refutation n'est pas convainquante. Les preuves de Mr. Antelmi sont que le plus ancien manuscrit que l'on a de ce Symbole est copié sur un manuscrit de Treves écrit pro-

bablement l'an 450. avant Vigile de Tapse. Les ouvrages de Vincent de Lerins devoient être communs à Treves; c'étoit sa patrie. Vincent de Lerins avoit promis de donner une explication du Symbole ; celle dont nous parlons est tout-à-fait du style de cet ingenieux & solide Auteur. A tout cela M. de Tillemont se contente de repondre qu'il est douteux que le manuscrit de Treves soit aussi ancien que Mr. Antelmi le croit ; que la patrie de Vincent de Lerins est incertaine, & que l'explication du Symbole promise par Vincent de Lerins devoit être étenduë *uberiùs tractanda*. Mr. Tillemont devoit faire reflexion que le Symbole dont il s'agit explique dans un fort grand détail les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. On ne peut ajoûte-t'il, distinguer le style dans une piece aussi courte que celle-là. M. Antelmi a recueilli des expressions si marquées, communes au Symbole & aux écrits indubitables de Vincent de Lerins, qu'il est difficile que le Symbole soit d'un autre Auteur. Le silence de Gennade, qu'allegue en-

core l'Adversaire de Mr. Antelmi, ne prouve rien. On convient que le Symbole a d'abord paru sans nom d'Auteur. Enfin il est surprenant que Mr. de Tillemont reconnoissant la lettre de Saint Athanase à Epictete pour legitime, doute, que le Symbole ait été composé, avant la condamnation des Eutychiens. Leurs erreurs sont aussi clairement rejettées dans la lettre à Epictete que dans le Symbole. Et en effet, les erreurs des Eutichiens étoient les mêmes que celles de Polemius disciple d'Apollinaire, & d'Apollinaire luy-même pendant un temps.

Au reste, si quelqu'un, pour conserver cet ouvrage à Saint Athanase, supposoit qu'il l'a composé en Latin pendant son exil à Treves, ou qu'au moins il a fourni la matiere de cette instruction que Saint Maximin alors Evêque de Treves auroit jugé necessaire pour son peuple, cette supposition seroit aisée à soûtenir contre tous les argumens des critiques. On verroit pourquoy on n'a point connu, ni cité cette piece en

Orient ni à Rome. Comment Saint Athanase a pû dire qu'il ne falloit point faire d'autre Confession de foi, que celle de Nicée; cette instruction n'étant à proprement parler, qu'une explication étenduë de la foy des Peres du Concile de Nicée. Enfin on comprendroit pourquoy on trouve dans les écrits de Vincent de Lerins des expressions tirées de ce Symbole, que Vincent auroit appris dans sa jeunesse.

V. Les Jesuites de Flandre, & les Benedictins de St. Maur conviennent que le traitté de la *Virginité* n'est pas de Saint Athanase: le P. Alexandre soutient l'opinion contraire; mais il la soûtient *foiblement*.

VI. Saint Cyrile cite l'écrit *sur l'Incarnation* en forme de confession de foy, comme un ouvrage legitime de St. Athanase. Leonce qui vivoit au cinquiéme siécle prétend que c'est un ouvrage supposé. Il n'est pas difficile de prendre parti, l'autorité de Leonce est-elle de quelque poids, quand on la met en balance avec celle de Saint Cyrille plus ancien & plus sçavant, & qui sur

tout n'a pû ignorer quels étoient les écrits de S. Athanase ? Cependant M. de Tillemont, après quelques autres Critiques, prefere le sentiment de Leonce à celui de Saint Cyrille, sans faire attention que la solution ordinaire de Leonce aux témoignages des Peres que les Heretiques proposent, est de soutenir que les livres dont on a tiré ces témoignages, sont supposez ou corrompus. Saint Euloge Patriarche d'Alexandrie, & Saint Ephrem Patriarche d'Antioche, qui ont vécu après Leonce, n'ont point eu d'égard à sa censure imprudente ; de nos jours elle a fait fortune. Cela montre que les plus habiles Critiques prennent quelquefois parti assez legerement.

VII. Nôtre Auteur est plus heureux dans la fameuse question sur l'année de la mort de S. Athanase. Le témoignage de St. Protere Patriarche d'Alexandrie, appuyé par la Chronique des Cophtes, & par celle de St. Jerôme, est decisif pour l'an 373. C'est aussi celuy qu'il prend après le docte Bucherius Jesuite ;

mais il y a lieu de s'étonner qu'il s'objecte comme une grande difficulté les quarante-six ans d'Episcopat que S. Cyrille donne à S. Athanase. Saint Cyrille n'a pretendu parler que des années complettes : au moins cette réponse est vray-semblable. D'ailleurs depuis l'ordination de Saint Athanase selon les Benedictins, jusqu'au second de May 373. il s'est passé quarante-six ans.

L'Auteur finit ses notes sur Saint Athanase par un dénombrement des Ouvrages de ce défenseur invincible de la divinité de JESUS-CHRIST. Il croit que les Benedictins dans leur édition auroient dû suivre l'ordre des matieres, plutôt que l'ordre des tems qu'ils n'ont pû former que sur des conjectures incertaines. On trouve ensuite l'histoire de plusieurs Saints : de St. Ephrem, de St. Melece d'Antioche &c. On prendra interêt en Flandre à St. Servais, en France St. Allyre de Clermont, à St. Just de Lyon, St. Paul de Trois-Châteaux, St. Euvert d'Orleans; L'ouvrage finit par l'Histoire des Priscillanistes & des Massaliens. Les

premiers étoient de veritables Manichéens, qui avoient joint d'autres erreurs à celles de Manés. Les Massaliens ou les hommes d'oraison soutenoient fort grossierement les erreurs qu'on a condamnées de nôtre temps dans Molinos. Ils tenoient aussi des Manichéens. Et Monsieur de Tillemont a eu tort de nier qu'ils soient les *Saccophores* condamnez par la loy du vingt-cinquiéme de Juillet trois cent quatre-vingt trois. Les objections qu'il fait à Baronius sur ce point se tournent en preuve contre luy-même. Ce qu'il rapporte de la Doctrine des Massaliens, marque qu'ils suivoient des principes Manichéens. Donc la loy du 31. May 382. qui appelle les Saccopheres Manichéens ne prouve pas que les Saccopheres sont differens des Massaliens. Elle peut servir à prouver le contraire. Le passage de S. Epiphane convient mieux à ces Heretiques, qu'aux Moines orthodoxes, quoyque Saint Epiphane excuse un peu ces Moines Quietistes, comme il á excusé les Antropomorphites. Et Baronius

a pû, & même dû citer S. Epiphane pour son opinion.

ARTICLE CXLIX.

*OEUVRES DIVERSES DU Sr. D*** avec le Traité du sublime, ou du merveilleux dans le discours, traduit du Grec de Longin, nouvelle édition, reveuë & augmentée de diverses pieces nouvelles, avec les paßages des Poëtes Latins imitez par l'Auteur.* A Amsterdam chez Henry Schelte. 1701. 2. Tome. in 12.

CEtte nouvelle Edition des Oeuvres de Mr. Despreaux, qui nous est tombée depuis peu entre les mains, nous a paru assez singuliere pour en parler. On voit au bas des pages les vers des Poëtes Latins qu'il a fait passer dans ses ouvrages. On peut apprendre par ce moyen à l'exemple de ce grand Poëte le premier Satyrique de nôtre temps, a imiter les plus beaux endroits des Anciens & à en profiter pour se faire à soy-même du merite & de la

reputation : sans parler du plaisir qu'il y a de conferer ainsi les endroits empruntez d'avec ceux d'où on les a tirez, & de découvrir toûjours quelque chose de plus piquant d'un côté que de l'autre.

Cette Edition fait encore honneur à M. Despreaux d'une autre maniere. Elle justifie hautement le parti qu'il a soutenu en faveur des Anciens, qu'il a toûjours regardez comme les plus excellens modelles. En effet, en parcourant ce volume on trouve que les pages sont plus ou moins chargées de vers Latins imitez, selon que certaines pieces de Mr. Despreaux ont été communément plus ou moins estimées. Dans son Art Poëtique, par exemple, qui luy a tant fait d'honneur, sur tout par rapport aux Regles generales de la Poësie, on trouve ici imprimé un grand quart de l'Art Poëtique d'Horace sur le même sujet. J'ay veu neanmoins une Préface des Editions de Mr. Despreaux, où il assuroit qu'il n'avoit pris que 40. vers d'Horace : mais c'est qu'à force de gouter les autres par une ancienne

habitude, ils étoient devenus insensiblement ses propres pensées & sans qu'il s'en apperçût luy-même. Plusieurs pages sont encore fort chargées de vers Latins dans la huitiéme Satyre *de l'homme*, dans la neuviéme où l'Auteur parle à son *Esprit*, & dans la cinquiéme sur la vraye Noblesse; où l'on voit une longue suite des vers de Juvenal traduit presque mot à mot; & neanmoins si heureusement, & avec tant de genie, qu'il n'y a pas assurément de plus beaux endroits dans le reste des Ouvrages de M. Despreaux.

On ne trouve point de vers Latins imitez dans la dixiéme Satyre *contre les femmes*, & on n'en trouve que deux ou trois dans son Epitre sur l'*Amour de Dieu*. D'ailleurs on pouvoit faire ce recueil de citations quelque utile qu'il soit déja, beaucoup plus ample & plus exact qu'il n'est.

On a renfermé encore en cette Edition deux pieces ingenieuses; mais qu'on ne doit pas assûrer être de M. Despreaux, puisqu'il ne les a pas publiées lui-même dans son dernier Recueil où il a mis son nom,

La premiere est une *Parodie de quelques endroits du Cid*, laquelle est une Critique très vive de Chappelain, Cassaigne & la Serre en forme de scenes. On nous assûre ici sur l'autorité de la seconde Edition du *Menagiana*, que cette Parodie avoit été faite pour divertir feu Mr. le Premier President de la Moignon. La seconde piece est une Requête en prose en faveur d'Aristote pour *turlupiner* l'attachement aveugle qu'avoit l'Université de Paris à la doctrine veritable ou pretenduë de ce Philosophe. Nous avons bien dans la derniere Edition faite à Paris, l'arrêt qui a été rendu en consequence de cette requête, & qui est d'un stile aussi rejouïssant & encore plus fin; mais on n'y voit pas cette même requête.

On nous sçaura peut-être gré, du moins en Hollande de marquer toute la difference qu'il y a entre ces deux Editions faites en la même année 1701. par rapport aux divers ouvrages qui y sont recueillis. Nous venons d'indiquer ceux qui sont dans l'Edition de Hollande, & qui

ne sont pas dans celles de Paris. Voicy ceux qui sont dans l'Edition de Paris, & qui ne sont point dans celle de Hollande.

1°. Outre qu'on y voit imprimé tout au long le nom de Mr. Despreaux, il s'y trouve une Preface très-remarquable de l'Auteur, par laquelle il semble mettre le sceau à toutes les éditions precedentes qu'il a faites de ses Ouvrages, étant âgé comme il le dit de 63. ans, & *accablé de beaucoup d'infirmitez*. C'est pour cela qu'il prend *congé du public dans les formes*, & que pour éviter le plus monstrueux de tous les vices, qui est l'ingratitude, il remercie (le même public) de *la bonté qu'il a euë d'acheter tant de fois ses ouvrages si peu dignes de son admiration.* Puisque nous avons cette Preface devant les yeux, nous ne pouvons nous dispenser d'en transcrire ici quelques traits qui nous ont frappé. Rien entre autre ne paroît plus spirituel que ce que dit l'Auteur, quand il veut expliquer en quoy consiste l'agrément & le sel d'un ouvrage d'esprit excellent.

C'est, dit-il, *dans des pensées vrayes, & des expreßions justes. L'esprit de l'homme*, ajoûte Mr. Despreaux, *est naturellement plein d'un nombre infini d'idées confuses du vray, que souvent il n'entrevoit qu'à demi, & rien ne lui est plus agréable que lorsqu'on lui offre quelqu'une de ses idées bien éclaircie & mise dans un beau jour.* Sur quoy il en apporte l'exemple dans le mot de Louïs XII. que tout le monde sçait. *Un Roy de France ne vange point les injures d'un Duc d'Orleans.*

Pour faire sentir au contraire combien une pensée fausse est froide & puerile, il en met divers exemples. La premiere est en ces deux vers de Theophile.

Ah voici le poignard qui du sang de son maître
S'est souillé lâchement; il en rougit le traître.

La seconde est de l'Auteur même qu'il a vraisemblablement choisie exprès pour mieux faire sentir le caractere de la premiere. *Toutes les*

glaces du Nord ensemble ne sont pas à mon sens plus froides que cette pensée.

Mr. Despreaux finit cet article en nous avertissant *qu'il pourroit dire un nombre infini de pareilles choses sur ce sujet, & que ce seroit la matiere d'un gros livre* : mais il lui semble que c'en est assez *pour marquer au public sa reconnoissance & la haute idée qu'il a de son goût & de ses jugemens.* Aprés ces complimens reïterez & si honnêtes ; le public seroit bien impoli, s'il n'y repondoit de son côté.

Outre cette Preface, les pieces qui se trouvent dans la derniere Édition de Paris, & non dans celle d'Amsterdam, sont 1°. Une Satyre sur le faux honneur addressée à M. de Valincour. 2°. Diverses bagatelles que l'Auteur *a composées dans sa premiere jeunesse, mais qu'il a un peu rajustées pour les rendre plus supportables.* 3°. Une Lettre à M. Perrault touchant leur reconciliation aprés leurs démêlez litteraires. 4°. Une Lettre que le celebre M. Arnauld a écrit à M. Perrault, ou il fait l'Apologie de la dixiéme Satyre contre

les femmes. M. Despreaux ne doute pas que le *present* qu'il fait de cette Lettre, ne soit très-agréable au public. Il est vrai que c'est un vrai present, & une pure liberalité, car le public ne pouvoit pas exiger que l'Auteur donnât une lettre qui ne lui étoit point écrite.

ARTICLE CL.

ADDITION A L'HISTOIRE du Nestorianisme où l'on fait voir quel a été l'ancien usage de l'Eglise dans la condamnation des livres, & ce qu'elle a exigé des fidelles à cet égard. A Paris chez Nicolas le Clerc, ruë S. Jacques proche S. Yves, à l'image S. Lambert.

Comme cette Addition suppose ce qui a été dit dans l'ouvrage, il a paru necessaire d'en rapporter ici sommairement quelques endroits qui expliquent la question presente.

Il y avoit déja cinq ans que les partisans de Nestorius s'opiniâtroient à le défendre, lorsque Theo-

dose le jeune les força de l'abandonner & de souscrire sa condamnation prononcée par les Evêques Orthodoxes. Ce qui auroit du s'appeller l'abjuration du Nestorianisme, fut appellé *la paix de l'Eglise*. Le Monarque ne crût pas que cette paix pût davantage être troublée, sur tout après qu'il eût proscrit l'heresiarque & fait brûler ses écrits.

Ceux qui avoient eu jusques là plus de passion pour sa doctrine, sembloient changer de conduite. Ils évitoient de parler de Nestorius, & ils ne parloient plus que des Saints Peres. Ces saints Peres étoient Diodore de Tharse, & son disciple Theodore de Mopsueste; l'un celebre par les eloges des saints Athanase, Timothée, Basile, Epiphane, Jerôme, Chrysostome; l'autre reconnu pour maître de tout ce qu'il y avoit alors de sçavants hommes dans l'Orient.

Tous deux avoient publié divers traitez contre les heretiques de leur têms, & beaucoup de Notes sur l'Ecriture. Il en parut quelques endroits traduits en langue vulgaire;

& c'étoient justement ceux où le dogme de l'Incarnation est expliqué de la même maniere & presque dans les mêmes termes dont Nestorius s'étoit servi.

A ces extraits qui devinrent fort celebres, furent jointes quelques autres pieces tres-curieuses : sçavoir les écrits de Theodoret contre saint Cyrille, & la Lettre d'un Prêtre nommé Ibas à Maris Evêque de Perse, touchant la maniere dont les contestations venoient enfin d'être terminées. On disoit dans cette Lettre beaucoup de mal de saint Cyrille, & beaucoup de bien de Nestorius; mais encore plus de son maître Theodore, dont la Foy & la Doctrine y étoit declarée pure & merveilleusement propre à confondre l'heresie. Par l'heresie on entendoit la doctrine de saint Cyrille.

Plusieurs Prelats s'éleverent contre ces écrits, & en demanderent la condamnation. Procle Evêque de Constantinople l'avoit déja prononcée : mais les Eglises d'Orient refuserent de la souscrire, & S. Cyrille pria lui-même qu'on les laissât

en paix ; tant il apprehendoit une nouvelle rupture, qui lui paroissoit inévitable, vû la disposition du Patriarche d'Antioche & des Evêques ses suffragans. Il crût avoir fait assez d'écrire à celui-ci que Theodore & Diodore ne devoient point être mis au rang des saints Docteurs ; & qu'il ne falloit pas juger de ces Ecrivains sur les eloges qu'en avoient pû faire ceux qu'ils avoient trompez par une vaine apparence de pieté ; que c'étoit par leurs ouvrages qu'il falloit juger de leur doctrine ; qu'on les avoit entre les mains ces ouvrages, & qu'ils étoient remplis de blasphemes contre la divinité de Jesus-Christ.

On en demeura là jusqu'à ce qu'Eutychès ayant pris par entêtement l'extremité opposée à celle de Nestorius, il fallut assembler un Concile à Calcedoine. Nestorius n'y fut pas plus épargné qu'Eutychès. Les deux erreurs furent également proscrites. Il est vrai toutefois que la lettre d'Ibas devenu Evêque d'Edesse, ayant été lûë dans ce Concile, elle n'y fut point condamnée.

[redacted]

condamnée. Il est vrai encore que l'Assemblée entendit sans paroître le trouver mauvais, ce qu'il dit en cette lettre & de S. Cyrille & de Theodore de Mopsueste : Les eloges donnez à celui-cy comme au predicateur de la verité & à un St. Docteur de l'Eglise : les invectives contre la doctrine de celui là traitée de fausse & d'heretique. Il est vrai enfin que Theodoret fut reconnu dans le même Concile pour orthodoxe, sans que personne lui objectât ce qu'il avoit écrit contre les Anathemes de S. Cyrille ; ni qu'on lui en demandât un desaveu.

Les Nestoriens prirent un merveilleux avantage de ces trois choses, dont les Eutychéens de leur côté ne manquerent pas de profiter. Mais ce qui fut beaucoup plus triste ; un nombre infini de personnes, dont les sentimens étoient du reste tres-orthodoxes, refuserent de reconnoître ce Concile, qu'ils regardoient comme ayant approuvé dans les œuvres de Theodore, dans la lettre d'Ibas & dans les écrits de Theodoret, la même impieté qu'il

avoit condamnée dans les sermon
de Nestorius.

L'unique moyen de les calme
auroit été de flétrir les Ecrits de ce
trois Auteurs : mais c'est ce que l
plûpart des Catholiques ne souf
froient pas même qu'on proposât
persuadez qu'on ne le pouvoit fair
sans donner atteinte au Concile. L
question étoit donc si la doctrine d
Theodore, la lettre d'Ibas, & le
œuvres de Theodoret contre S. Cy
rille pouvoient être approuvées san
justifier Nestorius, ou blamées san
condamner les decisions de Calce-
doine.

Que leur condamnation fût celle
de ce Concile, plus de la moitié de
Orthodoxes en convenoit avec
tous les Nestoriens : que leur ap-
probation fût celle de la doctrine
de Nestorius, l'autre partie des Or-
thodoxes le soûtenoit avec tous les
Nestoriens & tous les Eutychéens ;
qui en cela ne disoient que la veri-
té. De-là vinrent ces furieux trou-
bles qui mirent l'Eglise dans une
entiere desolation.

Quatre ou cinq Empereurs s'ef-

[redacted]

forcerent d'y retablir la paix ; & tous les moyens dont ils userent ne servirent qu'à allumer d'avantage le feu de la division. Plus de cent ans se passerent avant qu'on pût l'éteindre.

Enfin le V. Concile s'assembla pour prononcer sur la doctrine des trois Prelats : & après l'avoir tres-soigneusement examiné & refuté pied à pied tout ce qui se disoit de l'approbation donné à leurs ouvrages par le Saint Concile de Calcedoine, il frappa d'anathème ces ouvrages, tous leurs défenseurs, & quiconque n'en tiendroit pas le contenu pour heretique.

Cette condamnation distingue deux sortes de personnes. 1°. Ceux qui oseront parler en faveur des ouvrages condamnez. 2°. Ceux qui s'abstenant de les défendre, ne laisseront pas de les juger orthodoxes.

Une decision si precise, quoique d'abord combatuë dans l'Occident, où l'on craignoit toûjours de donner atteinte au Concile de Calcedoine, fut neanmoins enfin souscri-

te par toutes nos Eglises, & confirmée pas les Conciles suivans.

L'Auteur raporte la profession de foy de S. Gregoire le Grand, qui aprés avoir condamné tres-expressement les écrits de ces trois Auteurs, frappe d'anathême quiconque n'est pas à cet égard dans les mêmes sentimens que luy.

Il cite les paroles du Concile de Latran tenu sous Martin I. où sont excommuniez *tous ceux qui ne font pas profession de recevoir sincerement & à la lettre les cinq Conciles generaux dans toute leur étenduë, sans en retrancher le moindre mot; & qui ne disent pas de cœur & de bouche* ANIMA ET ORE, *anatheme à Diodore, à Theodore... à tous les heretiques & à tout le contenu de leurs écrits.*

Il fait remarquer que ces paroles si precises, mais en même tems si opposées aux sentimens qu'on avoit eû long-tems du cinquiéme Concile dans les Eglises d'Aquilée, de Milan, des Gaules, & d'Afrique, furent dictées en la presence & du consentement de Maxime Patriarche d'Aquilée: qu'elles furent en-

suite envoyées à l'Eglise de Milan, à celle de Carthage, & depuis aux Prelats de France divisez alors en deux Royaumes : que S. Amand fut chargé de les faire signer dans l'Austrasie, Saint Eloy dans la Neustrie & dans la Bourgogne, & que la joye avec laquelle tout le monde signa, ne demande point d'autres preuves que celle qui se lit dans les actes d'un autre Concile tenu depuis sous le Pape Agathon. Là les deputez de toutes les Eglises de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Lombardie, d'Esclavonie, au nombre de cent vingt-cinq Evêques, protestent dans leur lettre synodique à l'Empereur Constantin surnommé Pogonat, que ni eux, ni les Evêques dont ils ont pris la place, n'ont point eu d'autre doctrine que celle que l'on vient de voir : & non contens de cela, ils s'expliquent tout de nouveau sur le fait du cinquiéme Concile avec un respect si grand, qu'ils semblent l'élever en quelque sorte au dessus des précédents.

Le P. Doucin remarque ensuite que les VI. VII. & VIII. Con-

ciles generaux ont confirmé la décision du V. & fulminé des anathêmes contre ceux qui s'en éloigneroient le moins du monde: que les Conciles de Constance, de Basle & de Florence l'ont reconnu comme un des Oracles de nôtre foy: que tous les Papes & tous les Evêques avant leur sacre juroient anciennement de l'observer jusqu'à la moindre lettre, & de tenir pour Heretiques les ouvrages de Theodore & de ceux de ses adherans.

Cela supposé il est évident que les Anciens n'ont pas crû que les livres condamnez par l'Eglise comme heretiques, pussent être regardez par les Fidelles comme orthodoxes, ni même qu'il fût permis de suspendre sur cela son jugement & de se borner à cette sorte de silence qui nous empêche de loüer ce que nous voyons être blâmé, quoyque mal à propos, par des personnes respectables.

Pour introduire une pareille maxime, il a fallu necessairement prendre des idées toutes contraires celles que les siecles precedens on

est du V. Concile. C'est ce qu'ont fait quelques Auteurs de nos jours. Le P. Doucin les a refutez sans les nommer : mais on sera peut-être bien aise de voir ici le sentiment du plus celebre d'entre eux, qui est le fameux P. Lupus. Ce Docteur, dans ses notes sur les Conciles n'a pas fait difficulté de dire [a] que le V. Concile n'a pas la même autorité que les precedents. *Tertia quæstio est an hæc Synodus habeat parem cum aliis quatuor autoritatem? Respondeo non habere*, [b] que ce Concile a fait quantité de faux pas, *In variis claudicasse*: qu'il ne pût justifier son entreprise contre Theodore, que par le seul témoignage de Saint Augustin ; [c] que neanmoins il ne falloit pas troubler l'Eglise à l'occasion du jugement prononcé par ce Concile, quand même il auroit été vray que dans la personne de Theodore il eût condamné un innocent : qu'à la verité les Peres de Calcedoine avoient pris dans un bon sens la même Lettre d'Ibas, à laquelle ceux du Concile suivant donnerent un sens tout

[a] *Pag.* 739. [b] *Pag.* 721. [c] *Pag.* 717.

different.[a] Que les uns l'ayant déclarée orthodoxe & les autres impie & heretique, il faut par nécessité que ceux-cy, ou ceux-là se soient trompez, ce qui fait voir, dit-il, combien S. Augustin a eu raison de parler ainsi. Quelles preuves assez convainquantes puis-je avoir pour condamner avec serment les intentions d'un mort. *Placet mihi, Augustini regula libro de utilitate credendi, c. 5. quibus argumentis hominis mortui voluntatem ita intelligam ut de illâ jurare possim.* Cependant; tout bien consideré, le P. Lupus reconnoît[b] qu'on peut absolument juger & les absens & les morts sur le témoignage de leurs Ecrits, lorsqu'ils sont reconnus & nullement contestez: mais l'Autenticité qu'il demande comme une condition essentielle, fournit dequoi contester jusqu'au dernier jour. Car quel est l'Heresiarque dont les Disciples n'ayent pas dit qu'on avoit alteré ses paroles ou du moins le sens de ses paroles? Qu'on voye par exemple ce que les Nestoriens disoient sur ce-

[a] *Pag.* 715. [b] *Pag.* 718.

là, & ce que Nestorius disoit luy-même : [a] *Quæ quidem allocutionibus nostris adjiciens, aliquorum verò partes abrumpens : & ab aliis abscindens, contexuit per ista calumniam. Velut de puro homine dixerimus....Multis talibus & lenociniis & additamentis utente Cyrillo....Mox tam alii quam etiam cælestinus abreptus est.* De maniere que, s'il en faut croire le P. Lupus, le jugement prononcé contre cet heresiarque, bien loin d'être certain & indubitable, doit au contraire passer si non pour nul & irregulier, du moins pour très-suspect & sujet à revision.

Mais voici quelque chose de plus fort. Supposé même que la censure d'un ouvrage fût dans toutes les regles, & que le P. Lupus lui-même l'eût reconnu pour telle, il ne croit pas qu'elle puisse obliger à autre chose qu'à s'abstenir de justifier cet ouvrage. L'Edit de Justinien, dit-il, [b] excommunioit tous ceux qui refusoient de dire Anathême à Theodore de Mopsueste & à tous ses écrits : mais le Concile refusa d'ap-

[a] *Synodi cap. 6.* [b] *Pag. 717.*

prouver cette formule, *qui étoit cruelle jusqu'à l'excés*, & il prit le temperament suivant. *Quiconque persiste à défendre Theodore de Mopsueste & ses écrits, qu'il soit anathême.* Et la raison qu'en apporte le P. Lupus, c'est qu'on ne peut pas m'obliger de condamner la Doctrine d'un homme dont j'ignore les sentimens. Surquoy il cite Facundus, c'est-à-dire, le plus declaré ennemi du V. Concile. *In nullius damnatione*, dit cet Ecrivain schismatique, *invenimus contigisse ut illi quoque anathema essent, qui anathema non dicerent; si quidem multorum haereticorum multos & dogmata latent & nomina: qui propterea anathema esse non debent, quoniam non anathematizant eos quos nesciunt*, hinc, reprend le P. Lupus, *formulam (Justiniani) probare noluit nostra Synodus, sed temperavit in hac verba: si quis defendit Theodorum, &c.*

Par malheur ce que dit ici le P. Lupus est expressément convaincu de faux par le douziéme Canon du Concile, où nous lisons à la verité, *si quis defendit Theodorum*, mais avec

ces autres paroles qui suivent, *& non anathematizat eum & impia ejus scripta.* Voici la fin de ce Canon qui est très-long. : „ Quiconque donc défend l'impie Theodore & ses " Ecrits remplis des impietez, & des " blasphémes qui viennent d'être " rapportez, & d'une infinité d'au- " tres qu'il a vomis contre J. C. " nôtre Sauveur & nôtre Dieu, qui- " conque ne dit pas anatheme à cet " Auteur & à ses ouvrages, ainsi " qu'à tous ses défenseurs & à tous " ceux qui soûtiennent que sa Doc- " trine est saine & orthodoxe, qui " ont fait ou qui font son apologie " & celle de ses écrits, qui ont été " ou qui sont dans les mêmes senti- " mens que lui, & qui y sont de- " meurez, ou qui y demeureront " jusqu'à la mort; quiconque ne dira " pas anathême à tout cela, qu'il soit " lui-même anatheme. "

Et dans le 14. Canon: anatheme " à quiconque défend la lettre écri- " te à Maris de Perse, dont Ibas " passe pour en être l'auteur, à qui- " conque ne dit pas anatheme à cette " lettre. "

„ Et dans la quatriéme Conferen-„ ce, le Saint Concile s'eſt recrié ; „ anatheme à Theodore de Mop-„ ſueſte : c'eſt un ennemi de l'Evan-„ gile : c'eſt un blaſphemateur du „ myſtere de l'Incarnation. Ana-„ thême à quiconque ne lui dit pas „ anatheme ; *anathema illis qui non* „ *anathematizant eum.* Cela fait voir combien l'Egliſe eut alors peu d'égard aux raiſons ſchiſmatiques de Facundus, qui ſont neanmoins celles qu'on a ſi fort rebattuës depuis, & que le Pere Lupus a voulu autoriſer en cet endroit : *Comment peut-on m'obliger à condamner un homme dont j'ignore les ſentimens ?* Il eſt ſurprenant qu'il ait pû ne pas voir dans tous ces trois endroits du Concile les paroles qu'on vient de rapporter, & ſoûtenir même qu'elles ont été ſupprimées par une conſideration ſi frivole.

D'autres qui avoient les mêmes interêts que le P. Lupus ont tenté des voyes fort opposées les unes aux autres, pour ſe débaraſſer de l'importune deciſion du V. Concile. On voit dans cette addition des ex-

traits de leurs ouvrages sur ce sujet, tant imprimez que manuscrits, mais bien averez.

On y voit pareillement tout ce qui a été dit fort vainement, que l'Eglise ancienne n'a pas exigé de tous les Fidelles, qu'ils condamnassent ou la lettre d'Ibas, ou les œuvres de Theodore, que ceux qui refusoient de les condamner n'ont pas pour cela été traittez d'Heretiques, ni de fauteurs d'Heretiques, à moins qu'ils ne les eussent défendus dans le sens de Nestorius. Ces pretentions sont convaincuës de fausseté & par le texte même du Concile, & par les lettres de plusieurs Papes inserées dans l'addition.

Il en est de même de ce que quelques-uns ont osé soûtenir que le V. Concile n'a pû obliger les Fidelles à condamner les ouvrages qu'il frappoit d'anathême, que conditionnellement ; c'est-à-dire, supposé qu'ils fussent effectivement Heretiques. Car reprend l'Auteur, ne seroit-ce pas exposer un Concile General à la risée publique, que de le faire decider en cette sorte ? *On a disputé*

jusqu'ici des ouvrages de Theodore, d'une lettre d'Ibas, & de plusieurs écrits de Theodoret, sçavoir s'ils renfermoient quelque heresie. Nous nous sommes assemblez pour prononcer sur cela, & terminer enfin une contestation qui cause depuis tant d'années de grands troubles dans l'Eglise; Tout bien examiné nous jugeons que s'il sont heretiques, chacun est obligé de les condamner.

On dira peut-être, que les Peres ont prononcé autre chose, & qu'ils ont à la verité declaré que ces écrits leur paroissoient Heretiques; mais qu'ils n'ont pas pretendu obliger le reste des Fidelles à en juger ainsi. Pourquoy donc se sont-ils assemblez, si la question devoit demeurer aussi indecise qu'auparavant? Ou s'ils ont pretendu simplement empêcher qu'on n'en disputât davantage, comment ne se sont-ils pas contentez de dire, *quiconque* defendra les écrits de Theodoret & d'Ibas, qu'il soit anathême? Lorsque non contens de cette première partie de leur decret ils ajoûtent: *Quiconque refusera de leur dire anathême,*

qu'il soit lui-même anathême; ne declarent-ils pas manifestement qu'il ne suffit point qu'on demeure dans le silence, ni même qu'on condamne ces écrits, supposé qu'on les juge heretiques; mais qu'il est necessaire de les tenir pour heretiques, ce qui étoit la seule chose en question? Car les défenseurs de ces ouvrages ne douterent jamais qu'il ne fallût condamner ce qu'on reconnoit pour heretique ou pour impie. Leur difficulté n'étoit donc que sur la loy qui leur étoit imposée de reconnoître pour tels les ouvrages des trois Prelats. Tant il est vrai que l'Eglise du sixiéme siecle, conformément à l'usage des siecles precedens, ne s'est pas contentée qu'on respectât par le silence le jugement qu'elle avoit porté touchant certains livres, mais qu'elle a obligé les Fidelles sous peine d'anateme, à les condamner sincerement.

L'Auteur n'en demeure pas là. Il examine dans la seconde partie sur quoy est fondée une pareille obligation. Mais c'est une question dogmatique qui allongeroit trop cet extrait.

ARTICLE CLI.

REFLECTIONS SUR DIVERS *ſujets de Morale & de Politique dediées au Roy. Par Mr. de Vernage, Docteur en Theologie, Chanoine de l'Egliſe Royale de Saint Quentin.* A Paris chez Denis Du-Puis en 1703. *in* 12. *pp*.158.

SOuvent la premiere page d'un livre promet plus que les Auteurs ne tiennent, pour Mr. de Vernage il tient plus qu'il ne promet. A lire le titre de ſon ouvrage, on n'attend que des Reflexions morales & politiques, & l'on y trouve des ſentimens Chrétiens qui ne peuvent être que le fruit d'une pieté ſolide. C'eſt ſans doute un artifice innocent de l'Auteur. Il n'a pas voulu revolter les moins devots en leur annonçant d'abord des conſiderations ſerieuſes ſur la mort & ſur la brieveté des plaiſirs du monde. Cependant on les trouve repanduës dans tout ſon livre d'une maniere à faire impreſſion ſur le cœur. Pour

mettre le public en goût d'un ouvrage si utile, j'en extrairay seulement une maxime Chrétienne, une morale & une politique. Par-là on pourra juger que si ces reflexions ne sont pas toûjours nouvelles pour le fonds de la pensée, elles ont quelque chose de singulier dans le tour & dans la pureté de l'expression.

Maxime Chrétienne.

La compagnie & l'exemple des gens du monde nous persuade qu'il faut faire comme eux, & nous nous y portons malgré nous. JESUS-CHRIST que nous trouvons dans la solitude nous presse, nous commande de marcher après lui & nous donne la force de le faire. Point de partage avec Dieu. Celui qui ne lui donne pas tout ne lui donne rien.

Maxime Morale.

Si les Grands Seigneurs faisoient reflexion que les biens peuvent augmenter tous les jours, mais que les sens qui en doivent joüir diminuent

aussi tous les jours, cette considera-
tion les rendroit moins avares & moins ambitieux.

Maxime Politique.

Les Princes sont plus obligez que les autres hommes de parler peu & d'écouter beaucoup. Ils doivent tirer du profit de tout. Les bons avis sont utiles par eux-mêmes & les mauvais confirment les bons.

Les livres que Mr. de Vernage a presentez jusqu'ici au Roy & que le public a bien reçu, l'ont engagé à dedier encore celui-ci à sa Majesté. Il le fait par une Epître écrite avec beaucoup de politesse.

ARTICLE CLII.

PENELOPE TRAGEDIE. A Paris chez Jean Boudot, ruë S. Jacques 1703. *in* 12. *pp*.81.

CEtte piece a été representée avec succés il y a plus de 20. ans. On vient de l'imprimer en France pour la premiere fois; afin

de reparer l'edition défectueuse qui s'en est faite en Hollande sous le nom supposé de Mr. de la Fontaine. Ce n'est pas nôtre coûtume de parler des Tragedies. Quand on nous a addressé celle-ci on a crû que nous la regarderions par un endroit particulier qu'effectivement nous souhaiterions de faire valoir. C'est que Mr. l'Abbé Genest qui en est l'Auteur a taché *de la remplir des sentimens de vertu qui sont l'ame de la societé civile*. Il n'a point voulu imiter ces Auteurs qui pour de legers & vains applaudissemens ne craignent point de flater la mollesse & la corruption & d'entretenir des passions dereglées. Un Prelat qui a écrit lui-même contre le Theatre a pourtant témoigné *qu'il ne craindroit pas d'approuver Penelope*. Ce n'est pas qu'on ne donne ici un peu d'amour à Telemaque fils de Penelope : mais outre que cet amour est toûjours soumis à la raison, l'Auteur dit, qu'il ne lui en donneroit *peut-être pas si c'étoit à recommancer*, mais qu'on n'osoit encore il y a vingt ans faire paroître au Theatre *un jeune Heros sans amour*.

On ne peut se dispenser d'exagerer à cette occasion combien cette sorte de timidité a été honteuse à nos Poëtes dramatiques. Eux qui se piquoient de révérer si fort & de citer continuellement les grands noms de Sophocles & d'Euripide qu'ils reconnoissoient pour leurs maîtres & pour leurs modeles ; auroient bien dû oser les imiter dans le point le plus essentiel qui regarde les mœurs. On ne voit nulle part, que la passion de l'amour dont la seule image est si dangereuse, entrât dans leurs Poëmes. Ils n'oublioient pas ainsi le but de la Tragedie qui est de purger les passions. C'est pourquoi les pieces de ces Autheurs tout payens qu'ils étoient, à fait dire avec raison que la Tragedie pouvoit avoir son utilité : au lieu que les pieces de nos Poëtes Chrétiens a fait dire encore avec plus de raison que le Théatre étoit très-pernicieux pour les mœurs. Il ne tient qu'à eux de faire cesser ce reproche : quelques-uns y ont déja travaillé & y ont réüssi. On ne peut trop les loüer d'en user de la sorte pour soû-

tenir l'honneur & la reputation de la Tragedie qui est d'elle même si sage & si retenuë : au lieu d'en faire, comme ont fait les autres une Coquete ou quelque chose de pis.

ARTICLE CLIII.

SUITE DES ENTRETIENS ou Traitez sur la Verité & la connoissance de la Sainte Ecriture. II. Traitté du Canon, des livres de la Sainte Ecriture depuis leur premiere publication jusqu'au Concile de Trente, par D. Jean Martianay Religieux Benedictin de la Congregation de S. Maur. A Paris chez Jean Baptiste Cusson & P. Witte 1703. pp. 437.

LE contentement que le public a témoigné au sujet du premier Traité que le P. Martianay a mis au jour sur la verité & la conoissance des livres Saints, l'engage à donner ce second Traité sur l'histoire du Canon des Ecritures. Assez d'autres écrivains Catholiques ont parlé avant luy du Canon qui fut fait du

temps d'Esdras, & ont défendu contre les Heretiques de ces derniers siecles le Canon de l'Eglise ; mais personne n'a fait un Recueil Historique des divers Canons des Ecritures. Former un corps d'Histoire de tous les Catalogues qu'on a fait des livres de la Bible & de l'autorité qu'ils ont eu parmi les Juifs & parmi les Chrétiens, c'est le dessein que le P. Martianay s'est proposé. Sa methode est naturelle. 1°. Il raconte la maniere dont chacun des livres Saints a été publié avant qu'on en eût fait aucun catalogue. 2°. Il parle à fonds du Canon d'Esdras. 3°. Il descend aux differens canons de l'Eglise chrétienne. Il commence par ceux qu'on a fait pendant les six premiers siecles, il continuë par les Canons de l'Ecriture que les Auteurs Ecclesiastiques ont tracé jusqu'au Concile de Trente, & il finit par le Canon que le dernier de nos Conciles œcumeniques a consacré & rendu inviolable. C'est là le plan d'un ouvrage que le nom seul du Pere Martianay rend considerable.

De la publication des Livres Saints.

Les livres de la Loy ont emprunté leur autorité de la bouche de Dieu méme. La publication en fut éclatante ; elle se fit par le sang des victimes. Moïse le mêla avec de l'eau & de la laine teinte en écarlatte & le jetta avec de l'hysoppe sur le livre & sur le peuple. Israël vit tant de miracles & entendit si souvent la voix de Dieu qu'il ne pût douter de la divinité des livres de son Legislateur. Le Deuteronome qui n'est gueres qu'une recapitulation de ce que le Seigneur avoit deja autorisé dans l'Exode, le Levitique & les Nombres, n'est pas moins respectable.

Pour la Genese il paroît certain au P. Martianay qu'elle a été publiée avec le Deuteronome. Nous ne doutons point que les miracles de Moyse n'ayent été une attestation suffisante de tous les livres dont il est l'Auteur ; mais de dire que Moyse ait voulu designer la Genese,

lorsque dans le * Deuteronome il parle de la sorte : *Interrogez tous les siecles les plus reculez qui se sont passez avant vous, d'une extremité du ciel jusqu'à l'autre, depuis le jour auquel le Seigneur créa l'homme sur la terre.* C'est plutôt une conjecture ou une legere vray-semblance qu'une certitude.

La publication des livres historiques ne fut pas à beaucoup près si solennelle, que celle des livres de la Loy ; quoyque les-uns & les autres ayent été écrits selon la pure verité, & par l'inspiration du même Esprit. Tel est le sort des loix de toutes les nations. On les publie avec bien plus de soin & plus d'appareil que les Histoires. Il n'est donc pas étonnant qu'on ignore encore aujourd'huy en quel temps & par qui les livres de Josué, des Juges & des Rois ont été écrits & publiez.

Pour l'Histoire de Josué le Pere Martianay en trouve la publication au chap. 24. du livre même de Josué. Voici les termes de la Vulgate & la

* *Cap.* 40.

Traduction

Traduction du P. Martianay, *Scripsit quoque omnia verba hac in volumine legis Domini. Josué écrivit aussi toutes ces choses dans le livre de la loy du Seigneur, ces mots. Toutes ces choses*, selon le P. Martianay veulent dire tout le contenu de l'histoire de Josué. Cependant selon la Vulgate *omnia verba hac* ne signifie que *toutes ces paroles*. Par là ne pourroit on pas entendre le discours que Josué fit au peuple, & les reponses que le peuple fit à Josué ? On les insera dans le livre de la loy, parcequ'elles exprimoient une alliance nouvelle qu'Israël fit alors avec son Dieu. Ainsi le texte que le P. Martianay cite, semble ne prouver que la publication d'une nouvelle alliance & non pas du livre entier de Josué. De quelque Auteur qu'il soit, il paroît certain qu'on l'a écrit avant le livre des Rois, & avant l'Ecclesiastique, mais il n'est pas aussi incontestable que le Pere Martianay semble le prétendre, qu'il soit l'ouvrage de Josué.

Il y a de l'apparence que le livre des Juges fut composé par Samuël

ſur les memoires des Juges-mêmes. Quoyqu'il en ſoit, l'Auteur du ſecond livre des Rois & David au Pſeau. 67. ſemblent avoir eu devant les yeux le livre des Juges. Il étoit donc publié long-temps avant le Canon d'Eſdras. C'eſt le raiſonnement du P. Martianay. Rien que ſon autorité n'eſt capable d'arrêter toutes les difficultez qui ſe preſentent en foule à l'eſprit contre ſon ſentiment.

La publication des deux premiers livres des Rois faite avant le Canon d'Eſdras, eſt moins conteſtable. Au premier livre des Paralipomenes, * il eſt dit, que toutes les actions de David ont été écrites dans le livre de Samuël, de Nathan & de Gad. On voit aſſez par là que ces trois prophetes ont fourni la matiere des deux premiers livres des Rois, mais il ne paroît pas conſtant quel eſt l'Auteur qui l'a mis en œuvre & en quel temps il en a fait une hiſtoire ſuivie.

Les deux derniers livres des Rois, les Paralipomenes, Edras & Eſther

* *Chap. 29. v. 29.*

n'ont été mis au jour que par Esdras luy-même, & par d'autres Auteurs ses contemporains. Ce sont là les seuls livres historiques que la Sinagogue ait inseré dans le Canon des livres Sts. dressez du temps d'Esdras.

Les livres des Prophetes se publioient d'eux-mêmes, pour parler ainsi, & se repandoient rapidement depuis Dan jusqu'à Bersabée, avec la réputation de ces Saints Predicateurs. Voici quelques circonstances de la maniere dont les Prophetes declaroient leurs Propheties & les publioient. Isaye * dit de luy-même qu'il en écrivit une en presence de deux témoins pour la rendre juridique. Quelques Prophetes ont publié leurs predictions d'une maniere, en apparence, contraire à la pudeur. Isaye parut sans habits en public pour marquer la honte de la captivité dont l'Egypte & l'Ethiopie étoient menacées. Ezechiel aussi se servoit plus de l'action que de la voix pour annoncer l'avenir. Pour Jeremie il publia ses menaces prophetiques d'une façon plus natu-

* *Isaya.* c. 8.

relle. Il se servit de la main de Baruch qui transcrivoit ce que Dieu declaroit au Prophete. Ensuite par la voix de son secretaire, Jeremie faisoit annoncer en public ce qu'il avoit dicté en particulier. Voilà les manieres dont les Propheties se divulguoient. Dire qu'on les enregîtroit & qu'on les conservoit dans les archives, d'où l'on en tiroit des copies pour les distribuer au peuple, *C'est la vision de certains critiques dit le P. Martianay, qui ne s'appuyent que sur des contes de Rabbins.* On voit assez sur qui tombe un si grand coup; mais le Critique qu'on designe est aguerri, il en a essuyé de plus terribles, qui n'ont pas toûjours porté à faux.

Les livres poëtiques ou sententieux écrits, comme l'on croit, en vers Hebraïques, ont été publiez pour la plûpart avant le Canon d'Esdras. Selon le P. Martianay, si le livre de Job est l'ouvrage de Moïse & s'il a été envoyé aux Israëlites pour les consoler aux temps de leurs travaux en Egypte, il fut publié avant la loy. Il doit donc être regardé,

ajoûte-t-il, *comme le plus ancien livre du Vieux Testament.* Le P. Martianay a-t'il déja oublié ce qu'il avoit dit de la Genese ?

Les Pseaumes sont devenus publics aussitôt que leur Auteur les a composez, & qu'ils ont été chantez par les Levites. Ce recueil de maximes que nous avons sous le nom de *Proverbes* passa incontinent des mains de Salomon entre les mains du peuple. Les sujets multiplierent à l'infini, les exemplaires des ouvrages de leur Roy. Pour l'Ecclesiaste, soit qu'il soit le fruit de la penitence de Salomon, soit qu'il soit le precis des Reflexions d'Ezechias, il a dû promptement se repandre dans Israël par l'importance du sujet qu'il traite. On peut croire que le Cantique des Cantiques ne devint pas d'abord si public. Quoyqu'il ne soit qu'une Allegorie Sainte. On ne jugea pas à propos de le mettre indifferemment entre les mains des jeunes gens plus susceptibles des impressions de tendresse.

Du Canon d'Esdras.

Lorsque le Temple de Salomon fut rebâti, après la captivité de Babylone, au tems d'Esdras le plus habile Docteur de la Loy, dans une Assemblée generale de l'Eglise Juifve, on dressa un Canon ou une liste des Livres Divins pour être dans la suite la regle de la foy & des mœurs. Il est croyable que ce même *Sanedrin* partagea les livres inspirez en trois classes, *l'ordre des Livres de la Loy*, *l'ordre des Prophetes &* le Cetuvim ou *l'ordre des Agiografes*. Du moins il est constant que dans le Prologue de l'Ecclesiastique on suit cet arrangement des écritures autorisé sans doute par le Canon d'Esdras.

L'Historien Joseph & S. Jerôme conviennent du partage des Ecritures en ces trois ordres, & ne different pas beaucoup dans le denombrement des livres qu'on rangea du tems d'Esdras sous chacune de ces classes. Il est vray que Joseph ne fait pas mention expresse des Livres

de Job & d'Esther que S. Jerôme cite nommément, comme ayant été autorisez par le Canon des Juifs, mais il est à croire qu'ils faisoient alors partie de quelque-uns des Livres qu'on adopta pour divins au tems d'Esdras & que Joseph les a citez, du moins d'une maniere indirecte, en faisant mention des Livres dans lesquels ceux de Job & d'Ester étoient inserez.

Le sçavant Jesuite Serrarius prétend que l'Eglise Judaïque fit dans la suite un second Canon des Ecritures & qu'elle ajoûta à celui d'Esdras les Livres de Tobie & de Judith de l'Ecclesiastique, de la Sagesse & des Machabées, dont il n'étoit point parlé dans le 1. canon. C'est dommage qu'une opinion si favorable à la Religion ne soit pas fondée sur d'assez bonnes preuves.

Genebrard va plus loin encore que Serrarius. Il imagine trois Conciles generaux parmi les Juifs où l'on dressa de nouveaux Canons. Le premier se tint du tems d'Esdras. On y admit vingt-deux livres des Ecritures qu'on consacra par un

Canon. Le ſecond fut aſſemblé, dit-il du tems de Ptolomée Philadelphe, lorſqu'on prit la reſolution d'envoyer à ce Prince les 72. Interpretes. Selon Genebrard on ajoûta dans ce Sanedrin au Canon d'Eſdras les Livres de Tobie, de Judith, avec l'Eccleſiaſtique & la Sageſſe. Pour le Livre des Machabées, continuë Genebrard, il fut reçû dans un Sanedrin convoqué exprès pour la condamnation des Saducéens. Par malheur pour ce ſçavant Auteur, outre qu'on ne trouve nul veſtige de ces deux derniers Canons dans toute l'antiquité Juifve, Joſeph, & S. Jerôme aſſurent que de leur tems tous les Livres qui n'étoient pas dans le Canon d'Eſdras paſſoient pour apocriphes parmi les Juifs.

Les Livres de nos Ecritures dont le Canon d'Eſdras ne faiſoit point de mention, ne laiſſerent pas d'être reſpectez parmi les Juifs de Jeruſalem. Ils les regardoient comme des ouvrages Saints, mais qui n'avoient point encore cette confirmation comme juridique qui les faiſoit honorer comme des Livres in-

ſpirez. Pour les Juifs Helleniſtes (c'eſt-à-dire ceux qui ſe trouvoient répandus parmi les Nations & ſur tout dans la Grece) ils leur donnoient preſque la même autorité qu'aux Livres du Canon d'Eſdras. Voici la liſte de ces Livres du Vieux Teſtament que l'Egliſe de Jesus-Christ a Canoniſez quoiqu'ils n'euſſent pas la même autorité parmi les Juifs. On les appelle ordinairement Deutero-canoniques. 1°. Le Livre de Tobie. Il fut écrit d'abord en langue Chaldaïque. On peut croire que les deux Tobies, le pere & le fils en furent les Auteurs. 2°. *Le Livre* de Judith. Rien de plus incertain que ſon Auteur, que le tems auquel il fut écrit & que l'Epoque du ſiege de Bethulie. S. Jerôme qui le traduiſit ſur le Chaldéén, temoigne que le Concile de Nicée l'avoit reçû au nombre des Ecritures. Ce Pere ne l'aſſure, ainſi dit le P. Martianay, que ſur la foy d'autruy. Certainement le Concile de Nicée donne au Livre de Judith une autorité qu'il n'étoit peut-être pas à propos de lui enlever ſur une

legere conjecture. 3°. L'Ecclesiastique : Comme il est posterieur au Canon d'Esdras, il n'est pas étonnant qu'il n'y ait pas été compris. Jesus petit fils de Sirach traduisit en Grec ce bel ouvrage de son grand Pere. 4°. *La Sagesse.* Ce n'est point l'ouvrage de Salomon, sans doute il n'a point été écrit en Hebreu. Le style n'a rien de cette noble simplicité Hebraïque, il ressent l'éloquence Grecque ; dit S. Jerôme. Vraisemblablement c'est la production d'un Juif Helleniste nommé Philon, mais different de ce Philon contemporain de l'historien Joseph. 5°. *Les Machabées.* Ces livres sont de differens Auteurs qui ne s'accordent pas toûjours dans la maniere de compter les années. Le premier est d'un Hebreu, le second est d'un Grec.

Des divers Canons des Ecritures faits dans les six premiers siecles de l'Eglise Chrétienne.

Depuis la mort de Jesus-Christ le nombre des livres inspirez s'augmenta considerablement. Alors les

Auteurs de ce recüeil que nous appellons aujourd'hui le *Nouveau Testament* publierent leurs ouvrages. Saint Matthieu fut le premier, il écrivit son Evangile en Hebreu. On le traduisit en Grec des le tems même des Apôtres. C'est une tradition constante. Saint Marc le disciple & l'interprete de St. Pierre composa le sien en Grec à la priere des Chrétiens de Rome. Saint Luc disciple & sectateur de S. Paul écrivit son Evangile non pas comme témoin oculaire, puis qu'il n'étoit pas du nombre des Apôtres, mais sur les connoissances qu'il en avoit reçû. Saint Jean confondit les Corinthiens & les Ebionites par son Evangile, qu'il publia à la priere de tous les Evêques d'Asie près de cent ans après la naissance de JESUS-CHRIST.

Les Actes des Apôtres sont l'ouvrage de St. Luc. C'est l'histoire d'environ trente ans depuis la mort de JESUS-CHRIST jusqu'au premier emprisonnement de S. Paul à Rome.

L'Apôtre des Gentils a écrit des

Lettres dont il a procuré lui même la publication en ordonnant qu'on les lût dans les Eglises. Toute l'antiquité a reconnu pour veritables les 14. Epitres de S. Paul. Il y a eû quelque dispute sur l'Epître aux Hebreux. Saint Jacques Evêque de Jerusalem & frere de S. Jude écrivit la sienne quelques années avant la destruction de la Capitale de Judée. Des deux Epîtres de S. Pierre la premiere a été écrite de Rome aux Chrétiens dispersez dans les Provinces du Pont, de la Galatie & dans les autres où S. Pierre avoit prêché l'Evangile. Il envoya la seconde peu de tems avant sa mort. Au regard des trois Epitres de St. Jean la premiere n'a jamais souffert de contradiction, les deux autres ont été attribuées par quelques-uns à un autre Jean. Enfin celle de St. Jude, que les Protestans d'aujourd'huy rejettent du Canon, a été écrite selon Oecumenius après la mort de la plus part des Apôtres. L'Apocalypse est sans doute le narré que S. Jean fit de ses révélations dans l'Isle de Pathmos. Voilà le de-

nombrement des livres du Nouveau Testament que l'Eglise Catholique reconnoît aujourd'hui pour Canoniques.

1. Dans les six premiers siecles qui suivirent la mort du Sauveur, tous ceux qui dresserent des listes de ces Livres inspirez ne convinrent pas toûjours. Le Concile de Laodicée composée de 32 Evêques defina un Canon, mais il ne le consacra point. Au regard des Livres de l'ancien Testament. Ce Concile ne comprend dans la liste, que ceux du Canon d'Esdras, excepté qu'il joint à la Prophetie de Jeremie le livre de Baruch & quelques Epîtres de Jeremie que les Hebreux n'admettent point dans leur Canon. Un Concile d'Hippone tenu en 393. confirmé par le troisiéme Concile de Carthage fait un Catalogue des Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament semblable en tout au Canon que le Concile de Trente a fait depuis; avec cette difference neanmoins que les Conciles d'Afrique ne consacrerent point leur Canon & ne fixerent point la creance des fidel-

les. Ce fut pour cela que St. Exupere Evêque de Toulouse dans ses doutes consulta sur le Canon des Ecritures, le Pape Innocent I. Ce souverain Pontife lui fit un denombrement des Livres Saints, entierement semblable à celui des Conciles d'Afrique. Cependant comme ces Conciles, & ce Pape n'avoient point fait de leur Canon une decision de foy, on trouve encore des Peres après eux, qui n'ont pas attribué une autorité égale à tous les Livres compris dans la liste des deux Conciles d'Afrique & d'Innocent I. Ce n'est pas que ces Peres reprouvent les Livres Deutero-Canoniques : au contraire ils en conseillent la lecture. Elle est, disent-ils, d'un ancien usage dans l'Eglise, mais leur autorité divine n'étoit point encore decidée comme de foy & ne l'a été que par le Concile de Trente.

Du Canon des Ecritures depuis le sixiéme siecle jusqu'au Concile de Trente.

Dans tout l'intervalle des temps

qui ont suivi le sixiéme siecle jusqu'au dernier Concile œcumenique, dit le P. Martianay, on n'avoit point encore dans l'Eglise d'Occident de Canon des Ecritures qui fut fixé & determiné comme de foy. Les uns suivoient la liste de S. Jerôme, & d'autres celle de St. Augustin, quelques differentes qu'elles fussent. C'est Cassiodore qui nous l'apprend. Dans l'Eglise d'Orient, si l'on en croit Leonce de Bizance, qui vivoit du temps de Cassiodore, on s'en tenoit encore pour l'Ancien Testament au Canon des Juifs. Cependant à ne consulter que Saint Isidore, on pourroit croire qu'il y avoit de son temps en Occident un Canon des Ecritures consacré, qui donnoit une autorité égale aux livres Deutero-Canoniques & aux Proto-Canoniques; mais des Auteurs respectables ont parlé depuis lui un langage bien different du sien. On ne peut donc se persuader, que le dénombrement des Ecritures ait été arrêté au septiéme siecle par un decret invariable. Depuis le huitiéme siecle jusqu'au Concile de Florence

il ne paroît pas non plus qu'on eût absolument decidé sur les Canons de l'Ecriture. Saint Jean Damascene & Nicephore en Orient ne recevoient alors que le Canon d'Esdras. Il est vray que Raban Maur en Occident témoigne que tous les livres de l'Ancien Testament qui furent autrefois douteux, étoient reçus de son temps & mis au rang des Ecritures Canoniques. Certainement, dit le Pere Martianay, on ne doit entendre par là que le respect singulier dont on honoroit alors tous les livres autrefois douteux, quoyqu'ils n'eussent pas encore une autorisation juridique. En effet bien des Auteurs incontestablement orthodoxes parlent après Raban Maur des livres Deutero Canoniques tout autrement que cet Auteur. Pierre le Venerable, Hugues de Saint Victor, Richard aussi de Saint Victor, Jean de Sarisbery &c. n'attribuent pas une autorité égale à tous les livres que nous ne pouvons plus regarder aujourd'huy que comme des livres inspirez.

Il y a plus de difficulté à soûte-

nir qu'au Concile de Florence, on n'a pas fait une liste juridique des écritures, & qu'on ne l'a pas consacrée par une autorité inviolable. Le Canon de ce Concile où l'on fait le dénombrement des écritures est net, detaillé & suivi d'un anathême. Cependant selon le P. Martianay, l'anathême du Canon ne tombe que sur ceux qui nieroient avec les Manichéens l'inspiration divine des livres du Vieux Testament. D'ailleurs Tostat, Denis le Chartreux, & le Cardinal Cajetan qui ont vécu dans l'intervalle depuis le Concile de Florence jusqu'au Concile de Trente, ont refusé aux livres Deutero-Canoniques, contenus dans le Catalogue de Florence une autorité égale à celle de l'ancien Canon.

Du Canon des livres Saints faits par le Concile de Trente.

Il étoit necessaire qu'on nous indiquât les sources où nous devons puiser une doctrine infaillible, & il n'appartenoit qu'à l'Eglise de nous les marquer. Elle seule a droit de

nous metre entre les mains les Ecritures inſpirées. Ceux qui s'obſtinent aujourd'huy à lui refuſer cette autorité, ſont obligez, s'ils raiſonnent juſte, ou de recuſer le Canon de l'Egliſe Juifve, ou d'avoüer qu'elle avoit ſur un article fondamental, un avantage qui n'a pas été donné à l'Egliſe de J. C.

Les erreurs de Luther qui ne reconnoiſſoit pour le Vieux Teſtament que le Catalogue d'Eſdras, & qui rejettoit du Nouveau l'Epitre aux Hebreux, celle de Saint Jacques, la 2. & la 3. de Saint Jean, celle de Saint Jude & l'Apocalypſe, & qui d'ailleurs traitoit certains livres de ſuperſtitieux & d'impies, ont donné lieu aux Peres du Concile de Trente de dreſſer un Canon des Ecritures & de le conſacrer. Après un long examen des livres Saints en quatre congregations on jugea à propos : 1°. de faire un Canon où l'on comprit tous les livres qui compoſent aujourd'huy le Vieux & le Nouveau Teſtament des Catholiques. 2°. de prononcer Anathême contre tous ceux qui ne

recevroient pas le Canon dans toutes ses parties.

Vraysemblablement le Concile de Trente n'ignoroit pas que quelques-uns des livres qu'il consacroit, n'avoient pas eu jusques là une autorité égalle à celle qu'ils alloient commencer d'avoir. Cependant il a eu de bonnes raisons pour declarer Canonique chacun de ces livres en particulier.

1°. Le livre de Tobie, écrit d'abord en Chaldéen, avoit passé des Juifs Helenistes entre les mains des Chrétiens. Quoyqu'il ne fût pas dans le Canon d'Esdras il étoit regardé parmi les Juifs comme un livre Prophetique. Les plus anciens & les plus venerables Peres de l'Eglise l'ont cité avec respect & plusieurs l'ont reçu comme un livre Canonique. Il a été inseré dans le Canon des Eglises d'Affrique dans la liste d'Innocent I. & dans celle de Gelase. 2°. Le livre de Judith passé comme celui de Tobie des Juifs Hellenistes aux premiers Chrétiens, fût inseré dans les mêmes Canons que celui de Tobie. Il a

été reconnu par Saint Jerôme comme un livre divin. On dit même que le Concile de Nicée l'avoit adopté comme un livre inspiré 3°. Des deux livres des Machabées, le premier fut écrit en Hebreu, le second en Grec. L'un & l'autre citez par les plus anciens Peres, & même par saint Jerôme qui les appelle des *livres de l'Ecriture*, ont été regardez par saint Augustin comme Canoniques. 4°. La sagesse & l'Ecclesiastique ne sont pas confirmez par une Trdi tion moins constante & moins universelle. Il semble même que saint Barnabé ait connu le livre de l'Ecclesiastique. Pour celuy de la sagesse depuis saint Clement Romain il a été employé presque par tous les Peres, en confirmation des dogmes. C'est ainsi que le Pere Martianay justifie en détail l'autorité nouvelle que le Concile de Trente a donné aux livres de l'ancien Testament qui n'avoient point été compris dans le Canon d'Esdras.

Pour parler plus en general, l'Eglise de Jesus-Christ n'a-t-elle pas eu le même droit en ces

derniers temps de faire un Canon des Ecritures que la Synagogue d'autrefois? Aprés le schisme de Luther elle étoit comme forcée à prononcer sur l'autorité des livres douteux. Les nouveaux Heretiques les traitoient d'ouvrages superstitieux & impies. Elle a donc employé pour faire son Canon un examen exact de la Tradition, elle n'a decidé que ce qui déja avoit été autorisé par le témoignage des Peres & par les Canons anterieurs. Que pouvoit-elle faire de plus utile, & de plus judicieux?

L'Epouse de Jesus-Christ dit-on, n'avoit rien decidé au sujet de ces livres Deutero-Canoniques pendant plus de quinze siecles; pourquoy s'avise-t'on au Concile de Trente d'en faire un Canon inviolable? C'est comme si l'on raisonnoit ainsi. Le Concile des Apôtres n'avoit rien decidé sur la divinité de Jesus-Christ, pourquoy le Concile de Nicée a-t'il donc prononcé sur cela? L'entêtement de Luther & de ses Sectateurs contre certains livres de l'Ecriture, a mis

l'Eglise dans la necessité de vuider pour toûjours une question jusques-là indecise.

D'ailleurs ce seroit à tort que les Protestans d'aujourd'huy reprocheroient au Concile de Trente d'avoir fait des additions à la liste du Concile de Laodicée. Les livres d'Esther & de l'Apocalypse, reçus aujourd'huy par les Calvinistes, n'étoient point dans le plus ancien Canon. Les premiers Chrétiens ne les reconnoissoient pas comme évidemment inspirez. De quel droit donc les Protestans ont-ils pu les consacrer ? C'est ainsi que le Sçavant P. Martianay finit son ouvrage par une controverse très-sensée. Quoyque son livre ne manque ni de recherches, ni de nouvelles découvertes, on ne peut pas dire que l'Auteur ait voulu faire un traité entierement aprofondi. Sans doute il n'a pretendu nous donner qu'une introduction nette & sçavante à la science du Canon des Ecritures.

Le zêle du sçavant Benedictin pour les ouvrages & pour la memoire de saint Jerôme l'oblige à venger

ce Pere des invectives de Mr. le Clerc. Dans un *hors d'œuvre*, par lequel le P. Martianay finit son livre, il détourne sur le Ministre Protestant l'accusation qu'il avoit faite à saint Jerôme, d'avoir ignoré l'Hebreu, le Grec, & le Latin. On fait voir que le Critique de saint Jerôme n'est pas luy-même fort versé dans ces langues.

Pour peu qu'on soit sensible, on ne peut manquer d'avoir pitié du pauvre Mr. le Clerc. Il semble que les Catoliques & les Protestans se reünissent pour dethroner l'Appollon de Hollande, & pour le dépouiller du Depotisme qu'il avoit usurpé sur la litterature. Les plus petits oiseaux du Parnasse lui arrachent chacun une de ses plumes dont il s'étoit paré pour pouvoir mépriser les siens. Un Jesuite que le P. Martianay cite avec éloge, est un nouvel adversaire du Ministre. Il a demasqué le Socinien, mais il ne s'en tient pas là. Il serre son Protée & quoyqu'il change à tous momens de forme, il l'étreindra si fort qu'il l'obligera de paroître dans sa figure

naturelle & de se declarer ou So
nien, ou (ce qui seroit le plu
souhaiter,) Orthodoxe, du mo
sur la divinité de JESUS-CHRIST.

ARTICLE CLIV.

ESTAT DES ROIAUM
*de Barbarie, Tripoly, Tunis & Al
contenant l'Histoire naturelle
Politique de ces Païs. La mani
dont les Turcs y traitent les Escl
ves. Comme on les rachete. Et
verses Avantures curieuses. Ave
Tradition de l'Eglise pour le rac
ou le soulagement des Capt*
A Roüen chez Guillaume
hourt, ruë S, Lo, à la ville de
nise 1703. *in 12, pag. 413.*

LE Pere de la Motte Religie
de l'Ordre de la Trinité, dist
gué dans son Ordre par son me
& par ses emplois, avoit écrit
Lettres qui composoient cette
lation, pour rendre au Reverend
sime Pere de la Forge son Gene
compte de sa commission dont il
voit chargé. La premiere Lettre

éc

écrite de Tripoli en Barbarie le 2. de Juin 1700.

Estat du Royaume de Tripoli.

Tripoli connuë autrefois sous le nom d'*Oea* n'a plus rien de son ancienne grandeur ; les maisons sont basses n'ayant la plûpart que dix-huit ou vingt pieds de haut, elles sont sans fenêtres, & terminées par une plate forme. Les habitans n'ont pas encore reparé les desordres du bombardement de 1685. On les voit sortir de leurs maisons demi ruïnées dont les debris embarassent les ruës.

Un antique assez considerable s'est conservé du côté de la porte de la marine : c'est un Arc de triomphe à quatre faces, d'une grande arcade de chaque côté ; dont les deux grandes faces sont accompagnées chacune de deux petites portes quarrées. A l'Orient la face est ornée au dessus des deux petites portes, de deux medailles, où sont representées en relief deux Empereurs. Ces Medailles sont ornées

de Cupidons assez informes. A cette face & à celle de l'Occident paroissent des figures de Louves en bas relief. Au défaut de la Corniche du côté du Couchant on lit ces mots en caracteres Romains VIRO ARMINIACO SITUIRIO FLAMEN PERPETUUS MARMORI SOLIDO FECIT. Sur le retour de la même Corniche du côté du midy tout est effacé excepté ces mots, IMPERPETUUS FECIT.

Les bases des Pilastres sont accompagnées de bas reliefs où sont representez des hommes habillez à la Romaine au dessous sont des trophées d'armes avec des figures de Colombes, dont il y en a quelques-unes percées d'une fleche au travers du corps. Les maisons des Mores empêchent de voir les quatre faces. Cette antique est de grosses pierres de marbre blanc posées à sec avec peu de liaison : l'ordre est Corinthien ; & les proportions assez mal observées.

Les Femmes de Tripoli font consister leur principale beauté dans la grosseur enorme de leur taille, &

pour mieux engraisser elles se nourrissent de petits chiens. Par une bizarrerie de goût encore plus ridicule, elles affectent des marques de poil au menton & aux joües, & se font avec de la poudre une espece de barbe. Après cela on ne sera pas surpris que les cheveux roux soient fort estimez à Tripoli, & qu'on les teigne avec du vermillon.

On trouve dans ce païs des moutons de plusieurs especes, ceux qui ressemblent plus aux nôtres en different par la queuë qui a la figure d'une raquette, & pese quelquefois jusqu'à vingt-cinq livres. On en voit d'une autre espece à poil ras comme les Chevaux, si grands & si forts qu'ils portent une personne de mediocre taille. Les moutons de la troisiéme espece ont six cornes.

Les travaux des Esclaves sont affreux : on les employe souvent à chercher sous des monceaux de sable brûlant d'anciens Tombeaux & des ruïnes de bâtimens, dont il faut ensuite scier les pierres, sans avoir même une goutte d'eau pour soulager leur soif dans une peine si cruel-

le que l'extrême chaleur du climat redouble encore.

La seconde Lettre est écrite de Tunis du 25. Juin 1700.

Etat du Royaume de Tunis.

L'Isle de Gerbe est un sejour charmant. Les anciens l'ont connuë & ont feint que le fruit *Lotus* y croissoit; fruit si excellent qu'il ôtoit à ceux qui en mangeoient le desir de revoir leur patrie. Moreri s'est trompé quand il a cru qu'elle dependoit du Royaume de Tripoli: elle depend de celuy de Tunis. Les Mores qui l'habitent sont Mahometans; mais d'une Secte particuliere. L'Auteur explique icy la difference des Palmiers mâle & femelle, & la maniere d'en adoucir les fruits.

Tunis bâtie assez près des ruïnes de Carthage est d'une grande étenduë: il faut trois ou quatre heures pour en faire le tour; Elle est à demi côteau, de figure presque ovale, ceinte de simples murailles sans tours ni fortifications. Les fauxbourgs sont aussi murez. Il y a au moins cent

Mosquées, dont trente ont des tours trés-belles. Les ruës sont relevées des deux côtez pour la commodité des gens de pied, mais si mal propres qu'on y laisse pourrir les bêtes mortes. Le *Pazar* ou marché est magnifique : deux ruës couvertes le composent : elles se croisent presque à Angles droits ; Le premier étage des maisons est soûtenu de piliers façon de marbre : les boutiques des deux côtez de ces ruës sont bien garnies, ces ruës regardées du carrefour font une belle perspective dont l'enfoncement est terminé par la maison de la monnoye qui fait face, & est soutenuë d'un double rang de colonnes.

L'aspect de Thunis du côté de la mer est encore un plus beau spectacle, D'un côté les ruines de la superbe Cartage s'offrent aux yeux dans le plus delicieux païsage du monde : de l'autre la lourde & haute masse d'une sombre montagne qu'on appelle la *montagne de plomb* à cause de sa couleur, termine la vuë. Ces deux objets éloignent & adoucissent ceux qui sont posez, au milieu,

les côtes, les arbres, les forts, qui semblent fuir pour se reünir au point de vûë, où la ville de Tunis s'éleve derriere le fort de la Goulette.

L'Auteur a inseré dans cette lettre une histoire exacte & curieuse des revolutions de Tunis depuis l'an 1514. Nous ne pouvons donner qu'un extrait très-court de ce qu'on lira dans ce livre avec plaisir.

Sinan Bassa de la Maison des Cigalos noble Famille Genoise, donna des loix assez particulieres à ce nouvel état qui avoit passé successivement des Tyriens aux Romains, des Romains aux Vandales, des Vandales aux Grecs, des Grecs aux Arabes, & pendant peu de temps aux Espagnols sur lesquels les Turcs venoient de le conquerir. Il établit une milice composée d'environ cinq mille Turcs, divisez en deux cent pavillons ou compagnies de vingt-cinq hommes qu'on nomme *Oldaks*, chacune sous un Oldak Bachi.

Les Oldaks Bachys au nombre de deux cent, étoient pris des Oldaks, ou soldats plus anciens, ayant le *commandement* par droit d'ancien-

neté ; si ce n'est que pour quelque action de bravoure on en eût avancé plus promptement quelques uns. Les quatres plus anciens Oldaks Bachys montoient à la dignité d'Oldaki : c'étoit une espece d'Exempts du Bacha. Ils passoient ensuite à celle de Bachi Odolar, qui sont comme le Conseillers du Divan ; & qui après avoir été six mois en service étoient élevez à la charge de Boluk-Bachis, qui sont ceux qu'on envoïe dans les Garnisons sous le titre d'Aga : On en fait quatre par an.

Il ordonna aussi que parmi les Boluks-Bachis, tous les six mois on prit le plus ancien pour la dignité de Bachaoux ou Chaoux Bachis, animant ainsi la milice dans l'esperance qu'en faisant son devoir, chacun parviendroit aux premieres dignitez de l'Etat. La paye haussoit comme la dignité.

Sinan établit deplus le Divan, à qui il donna une grande autorité. Il n'étoit presque composé que des gens de guerre. Le Bacha y assistoit au nom du Grand Seigneur, dont il representoit la personne, & main-

tenoit les interêts. Un Aga ou Commandant y presidoit avec un Kaya, ou Lieutenant General. Huit Chaoux ou Huissiers; deux Cogias ou Lerivains, quatre Boluks-Bachys, & vingt Oldebachis composoient ce Conseil, qui terminoit toutes les affaires & publiques & particulieres du Royaume, avec une pleine Autorité.

Il créa aussi en même temps la charge de Beï, qui étoit le grand Tresorier, laquelle se donnoit de six mois en six mois au plus offrant; & ne se pouvoit conserver au plus que pour un an. C'étoit comme le Receveur des Tailles, destiné à exiger le Carage, ou tribut des Mores, qui sont comme les Païsans. Pour les y contraindre il marchoit à la tête d'un nombre de troupes qu'on luy donnoit. L'argent que cette charge a donné lieu aux Beïs d'amasser, & l'autorité, sur les Troupes qu'ils ont sçû menager, a été l'occasion de l'agrandissement de cette derniere dignité, & de l'abaissement des Bachas, du Divan & des *Deïs.*

Dabord le Bacha étoit Souverain, comme on peut voir par l'ordre que Sinan avoit mis sans resistance dans l'Etat de Tunis, dont toutes les Puissances ne se remuoient que par son mouvement. Il nomma pour son Successeur Kilic-Ali Bacha, qui mourut après avoir regné deux ans.

Comme celuy-cy étoit un homme de peu de tête, & haï de la milice & du Divan, l'autorité du Bacha qu'on lui ôta fut transferée à l'Aga du Divan ; & depuis ce temps-là les Bachas n'ont plus eû aucune puissance dans Tunis. Ils y demeurent seulement, pour faire souvenir les Tunisiens qu'ils se sont mis autrefois sous la protection du Grand Seigneur. Ils reçoivent quelques pensions mediocres, mais ils font tres-peu de figure dans le gouvernement.

Les Agas gouvernerent l'Etat à la tête du Divan assez paisiblement pendant l'espace de quinze ou seize années, se succedant les uns aux autres, jusqu'à ce que la Taïffe ou Milice se souleva contre les Boluks-

Bachis, ou Agas, dont elle massacra la plus grande partie, & transfera l'autorité à Calif, qui regna le premier sous le nom de Deï, ou Roy.

Le Deïlik ou la dignité de Deï, ayant eû un fondement si ruïneux, n'a servi que comme de Theatre, ou depuis sa creation, les Deïs ne sont entrez sur la scene, que pour y faire le personnage de Roys malheureux, sur qui tomboit toûjours la Catastrophe des divisions qui naissoient, ou entre le Divan & les Beïs, ou entre les Beïs mêmes, lors qu'ils regnoient plusieurs ensemble.

Calif qui fut le premier Deï, fut aussi le premier qui éprouva le sort malheureux attaché à la Royauté. Il fut massacré aprés avoir regné trois ans.

On trouve icy la liste de ses successeurs : presque tous ont fini un Regne assés court, par une mort violente, ou par la fuite.

L'Election de Stamourat cinquiéme Deï ou Roy de Tunis eût quelque chose de fort singulier. C'étoit un renegat Genois encore Esclave: son patron ne voulut ja-

mais l'affranchir, flaté, disoit-il, de l'idée de voir un de ses esclaves sur le Thrône.

L'Autorité des Roys passa toute aux Beïs ou grands Tresoriers en la personne d'un Renegat de Sardaigne nommé Morat, dont la famille après avoir dominé cent ans à Tunis vient de finir mal traité par Osman Bacha & Deï pour avoir été battu par les Algeriens, il retourna les attaquer, les vainquit, prit plusieurs places, & se servit du credit où l'avoit mis la victoire pour ne laisser au Bacha qu'une vaine ombre de puissance. Les avantures de Mehemet son arriere petit fils sont bizarres. On l'a vû successivement maître de Tunis & fugitif, reduit à se cacher dans les deserts en habit de Marabout ou de Moine Mahometan. Ces revolutions sont arrivées plus d'une fois; on en trouvera icy le détail. Il mourut enfin tranquillement.

Ramadan son frere & son Successeur perit malheuresement lorsqu'il croïoit avoir perdu Scidi Morat son Neveu dont il se defioit. Ce Prince, quoyque prisonnier, ga-

gna ses gardes, fit assassiner ceu
qui le devoient mettre à mort, &
coupa luy-même la tête à son Oncl
après l'avoir fait étrangler, il lu
ouvrit ensuite l'estomach, lava se
mains & son visage dans le sang d
ce malheureux, luy arracha le cœur
le fit reduire en cendre, dont il em
plit plusieurs tabatieres. Il les por
toit sur luy, & mêloit de ces cen
dres dans les liqueurs dont il rega
loit ses amis. Ce barbare a eu so
tour. Ibrahim Turc, Capitaine d
ses gardes qui regne à present, l'as
sassina l'an passé avec ses deux Ne
veux, & fit ensuite perir toute s
famille.

La constance d'un Jeune Sicilie
nommé François Martin ne doit pa
être oubliée; Cet enfant âgé seu
lement de dix à douze ans soutin
avec un courage invincible les plu
cruels tourmens que Scidi Moral
dont nous venons de parler, mit e
usage pour ébranler sa foy. Cett
fermeté luy a valu dés cette vie l
liberté. Le tyran, à qui sa presen
ce reprochoit continuellement l'ex
cés de son inhumanité impuissant

contre un cœur Chrétien, le vendit sans peine au Consul de France qui eût la generosité de l'acheter avec l'Oncle & le cousin de ce Confesseur de Jesus-Christ.

La troisiéme Lettre est écrite de Marseille le 6. Août 1700.

L'Auteur décrit d'abord sa route de Tunis à Alger, la curiosité luy fit parcourir les ruines de Carthage, & il demêla sçavamment l'endroit du martyre de S. Cyprien. Il parle ensuite de l'Isle de Tabraque qui appartient aux Lomellini nobles Genois, que par une faute apparemment d'impression on appelle Hormellini. Il parle aussi de la pêche du corail. Il prouve fort bien que la Calle est l'ancienne Utique. Nous sommes obligez de passer ce qu'il dit des ruines d'Hippone, des restes d'un amphitheatre & du Monastere de Saint Augustin.

Comme le P. de la Motte écrivoit à son General qui a été à Alger, il ne dit presque rien de ce Royaume.

La quatriéme lettre contient une exposition fort ingenieuse de la tradition de l'Eglise sur le rachapt &

le soulagement des captifs. Elle est divisée en plusieurs entretiens ausquels des tableaux donnent occasion. L'Auteur n'a rien omis des motifs ni des exemples que l'Ecriture ou l'Histoire Ecclesiastique ont pû luy fournir, & ces materiaux sont disposez d'une maniere qui plaît infiniment. L'imagination de l'Auteur paroit dans l'invention & la description des tableaux ; les raisonnemens qu'il y joint sont solides & touchans.

Nous rapporterons encore un trait qui merite d'être remarqué. Les Lions ayant épargné deux Esclaves que le Roy de Maroc leur avoit fait jetter, & devoré les accusateurs de ces Esclaves ; *quelle chair*, dit ce Prince endurcy, *que la chair des Chrétiens les bêtes même en ont horreur, la chair des Mahometans est meilleure, les bêtes l'aiment.* On voit par cet exemple que les miracles même ont peu de pouvoir sur un cœur abruty par les passions.

ARTICLE CLV.

JOANNIS MORINI Congregationis Oratorii Domini Jesu Presbiteri opera posthuma &c. *C'est à dire, les Oeuvres posthumes du P. Jean Morin Prêtre de l'Oratoire*. A Paris chez Florent & Pierre de Laune, ruë S. Jacques 1703. *in* 4°. *page* 474.

CE Volume comprend trois traitez differens ; le premier sur l'explication des Catechumenes : le second sur la Confirmation ; le troisiéme sur la Contrition & l'Attrition. Aprés le traité de la Confirmation, on a ajoûté deux dissertations Latines sur la même matiere, composées par Lucas Holstenius, imprimées à Rome en 1666. avec les Remarques Geographiques d'Ortelius, mais qui sont maintenant assez rares.

Le R. Pere Moret aussi de l'Oratoire avoit été chargé par un Assemblée Generale de sa Congregation ; de ramasser ce qu'il pourroit des

écrits du P. Morin & de faire imprimer ceux qu'il jugeroit dignes du public. Les Originaux du P. Morin étoient déja perdus, lorsque le P. Moret reçût cet ordre. Il n'en a pû recouvrer que quelques copies pleines de fautes, parcequ'elles avoient été écrites par un ignorant. Mais il ne s'est point pour cela rebuté. Il a releu ces copies avec soin, y a fait beaucoup de corrections, & a enrichi l'ouvrage de plusieurs notes Sçavantes. Ses occupations ne luy permettant pas de vaquer seul à ce travail, M. l'Abbé de Longuerue a bien voulu se joindre à luy, & luy a fourni un grand nombre de corrections & de remarques. Au reste ces corrections, comme le P. Moret nous en assure, n'ont point été faites pour alterer le texte, mais pour y rétablir les endroits depravez par l'ignorence du Copiste : & on a mieux aimé laisser dans l'ouvrage des expressions peu correctes, que de changer les paroles de l'Auteur.

Le premier Traité est intitulé *De Cathecumenorum expiatione*. Le Pere Morin y produit un grand nombre

ages des Peres les plus an-
our prouver que l'Eglise fai-
trefois passer les Catechume-
ultes par divers degrez de
nce : que l'Eglise primitive
esque jamais manqué d'impo-
eux qui devoient recevoir le
ıe, au moins quelques jours
nes : qu'avant l'administra-
: ce Sacrement, on obligeoit
hecumenes, non seulement à
nnoître pecheurs en general,
ncore à confesser en detail
s pechez qu'ils avoient com-
int le Baptême : qu'on se con-
: que cette confession se fit
et, mais qu'elle étoit de pre-
& que c'est là évidemment
rine de saint Cyrille de Jeru-
de saint Ambroise, de saint
ostome, de St. Gregoire de
ıze, & de plusieurs autres Pe-
Docteurs de l'Eglise : enfin
en usoit de la sorte dans l'an-
Eglise ; *parceque le Baptême*
remission des pechez de la mê-
iere que le fait l'absolution sa-
tale.

Cathechumenes étoient donc,

selon ce nouveau systême divise comme les Penitens, en diver classes. Ceux de la premiere étoi appellez *Audientes*; parcequ'ils sistoient aux instructions, quoiqu ne demandassent pas encore le Ba tême: & sur ceux-là l'Eglise n xerçoit aucune Jurisdiction.

La seconde classe compren ceux qu'on appelloit simplem *Cathecumenes.* On ne mettoit da ce nombre que ceux qui dema doient le Baptême, & qui prom toient de se soumettre au joug de foy & de changer de vie. On ne recevoit qu'après un severe exam & ils n'étoient reçus qu'avec de c taines ceremonies, comme de le souffler au visage, de leur faire signe de la croix sur le front, leur imposer les mains sur la tête, leur mettre du sel dans la bouch de leur faire faire à eux-mêmes signe de la croix, & de leur fa recevoir la benediction Episcopa Tandis qu'ils étoient dans ce deg on se contentoit de les instruire la vanité des Idoles, & sur l'ex tence d'un seul Dieu créateur ciel & de la terre.

Ceux de la troisiéme classe étoient nommez *Competentes*, parcequ'ils demandoient ensemble le Baptême. Ce n'est qu'à ces derniers qu'on expliquoit le mystere de la Trinité, le Symbole, & l'Oraison Dominicale. On les obligeoit de confesser tous leurs pechez, & on les preparoit au Baptême en leur imposant des jeunes & d'autres œuvres penibles à proportion de la multitude & du nombre des pechez qu'ils avoient commis. Pendant tout ce temps-là on leur faisoit divers exorcismes : & on leur ordonnoit du moins dans l'Eglise Latine, de garder la continence. Et cette discipline de l'Eglise, dit le P. Morin, a duré environ jusqu'au douziéme siecle, qu'elle fut entierement abolie.

Ce Traité comme on le voit évidemment par le premier chapitre, devoit faire partie des livres de la Penitence. Le P. Morin l'avoit composé à ce dessein : mais après y avoir bien pensé, il le rejetta absolument. Sans doute il ne se determina point à supprimer luy-même un ouvrage qui a deu lui couter beaucoup de

lecture & de travail, sans en avoir de bonnes raisons. Le P. Moret nous avertit qu'on ne peut pas dire sûrement quelles furent ces raisons: mais il ajoûte qu'il lui est venu là-dessus des soupçons qui sont venus à plusieurs autres personnes. Il n'est pas difficile à ce qu'il semble, de deviner quels sont ces soupçons, pour peu qu'on lise avec attention le Traité du P. Morin.

I. Ce sçavant Oratorien avoit pretendu prouver que dans l'ancienne Eglise, on imposoit à ceux qui devoient recevoir le Baptême des jeûnes & d'autres peines proportionnées aux pechez qu'ils avoient commis; & que pour cela on exigeoit avant de leur administrer ce sacrement, qu'ils se confessassent en secret de tous ces pechez. Mais les passages sur lesquels il appuye ce nouveau paradoxe, ne sont rien moin que convaincans. Il étoit trop ha bile pour ne se pas appercevoir lu même, en relisant son ouvrage, la foiblesse des preuves qu'il av apportées. Est-ce donc juger te rairement, que de croire que

toit là une des raisons qui l'obligea de le supprimer ?

2. Le Concile de Trente enseigne clairement que la maniere dont Dieu donne la grace à ceux qui reçoivent le Sacrement de Baptême, est differente de la maniere dont il rend cette même grace à ceux qui ont recours au Sacrement de Penitence : que le Ministre du Baptême ne doit point être juge, l'Eglise n'exerçant la puissance de juger que sur ceux qui sont déja baptisez : en un mot, que la penitence requise dans les adultes avant le Baptême n'est autre chose, que la douleur des pechez, & la contrition du cœur, jointe à une ferme resolution de mener une vie nouvelle. Après celà doit-on être surpris que le P. Morin si bien instruit de la doctrine du Concile de Trente, n'ait point voulu faire paroître un écrit, où il dit expressement, que le *Baptême opere la remission des pechez de la même maniere que le fait l'absolution sacramentale :* que les Cathecumenes étoient tenus de confesser en secret tous leurs pechez, afin qu'on pût leur

imposer des peines convenables : & que l'Eglise avant que de conferer le Baptême à ceux qui le demandoient, non seulement exigeoit d'eux une veritable conversion du cœur, mais qu'elle leur imposoit encore des jeûnes & d'autres peines suivant la grandeur & la multitude de leurs pechez ? Peut-on s'imaginer que le P. Morin n'ait point apperçu l'opposition de cette Doctrine avec celle du Concile ? Et doit-on s'étonner qu'après l'avoir apperçuë, il ait luy-même condamné son ouvrage à ne point voir le jour.

3. Personne n'ignore le systême dangereux de certains Novateurs, qui par malice, ou faute de lumieres enseignent, que la grace habituelle & sanctifiante se produit en nous à la maniere des habitudes naturelles par la multiplication des actes : & qui en consequence de cela croyent qu'il ne faut acorder le Baptême aux adultes & l'absolution aux pecheurs penitens qu'après les avoir tenus dans l'exercice de la penitence, de l'humilité, & de l'amour de Dieu assez long-temps pour qu'ils

puissent avoir contracté l'habitude de ces vertus. Doctrine d'autant plus dangereuse que sous l'apparence d'une plus grande severité, elle ôte aux Sacremens toute leur vertu, & introduit dans les mœurs un relâchement affreux. Car si la Gra- sanctifiante se produit par les actes multipliez, elle ne se détruit aussi que par plusieurs actes. Ainsi ni l'homicide, ni l'adultere, ni aucunes autres actions mauvaises à moins qu'elles ne soient plusieurs fois reïterées, ne sont point des pechez mortels, & ne font point perdre la grace. Le P. Morin qui ne pouvoit ignorer le venin de cette Doctrine, aura apparemment apprehendé que ceux qui en étoient infectez, n'abusassent de ce qui étoit contenu dans son Traité de l'expiation des Cathecumenes : & ce pourroit être encore là une des raisons qui le luy ont fait rejetter.

Le second Traité a pour titre, *Exercitatio de Sacramento Confirmationis*. Le P. Morin propose quatre opinions differentes sur la matiere de la Confirmation. Les uns, dit-il,

veulent que ce soit la seule imposition des mains : d'autres, que ce soit la seule Chrismation : d'autres, que la matiere de la Confirmation renferme l'imposition des mains & la chrismation, comme deux actions distinguées : d'autres enfin veulent, que l'imposition des mains requise pour la Confirmation soit l'action même par laquelle se fait la chrismation. Le P. Moret ajoûte dans ses notes une cinquiéme opinion ; sçavoir que l'imposition des mains & la chrismation prises separément, ou ensemble ont été indifferemment toute la matiere du Sacrement de Confirmation suivant les divers usages des Eglises. Ce Pere a choisi cette opinion pour concilier les sentimens ; mais il semble qu'il n'a pas fait reflexion que cette opinion outre les difficultez qui lui sont particulieres, avoit toutes celles des autres. Quoyqu'il en soit, le P. Morin ne parle point de cette nouvelle opinion. De plus il rejette la premiere & la derniere des quatre qu'on vient de proposer.

Il s'applique donc à faire voir par un

un grand nombre de passages tirez des livres des Peres & des anciens Rituels, que l'Eglise Latine a de tout temps requis pour la Confirmation, l'imposition des mains & la chrismation comme deux actions distinguées. Il ajoûte que l'Eglise d'Alexandrie & celle d'Ethiopie ont en cela suivi l'Eglise Latine. Il prouve au contraire que les Grecs & les Syriens n'ont point cru que l'Imposition des mains apartint essentiellement à la Confirmation, & que chez eux la matiere prochaine de ce Sacrement est seule chrismation.

Chez les Latins le Chrême se compose d'huile d'olive & d'un peu de baume. Les Grecs y mêlent trente ou quarante sortes d'aromates. Dans l'Eglise Latine on applique le Chrême sur le front seulement : dans l'Eglise Grecque on l'applique sur le front, sur les yeux, sur le nez, sur la bouche, sur les oreilles, sur la poitrine, sur les mains, & sur les pieds : mais aussi l'Eglise d'Orient n'a point reçû, comme celle d'Occident, l'onction verticale du Baptême, usage que le Pere Morin pre-

tend ne s'être introduit chez les Latins que ſous le Pontificat de ſaint Sylveſtre.

Quant au Miniſtre de la Confirmation, le P. Morin pretend que les Conciles d'Orange & de Riez dans les Gaules avoient autrefois accordé aux Prêtres le pouvoir d'adminiſtrer ce Sacrement : que le premier Concile de Tolede avoit fait la même choſe en Eſpagne: que cette coutume s'étoit introduite en Sardaigne, & que le Pape Innocent premier avoit permis non ſeulement aux Prêtres ; mais encore aux Diacres de donner la Confirmation dans le cas de neceſſité: Mais pour prouver ce dernier article, le P. Morin cite un paſſage de l'Epitre d'Innocent premier, dans lequel, comme l'a fort bien remarqué le P. Moret, il ne s'agit pas de la Confirmation. Pour ce qui regarde les Grecs, perſonne n'ignore que chez eux les Prêtres adminiſtrent encore le Sacrement de Confirmation : & cet uſage eſt beaucoup plus ancien que leur Schiſme.

Le Traité de la Confirmation n'a

pas été achevé. Le P. Morin s'y propose d'abord d'y traiter non seulement ce qui regarde la matiere & le ministere de la Confirmation ; mais encore ce qui appartient à la forme & aux effets de ce Sacrement. Cependant il n'a rien dit du tout de ces deux derniers articles, si ce n'est par occasion, & en parlant des deux premiers. Mais quoyque ce Traité soit imparfait, il ne laisse pas de contenir plusieurs choses qui peuvent être très-utiles. C'est peut-être pour suppléer en quelque sorte au défaut de ce Traité, qu'on y a joint les deux Dissertations de Lucas Holstenius sur le Ministre & la forme de la Confirmation. On ne donne point ici l'extrait de ces Dissertations, parcequ'il y a prés de quarante ans qu'elles ont paru pour la premiere fois.

Le troisiéme Traité du P. Morin est intitulé, *De Contritione, & Attritione Exercitatio historico-Theologica.* Ce Traité est divisé en deux parties : on examine dans la premiere, quel a été le sentiment des Scholastiques sur la contrition & l'attri-

tion : & dans la seconde, qu'elle est la pensée du Concile de Trente sur cette même matiere.

Ce n'est, dit le P. Morin, que vers l'an 1230. de Nôtre Seigneur, qu'on a commencé à se servir dans les Ecoles du nom d'Attrition. Alexandre de Halés, Albert le grand, & Guillaume Evêque de Paris sont les premiers qui l'ont fait valoir. Pierre de Blois, Guillaume d'Auxerre, S. Raymond & les autres qui vivoient dans le même temps ou un peu auparavant, ne se servent point de ce mot; quoyqu'ils traitent au long la matiere de la Penitence. Le nom d'Attrition neanmoins exprime assez bien la disposition où se trouve une ame qui est fâchée d'avoir peché; mais qui n'a point encore une contrition parfaite.

Alexandre de Halés & les autres Theologiens qu'on a nommez, enseignent que le Principe de l'Attrition est la grace qu'on nomme dans l'Ecole, *Gratia gratis data* : au lieu que selon eux la Contrition a pour principe cette autre sorte de grace, qu'on nomme *Gratia gratum faciens*.

De là le P. Morin conclut que l'ancienne Ecole a donc crû que l'Attrition n'excluoit pas le peché ni l'affection au peché. Si cet Ecrivain avoit eu le loisir de retoucher son ouvrage il auroit assurément effacé cette consequence ; puisqu'il paroît que tout le contraire suit de la doctrine des anciens Scholastiques qu'il a citez. Car si dans leur Systême la Contrition a pour principe la grace qui nous rend agréables à Dieu, & qui nous justifie, il s'ensuit selon eux que le pecheur est justifié avant que d'avoir la contrition, & lorsqu'il a seulement l'attrition. Cependant il est clair qu'ils n'ont pas cru que le pecheur fût justifié, retenant encore l'affection au peché. Donc ils étoient persuadez que le pécheur cesse d'avoir l'affection au peché, avant que d'avoir la Contrition, & lors qu'il a seulement l'Attrition. Et par consequent, on ne doit point conclure de leur doctrine que l'Attrition n'exclut ni le peché, ni l'affection au peché.

Le P. Morin tire de la doctrine que nous avons dite une autre con-

ſequence un peu plus juſte que la premiere. La voicy : c'eſt que la crainte ſervile ſans la crainte filiale ne peut être le principe de la Contrition parfaite : mais que la crainte ſervile ſeule peut être le principe de l'Attrition. Il vient enſuite à une queſtion autrefois celebre dans l'Ecole ; ſçavoir ſi l'attrition peut quelquefois devenir contrition. Il aſſure que d'abord cette queſtion ne fut point agitée par rapport à la Confeſſion, & que ceux qui la propoſerent les premiers, ſuppoſoient tous comme un principe inconteſtable, qu'un homme qui ſe confeſſe ſans avoir la charité, & ſans être déja juſtifié, manque des diſpoſitions requiſes pour une bonne confeſſion. Une propoſition de cette nature, qui peut en quelque ſorte paroître deroger à l'efficace du Sacrement, ne devoit point s'avancer ſans preuve. Cependant le P. Morin n'en apporte aucune : mait comme nous l'avons déja dit, ce Pere n'a pas mis la derniere main à ſon Traité.

Alexandre de Halés, Albert le grand & Guillaume d'Auxerre, dit

le P. Morin, enſeignent que le Pecheur eſt juſtifié avant que d'avoir la contrition, & que la contrition n'eſt que l'effet & une ſuite neceſſaire de la juſtification. Mais ſaint Bonaventure & ſaint Thomas, continuë-t'il, ont cru qu'à la verité il n'étoit pas neceſſaire que la contrition precedât la juſtification, mais auſſi qu'on ne pouvoit pas dire, qu'elle en fût ſeulement une ſuite, & qu'il faut dire qu'elle l'accompagne & qu'elle eſt en même temps. D'autres Theologiens, pourſuit le P. Morin, ont pris un troiſiéme parti, & ont ſoûtenu que la contrition parfaite devoit preceder la juſtification.

Pour ce qui regarde la contrition par rapport au Sacrement de Penitence, voici ſelon le P. Morin, le ſentiment des plus anciens Theologiens. Alexandre de Halés, Guillaume d'Auxerre & ſaint Bonaventure, enſeignent que celui qui confeſſe ſes pechez avec une ſincere douleur de les avoir commis, obtient par la vertu du Sacrement la contrition parfaite. Saint Thomas

croit que celui qui n'a point une contrition parfaite ne reçoit point dans le Sacrement la remission des pechez. Ce que ce sçavant Oratorien attribuë ici au Docteur Angelique, ne s'accorde pas avec ce qu'il avoit fait dire un peu auparavant à ce saint Docteur, qu'il n'est pas necessaire que la Contrition precede la justification. Aussi paroît-il certain que saint Thomas a cru qu'un pecheur repentant ne laisse pas d'être justifié par la vertu du Sacrement & de recevoir la Grace sanctifiante, quoyque sa Douleur ne soit pas assez parfaite pour le justifier hors du sacrement. Henry de Gand & Richard de *Media villa* sont dans le même sentiment que saint Thomas.

Scot, continuë le P. Morin, est encore moins severe; il enseigne qu'un homme qui s'approche du Sacrement avec une veritable attrition, mais peu forte, ne laisse pas de recevoir la grace par la vertu du Sacrement, pourvû qu'il n'y mette point d'obstacle de sa part. Nicolas *de Orbellis*, Tartaret & quelques autres enseignent la même chose.

Sylveſter celebre Theologien de l'ordre de S. Dominique pouſſe bien plus loin le relâchement. Il pretend, dit le P. Morin, qu'il n'eſt pas même neceſſaire pour être juſtifié dans le Sacrement de Penitence, d'avoir de l'attrition, & qu'il ſuffit d'être fâché de n'en point avoir, ou même de deſirer d'en être fâché. Cette opinion depuis a été condamnée à Rome. Durand croit que l'Attrition par la vertu du Sacrement ſe change en contrition, & qu'ainſi elle ſuffit pour obtenir la remiſſion des pechez dans le Tribunal de la Penitence. Major Gabriel, & quelques autres diſent nettement que l'attrition ne ſuffit pas; mais ils entendent par le nom d'attrition une douleur qui ne s'êtend pas à tous les pechez mortels qu'on a commis, mais qui regarde ſeulement quelques-uns de ces pechez. Il ſeroit trop long de parcourir le ſentiment des autres Theologiens, ſoit anciens, ſoit modernernes, dont parle le P. Morin.

Dans la ſeconde partie du même Traité le Pere Morin examine quelle eſt la Doctrine du Concile de Tren-

te sur l'attrition. Il tâche de prouver que la douleur requise par ce Concile pour le Sacrement, demande necessairement quelque amour: Il le prouve, parceque cette douleur doit être accompagnée d'une confiance en la misericorde de Dieu: confience qui ne peut subsister sans quelque sorte d'amour. Cette raison est solide; mais celle sur laquelle il s'étend le plus l'est bien moins, Il dit que la douleur que le Concile exige doit exclurre l'affection au peché, ce qui est constant; mais il ajoûte que la douleur qui vient de la crainte de l'enfer ne sçauroit exclure l'affection au peché; parceque celui qui agit par crainte, agit *contre sa volonté, malgré luy, par contrainte & avec chagrin.* Ce qui trompe ici le P. Morin, c'est qu'il raisonne de la crainte de l'enfer, de la même maniere que de la crainte des hommes; quoyqu'il y ait une grande difference entre l'une & l'autre. La crainte des peines que les hommes peuvent nous imposer, empêche l'action exterieure du peché; mais elle n'empêche pas l'affection

au peché & le desir du peché; parceque les hommes punissent les actions exterieures, & non pas les affections & les desirs. Par cette même raison la crainte de l'enfer doit exclure & les actions exterieures du peché, & les desirs & la volonté du peché, puisque Dieu punit en enfer non seulement les actions exterieures; mais encore les pensées, les desirs, & toutes les affections dereglées.

On ne peut s'empêcher d'avertir ici le lecteur que ce Traité du Pere Morin sur la contrition & sur l'attrition est fort embroüillé, & fort informe. Depuis le Concile de Trente le nom d'attrition n'est plus équivoque, & presque tous les Theologiens attachent maintenant à ce nom la même idée: mais il n'en étoit pas de même avant le Concile. Par l'attrition, les uns entendoient generalement toute sorte de douleurs d'avoir offensé Dieu qui precede la justification, & par la contrition la douleur d'un homme déja justifié, sans avoir égard aux motifs d'où provenoit cette douleur:

les autres appelloient attrition une douleur foible & commençante. Et contrition une douleur vive & grande; d'autres donnent le nom de contrition à une douleur qui embrasse generalement tous les pechez mortels qu'on a commis, & le nom d'attrition à une douleur qui ne s'étend qu'à de certains pechez seulement, d'autres enfin attachent à ces mêmes mots d'autres notions. De ces notions differentes attachées à un même mot, vient en partie la confusion qui se trouve dans ce Traité. Il ne faut pas neanmoins s'en prendre à ce sçavant homme, puisqu'il est à presumer qu'il auroit remedié à ce desordre, s'il avoit voulu publier ce Traité.

Une preuve encore qu'il ne pretendoit pas le publier dans l'état où il est, c'est que souvent le contenu des chapitres prouve le contraire de ce qui est proposé dans le titre: outre que dans la page 18. de la premiere partie de ce traité. chap. 4. il compare la maniere dont Dieu repand dans nos cœurs la grace habituelle, à la maniere dont se for-

ment en nous les habitudes naturelles : assurant expressément que la grace habituelle ne nous est donnée qu'après des actes plusieurs fois reïterez. D'où il s'ensuit, si l'on parle consequemment, qu'elle ne nous est ôtée aussi qu'après que nous nous en sommes rendus indignes par des actes plusieurs fois reïterez. Maxime horrible & abominable qui excuseroit de peché mortel les plus grands crimes commis une fois seulement, & que l'assemblée du Clergé de France tenuë en 1700. à S. Germain a justement condamnée dans le livre scandaleux intitulé *Morale de S. Augustin* : mais maxime qu'il n'est pas croyable que le pere Morin eût voûlu approuver.

Au reste on a crû pouvoir marquer ici d'autant plus librement tous les défauts de ces Traitez du pere Morin que les personnes raisonnables ne sçauroient les imputer à l'Auteur, qui n'avoit fait qu'ébaucher grossierement ces Traitez, & qui les avoit peut-être luy-même condamnez à demeurer éternellement dans les tenebres pour les

mortels qu'on a commis, &
d'attrition à une douleur qu
tend qu'à de certains peche
ment, d'autres enfin attache
mêmes mots d'autres notions
notions differentes attaché
même mot, vient en partie
fusion qui se trouve dans ce
Il ne faut pas neanmoins s'e
dre à ce sçavant homme, p
est à presumer qu'il auroit
à ce desordre, s'il avoit vo
blier ce Traité.

Une preuve encore qu'il
tendoit pas le publier dans l
il est, c'est que souvent le
des chapitres prouve le co

rts. 1631
la veri-
vert de
qu'il ne
e ſelon
tre que
nt obſ-
u'elles
que les
point
erſuade
re ſeu-
e.
r des
ble &
cho-
remie-
ſtrui-
let eſt
qu'on
trois
Ora-
ſe elo-
ait ou
ni le
grea-
pue-

l'Ami
la Rhe-

choſes mêmes qu'on y a remarqué. D'ailleurs nous ne faiſons en cela que ſuivre l'exemple du reverend pere Moret, à qui nous ſommes redevables de cette Edition. Ce Pere pour rendre plus utile au public les œuvres poſthumes qu'il publioit, y a ajouté pluſieurs notes qui aboutiſſent preſque toutes à avertir les Lecteurs que *le Pere Morin ſe trompe, qu'il tombe en contradiction avec luy-même, qu'il ne prend pas le ſens des paſſages qu'il rapporte, qu'il ne les traduit pas exactement, qu'il cite des livres apocriphes & rejettez de tout le monde*, & autres choſes ſemblables. En quoy on ne ſçauroit trop loüer le deſintereſſement du pere Moret, qui à beaucoup moins penſé à faire honneur au pere Morin ſon confrere, qu'à faire remarquer ſes fautes pour le bien du public: & il ne faut pas douter que ſi ce même pere avoit fait attention à toutes les choſes que nous venons de dire, il ne les eût pareillement inſerées dans ſes notes.

ARTICLE CLVI.

DE LA VERITABLE ELOQUENCE, ou Refutation des Paradoxes sur l'Eloquence avancez par l'Auteur de la connoissance de soy-même. A Paris chez Michel David à la Providence, Quay des Augustins, *in 12. pagg.* 401.

LE R. P. l'Ami Benedictin s'étant hautement declaré contre l'Eloquence & contre la Poësie dans son livre de la connoissance de soy-même, il ne faut point s'étonner que parmi tant de personnes qui aiment ces beaux Arts, il se soit trouvé un Auteur qui ait entrepris de les défendre.

Mr. Gibert Professeur de Rhetorique pretend de montrer au P. l'Ami que toutes ses invectives contre les regles de l'Art retombent sur la veritable Eloquence : celles là ne faisant que conduire l'esprit des jeunes gens à la pratique de celle-cy ; c'est à-dire à éclaircir les veritez, à les rendre agreables ; à les rendre

touchantes. Car empruntant les paroles de S. Augustin, *Lorsque les Auditeurs*, dit il, *doivent être instruits de ce qu'ils ne sçavent pas, on doit le leur exposer clairement. Pour leur rendre certaines les choses dont ils doutent, il faut raisonner & les leur prouver. Lorsque ceux devant qui on parle, n'ont pas besoin qu'on les instruise, mais seulement qu'on les excite, & qu'on les fasse sortir de leur engourdissement qui les empêche de pratiquer les veritez qu'ils connoissent; c'est là que sont necessaires les supplications, les reproches, les figures marquées, vehementes, capables de donner du mouvement à ceux qui n'en ont point, & d'arrêter ceux qui en ont trop, & tout le reste qui peut gagner & enlever le cœur.*

Tels sont, dit-on, les preceptes que S. Augustin donne à l'Orateur Chrétien, & qui sont les mêmes que les Rhetoriciens enseignent. Cependant le P. l'Ami croit non-seulement qu'on peut abuser de ces preceptes pour le mensonge, mais encore qu'ils sont dangereux & pernicieux, lors même qu'on les

met en usage pour défendre la verité : & il a crû se mettre à couvert de tout reproche, en disant qu'il ne pouvoit parler de cet Art que selon ses idées. Nôtre Auteur montre que les idées de son adversaire sont obscures, confuses, fausses ; & qu'elles supposent contre la verité, que les preceptes de l'Art ne veulent point qu'on *instruise*, *ni qu'on persuade* l'Auditeur, mais qu'on l'excite seulement, & qu'on *le convainque.*

Il essaïe ensuite de donner des idées plus justes de la veritable & de la fausse eloquence. Trois choses sont necessaires pour la premiere, le stile simple qui sert à instruire, le stile moderé dont l'effet est de plaire, le stile sublime qu'on emploïe pour emouvoir. Les trois stiles entrent dans l'idée de l'Orateur parfait. Il n'y a de fausse eloquence que celle qui contrefait ou le stile simple par sa bassesse, ou le grand par son enflure, ou l'agreable par ses pensées froides & pueriles.

L'Auteur pousse icy le P. l'Ami sur ce qu'il a supposé que la Rhe-

torique ordinaire eſt l'art de perſuader ſans raiſon. Il montre qu'elle n'eſt autre choſe que l'étude de la nature, & que ſes regles ſe trouvent obſervées dans les livres les plus ſaints & les plus reſpectables, comme dans les Peres & dans l'Ecriture, & ſouvent même dans les ouvrages du P. l'Ami. Il conclut delà que ce Pere n'a pû dire raiſonnablement que la Rhetorique eſt capable de corrompre l'eſprit & le cœur.

Mr. Gibert ſoutient que l'Eloquence ne ſçauroit rien gâter dans les ſciences, puis qu'elle ſe fait une loy de n'en point parler : Tout ce qui ſent l'erudition étant, dit-il, contraire au genie d'un Art purement populaire. Il pretend même que ſelon les principes du ſentiment contraire, la Rhetorique eſt dangereuſe à tout le monde, ſans diſtinction d'âge, d'état ny de condition. L'Auteur attaque ces principes dans le détail, & prouve que la Rhetorique ne veut pas qu'on exagere tout, comme le P. l'Ami l'en accuſe. Les eloges que les Maîtres don-

ent au stile simple qu'elle employe
souvent, servent à la justifier sur ce
point. En effet [a] ce *genre d'Eloquence*, dit-on, *n'est point riche; on montre de l'esprit, mais non pas de la grandeur; il instruit, mais il n'enléve pas; il éclaircit avec difficulté; mais il n'a point d'élevation & il n'amplifie rien. C'est une belle femme qui a bon air dans son negligé: Ce style rejette tous les ornemens qui brillent. Les grandes figures ne sont pas faites pour luy: il ne fait point parler la Republique, ni ressusciter les morts,* (de quoy le P. l'Ami semble sur tout avoir peur:) il n'a pour tout ornement que l'élegance & la propreté.

Mr. Gibert au même endroit parle de la nature, des diverses especes, & de l'usage de l'Amplification. Il établit, qu'en parlant contre le mensonge, *Amplifier* n'est autre chose que de mettre au jour de nouvelle veritez qui en fortifient quelque autre considerable. Ainsi lorsque S. Jean après avoir dit en parlant de Jesus-Christ [b] *& nous*

[a] *p.* 78. [b] *Io.* 1. 14.

avons vû sa gloire, ajoûte par une vraïe amplification, *telle qu'est la gloire du fils unique qui vient du Pere, étant plein de grace & de verité.*

C'est ainsi que l'Auteur justifiant les images vives & sensibles contre les accusations de son adversaire, fait voir que bien loin qu'elles falsifient la verité intelligible, elles en sont des signes naturels & sensibles, santifiez par l'usage frequent que Dieu même en fait par tout dans l'Ecriture. L'Auteur profite de ces exemples pour établir contre les prétentions de son adversaire, que par les images sensibles l'Eloquence ne retrecit point la capacité de l'esprit; qu'elle est incapable de l'affoiblir, de l'asservir, ny de l'aveugler. Autrement l'Ecriture Sainte produiroit tous ces mauvais effets, lors qu'elle dit, tantôt que *la paix brise les arcs & les armes & jette les boucliers dans le feu*; *tantôt que Dieu se fait porter sur les aîles des vens*; *icy que ce sont ses yeux qui s'appliquent*; *là que c'est son bras qui s'étend*; *ailleurs qu'il paroît au milieu d'une assemblée de Dieux qui sont les Juges &*

les Magistrats, pour leur faire leur procés a eux-mêmes, & pour juger leurs justices.

L'Auteur employe les mêmes moyens pour justifier l'usage des passions dans le discours, pretendant que le P. l'Ami a tort de les condamner toutes, parce qu'il y en a de mauvaises. Ceux qui en abusent, font mal ; mais la Rhetorique n'est pas responsable de ce que, comme dit ce Pere, * *les Heresiarques ont seduit des troupeaux entiers, ni de ce qu'il y a des gens éclairez, à qui une mediocre passion, une simple menace, fait tourner la tête, & qu'une crainte purement mondaine fait chanceler sur les premieres veritez.* Au contraire on est redevable à l'Eloquence, du salut de tant d'ames que les Predicateurs Catholiques ont garenti de leur perte.

En opposant des veritez toutes nuës aux mêmes veritez traittées très-eloquemment, on sent que les ornemens ne sont contraires ni au bon goût ni à la justesse de l'esprit. L'Auteur oppose en effet la maniere toute simple dont il est parlé des te-

* *5. vol. p. 422. & 404.*

nebres d'Egypte au ch.10. de l'Exode, à cette description sublime qu'en fait l'Auteur de la Sagesse au chap.17. Il dit des Egyptiens. *Ils meritoient bien d'être ainsi enfermez dans une prison de tenebres & d'être privez de la lumiere du jour, eux qui retenoient prisonniers dans les fers vôtre peuple & vos enfans, par qui la lumiere incorruptible de la loy commençoit d'être donnée au monde.*

Au regard des prejugez dont on accuse l'Eloquence de se servir, l'Auteur distingue les préjugez de Morale, dont il ne faut jamais se défaire, des prejugez en matiere de Physique qu'il est bon de quitter. Car ce qu'on appelle préjugez de Morale sont ordinairement de grandes veritez : par exemple, *qu'il y a un Dieu, & qu'il faut l'aimer : qu'il faut être juste, doux, facile, liberal, & quelquefois severe sans misericorde ; qu'il faut aimer ses amis, sa femme, ses enfans, sa patrie, mépriser les richesses ; que la guerre, la peste, la famine, les seditions sont de grands maux, &c.* Le P. l'Ami appuye son sentiment sur l'autorité de Platon,

& Mr. Gibert luy oppose les eloges que ce Philosophe a donnez à l'Eloquence d'Isocrate, toute conforme aux principes de l'Art, & entierement contraire à ceux du P. l'Ami. La Rhetorique amoins qu'on n'en abuse, ne corrompt pas plus le cœur que l'esprit : elle n'excite que des mouvemens tels que la justice & la pieté même les demandent.

Mr. Gibert entreprend icy la défense de la Poësie, & il montre que les defauts que son adversaire reproche à cet art sont de grandes beautez, qui lui sont communes tres-souvent avec la Prose : qu'on trouve ces pretendus défauts dans l'Ecriture Sainte aussi frequemment que dans les Auteurs profanes, & plus souvent dans les bons Poëtes que dans les mauvais : enfin que des Maîtres de l'Art Poëtique, lesquels ce Pere admire avec justice, en font des preceptes. En effet l'Ecriture Sainte anime les pierres & les plantes, fait parler les animaux & leur donne de l'intelligence. Sans tous ces ornemens la Poësie languit &

devient fade & insipide : elle ne sçauroit se soutenir sans l'allegorie.

Pour achever ce qui regarde la Poësie, son defenseur traite exprés de l'harmonie du discours, & prouve qu'elle annoblit les veritez, bien loin de les degrader ou de les avilir : qu'en vain le P. l'Ami pour prouver son sentiment, cite ces quatre vers :

Maudit soit le premier dont la verve insensée,
Dans les bornes d'un vers renferma sa pensée,
Et donnant à ses mots une étroite prison,
Voulut avec la rime enchaîner la raison.

Car le même Poëte, qui n'a voulu marquer que la difficulté de faire de bons vers a dit de la rime.

Quand à la bien chercher d'abo[rd] on s'évertuë,
L'esprit à la trouver aisément s'h[a]bitue.
Au joug de la raison sans peine [e]lle fléchit,

Et loin de la gêner, la sert & l'enrichit.

L'Auteur revient ensuite à l'éloquence & montre entre autres choses que la connoissance & l'amour de la verité ne sont point capables de rendre un homme éloquent; puisque des gens qui la connoissent & l'aiment parfaitement, ne peuvent encore en parler que d'une maniere froide & desagreable, *obtusè & frigidè*, dit S. Augustin.

Mr. Gibert pretend que le P. l'Ami aprés avoir proposé l'étude de la Philosophie Cartesienne, comme le grand & le vray moyen de devenir solidement éloquent, avoüe que cette étude ne conduit qu'à la fausse éloquence; & qu'aprés cet aveu, il ne laisse pas de parler conformément à son premier sentiment. Quoy qu'il en soit, pour prouver que ce grand moyen ne conduit à rien, on fait voir que la Philosophie Cartesienne ne fournit aucun secours à l'Orateur pour exciter ou pour calmer les passions. Cela donne occasion de proposer les vrais moïens de

remuer les cœurs lesquels consistent tous à amplifier ou à diminuer l'utile, l'Agreable & l'Honnête, ce que la Physique ne nous apprend point. On pretend en cecy ne rien dire qui ne soit conforme à la doctrine de Mr. Descartes & à celle du P. Mallebranche : & on s'étonne que les Disciples de ces grands maîtres s'y soient trompez, & ayent attribuez à la nouvelle Philosophie touchant les passions, les reflexions sur lesquelles Platon & Aristote ont fait des Traitez connus de tout le monde.

On rapporte les idées que le P. l'Amy & le P. Malebranche mettent en usage pour detacher les hommes de l'amour des creatures, & on fait sentir que rien n'est plus opposé à la persuasion que la maniere dont la Philosophie Cartesienne considere les choses. Car dans ce dernier Auteur particulierement elle pose pour principe qu'on peut, & même qu'on doit aimer ce qui est capable de faire sentir du plaisir, de quoy tous les libertins conviendront aisement : mais ils n'ac-

corderont jamais que les creatures soient incapables de produire cet effet; la vieille erreur, si c'est une erreur, & le rapport des sens ne pouvant manquer de faire plus d'impression, que toutes les speculations metaphysiques.

L'Auteur garde beaucoup de menagement à l'égard d'un celebre Philosophe, qui croit que la Physique apporte de grands avantages à l'Orateur pour exciter les passions, à cause que cette science explique les causes, physiques, c'est-à-dire comme il le dit dans la Morale, *le mouvement des esprits animaux*. Le Rhetoricien croïant le Professeur de Philosophie dans l'erreur sur cette matiere, met toute son industrie à l'excuser.

Il finit son Ouvrage en faisant voir que le P. l'Amy a eu un dessein formé de relever le sentiment de M. du Bois touchant l'Eloquence ordinaire, sans se mettre en peine de repondre aux difficultez qu'il sçavoit bien qu'on avoit proposées à cet Academicien. M. Gibert invite son adversaire à y repondre aussi

bien qu'à celles qui sont contenuës dans cet Ouvrage.

ARTICLE CLVII.

LETTRE D'UN JURISTE à l'Auteur du Livre de la veritable Eloquence. A Paris ruë Galande, chez Quillau 1703. *in* 12. *pp.* 22. *Réponse de cet Auteur avec la Refutation du Journal des Sçavans de Paris du Lundi* 4. *Juin.* A Paris chez Jacques Pierre Bienfait, & Jean Fournil, Quay des Augustins 1703. *in* 12. *pp.* 36.

IL est question dans ces deux Lettres de sçavoir, quel usage l'Orateur peut faire de l'explication physique des passions, lors qu'il s'agit de les exciter par le discours. Le Philosophe dont nous venons de parler a dit *qu'elle y apporte un grand avantage, & même qu'elle est le fondement de ce que la Rhetorique enseigne sur cette matiere.* Mr. Gibert a fait observer dans son livre que cette proposition n'étoit appuyée d'aucune preuve; & il a témoigné

qu'il la croyoit bien moins avancée comme le vray ſentiment de ſon Auteur, que jettée avec eſprit en paſſant pour exciter les jeunes gens à l'amour de la Philoſophie. Le Juriſte a crû devoir ſoutenir la propoſition du Philoſophe.

L'Auteur de la Reponſe dit que le vray moyen de decider entre les deux partis, eſt celui que le Juriſte luy ſemble toûjours éviter, qui eſt de comparer enſemble ce que les Phyſiciens diſent des paſſions & les preceptes de Rhetorique. Par exemple, dit-il, dans ſon livre p. 261. la Phyſique nous apprend *que pour exciter la douleur, les eſprits animaux doivent reſſerrer les orifices du cœur*: La Rhetorique dit *qu'il faut exagerer le malheur & la dignité des perſonnes*. Il demande ſur cela, *l'un eſt-il la baſe* de l'autre? Il ajoûte, *les concluſions des Phyſiciens ſervent de principes aux Medecins; en eſt-ce de même en Rhetorique*. Le Juriſte. p 13. repond qu'*Ouy*, & pretend le prouver par l'hiſtoire de David, *qui ſçachant que le ſon de la Harpe étoit propre à calmer l'humeur noire, s'en ſer-*

voit pour calmer celle de Saül. Mr. Gibert p.8.9. & 10. replique *que le son de la Harpe qui ne dit & n'exagere rien, n'est point un exemple des discours qui excitent la douleur par l'exageration & ne fait point entendre que la Physique serve à l'amplification.*

Il dit la même chose d'un autre exemple que le Juriste apporte encore : c'est celuy d'un homme qui se sert d'un aiman caché ou d'une Lanterne magique pour tromper quelqu'un. Comme cet homme doit connoître l'effet de ses instrumens, de même, dit-on, l'Orateur, doit sçavoir l'effet de l'expression d'une passion. *Oüi*, dit Mr. Gibert, *mais ce n'est point la Physique qui nous dit par exemple, qu'en exprimant ou marquant de la tristesse, nous l'inspirons aux autres, ni quels sont les moyens de la marquer ; & les illusions de la Lanterne magique ne feront jamais voir que cet exemple soit propre à prouver ce qui est en question.*

L'histoire même de Drusus que le Juriste allegue ne vient point au sujet. Ce Prince, dit-on, voyant ses soldats épouvantez d'une eclypse de

Lune, n'auroit pû en tirer avantage pour les faire rentrer dans le devoir ; mais il en eût été épouvanté lui-même, s'il n'eût sçû que l'Eclypse n'est qu'un effet naturel. *Au contraire*, dit la Reponse, *la peur étoit tellement utile à Drusus, que s'il ne craignoit pas, il devoit faire semblant de craindre, selon le precepte*, SI VIS ME FLERE, &c. Outre qu'il ne paroît point là, que l'explication physique de la peur ait rien servy à l'Orateur.

Mr. Gibert voudroit donc que le Juriste qui convient *que les exemples particuliers seroient un moyen tres-efficace pour prouver l'utilité de la Physique en ce point*, eût allegué l'exemple de quelques discours, où l'on pût par l'analyse, decouvrir que les explications que cette science donne des passions servent à les exciter. Il dit que le Juriste n'en cite aucun, quoyque ce fût à luy à prouver le fait qu'il a avancé.

L'Auteur de la Reponse pretend de plus, que dans le discours on excite les passions par la vûë des choses dont il n'appartient point à la

Physique de parler. Tels sont le mépris, l'infamie, les bonnes & les mauvaises mœurs, les bien-faits, les richesses, la gloire, le pouvoir. Les objets des passions cessent de l'être dès qu'on les prend physiquement : comme il paroît par l'exemple de l'or & de l'argent, lesquels considerez comme des corps physiques, ne servent de rien pour exciter ou pour étouffer l'avarice.

Mr. Gibert se plaint que dans le Journal de Paris du 4. Juin, on met Petrone dans le parti du P. l'Ami contre la Rhetorique ; & il dit là-dessus : 1°. Que Petrone n'est rien en comparaison de S. Augustin & des autres grands hommes qui ont recommandé l'étude de cet art. 2°. Que les défauts que Petrone trouvoit dans la Rhetorique de son temps, ne regardent point ce temps-cy, où cet Art s'enseigne d'une autre maniere. 3°. Que Petrone n'a point trouvé mauvais comme ledit le Journal, qu'on eût reduit la Rhetorique en art. Enfin qu'il n'est point vray non plus, que Petrone veüille qu'on commence ses études par la

Philosophie, ou qu'il ait dit que Platon & Demosthene n'avoient point appris les preceptes, ou qu'il ait blâmé la cadance du discours.

ARTICLE CLVIII.

COLONNE MILLIAIRE AVEC *une Inscription decouverte au mois de Janvier 1703. à un quart de lieüe du village de Sacqueney aux environs de l'Abbaye de Beze en Bourgogne, expliquée historiquement par M. Moreau de Mautour.*

TI. CLAVD. DRUSI. F.
CAESAR AUG. GER
MANIC. PONT. MAX.
TRIB. POTEST. II. IMP.
III. P.P. COS. II. DE
SIGNAT III.
AND. M. P. XXII.

Tiberius Claudius Drusi filius, Cæsar Augustus, Germanicus, Pontifex maximus, Tribunitiâ potestate secundùm, Imperator tertium, Pater patriæ, Consul secundùm, designatus tertiùm. Andomatunum. Miliare passuum vigesimum secundum, ou *Millia passuum viginti duo.*

CLAUDE qui parvint à l'I pire après Caligule son veu le 25. Janvier de l'an 41. de lut, dans la cinquantiéme année son âge, porta le pronom de T re, ainsi que son pere, son ay l'Empereur Tibere son oncle, tanicus son fils, & Neron surn mé Gemellus, un des petits fil ce dernier Empereur, celuy Cajus fit mourir aprés l'avoir dopté.

Quoyque dans le haut & bas l pire, & même du temps de la publique, d'autres ayent eû le me prénom de Tibere, on peut c re neanmoins qu'il fut affecté pa culierement à Claude & à sa fa le par allusion à Tiberinus ayeu Romulus, & l'un des anciens l d'Albe, dont Tite-Live rapp une suitte & une espece de ge logie au commencement de son l toire. Tiberinus fut celui qui do son nom au fleuve Tybre où i noya, auparavant appellé Albul

Ce qui donne lieu à la conject & à l'application de ce prénom

une medaille citée par Triſtan qui repreſente la tête de l'Empereur Tibere, & au revers une louve qui allaite Remus & Romulus, avec le mot TIBERIN. au deſſus, & la lettre F, au deſſous, pour ſignifier *Tiberini Filius* : comme ſi on avoit voulu faire remonter l'origine de Tibere à ce Roi des Albins. En effet Suetone dit que l'ancienne famille des Claudiens dont étoient Tibere & Claude, ſortie de Regilles ville des Sabins, vint s'établir à Rome ſous la conduite de Titus Tatius compagnon de Romulus, & ſous celle d'Atta Claudius chef de cette famille, qui devint dans la ſuite une des plus illuſtres de Rome, & des plus celebres dans les faſtes Conſulaires, puiſqu'elle fut honorée de vingt-huit Conſulats, de cinq dictatures, de ſept Cenſures, de deux Ovations, & de ſept Triomphes. Cette famille fut entierement éteinte par la mort de Britannicus.

Mais ſoit qu'on regarde Tiberinus comme Roi d'Albe, fils de Capetus, & ayeul de Romulus, ou plutôt comme un Dieu qui preſidoit

au Tybre, & qui fut au nombre des Divinitez domestiques invoquées par les Romains; ainsi qu'il est dit dans le 8e. livre de Virgile & dans Minutius Felix: il y a autant lieu de croire que le prénom de Tibere ait eû rapport à l'un ou à l'autre, que de croire que le nom de Jules Cæsar ait eu rapport à celuy du fils d'Enée. C'est ainsi que la flaterie & la vanité ont coutume d'attribuer aux familles anciennes une origine fabuleuse & confonduë dans l'obscurité des temps: desorte que la plûpart des grandes maisons ont toûjours eu leurs fables & leur chimere.

Drusus qui mourut en Allemagne après en avoir soumis les peuples revoltez, fut si estimé & si cheri des Romains, que par un decret du Senat on lui erigea aprés sa mort un arc de triomphe & des trophées à Rome dans la voye Appienne avec le surnom de *Germanicus*, pour luy & pour sa posterité. C'est la raison pour laquelle l'Empereur Claude son fils prit ce surnom dès son bas-âge, après que son frere aîné qui

l'avoit pris avant luy & qui conserva toûjours le nom de Germanicus, eût passé par adoption dans la famille des Cesars. Nous voyons dans une medaille de cet Empereur le soin qu'il prit pour renouveller la memoire de son pere, d'y faire representer cet arc triomphal & ces trophées avec une figure équestre.

On peut croire encore que Claude merita le titre de Germanique, comme il est marqué dans l'inscription de la colomne, parceque dans la premiere année de son Empire, SulpitiusGalba &Gabinius qui commandoient son armée en Allemagne, soumirent les Cattes & les Marses ou les Cauques, peuples de cette Province. En effet Dion rapporte que Gabinius retira des mains des ennemis la derniere des aigles Romaines qui leur étoit restée de la défaite de Varus.

Claude prit les titres de Cæsar & d'Auguste, quoyqu'il ne fût de la famille de l'Empereur Auguste & de celle des Cesars, ni par adoption, ni par naissance, & qu'il leur fût seulement allié par les femmes.

Il étoit du côté de sa mere Antonia, petit fils de Marc Antoine & d'Octavie sœur d'Auguste ; & du côté de son pere Drusus, il étoit petit fils de Livie femme de cet Empereur, neveu de Tibere, & oncle de Caius.

A l'imitation d'Auguste, qui le premier réünit en sa personne les grandes dignitez de la Republique. Claude ainsi que ses deux autres predecesseurs & ses successeurs à l'Empire, s'attribua la qualité de Grand Pontife, & la puissance du Tribunal. L'une faisoit les Empereurs maîtres de tout ce qui concernoit la Religion, & l'autre leur donnoit une autorité extraordinaire, & rendoit leurs personnes sacrées & inviolables.

Ce pouvoir du Tribunal se marquoit ordinairement sur les medailles, & dans les inscriptions, comme on voit dans celle-cy ; & l'on en comptoit les années, pour connoître celles du regne des Empereurs, lorsqu'ils n'avoient accepté ce pouvoir qu'avec l'Empire.

La deuxiéme année de la puissance

de Tribun marquée dans l'inſcription, deſigne auſſi la deuxiéme année de l'Empire de Claude avec celle de ſon Conſulat, dans laquelle il prit pour la troiſiéme fois le titre d'*Imperator*, ou de General d'armées, qu'il avoit déja pris deux fois dans la premiere année. Il le prit dans cette ſeconde année au ſujet de la conquête de la Mauritanie dont les Romains ſe rendirent maîtres. Claude la diviſa en deux Provinces, la Ceſarienne & la Tingitane, dont il donna le gouvernement à deux Chevaliers Romains. Il parut ſi jaloux de ce titre d'*Imperator*, qu'en treize ans huit mois qu'il regna, il le prit juſqu'à 27. fois, & cinq fois dans une même année : ce qui eſt confirmé par Onuphre dans ſes Faſtes.

Dans la même ſeconde année de ſon Conſulat, de ſa puiſſance Tribunitienne & de ſon Empire, il fut appellé Pere de la patrie. Car Dion remarque, que lorſque Claude fut declaré Empereur, il accepta tous les titres que le Senat luy avoit décernez, à la reſerve de celuy de Pere de la Patrie.

Sous l'Empire de Caius au-
port de Suetone, il commença d'ê-
tre admis aux charges publiques, &
il exerça durant deux mois celle de
Consul conjointement avec cet Em-
pereur. Ce fut pour la premiere fois.
Selon le même Auteur & Dion, il
ne tint son second Consulat que pen-
dant le même espace de temps. Il
fut designé Consul une troisiéme fois
pour l'année suivante, & il le fut
en effet: mais il n'exerça encore
ce troisiéme Consulat que deux
mois.

Le Monogramme composé de
trois lettres. A N D. ne se peu
prendre que pour *Andomatunum*, q
selon Ptolomée est la ville de La
gres. *Sub iis autem*, dit il, *& Leu*
c'étoit ceux de Toul, *Habitant*
gones quorum civitas Andomatu
Elle étoit la capitale de ces peu
comme *Lutetia Parisiorum* l'ét
ceux de Paris, *Augusta Trevio*
ceux de Treves, *Samarobri*
bianorum de ceux d'Amien
dicum Senonum de ceux de
Andomatunum que Ptolo
dans la Gaule Belgique,

me ville que *Antematunnum* citée dans l'Itineraire d'Antonin, lorsqu'il decrit le chemin & la distance de Langres à Toul marquée par des milliaires, *Iter ab Antemantunno Tullum leucarum usque* M. p. XLIIII. & un autre chemin qui conduisoit de la même ville de Langres à celle de Cambate, *iter ab Antemantunno Cambatem.* M. P. CII. Cette derniere ville nommée dans Ortelius Caemps sur le Rhin est aujoud'huy Rembs. L'Itineraire d'Antonin la place après la ville d'*Augusta rauricorum*, ou *Rauracum*, près de Basle en Suisse.

La terminaison du nom *Andomatunum* est équivalente à celle d'*Andomadunum*, dont les Latins se servent encore; parceque la plupart des noms de villes situées sur des hauteurs comme Langres, se terminoient par *Dunum*, qui signifie un lieu éminent & élevé: par exemple *Augustodunum*, *Laudunum*, *Lugdunum*, *Juliodunum*, *Verodunum*, & autres qu'on voit à la fin du Dictionnaire Geographique d'Ortelius.

Pour justifier encore la veritable explication du Monogramme, on voit dans Gruter une colonne milliaire avec une inscription du même Empereur Claude, qui fut trouvée dans le païs de Langres, au bas de laquelle sont les mêmes lettres A N D. mais ainsi de suite & sans être jointes.

Comme les colomnes milliaires sur le bord des grands chemins indiquoient la ville la plus prochaine, & combien elle étoit éloignée du lieu où la colomne étoit placée, on voit par celle-cy de l'endroit où elle a été trouvée jusqu'à Langres, il y avoit 22. mille pas: à raison de quatre mille pour une de nos lieuës, c'est cinq lieuës & demie: ce qui fait justement la distance qu'il y a du village de Sacqueney à Langres.

Mais en supposant comme certain, & le lieu où cette colomne a été trouvée, & la distance des cinq lieuës & demies de ce lieu à Langres, comment concilieroit-on cette proportion avec l'opinion commune de ceux qui ont traité des mesures des grands chemins de l'Empire Ro-

? en parlant du pas qu'ils ap-
it Geometrique, & qu'il font
feul à ces mefures pour re-
es ftades des Grecs & les mil-
; des Romains, ils compofent
de cinq pieds : enforte que les
pieds faifant un pas, les 125.
n ftade, les huit ftades un mil-
& les deux milliaires une lieuë
oife, il s'enfuivroit que l'en-
où cette colomne a été trou-
e feroit pas le veritable où elle
être mife du temps de l'Empe-
Claude, & que par la fuite du
; on l'y auroit apporté ; ou
ue pour aller de là à Langres &
onze lieuës fuivant la fupputa-
ci-deffus, & les 22. mille pas
uez fur la colomne il y avoit
hemin de détour & de moitié
ong que celui d'aujourd'huy.
r les époques marquées dans
ription il paroît que le mil-
a été fait & pofé il y a feize
foixante & un ans dans l'an-
2. de falut qui eft la deuxiéme
Empire de Claude, comme il
été dit. Pline, Tacite, Sue-
, & Dion font mention des ou-

vrages considerables que cet Empereur entreprit dans cette deuxiéme année : ce fut de construire un port à Ostie à l'embouchure du Tybre, de secher le lac Fuci dans l'Abrusse ulterieure, aujourd'huy le lac de *Celano*, pour en faire écouler les eaux dans le Tibre. Quoyque ces Historiens n'ayent parlé que de ces deux grands projets qu'ils ont transmis à la posterité, cela ne doit point empêcder de croire que Claude ne se soit appliqué à d'autres ouvrages dans les Provinces de l'Empire, sur tout pour ce qui concernoit les chemins publics, dont les monumens ont pû être conservez. Cette colonne milliaire nouvellement découverte est une preuve du soin qu'il prit de faire reparer celuy qui conduisoit à Langres, & qui repondoit sans doute à l'un des quatre grands chemins qu'Agrippa gendre d'Auguste fit construire dans les Gaules.

De ces quatre grands chemins qui commençoient à Lyon, il y en avoit un qui passant à travers la Bourgogne, la Champagne & la Picardie aboutissoit à la ville de Boulo-

ır mer : & comme Dion ra-
de quelle maniere Claude
·ſa les Gaules & ſe rendit juſ-
:ette Ville pour ſon expedi-
l'Angleterre, qui fut vers le
ı de la troiſiéme année de ſon
re ; il y a apparence qu'il don-
dre à l'entretien & aux repa-
s des chemins, pour la con-
de ſon armée qui le preceda
elques mois & qui arriva en
terre ſous le commandement
utius.

voyoit encore en 1622. ſur le
chemin de Niſmes à Arles
ıſcription du temps de Clau-
avoit fait retablir ce chemin.
Inſcription étoit du nombre
les qui furent communiquées
r. Pierre Conſeiller au Parle-
d'Aix à Mr. Bergier qui l'a
'tée dans ſon Hiſtoire des
chemins de l'Empire ; ainſi
: autre trouvée au Perche ſur
ılonne milliaire au nom du
Empereur. Il ſeroit à ſou-
que le temps nous decou-
aucoup de ces ſortes de mo-
s qui ſerviroient à l'Hiſtoire

& à la Geographie ancienne.

On peut ajouter à ces remarques sur le monument dont il s'agit, que Cesar dans le premier & le quatriéme livre de ses Commentaires, où il parle des peuples *Lingones*, n'a fait aucune mention de leur ville *Andomatunum*; luy qui decrit si exactement les lieux où il a passé,& dont il a eu connoissance. Cette ville n'auroit-elle été bâtie & connuë que posterieurement au temps de cet Empereur, & avant celuy de l'Empereur Claude, ce qui comprend l'espace de près de cent années? ou bien Cesar n'auroit-il pas eû occasion d'en parler, comme il a fait de beaucoup d'autres villes & même de quelques-unes des peuples voisins de ceux de Langres? Je pancherois pour le premier sentiment malgré celuy de Jean le Maire. Cet Auteur attribue la fondation de Langres à Longho qu'il pretend avoir été le sixiéme Roy des Gaules, & avoir regné en 442. après le deluge.

Cette Piece nous a été envoyée dès le mois de Mars; mais l'on n'a pu l'inserer plutôt dans ces Memoires.

ARTICLE CLIX.

EFLEXIONS SUR LES conjectures du Pere de Tournemine touchant l'union de l'ame & du corps.

NOus n'avons pas l'honneur de connoître le Pere de Tourne-ine; mais nous connoissons depuis ɔg-temps sa capacité & son meri- Les essais qu'il donne de temps temps au public nous promettent ıelque chose de plus grand, & qui sçauroit manquer d'être bien re-, ny de repondre aux belles espe-ıces que ce sçavant a donné dès commencement de ses études. ɔus prenons la liberté de faire elques reflexions sur son nouveau lteme de l'union de l'ame & du rps; puisqu'il nous marque dans lettre qu'on luy fera plaisir, & 'il donnera quelque éclairciss-nent.

La plus grande difficulté qu'on a ɔjours trouvé dans l'union de l'a-: & du corps, consiste en ce que

ces deux ſubſtances eſſentiellement differentes s'uniſſent d'une union réelle & veritable, *union*, comme la nomme le Pere de Tournemine, *de poſſeſsion* & *de proprieté*. On n'eſt pas ſurpris que deux morceaux de cire ſoient unis d'une *union réelle*, *effective* & *de proprieté*; ny même que la terre dans les mines, ou le ſable dans quelques rivieres, s'uniſſent *réellement* & *veritablement* avec de l'or par un changement de modification & de forme. Mais ce qui ſurprend dans l'union de nôtre ame & de nôtre corps, c'eſt qu'étant des ſubſtances differentes de nature & de proprietés elles ſoient cependant veritablement, réellement & intimement unies enſemble. C'eſt la principale difficulté de cette union que le Pere Tournemine ne paroît pas lever par ſon ſyſtême.

1°. *Il ſuppoſe* * *que les corps ne ſont differents que par la differente ſtructure qui les rend propres à differens uſages, c'eſt-à-dire à recevoir divers mouvemens & diverſes impreſsions des objets qui les environnent*. On l'accorde

* *Pag.* 872.

corde pourveu qu'on entende seulement par ces objets qui environnent, des objets exterieurs & corporels. *Ou des esprits qui peuvent agir sur eux.* [a] Si l'on entend par ces esprits qui peuvent *agir sur les corps*, nôtre ame, nous pensons que c'est supposer, ce qui fait une grande difficulté : supposer, dis-je, *des mouvemens & des impreßions, & une veritable action de l'Ame sur le corps*; ce que plusieurs Philosophes ne passeront pas aisément à l'Auteur du systême, jugeant qu'il est aussi impossible naturellement que l'esprit agisse sur le corps, [b] qu'ils jugent impossible avec le Pere de Tournemine que les corps agissent sur l'ame.

2°. Le P. de Tournemine *suppose qu'entre les differens états où peut se trouver le corps humain il y a une situation de toutes ses parties, des humeurs, des esprits animaux, qui le rend plus propre aux fonctions de l'ame humaine.* C'est supposer la même difficulté ; supposer des fonctions, ou des actions de l'ame humaine sur le corps. Et d'ailleurs il est assez dif-

[a] *P.* 872. [b] *P.* 868.

ficile de concevoir qu'une telle situation de parties d'un corps, *situation des humeurs & des esprits animaux*, rende le corps plus propre aux fonctions de l'ame humaine, de maniere qu'une autre situation toute differente ne pût faire le même effet, si l'Auteur de nôtre être eût voulu choisir plutôt cette seconde situation de ce corps que la premiere, & s'en servir pour les fonctions de l'ame humaine. Qui peut empêcher de croire que l'ame qui informe un tel corps ait pû, selon l'ordre & la volonté de Dieu, informer un autre corps tout different par sa *structure*, de celuy qu'elle informe actuellement ? Peut-être qu'on dira que c'est-là justement pretendre, comme les Cartesiens, *que l'ame & le corps sont unis parceque Dieu le veut & qu'il en a fait une loy* :[a] Pretention ou *reponse fort devote ; mais nullement philosophique.*

Nous repondrons à cela à la fin de ces reflexions.

3°. *L'on suppose*[b] *que l'ame humaine est créée de Dieu avec une for-*

[a] P. 866. [b] P. 871.

urelle de contenir les parties du quel elle est destinée, dans tion convenable aux fonc- s. Cette force naturel- les parties du corps semble, être autre union avec le corps, s son action sur le corps. c supposer cette union de du corps ou du moins l'ac- de l'ame sur le corps.

Cette force dans chaque ame est relative au corps qu'elle doit animer &c. La principale difficulté ne consiste pas dans cette relation de l'ame avec le corps; mais dans leur union. C'est cette union qu'on vouloit expliquer nettement & ce qui fait l'essentiel.

4°. *L'on suppose*[a] *que l'ame agit sur le corps par cette force naturelle qu'elle a de contenir les parties* &c. C'est la conclusion & le fond du systéme.

5°. *C'est donc ce raport de force, &c.*[b] C'est une autre conclusion. *Le seul avantage*, dit l'Auteur à la fin de sa lettre,[c] *que l'on tire de ces suppositions suffiroit pour en montrer la verité. Il est certain que l'union de*

[a] P.873. [b] P. ibid. [c] P. 874.

l'ame & du corps est une union de proprieté & de possession. Ce n'est que dans mon systême que cette verité subsiste : c'est donc le seul systême veritable : mais c'est supposer un fait qui ne peut s'établir que par un bon éclaircissement, & par le renversement des objections qu'on vient de faire sur le nouveau systeme.

S'il y a de l'erreur dans ce systeme comme dans tous les autres qu'on a faits jusqu'ici sur l'union de l'ame & du corps, ce n'est ni defaut de penetration ny défaut d'habilité dans les Auteurs, mais seulement selon mon sens, c'est parce que cette union est un effet inexplicable. Quelque peu philosophique que soit la réponse des Cartesiens, en disant que le corps & l'ame sont unis parce que Dieu le veut & qu'il en a fait une loy ; cette réponse s'accorde pourtant avec le sentiment des SS. PP. qui ont dit nettement qu'il s'en faut tenir ici à la volonté de Dieu. Pourquoy Dieu a-t'il créé le monde. Pourquoy a-t'il uni l'esprit avec le corps ? parce qu'il l'a voulu, repondent ces Saints Doc-

teurs de l'Eglise : Mais pourquoy Dieu l'a-t'il voulu ? Cette demande n'est pas raisonnable ; répond Saint Augustin. Vous demandez quelque chose de plus grand que la volonté de Dieu, & c'est ce qui n'est point : *Majus quid voluntate Dei requiris, & non est.*

Ceux qui veulent, dit ce Pere, que nous leur rendions raison de ce qu'il a plû à Dieu de créer le Ciel & la Terre, veulent sçavoir la cause de la volonté de Dieu qui est la cause de toutes choses. Lors donc que quelqu'un nous demande pourquoy Dieu a fait le Ciel & la Terre, il faut répondre, *parce qu'il l'a voulu* : & s'il demande pourquoy il l'a voulu ; il faut lui dire qu'il cherche quelque chose de plus grand que la volonté de Dieu, & que rien ne peut être plus grand. Que la temerité humaine s'arrête donc, & qu'elle ne cherche pas ce qui n'est point ; de peur que cela ne l'empêche de trouver ce qui est.

Ne pouvons-nous pas, à l'exemple de ce Pere, repondre de même à cette demande, *pourquoy Dieu a-t'il*

uni l'ame & le corps ? que c'eſt parce qu'il la voulu, & que d'en demander d'avantage, cela n'eſt pas juſte: Mais peut être qu'il y a quelque difference à mettre entre ces deux queſtions, *Pourquoy Dieu a-t'il créé le Ciel & la terre? Pourquoy a-t'il uni l'ame avec le corps* ? Mais nous avoüons que nous ne voyons pas cette difference. Saint Auguſtin n'y en a pas trouvé, *modus quo ſpiritus uniuntur corporibus incomprehenſibilis eſt*, dit ce Pere, *& hoc ipſum homo eſt.*

La comparaiſon de l'horloger & des deux horloges de l'illuſtre Mr. de Leibnitz pour attacher un ridicule au ſentiment des Carteſiens, peut-être *Philoſophique*, mais elle n'en eſt pas plus exacte. Si l'horloger en *remüant les reſſorts de ces deux horloges en même temps & de la même maniere*, ſçavoit les unir enſemble d'une union intime & effective, on ne peut douter qu'il n'y eût dans cet accord de ces machines *beaucoup de fineſſe*, & que cela ne marquât dans l'ouvrier beaucoup d'habileté. Si Dieu fait cela à l'égard de l'ame &

du corps, sil les unit ensemble d'une union réelle & intime en les accordant, pour le dire ainsi ; l'on ne peut nier qu'il n'y ait *beaucoup d'habileté* dans ce grand ouvrier *& une grande finesse dans* son ouvrage. Les vrays Cartesiens ne disent autre chose. Ils s'en tiennent à cette raison de l'union de l'ame & du corps, *parce que Dieu le veut, & qu'il s'en est fait une loy.* Ils ne pretendent pas donner raison ny expliquer *la cause prochaine* de l'union de l'ame & du corps : ils pensent que ce seroit s'éloigner des SS. Peres, & chercher quelque chose plus grand que la volonté de Dieu, *& non est.*

Le Pere de Tournemine, en parlant du systeme de M. de Leibnitz dit que ce systeme *est bien imaginé & plus digne de Dieu que celui des Cartesiens :* & pourtant il le fait ensuite tomber dans tous les défauts où il pretend que ces Philosophes sont tombez. Cela ne s'accorde pas bien. *L'idée de M. de Leibnitz est belle & grande, mais la grandeur & la beauté en a caché le défaut à son ingenieux Auteur*, dit le P. de Tournemine.

L'idée des Carteſiens eſt *fort devote & moins philoſophique*, en ce qu'ils recourent à la volonté de Dieu pour rendre raiſon de l'union de l'ame & du corps. Nous nous en tenons à cette idée avec les SS. PP.

Ces reflexions ſont plus étenduës que nous n'avions crû d'abord les faire. Mais nous eſperons que le P. de Tournemine nous le pardonnera, avec cette bonté & cette honnêteté que marquent ſi particulierement ſes ouvrages.

Ces objections où l'on remarque autant de politeſſe que d'eſprit, nous ont été envoyées par Mr. l'Abbé de Belmont comme l'ouvrage d'un de ſes amys : on en a reçû d'autres de pluſieurs endroits. La reponſe à toutes ces objections ſera dans les memoires du mois prochain. En attendant on prie ceux qui voudront décider avec connoiſſance de cette diſpute aſſez importante, de relire la premiere lettre du P. de Tournemine dans les Memoires du mois de May : ils verront que ce Pere eſt fort éloigné de trouver dans le ſyſteme de M. de Leibnitz *tous les défauts de celuy des Carteſiens.* L'adverſaire du

P. de Tournemine à trop d'équité pour ne pas convenir luy-même que ce Pere n'est pas tombé dans une si grossiere contradiction en peu de lignes. Il reproche à Mr. de Leibnitz de n'établir non plus que Mr. Des-Cartes qu'une simple correspondance, & non pas une veritable union entre l'ame & le corps: mais il dit expressement que la sagesse de Dieu paroît bien mieux dans le systeme de Mr. de Leibnitz que dans celui des Cartesiens, où Dieu ressemble à un horloger si malhabile que pour accorder le mouvement des deux horloges il seroit obligé de les remonter à chaque moment.

ARTICLE CLX.

REPONSE DU R. P. CHARLES *Plumier Minime à Monsieur Frideric Richter Docteur en Medecine à Lipsic, sur la Cochenille.*

JE vous remercie trés-humblement, Monsieur, de deux exemplaires de vôtre Traité de la Coche-

nille. Je voudrois bien trouver l'occasion de vous en marquer ma reconnoissance, & en même tems pouvoir repondre à la bonne opinion que vous avez de moy. J'ay à la verité de l'amour pour les sciences, particulierement pour la Botanique, & j'ay déja bien essuïé des fatigues pour aprofondir cette belle matiere. C'est ce qui m'a fait entreprendre trois voïages aux Isles de l'Amerique. Je m'y suis appliqué, non seulement à la connoissance des plantes de ce païs; mais aussi à la connoissance des animaux; & j'ay de quoy satisfaire les curieux en ce genre. J'avois particulierement dessein dans mon dernier voyage d'étudier la nature de la Cochenille & la maniere de la cultiver; comme je l'avois promis dans un Journal des Sçavans de l'année 1693. mais je n'ay pû y reüssir, non par l'impossibilité de la chose; mais à cause de plusieurs rudes maladies & de quelques autres fâcheux accidens qui m'ont traversé dans ce dernier voïage. J'ay pourtant tiré de Mr. Rousseau un *aveu écrit & signé de sa propre main, qu'il n'avoit jamais vû la plante qu'il*

decrit dans Mr. Pomet. Il avoüa sincerement à M. du Casse Chef d'Escadre des Vaisseaux du Roy & Gouverneur de l'Isle de St. Domingue, en presence de plusieurs des principaux habitans, qu'il s'étoit fié là-dessus au rapport de quelques Flibustiers qui l'avoient entendu dire à d'autres, comme eux-mêmes me l'avoüerent.

Outre le desaveu de Mr. Rousseau, j'ay aussi en main plusieurs Certificats signez de Mr. du Casse & de plusieurs Officiers Espagnols. Quelques-uns de ces derniers me dessinerent le mieux qu'ils pûrent la plante ou Raquette sur laquelle on éleve la Cochenille : & c'est justement la même plante que vous avez eû soin de faire mettre au commencement de vôtre Traité. Un riche habitant de l'Isle, appellé le sieur du Quesnot, m'a fait aussi un détail de ce qu'il a vû dans les lieux où l'on éléve la Cochenille : le voici tel qu'il me l'a donné écrit de sa main.

Cet insecte est à un si haut prix " que plusieurs Espagnols de divers "

„ endroits hors la nouvelle Espa-
„ gne, se font un plaisir d'en avoir
„ sur quelques arbrisseaux où il
„ s'entretient plus facilement que
„ sur d'autres: mais ils n'en font au-
„ cun trafic. Il arrive aussi que tou-
„ tes les plantes que l'on met en
„ terre pour cet effet étant rem-
„ plies, le vent jette une si grande
„ quantité de petits sur les arbres
„ d'alentour, qu'ils en sont quel-
„ quefois tous pleins. C'est ce que
„ l'on appelle la Cochenille Sylves-
„ tre, laquelle bien souvent les
„ Marchands mêlent avec la bonne,
„ Ceux qui ont donné leurs attesta-
„ tions au sieur Rousseau, & qui di-
„ sent que la Cochenille est une
„ graine qui vient dans une cosse,
„ ont sans doute confondu la Vanil-
„ le avec la Cochenille. Car la Va-
„ nille vient d'une cosse, & c'est la
„ cosse même dont on se sert: au
„ lieu qu'il faut mettre de la Co-
„ chenille sur l'arbre pour en cüeil-
„ lir. Voici (mon Reverend Pere)
„ ce que j'en sçay tant par moy-
„ même, que par un Negre nom-
„ mé Alonso de Guaxaca, qui m'a

appris quelques petites particula- "
ritez sur la culture de la coche- "
nille. "

On prepare dans la nouvelle "
Espagne, un terrain que chaque "
particulier fait à proportion des "
esclaves ou des Indiens qu'il a. "
On separe ensuite ce terrain par "
parties égales sur tout sens de sept "
pieds de distance ; & les trous "
étant faits en terre, l'on y met "
une branche de deux pieds d'un "
arbre ou arbrisseau qu'on appelle "
Nopale. Le fruit qu'il porte s'ap- "
pelle *Tuna* : dans les autres en- "
droits les Espagnols donnent ce "
dernier nom à la plante comme au "
fruit. Les Auteurs comme Dale- "
champ où je l'ay vûë dessinée, "
l'appellent figuier d'Inde ou *Opun-* "
tia. Les François de l'Amerique "
l'appellent Raquette ; c'est appa- "
remment à cause de la figure de "
ses feüilles faites en forme de ra- "
quette longue de douze à quator- "
ze pouces, large de six ou environ "
epaisse de près d'un pouce, grasse "
& epineuse. Le fruit vient au bout "
de la feüille : il est gros comme "

„ une bonne poire ou une grosse fi-
„ gue, plein de petites graines &
„ d'un suc rouge comme de l'ecar-
„ late. Il a une couronne au bout
„ fort epineuse, & fort astringente
„ si l'on vient à l'avaller.

„ Ces branches étant plantées,
„ quinze jours ou trois semaines
„ après, l'on prend de la plus gros-
„ se Cochenille sur les autres No-
„ pales, & l'on en envelope jusques
„ à trois ou quatre dans une herbe
„ appellée *Greigna* que je vous ay
„ fait voir. On en prend de la gros-
„ seur d'une noix qu'on met sur
„ deux ou trois fourchons de la
„ plante, c'est-à dire à la racine de
„ la feüille. Quinze jours après, le
„ premier vent de Sud couvre tel-
„ lement la piece de petits, que
„ trois mois après on peut commen-
„ cer à la ramasser.

„ On met le feu aux feüilles qui
„ sont tombées à terre, afin que la fu-
„ mée se repande dans la *Nopatera*.
„ (C'est ainsi qu'ils appellent l'en-
„ droit où ces plantes sont culti-
„ vées ;) parce que cette fumée
„ nourrit la Cochenille, & em-

pêche qu'elle ne se vuide. Après "
cela on fait tomber la Cochenille "
avec un petit bâton dans un vaiſ- "
ſeau qu'on tient à la main. Quand "
l'arbre eſt grand, on met des toiles "
deſſous pour la recevoir. On met "
au ſec cette Cochenille au ſoleil "
quelques jours, & enſuite on la "
ſerre, avec cette precaution qu'on "
ne mêle point celle d'un jour "
avec celle d'un autre. Alonſo m'a "
fait remarquer que celle qu'on "
prenoit ſur d'autres arbres, étoit "
auſſi bonne pour peupler; parce "
qu'on ne la cueilloit que lorſqu'el- "
le avoit pris le ſuc de la Raquette. "

Voila, Monſieur, tout ce que j'ay pû découvrir ſur la Cochenille dans mon dernier voyage. On ne doit point douter que celle qui nous vient de la nouvelle Eſpagne, ne ſoit un veritable inſecte. Un Journal d'Angleterre l'aſſure ainſi dans un article touchant les Salamandres qui vivent dans le feu, &c. On en trouve un Extrait dans nos *Journaux des Sçavans*, 1667. *pag.* 94. Le voicy tel qu'il eſt.

Nathanael Farfax écrit qu'une "

„ araignée pilée étant tombée par
„ hazard dans un verre plein d'eau,
„ il fut surpris de voir que cette eau
„ se teignit d'une couleur bluâtre;
„ mais qu'il avoit ensuite appris
„ qu'une douzaine d'araignées tein-
„ droient l'eau presque d'une cou-
„ leur de plein azur. Comme *l'ex-*
„ perience en est facile, on l'a peut
„ faire, lorsque la saison sera propre
„ pour trouver ces insectes. Cepen-
„ dant il n'est pas plus incroyable
„ que l'areignée puisse teindre l'eau
„ d'une couleur bleuë, que la Co-
„ chenille qui n'est aussi qu'un in-
„ secte, étant macerée dans l'eau,
„ la colore d'un beau rouge.

Outre ce témoignage, celuy de Fr. Hermandez dans son *Histoire de la nouvelle Espagne*, *Liv. III. Chap. XLV. pag.* 76. est convaincant. Il dit: „ On
„ trouve dans le Mexique certains
„ petits vers ou insectes ronds blancs
„ en dehors & rouges en dedans,
„ sur une sorte de plante appellée
„ *Rochexnapalli*, ou *Nopalnochextli*,
„ qu'on place dans des lieux natu-
„ rellement de difficile accès & hors
„ de l'insulte des bestiaux. On culti-

tive ces plantes avec ſoin, & on “
met deſſus en certain temps de “
l'année les ſemences de l'année “
précedente. “

Voilà une deſcription fort préciſe, mais bien juſte de la Cochenille, (*Vermiculi rotundi, extra candidi, intra verò Coccinei coloris.*) Effectivement c'eſt un inſecte rond, ou plûtôt demi-ſpherique, blanc ou comme farineux en dehors, & rouge au-dedans comme de l'écarlate.

Tous ces témoignages prouvent évidemment que la Cochenille eſt un veritable inſecte. Mais de quel genre eſt cet inſecte? Ce n'eſt ni une mouche, ni un papillon, ni un eſcarbot, & encore moins une nymphe. Vous ſçavez très-bien qu'au ſentiment de Swammerdam *Hiſt. des Inſectes Chap. II. pag.* 78. une Nym- “
phe n'eſt autre choſe que le chan- “
gement d'un ver ou d'une chenil- “
le; ou pour parler proprement, “
ne conſiſte que dans l'accroiſſe- “
ment de leurs membres, & dans “
la maniere dont ces petits animaux “
bourgeonnent & pouſſent, pour “
ainſi dire, leurs boutons. Ou bien “

„ l'on peut dire que cet accroisse-
„ ment du ver ou de la chenille, est
„ l'animal même sous la forme d'u-
„ ne Nymphe, qui nous represente
„ comme en petit tous les membres
„ de celuy qui en doit naître.

Je dirois plutôt que la Nymphe est proprement l'enfance de l'animal enveloppé ou emmailloté dans un étuy, qu'il creve à la fin pour developer & étendre ses membres & entrer dans l'âge viril. Quoy qu'il en soit, il est toûjours constant que tant que l'insecte est dans l'état de Nymphe, il n'est jamais capable d'engendrer, ni de produire des œufs, puisqu'il n'est alors que dans son enfance : il n'y a point d'exception en cet ordre que la nature a si bien établi. Aldroandus nous en assure dans le XIV. livre de son *Ornithologie*, *pag.* 206. 4. *exemplo sit ætas puerilis humana, cæterarumque specierum tenella quæ ad coitum est inepta.* Je conclus de là que puisque la Cochenille qu'on nous apporte de la nouvelle Espagne est encore remplie d'œufs, dans lesquels est proprement contenue la matiere

pour la teinture, ce n'est plus
'mphe ; mais un animal par-
: incapable de recevoir aucun
:ment que celuy de la mort.
ie suis souvent diverti à voir
avec un microscope les œufs
animaux. Je les ay veus éclor-
le ventre même de leur mere,
fourmillent en grand nom-
On voit crever la membrane
uf, & il en sort un petit animal
comme du sang, qui d'abord
lt éclos court, & traine après
membrane qui l'enfermoit.
s le moment que les coche-
sont écloses, elles croissent
rs sans se metamorphoser
e font les chenilles. Leur fi-
l toûjours la même, & quand
t cru jusqu'à un certain point,
onçoivent : lors qu'elles sont
d'œufs, les Espagnols & les
s les recueillent, & les pre-
pour nous les envoyer en
e.

cochenille me paroît une es-
e cloporte, lequel ne change
de figure & n'a jamais d'aisles.
ijours le dos vouté, & le de-

vant applati & garni de petites jambes, ainsi que la cochenille. Prenez garde que dans tous les insectes volans, on voit le thorax & le ventre joints par une articulation très-sensible, ce que vous ne verrez jamais dans les cloportes, ni dans les cochenilles. C'est un abus de dire, comme l'a dit Antoine de Leuvenhoeck, que les Espagnols ôtoient la tête & les aisles aux cochenilles. Il faudroit être bien de loisir pour ôter tous ces membres à tant de millions d'animaux si petits.

Voilà, Monsieur, quel est mon sentiment sur la cochenille : j'attendray avec plaisir vôtre réponse là dessus. Cependant je profiteray de l'occasion pour vous faire part de quelqu'autre petite découverte que jay fait par hazard en voyageant, tant sur les animaux que sur les plantes propres à la teinture.

Il est certain que la connoissance de plusieurs beaux secrets de divers arts & de diverses sciences, ne nous est venuë que par quelque accident, tel que celuy de l'araignée, qui tombant écrasée dans un verre plein d'eau, la teignit en bleu. Il y a quel-

ques années qu'herboriſſant dans la prairie de nôtre Couvent de Grenoble, j'arrachay une plante de Tanaiſe commune. *Tanacetum vulgare C. B. pin.* 132. l'ayant arrachée, j'apperçûs mes mains & mes doigts tout enſanglantés, j'en fus ſurpris ſur tout n'ayant ſenti aucune piqueure; & je le fus encore d'avantage, lors qu'ayant viſité la plante, j'apperçûs le dos des feüilles entierement couvert d'un nombre infini de petits inſectes rouges comme du ſang, & tous remplis d'un ſuc rouge de même. Ils étoient ſi tendres, que je les écraſois très-facilement, pour peu que je les preſſaſſe avec les doigts. J'en écraſay pluſieurs ſur la même feuille de papier, où je deſſinay la plante de Tanaiſe. La couleur en eſt encore fort belle. J'y deſſinay même avec la plante le petit animal en ſa grandeur naturelle, & tel qu'il paroît dans le microſcope. Je crois que vous ſerez bien aiſe de voir la figure de ſes inſectes: je vous envoye le deſſein. La figure K. I. les repreſente dans leur figure naturelle, & la figure B les repreſente vûs dans le microſcope.

A propos de cette découverte, je me souviens d'une autre que j'ay faite aussi en herborisant sur la montagne de Lure en Provence. J'herborisois un été au Nord de ladite montagne: je me vis tout couvert d'une quantité incroïable d'une espece de moucherons deux fois plus gros que les moucherons ordinaires, tous ces moucherons avoient les aîles & le corps teints d'un bleu aussi éclatant que l'azur le plus vif. Comme les arbres en étoient couverts, je ne pouvois m'empêcher en traversant la forest d'en écraser contre les branches & les feuilles: de maniere que j'avois tout le devant de mon habit & de mon chapeau teint d'un très-bel azur. J'écrasay même exprès plusieurs de ces moucherons sur du papier: ils le colorerent d'un trés-beau bleu celeste. J'ay conservé ce papier fort long-temps, sans que le bleu ait jamais perdu son éclat.

Herborissant aussi un jour vers le mois d'Aoust le long des côtes de Marseille je fis une autre decouverte sur quelques plantes de Bacille,

ou fenouil marin, *Crithmum seu fæniculum marinum minus* C. B. *pin.*288. comme c'est une plante fort diuretique, j'en cueillis une assez bonne quantité pour un de nos Religieux sujet au calcul & aux retentions d'urine. J'en arrachay plusieurs avec leurs racines, & je trouvay à chacune quantité de petites vessies penduës à des fibres menuës comme des cheveux. Elles étoient toutes remplies d'une liqueur violette bien plus limpide & plus éclatante que le suc que nous tirons des violettes. J'en écrasay plusieurs dans une coquille, & j'en enluminay la draperie d'une image : je n'ay jamais veu un si beau violet & qui se soit conservé si long temps. Ces vessies ressembloient à la vessie biliaire. Elles avoient presque la grosseur d'un pois, & leur membrane étoit extrémement deliée : je vous en envoye la figure.

Dans le premier voyage que je fis à St. Domingue, je mis un jour une plante dans l'eau pour la conserver en sa fraicheur. Le lendemain j'apperçûs que cette eau étoit

teinte d'un tres-beau bleu foncé, & je connus que c'étoit les feüilles de la plante qui trempoient dans l'eau, lesquelles l'avoient teinte de cette couleur : cela me fit soupçonner que ses fecules auroient peut-être la même vertu que les fecules de l'Indigo. J'en voulois faire l'experience ; mais je fus obligé de revenir en France avant que d'executer ce dessein. La plante dont je vous parle est un petit arbrisseau. Les feüilles sont à peu-près les mêmes que celles de nos Mercuriales communes ; & ses fleurs & ses fruits sont tres-semblables à ceux du Tournesol, *Heliotropium triccocum*, C. B. *pin.* 253. *Ricinoïdes ex quâ paratur Tournesol Gallorum. Inst. rei. Botan.* 655. Je crois même que c'en est une espece, ou que c'est une espece qui en approche.

Voilà, Monsieur, quelques petites decouvertes que j'ay faites par hazard au sujet des couleurs. J'en ay fait quelques autres en voyageant dans l'Amerique, dignes de vôtre curiosité ; je les dois à quelques personnes du pays.

On

On trouve dans la Martinique au quartier qu'on appelle *la Cabsterre*, mais beaucoup plus abondamment encore dans l'Isle de St. Vincent, une certaine plante de même port & de même feüillage que la Canne d'Inde, *Arundo Indica latifolia G. B. pin.* 19. *Cannacorus latifolius vulgaris, Inst. rei Herb.* Elle ne pousse point pourtant ses fleurs de la tige des feüilles, mais de la racine même à côté de la tige des feüilles: d'où elle pousse deux ou trois tiges épaisses comme la moitié du doigt & hautes d'environ d'un pied & demy, garnies de plusieurs fleurs rouges presques semblables à celles de la Canne d'Inde. Le Calice de chaque fleur devient ensuite un fruit ovale gros comme une noix, charnu, succulent, & rempli au dedans de plusieurs semences jaunâtres, attachées comme en peloton dans une matiere charnuë jaune de safran. Le suc de ce fruit teint en três-beau rouge ineffaçable; & si vous y mêlez un peu de suc de citron, il teint en três-beau violet aussi ineffaçable. J'ay vû quelques habillemens qui

en étoient teints, & qu'on lava plusieurs fois devant moy, sans que la couleur diminuât en rien. Marcgrave parle de cette plante dans son *Histoire des Plantes liv. I. chap. 23.* Il l'appelle *Pacq Scroca*: vous y trouverez sa figure & sa description.

Un jour je dessinois une certaine plante dans l'Isle de saint Domingue. Un Canonier Hambourgois qui avoit beaucoup voyagé chez les Espagnols dans la terre ferme, me demanda aprés que je l'eus dessinée, si je connoissois bien cette plante. Je luy répondis que je la voyois pour la premiere fois. O bien, me dit-il, je veux vous montrer à quoy elle sert. Il prit la racine, & la fit boüillir dans un chauderon plein d'eau. Ensuite il trempa dans ce chauderon un écheveau de fil de pitte (c'est une espece d'aloés,) il l'y laissa un peu de temps, & il le tira teint du plus beau jaune que j'aye jamais veû. Il le jetta ensuite dans de l'eau, & le lava plusieurs fois, sans que jamais la couleur changeât. Il fit plus, il frotta cet écheveau avec le suc d'un citron:

la couleur changea tout d'un coup de jaune en une tres-belle couleur d'aurore foncée. Il relava le fil qui conserva sa derniere couleur. Les Espagnols appellent cette plante *Rviot*. On la trouve particulierement le long des côtes sablonneuses de la mer.

Ce que j'estime le plus, c'est un coquillage, *Murex*, ou *Cochlea veram purpuram fundens*. J'en trouvay dans les Grenadins en mon dernier voyage. Je ne suis pas le premier qui ait découvert ce coquillage: plusieurs habitans des Isles de l'Amerique le connoissent sous le nom de *Pisseur*, à cause que quand on veut le tirer de dessus les rochers, sur lesquels il se traîne comme nos Limaçons sur la terre, il jette avec une grande vitesse une liqueur de même consistence & blancheur que le lait. Je vous en envoye la description & la figure A. B. que vous aurez peut-être déja vûës dans une Relation que Mr. Martin Lister a publiée, de son voyage en France avec Milord Port-land. Ce sçavant homme m'ayant témoigné qu'il sou-

haittoit avoir un dessein de ce coquillage, je le lui donnay fort volontiers : j'ay appris qu'il m'en a fait l'honneur dans sa Relation.

Ce coquillage ressemble tres-bien à celui qu'Aldroandus appelle, *Concha Persica minor. Testac. Lib. III. pag.* 560. & Fabius Columna, *Concha neritodes altera lutea minor, aquatil. & terrestr. Obs. cap.*41.*pag.*69. Il a la base fort courte & l'ouverture fort ample, de même que celle de *Concha neritodes*. Tout le dehors est raboteux par plusieurs petites eminences semblables à des petits ongles arrangez de suite & par ordre, à peu prés comme les tuilles d'un toit. Le bord de la levre est dentelé assez delicatement, & on voit aboutir à la pointe de chaque dantelure, un sillon fort peu profond tiré depuis le centre de la base jusqu'au bord de la levre. Le dedans est extrêmement poli : il est blanc-pâle tirant sur le brun, excepté vers le côté opposé à la levre, où il est de couleur de chair tant soit peu livide. Du reste j'en ay trouvé quelques-uns un peu differens en cou-

[redacted]

ar au dehors : sçavoir les uns de couleur de terre sans aucun mélange , les autres teints d'un peu de bleu-cendré, & d'autres d'un cendré-noirâtre.

L'Animal ou le Limaçon du dedans se traîne sur les rochers par le moyen d'une base assez large. Il a à chaque côté de la tête une corne fort molle & fort pointuë. Ses yeux ne sont point situez sur les extremitez de ses cornes, comme en la plûpart des limaçons , mais vers leurs bases sur des petites eminences rondes. Sa chair est blanche grise, un peu plus dure que celle de nos limaçons, & d'un goût aussi piquant que le poivre. Quand il rentre dans sa coquille, ils s'y enferme entierement par le moyen d'un écusson ovale, long, noirâtre, mince, & aussi dur que la corne. Il n'est pas vray que le suc propre à teindre en rouge qu'il jette si promptement en dehors quand on veut le tirer de dessus les rochers, soit son propre sang. Ce n'est qu'une liqueur qu'il conserve dans un grand repli qu'il a sur le dos immediatement après la

cou, en façon d'une gibeciere. Il l
jette du coin vers la base.

Lors que ce suc sort de l'animal
il est aussi blanc que le lait : quelqu
temps après il devient fort bea
vert : ensuite il devient tres-bea
rouge, mêlé de tant soit peu de vic
let. Le linge teint de ce suc ne per
jamais sa couleur, quelque soi
qu'on prenne de le laver. Il faut êtr
bien adroit pour recüeillir ce suc
car si on ne detache bien prompte
ment le coquillage de dessus les ro
chers, il le jette tout en dehors ave
une promptitude admirable. Cha
que animal ne contient de cette l
queur que pour remplir la moit
de la coque d'une noix : ainsi il n'e
pas surprenant que la pourpre de
anciens Romains fût si estimée &
precieuse. En effet, il faudroit un
grande quantité de ces animau
pour avoir de quoy teindre seul
ment un manteau. Je ne m'étonn
pas non plus qu'on en ait quitté l'u
sage, dequis qu'on a découvert
Cochenille, comme a fort bien re
marqué le grand Fabius Columi
dans son Traité, *de Purpura*, *pag.* 1

ARTICLE CLXII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ANGLETERRE.

ON a fait imprimer icy (*à Londres*) depuis quelque tems une Traduction des cinq livres de Ciceron *de Finibus*. Cet Ouvrage sera sans doute très-bien receu du public. Le fameux Mr. Collier qui passe pour la meilleure plume d'Angleterre y a mis la main. La Preface est toute entiere de sa façon. Mr. Dodowell y a ajouté une Apologie des Ouvrages Philosophiques de Ciceron, cette derniere piece est pleine d'érudition.

On traville constamment à Oxford à la nouvelle edition du Dictionnaire de R. Estienne; on doute cependant qu'elle paroisse avant qu'on ait amassé le fonds necessaire pour les frais de l'impression.

Il paroît icy un petit Traité d'Algebre qui est fort estimé des Sçavans. L'Auteur qui se nomme J. Har-

ris Maître ez Arts & membre de la Societé Royale nous fait esperer d'autres Ouvrages sur le même sujet.

Il y a plus de quarante ans qu'on travaille en Angleterre à trouver le moyen de rendre l'eau de la mer douce & potable : plusieurs curieux ont imprimé les experiences qu'ils ont faites là dessus : & Mr. Walcot vient de nous donner un petit Traité sur le même sujet intitulé. *L'eau de la mer renduë douce & salutaire.*

Mr.Gardiner à fait imprimer icy un Traité de la circulation du sang en forme de réponse aux objections faites par Mr.Brown dans ses leçons anatomiques.

Monsieur Brown n'est pas au reste le seul en ce païs qui revoque en doute la circulation du sang. Plusieurs vieux Medecins la croïent impossible.

D'ESPAGNE.

Le livre qui regarde l'art militaire , duquel on vous avoit déja écrit ; mais qu'on n'avoit pas enco-

re veu, eſt intitulé, *Arte de eſquadronar y exercitios de la infanteria.* C'eſt un in 4°. de plus de deux cent pages imprimé à Madrit chez Garcias Infancon. L'Auteur eſt un Meſtre de Camp de reputation, & qui a quarante deux ans de ſervice : il ſe nomme Dom Melchior d'Alcazar & de Zuniga, Chevalier de l'Ordre de Calatrava, Marquis del Valle & de la Paloma. Il a dedié ſon livre à ſa Majeſté Catholique ; & il le diviſe en trois parties. Dans la premiere il explique ce que c'eſt qu'un bataillon, de quelles parties il eſt compoſé, comment on doit le diviſer, quel terrain il occupe, ſoit quand il eſt campé, ſoit quand il marche, ſoit dans les divers mouvemens qu'on luy fait faire. Dans la ſeconde il parle des differentes manieres dont on peut ranger un bataillon, combien il doit avoir d'hommes de front, combien en profondeur. Et de quelle maniere on peut luy donner diverſes figures, & le ranger tantôt en quarré, tantôt en triangle, en exagone &c. La troiſiéme partie eſt emploïée à de-

crire les diverſes manieres dont on peut ranger les bataillons dans les rejoüiſſances publiques, en leur faiſant repréſenter differentes figures agreables.

On a fait imprimer à Salamanque chez Gregoire Ortiz Gallard, un in 4°. de près de 400. pages, qui contient divers ſermons du R. Pere Julien Interjan de Ayala Religieux de la Redemption des Captifs, & Profeſſeur dans l'Univerſité de cette Ville.

ITALIE.

ROME.

On acheve d'imprimer une traduction des Epîtres d'Ovide, elle eſt en vers, le Comte Buſſi en eſt l'Auteur.

Le P. Daquin Profeſſeur de Rhetorique au College Romain donne au public le troiſiéme tome de ſes Poëſies Latines. Ce tome contient douze ſatyres. Un illuſtre Abbé d'un diſcernement fort delicat aſſure que ces Satyres ſont d'une gran-

de beauté & le chef-d'œuvre de ce fameux Rhetoricien.

Le P. Tolomei travaille sans relache à des additions aux Controverses de Bellarmin. On attend cet ouvrage avec impatience.

Le Rossi fera paroître dans peu un tome in folio sur les Statuës anciennes & modernes de Rome. Les figures sont gravées d'un grand goût, c'est le Chevalier Maffei qui en a composé les descriptions.

On a icy découvert dans une cave un Arc d'une grandeur & d'une solidité admirable. Les pierres sont de travestin, & aussi grosses que les plus grosses du Colizée. Comme il est proche de la Rotonde du côté de *Montecitorio*, ce pourroit bien être un reste des anciens *Septa-Julia*, qu'Agrippa fit embellir, & dont le projet avoit été fait auparavant par Ciceron, & fut executé ensuite par Lepidus, qui fit faire de grands portiques tout au tour.

FLORENCE.

On a imprimé avec beaucoup de

magnificence un recüeil des Sonnets du fameux Redi.

On imprime toutes les Oeuvres Latines & Italiennes de Monsignor de la Casa, quelques-unes n'avoient point encore paru.

MODENE.

C'est le Marquis Orsi qui écrit en faveur des Auteurs Italiens contre le P. Bouhour & qui dedie à Madame d'Acier.

Le P. Benoît Bacchini Benedictin du Monastere de S. Jean l'Evangiliste va donner en Latin un Traité de l'origine de la Hierarchie Ecclesiastique; il a fait beaucoup de nouvelles découvertes sur cette importante matiere.

C'est ce même P. Bacchini dont nous avons les Journaux de Parme & de Modene, l'histoire du Monastere de Polirone, trois opuscules Latins sur la constance dans les malheurs, le soin de la reputation & l'amour de la Republique, & un Traité fort sçavant de *Sistris*.

FRANCE.

On imprime à Roüen chez Behourt des Remarques sur les Canons Apostoliques : C'est un in 12. de 240. pag. On y trouve aussi chez le même Libraire le livre intitulé *de l'ancienne coûtume de prier & d'adorer debout le jour du Dimanche, ou abregé historique des Ceremonies anciennes & Modernes.* Cet ouvrage est en deux tomes in 12

On a découvert auprès de Caën un monument antique. Il faut que ce soit des bains. On a deterré de grands carrez de muraille, de petits Cabinets, des sieges de pierre, &c. On y a trouvé des Medailles depuis Auguste jusqu'à Honorius, des pieces de toutes sortes de pots antiques. On fera bien-tôt une description plus ample de cette nouvelle découverte.

Le prèmier tome des Annales de l'Orde de St. Benoît par le Pere Mabillon est achevé d'imprimer chez Robustel. Le Pere Lobineau Religieux du même ordre doit pre-

ſenter aux Etats de Bretagne l'hiſtoire de cette province. On auroit dû profiter des découvertes de l'ancien Abbé de la Charmoie ſur les premiers Roys de Bretagne.

Guerin vend une traduction des Lettres de St. Paulin : elle eſt du celebre Pere Fraſſen Cordelier, & digne de ſon auteur. Cet habile Docteur prepare une nouvelle edition de ſa Theologie corrigée & augmentée ; il ne ſçauroit la faire paroître trop tôt.

Le même Guerin vend auſſi une traduction de Salvien ſur la providence par Mr. Droüet de Maupertuis, il a conſervé à cet excellent ouvrage ſa beauté, nous n'avons gueres de meilleure traduction en François. Ce même Auteur a auſſ achevé la traduction des Actes de Martyrs : & il eſpere bien-tôt l donner au public.

Pralard imprime en Latin Theologie Morale de Grenot corrigée & diminuée.

Les Dialogues des animaux ſ de l'Abbé de Charnes, dont n avons en François une vie du T

des Sciences & des beaux Arts. 1701 écrite fort delicatement, la morale est touchée finement dans ces dialogues.

Il paroît toûjours de nouveaux Journaux à huit sols la piece, *Essais de Critique sur la Poësie & sur la Prose. Entretiens de Philinte. Entretiens du Solitaire de la ruë St. Jacques. L'érudition enjoüée ou Nouvelles Sçavantes, satiriques & galantes.* Peu de ces ouvrages parviennent au second volume, la plûpart sont déja tombez.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Septembre 1703.

ART. CXLVIII. *Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique, &c. par Mr. le Nain de Tillemont.* page 1521

ART. CXLIX. *Oeuvres diverses du Sr. D.*** avec le Traité du Sublime, &c.* p. 1532.

ART. CL. *Addition à l'histoire du Nestorianisme, &c.* p. 1539

ART. CLI. *Reflexions sur divers sujets de Morale & de Politique par Mr. de Vernage.* p. 1558

ART. CLII. *Penelope Tragedie.* p. 1560

ART. CLIII. *Suite des Entretiens ou Traitez sur la verité & la connoissance de la Sainte Ecriture, &c. par D. Martianay.* p. 1563

ART. CLIV. *Etat des Royaumes de Barbarie Tripoly, Tunis &*

Alger, &c. p. 1594
ART. CLV. Joa. Morini Opera posthuma, &c. c'est-à-dire, *Oeuvres posthumes du P. Jean Morin* p. 1605
ART. CLVI. *De la veritable Eloquence, &c.* p. 1629
ART. CLVII. *Lettre d'un Jurisconsulte à l'Auteur du Livre de la veritable Eloquence, &c.* p. 1642
ART. CLVIII. *Colonne Milliaire avec une Inscription découverte au mois de Janvier 1703. &c.* p. 1647
ART. CLIX. *Reflexions sur les Conjectures du Pere de Tournemine, touchant l'union de l'Ame & du Corps.* p. 1661
ART. CLX. *Réponse du Reverend Pere Charles Plumier Minime à Monsieur Frideric Richter, &c.* p. 1671.
ART. CLXI. *Nouvelles Literaires.* p. 1693
D'Angleterre. ibid.
D'Espagne. p. 1694
D'Italie. p. 1696

ibid.
Rome. p. 1697
Florence. p. 1698
Modene. p. 1699
France.

Fin de la Table.

EXTRAIT DU PRIVILEGE de S. A. S. Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

PAR Grace & Privilege de S.A.S.Monseigneur Prince Souverain de Dombes, donné à Versailles le vingt-sixiéme jour de Juin 1699. Signé par le Prince, & sur le repli, par Monseigneur, DE MALEZIEU Chancelier de Dombes. Il est permis à J. B. Libraire, ou à ses ayans cause, d'être seul Imprimeur & libraire dans toute la Souveraineté de Dombes, pendant trente années consecutives, à compter du jour & datte des Presentes, avec défenses à tous autres, de vendre, imprimer, ni relier aucuns Livres dans toute ladite Souveraineté, sans le consentement de l'Exposant ou ses ayans cause, sur les peines portées à l'Original dudit Privilege.

Ledit sieur J. B. a cedé le present Privilege à Estienne Ganeau, pour en joüir en son lieu & place dans toute son étenduë, suivant les conventions faites entr'eux. A Paris le 11. Août 1699.

ADDITION.

DICTIONARIUM LATINO-Gallicum ex omnibus Latinitatis Auctoribus summâ diligentiâ collectum: cum variis multarum, quæ vulgò Synonyma videntur, Latinarum Vocum differentiis. C'est-à-dire, Dictionnaire Latin & François, pris de tout ce qu'il y a d'Auteurs dans la Latinité, avec les differentes significations de bien des mots Latins, qui passent ordinairement pour Synonymes. A Paris, chez JEAN BOUDOT, Imprimeur du Roy & de l'Academie Royale des Sciences, ruë S. Jacques au Soleil d'or. M.DCCIV.

IL n'y a gueres de Livres plus utiles ni plus communs que les Dictionnaires. Mais il n'y en a point de plus rare qu'un Dictionnaire parfait. Pour reüssir dans ce genre d'ouvrages, il faut deux qualités peu compatibles. Un grand esprit & une grande patien-

ce dans le travail. Par combien d'essais le fameux Robert Estienne mit-il son Tresor de la langue Latine dans l'état, où il nous le donna dans sa belle Edition de Lyon en mil cinq cens soixante treize. Quoique ce Dictionnaire soit fort estimé & merite de l'être, on pourroit encore le perfectionner. Calepin des meilleures Editions, qui sont celle de Hollande & la derniere de Lyon, & le Dictionnaire de Cellarius, quoique superieurs aux autres Livres de cette espece, sont encore moins achevés que le tresor de Robert Estienne, L'Auteur du Dictionnaire, dont nous parlons, a voulu faire un Livre, qui servît & aux Ecoliers, qui commencent à traduire & à tous ceux, qui dans un âge avancé se font par devoir ou par plaisir une occupation de la lecture des Auteurs Latins. C'est ce que personne n'avoit encore executé dans un si petit volume. Ce n'est qu'un abregé. Mais cet abregé renferme tous les mots Latins ; ceux du bel usage, ceux qu'on ne trouve que dans les plus anciens Auteurs ; & ceux qui

se sont introduits dans le langage des Romains à mesure que leur Empire & leur langue tomboient en decadence. Chaque Auteur y est cité avec une grande exactitude. Il s'étoit glissé dans la plûpart des Dictionnaires, même dans celui de Robert Estienne, bien des citations, qui se sont trouvées fausses quand on a voulu les verifier. Au reste, il ne faut pas craindre que ce grand nombre de mots de differens âges soit capable de gâter le style des jeunes gens, à qui l'on a raison de ne faire voir que les Auteurs qui ont parlé la langue Latine dans toute sa pureté. On a tellement distingué les mots de la bonne Latinité d'avec les autres, qu'il sera difficile que personne s'y trompe. On ne s'est pas contenté de marquer exactement les noms des Auteurs aprés chaque mot, & l'on y a ajoûté des marques, qui empêcheront les enfans même de prendre un mot du bas empire, ou de la Latinité encore grossiere, pour un mot du siecle d'Auguste.

Il a fallu ménager les Ecoliers plus que les autres & leur adoucir autant

qu'il eſt poſſible la peine ; qu'ils trouvent lors qu'ils commencent à lire les Auteurs Latins pour les mettre en François. C'eſt pour cela qu'on a rangé par ordre Alphabetique non ſeulement la premiere perſonne du preſent de l'Indicatif des verbes, & le Nominatif ſingulier des noms ; mais auſſi les participes actifs & paſſifs, les preſents des verbes, & les autres tems un peu éloignés de leur Theme. On en a uſé de même à l'égard des cas des noms, qui ſont trop differens du Nominatif pour y être aiſément raportés. La quantité eſt marquée ſur chaque ſyllabe, & l'on a eu ſoin d'inſerer de tems en tems de petites remarques ſur l'uſage, que les bons Auteurs ont fait de certaines particules, & ſur les differences, qu'ils ont obſervés entre les expreſſions, qui paroiſſent être ſemblables. C'eſt dans ces obſervations que conſiſte la fineſſe d'une langue & la diſtinction entre un homme, qui la parle bien, & un autre qui la parle mal. Le ſoin, que s'eſt donné ſur cet article l'Auteur de nôtre Dictionnaire

rend le sien aussi propre pour écrire en Latin, qu'il est necessaire pour traduire en François. Outre les remarques inserées dans le corps du Dictionnaire, on trouve à la fin tout de suite les mots Latins les plus usités avec ceux qui leur sont opposés. Ces oppositions de mots, quand on sçait s'en servir, sont une des grandes beautez de l'Eloquence latine. Dans la même Addition, on fait remarquer de la diversité & de l'opposition entre des termes, que le commun de ceux, qui enseignent la Langue Latine, regarde comme synonymes. On détermine leur vraie signification, dont l'ignorance trop ordinaire défigure tellement la plûpart des ouvrages Latins composés par des Auteurs modernes, que ces ouvrages, qui passent pour élegament écrits paroîtroient aux vieux Romains, s'il en ressuscitoit quelqu'un, plus ridicules, que ne le paroîtroit aux François l'ouvrage d'un Etranger, qui mal instruit de nôtre Langue, formeroit un discours de mots à la verité François, mais pris hors de leur veritable sens &

du mêlange bizarre de phrases, qu'il auroit trouvés en partie dans Amyot, ou dans Commines, en partie dans les meilleurs Auteurs de nôtre tems.

Ce Dictionnaire est non seulement le plus exact de tous ceux qui ont paru; il est encore le plus plein. Il seroit difficile de rencontrer dans les Ecrivains Latins un mot, que l'Auteur eût omis. Un homme, qui a fait quelque étude de la langue Latine, ne trouve d'ordinaire dans les Dictionnaires que ce qu'il sçait. Les plus habiles trouveront dans celui-ci des mots nouveaux pour eux. Qui oseroit en effet se piquer de sçavoir tous les termes singuliers d'une Langue étrangere, tous ceux qu'elle emploïe pour exprimer la diversité des operations ou des instrumens propres aux Arts? Sçait on sa Langue dans cette perfection ? Et n'a-t-on pas reçû avec plaisir les Dictionnaires François, qui expliquoient toutes les manieres de parler ? Ne sera-ce donc pas un avantage pour tout le monde d'avoir un Livre, avec lequel il n'y aura plus rien d'obscur dans aucun Auteur Latin.

Pour aider le loüable dessein de [illegible]ri-qui aiment à lire l'Ecriture Sainte da[illegible] la version Latine, on a recüeilli & ex-pliqué tous les termes authentiques de ce saint Livre. On n'a pas negligé plusieurs termes extraordinaires usités dans les Livres Ecclesiastiques.

Enfin, on a porté l'exactitude jusqu'à discerner par une marque particuliere tous les mots Grecs, que l'usage a rendus Latins. Les noms de Villes & de Païs n'ont pas été oubliés.

Un ouvrage si plein devoit naturellement être fort gros & fort cher. Cependant le Volume & le prix sont modiques. C'est une double obligation qu'a le public au Libraire. Il falloit être aussi intelligent qu'il l'est, pour épargner la dépense & abreger le Livre sans rien ôter du necessaire.

On n'a point choisi certains endroits pour donner plus d'idée de l'ouvrage. Ceux qui se donneront la peine d'en parcourir quelques pages, avoüeront que nôtre extrait n'est pas un éloge & fait à dessein.

du
a… ata pour le mois de Septembre. 1703.

PAge 1523. *ligne* 27. pages *lisez* page.
P. 1527. *l.* 2. on convient *lisez* puisqu'on convient.
P. 1531. *lig.* 20. & 21. Saccopheres *lisez* Saccophores.
P. 1545. *l.* 10. examine *l.* examinée.
P. 1549. *citation au bas de la page.* page 717. *lis.* page 715.
P. 1569. *lig.* 6. dressez, *l.* dressé.
P. 1574. *l.* 28. *ôtez* comme,
P. 1579. *l.* 10. composée, *lis.* composé.
Ibid. desina, *lis.* designa.
P. 1590. *ligne* 2. le plus, *lis.* plus.
Ibid. l. 12. composoient, *l.* composent.
P. 1591. *l.* 16. un antique, *l.* un monument antique.
P. 1792. *l.* 7. Sifuirio, *l.* Silvirio.
P. 1569. *lig.* 12. cigalos, *lis.* cigales.
P. 1598. *lig.* 5. Lerivains, *lis.* Ecrivains.
P. 1601. *lig.* 9. avant maltraitté, un point & une virgule.
ligne 27. *seidi*, lis. *seidi.*
P. 1602. *lig.* 23. *scidi moral*, lis. *seidi morat.*
P. 1605. *lig.* 12. *l'explication*, lis. *l'expiation.*
P. 1615. *l.* 15. *est seule* l. *est la seule.*
P. 1617. *l.* 3. *Ministere*, lis. *Ministre.*
P. 1623. *lig.* 16. *Major Gabriel*, lis. *Major, Gabriel.*
P. 1623. *lig.* 26. *modernernes*, lis. *modernes.*
P. 1648. *lig.* 5. pronom., *lis.* prenom.

P. 1652. Tribunal, *en deux endroits*, *l.* tribunat.

P. 1654. *lig.* 23. *treviorum*, lis. *trevirorum.*

P. 1656. *l.* 15. entre *celle-cy* & *de l'endroit* mettez *que.*

P. 1666. *lig.* 17. un effet, *lis.* en effet.

P. 1670. *l.* derniere depuis ce mot *l'adversaire* jusqu'à la fin de l'article, tout doit être en italique.

P. 1674. *l.* 4. s'entretiennent, *lis.* l'entretiennent.

P. 1676. *lig.* 23. *Nopotera*, lis. *Nopalera.*

P. 1678. *l.* 18. Hermandez, *l.* Hernandez. *ead. lig.* 25. *Rocheznapalli*, lis. *Nocheznapalli.*

P. 1683. *lig.* 29. Figure B. *lis.* L.

P. 1685. *lig.* 24. *aprés* figure *ajoûtez*, G. H.

P. 1688. *lig.* 6. *Paco Scroca*, l. *Paco Seroca.*

P. 1691. *lig.* 22. *aprés* corne, *ajoûtez*, C.

P. 1692. *lig.* 1. *aprés* gibeciere *ajoûtez*, E. *ead. lig.* 2. *aprés* base *ajoûtez*, fig. F.